



N°4/2004



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[octobre-novembre-décembre] N°4/2004



Bulletin d'information et de documentation

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

PHOTOS

Photothèque S.I.P.
Tom Wagner
Ministère des Affaires étrangères

LAYOUT

Paperclip s.à r.l.

RÉDACTION

Service information et presse -
Département Communication avec le citoyen

IMPRESSION

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la UNE

Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 5 ^e sommet ASEM à Hanoï: «L'ASEM est un organe de coopération solide» 7-9 octobre 2004	12
Visite à Paris du Premier ministre Jean-Claude Juncker 24-25 octobre 2004	20
Jean-Claude Juncker en visite officielle en Croatie 28 octobre 2004	24
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en République populaire de Chine 8-12 novembre 2004	28
Visite du roi Abdallah II de Jordanie au Luxembourg 24-25 novembre 2004	36

Préparation à la Présidence DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE 2005

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn à Paris 1 ^{er} octobre 2004	43
Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État aux Affaires européennes belge, Didier Donfut 8 octobre 2004	44
Visite de travail de la ministre déléguée française aux Affaires européennes, Claudie Haigneré 12 octobre 2004	45
Visite de la troïka européenne au Soudan: Jean Asselborn prône le dialogue politique à Khartoum 12-13 octobre 2004	46
Jean Asselborn participe à une réunion de la troïka européenne avec Sergueï Lavrov 19 octobre 2004	47
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Madrid 20 octobre 2004	48

Nicolas Schmit rencontre le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles 21 octobre 2004	49
Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso 26 octobre 2004	50
Visite de Jean Asselborn en Égypte et dans les Territoires palestiniens 26-28 octobre 2004	50
Réunions de travail de Nicolas Schmit au Parlement européen en préparation de la Présidence luxembourgeoise 27 octobre 2004	52
Conseil européen à Bruxelles 4-5 novembre 2004	53
Visite du secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Alberto Navarro 11 novembre 2004	55
Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Günter Verheugen 15 novembre 2004	56
Visite de travail de Jean Asselborn à Belgrade et Pristina 15-16 novembre 2004	56
Visite de travail du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, à Lisbonne 16 novembre 2004	58
Visite de travail du Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan 17 novembre 2004	58
Visite officielle du président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles 18 novembre 2004	60
Nicolas Schmit présente les grandes lignes de la Présidence luxembourgeoise au Comité des régions à Bruxelles 18 novembre 2004	61
Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne dans la région des Grands Lacs en Afrique 19-20 novembre 2004	62
Jean-Claude Juncker en visite de travail à Prague et à Budapest 22 novembre 2004	63

Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne avec la Turquie 24 novembre 2004	65	Visite de travail de Luc Frieden à Varsovie 13 décembre 2004	75
Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil Compétitivité à Bruxelles 25 novembre 2004	65	Visite de Jean-Claude Juncker en Finlande et en Russie 13-14 décembre 2004	76
Luc Frieden plaide pour une stratégie européenne de sécurité intérieure et extérieure devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale 29 novembre	67	Rencontre de Fernand Boden et d'Octavie Modert avec Joe Borg, commissaire européen à la Pêche et aux Affaires maritimes 17 décembre 2004	78
Nicolas Schmit en visite de travail à Berlin 29 novembre 2004	68	Conseil européen à Bruxelles 16-17 décembre 2004	78
Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le Comité exécutif des syndicats européens 1 ^{er} décembre 2004	68	Entrevue Juncker - Barroso à Bruxelles 20 décembre 2004	79
Entrevues bilatérales du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, au Parlement européen 1 ^{er} décembre 2004	69	Présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise 21 décembre 2004	79
Visite de Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune 2 décembre 2004	70	Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche 22 décembre 2004	80
Réunion de travail entre le ministre Luc Frieden et le coordinateur antiterroriste de l'UE, Gijs de Vries 6 décembre 2004	70	Transition de la Présidence du Conseil de l'UE: entrevue Jan Peter Balkenende - Jean-Claude Juncker 31 décembre 2004	81
Entrevue du ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, avec le commissaire chypriote pour la santé et la protection des consommateurs, Markos Kyprianou 6 décembre 2004	71		
Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie 7 décembre 2004	71		
Échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière de transports et d'environnement 7 décembre 2004	73		
Visite de Jack Straw, ministre britannique des Affaires étrangères 8 décembre 2004	73		
Visite de Ruud Lubbers, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés 8 décembre 2004	74		

Regard

SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, orateur principal lors d'une manifestation organisée par <i>Bertelsmann Stiftung</i> 13 octobre 2004	85
<i>Wirtschaftstag 2004</i> : le Premier ministre Jean-Claude Juncker plaide pour une Europe plus optimiste et plus laborieuse 21 octobre 2004	86
Tournée des capitales de la Présidence néerlandaise: Jean-Claude Juncker rencontre Gerrit Zalm 21 octobre 2004	87

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République de Lettonie, Indulis Emsis 27 octobre 2004	88	Visite du ministre grec des Affaires étrangères, Petros Molyviatis 17 novembre 2004	98
Jean-Claude Juncker salue la décision du report du vote sur la Commission européenne au Parlement européen 27 octobre 2004	89	Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 22-23 novembre 2004	99
Signature du traité constitutionnel de l'Union européenne: Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit représentent le Luxembourg à Rome 29 octobre 2004	89	Visite officielle de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe 25 novembre 2004	100
Visite officielle au Luxembourg du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Huang Ju 14-15 novembre 2004	91	Visite au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva 25 novembre 2004	101
Jean-Claude Juncker lauréat de la distinction «Das goldene Schlitzohr 2004» 30 novembre 2004	91	Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, participe à la réunion euro-méditerranéenne à La Haye 29-30 novembre 2004	102
Deuxième rencontre des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique 21 décembre 2004	92	Réunion du ministre des Affaires étrangères avec les ambassadeurs de la Ligue arabe 2 décembre 2004	102
Affaires étrangères		Jean Asselborn participe au Conseil ministériel de l'OSCE à Sofia 6 décembre 2004	103
Jean Asselborn assiste au Conseil Affaires générales et relations extérieures: plaidoyer pour un début rapide des négociations avec la Turquie 11 octobre 2004	93	Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN 8-9 décembre 2004	104
Visite au Luxembourg de Jakob Kellenberger, président du CICR: le Luxembourg annonce le renforcement de son soutien au CICR 20 octobre 2004	94	Participation de Jean Asselborn au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 13-14 décembre 2004	105
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 3 novembre 2004	95	Jean Asselborn rencontre Colin Powell et Condoleezza Rice à Washington 20 décembre 2004	107
Décès de Yasser Arafat: réactions du gouvernement luxembourgeois 12 novembre 2004	96	Agriculture	
Visite au Luxembourg d'une délégation du Congrès américain présidée par Dennis Hastert 15-16 décembre 2004	97	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche 22-23 novembre 2004	108
		Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche à Bruxelles 21-22 décembre 2004	109

Coopération au développement

Visite de Jean-Louis Schiltz au Cap-Vert:
inauguration d'un SOS Kannerduerf
3-8 octobre 2004 110

Jean-Louis Schiltz participe à la réunion informelle
des ministres de la Coopération de l'Union
européenne
26-27 octobre 2004 114

Participation du ministre Jean-Louis Schiltz
à la troïka UE-Cedeao au Ghana
8 novembre 2004 114

Déclaration sur la politique de coopération
au développement
17 novembre 2004 115

Visite de Eveline Herfkens, coordinatrice exécutive
du secrétaire général de l'ONU pour la campagne
de promotion des Objectifs du Millénaire pour le
développement
22 novembre 2004 115

Jean-Louis Schiltz à la II^e Commission de
partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam
25-28 novembre 2004 116

Le ministre Claude Wiseler au X^e Sommet
de la Francophonie au Burkina Faso
26-27 novembre 2004 119

Raz-de-marée en Asie du Sud-Est
30 décembre 2004 120

Culture

François Biltgen et Octavie Modert présentent
le nouvel établissement public chargé de gérer la
Rockhal
15 octobre 2004 120

Jean-Louis Schiltz et Octavie Modert assistent
au Conseil Culture et politique audiovisuelle à
Bruxelles
16 novembre 2004 121

Défense

Luc Frieden à la réunion des ministres
de la Défense de l'OTAN en Roumanie
13-14 octobre 2004 122

Économie

Jeannot Krecké reçoit une délégation de la FEDIL
6 octobre 2004 123

Jeannot Krecké et François Biltgen assistent
au 1^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie
de la connaissance
12-13 octobre 2004 124

Ouverture de la Foire d'automne 2004:
«Le Luxembourg doit redécouvrir son esprit
d'entreprise»
16 octobre 2004 124

Note de conjoncture du Statec: les perspectives
pour 2004 et 2005 revues à la hausse
25 octobre 2004 125

Entrevue entre le ministre de l'Économie
et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké,
les responsables de la plate-forme
4 novembre 2004 126

Le ministre de l'Économie et du Commerce
extérieur en tournée dans les pays du Golfe arabe
20-24 novembre 2004 127

Lancement du «Portail entreprises»
29 novembre 2004 128

Présentation du rapport sur la compétitivité
de l'économie luxembourgeoise
30 novembre 2004 1304

Le gouvernement met en place le Comité national
pour la simplification administrative en faveur des
entreprises (CNSAE)
16 décembre 2004 131

Éducation nationale

Visite de Mady Delvaux à l'INFC: motiver les
entreprises à investir dans la formation
8 octobre 2004 132

Présentation des résultats nationaux de l'étude
PISA 2003
7 décembre 2004 132

Enseignement

État et perspectives de l'Université du Luxembourg
21 octobre 2004 135

Environnement

Lucien Lux au Conseil Environnement au Centre
de Conférence Kiem
14 octobre 2004 137

Plan national d'allocation des gaz à effet de serre:
Lucien Lux lance un appel à la lutte contre le
gaspillage d'énergie
22 octobre 2004 137

Le ministre de l'Environnement Lucien Lux
à la 10^e Conférence des Nations unies
sur le changement climatique à Buenos Aires
15-17 décembre 2004 138

Participation du ministre Lucien Lux au Conseil
Environnement de l'Union européenne
20 décembre 2004 139

Famille grand-ducale

Ouverture de la session parlementaire 2004-2005
12 octobre 2004 140

60^e anniversaire du début de la bataille
des Ardennes
15-16 décembre 2004 141

Visite d'amitié de LL.AA.RR.
le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Arlon
20 octobre 2004 143

Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc
24-25 décembre 2004 143

Finances

Dépôt du projet de budget 2005
à la Chambre des députés
20 octobre 2004 144

Signature d'un accord sur la sécurité
dans les banques
17 décembre 2004 147

Réunions du Conseil Affaires économiques
et financières
Octobre - Décembre 147

Intérieur

Jean-Marie Halsdorf présente les prochaines
étapes de l'aménagement du territoire
28 octobre 150

Justice

Luc Frieden s'informe sur les nouvelles mesures
de sécurité et d'entrée aux États-Unis
pour les citoyens européens
1^{er} octobre 2004 151

Luc Frieden à la fête patronale de la police grand-
ducale: «Il n'existe aucune liberté sans sécurité»
19 octobre 2004 152

Luc Frieden et Nicolas Schmit assistent
au Conseil Justice et Affaires intérieures
25-26 octobre 2004 153

Visite de Helga Konrad, représentante
spéciale de l'OSCE
15 novembre 2004 154

Médiateur

Marc Fischbach présente le rapport d'activité
du médiateur: plaider pour une plus grande
célérité et transparence administratives
21 octobre 2004 155

Migrations

Jean Asselborn et Nicolas Schmit présentent
le projet de loi sur le droit d'asile
16 décembre 2004 156

Santé

Mars Di Bartolomeo reçoit une délégation de
l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)
5 octobre 2004 157

Mars Di Bartolomeo présente la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques
3 novembre 2004 158

Sécurité sociale

Les partenaires sociaux du domaine des assurances maladie se réunissent en quadripartite
13 octobre 2004 159

Signature d'une convention bilatérale en matière de Sécurité sociale entre la Bulgarie et le Luxembourg
1^{er} décembre 2004 160

Tourisme

Le ministre du Tourisme Fernand Boden présente le bilan de l'année touristique 2004
29 novembre 2004 161

Transports

Lucien Lux assiste au Conseil Transports, télécommunications et énergie au Centre de Conférence Kiem
7 octobre 2004 162

Le ministre des Transports Lucien Lux rencontre le collège échevinal de la Ville de Luxembourg: la mobilité au centre des discussions
11 octobre 2004 163

Lucien Lux reçoit la Sécurité routière asbl: vers une collaboration franche et intense
19 octobre 2004 164

Présentation de la campagne de sensibilisation «Le bon conducteur»
27 octobre 2004 164

Entrevue du ministre des Transports avec une délégation de l'AÖT
6 décembre 2004 166

Travail et Emploi

Marie-Josée Jacobs, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo assistent au Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs
4 octobre 2004 166

Plan d'action national en faveur de l'emploi 2004
15 novembre 2004 167

Comité de conjoncture
Octobre-Décembre 168

Travaux publics

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, assiste à la présentation des 3 chantiers autour du Marché-aux-Poissons
2 décembre 2004 170

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

173

Les DISCOURS

Allocution prononcée par Jean-Claude Juncker lors de l'ouverture du 5^e sommet de l'ASEM
8 octobre 2004 187

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de l'ouverture solennelle de la session parlementaire 2004-2005
12 octobre 2004 188

Discours du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; «En route vers Lisbonne»; 1^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie et la gestion de la connaissance
12 et 13 octobre 2004 189

Discours du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2004
16 octobre 2004 194

Discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du «Wirtschaftstag 2004»
21 octobre 2004 201

Jeannot Krecké: «Luxembourg: Your Gateway to Europe». Le ministre de l'Économie lors de la rencontre business-to-business avec les hommes d'affaires à Hong Kong 11 novembre 2004	205
Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire 17 novembre 2004	208
Discours du ministre Claude Wiseler lors du X ^e Sommet de la Francophonie au Burkina Faso 26 novembre 2004	223
Discours du ministre de la Défense, Luc Frieden, devant l'Assemblée de l'Europe occidentale 29 novembre 2004	225
Discours du ministre de l'Économie Jeannot Krecké lors de la présentation du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise 30 novembre 2004	229
Conférence publique au sujet de la Présidence luxembourgeoise: Jean Asselborn au sujet des perspectives de la Présidence 3 décembre 2004	231
Discours du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn lors de la 12 ^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE 6 décembre 2004	238
Jean-Claude Juncker à l'occasion de la commémoration du 60 ^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes 16 décembre 2004	240

À la



UNE



7 octobre-9 octobre 2004



Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 5^e sommet

ASEM À HANOÏ:

«L'ASEM est un organe de coopération solide»

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont assisté au 5^e sommet de l'ASEM (*Asia-Europe Meeting*) qui a eu lieu à Hanoï les 8 et 9 octobre 2004.

Le Premier ministre luxembourgeois y a participé en tant que président du Conseil européen, en remplacement du président en exercice, le Premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende, absent pour des raisons de santé.



Le Premier ministre à son arrivée au Ba Dinh Hal à Hanoi pour la cérémonie d'ouverture du 5^e sommet ASEM

Élargissement de l'ASEM

Dans l'allocution d'ouverture du sommet (voir page 187), le Premier ministre Jean-Claude Juncker a estimé: «Ce qui nous unit, nous, les pays de l'ASEM, c'est notre volonté d'œuvrer ensemble pour la paix, la sécurité et une croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin les uns des autres. En échangeant nos idées et en attaquant ensemble les problèmes, nous contribuons à la stabilité, au respect mutuel et à de meilleures chances pour les hommes et les femmes. C'est pourquoi cette réunion est de la plus haute importance.»

Le Premier ministre luxembourgeois a abordé dans son discours les principaux thèmes à l'ordre du jour du 5^e sommet de l'ASEM, à savoir la lutte contre le terrorisme, la prévention du VIH/sida, le renforcement de la coopération économique, le dialogue politique sur des valeurs universelles telles que le respect des droits de l'homme, la liberté et la solidarité, ainsi que la diversité culturelle.


«La beauté de l'ASEM, c'est l'exemple que nous donnons au monde d'une diversité qui est une richesse», a déclaré Jean-Claude Juncker en guise de conclusion: «Une richesse dont nous pouvons être fiers. Une richesse qui nourrit notre inspiration

et notre espoir. Parce que nous sommes unis par le respect mutuel et par la volonté d'apprendre les uns des autres.»

L'ASEM, plus forte et plus mature

La première journée de travail était consacrée au renforcement des structures de l'ASEM qui compte désormais 39 participants, dont les dix nouveaux États membres de l'Union européenne et trois nouveaux membres asiatiques (le Cambodge, le Laos et la Birmanie/Myanmar). Lors d'une conférence de presse-bilan à l'issue de cette journée, le Premier ministre luxembourgeois, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré: «Les décisions sur l'élargissement de l'ASEM ont montré que nous ne partageons pas toujours le même point de vue sur tous les sujets. J'espère et je suis convaincu que l'ASEM émergera plus forte et plus mature.»

En ce qui concerne l'évolution de la réunion au sommet Asie-Europe dans le futur, Jean-Claude Juncker a exprimé le souhait «qu'à l'avenir, les engagements pris ne restent pas à l'état de vagues intentions mais soient suivies de réalités et de réalisations concrètes.»



*Le Premier ministre
lors d'une interview avec
des journalistes vietnamiens*



Jean-Claude Juncker en grande conversation avec le président français Jacques Chirac, lors de l'ouverture du sommet de l'ASEM

La diversité culturelle à l'ordre du jour

La journée du 9 octobre commença pour le Premier ministre par une visite au Mémorial Hô Chi Minh où la dépouille mortelle du leader charismatique, mort en 1969, repose et est de plus en plus rarement exposée aux regards d'une population qui, pour 80 % des cas, est née après cette date.

La session de travail de cette journée était consacrée à la diversité culturelle qui est notamment promue par l'ASEF (*Asia-Europe Foundation*) dont la vocation est d'encourager les échanges entre les instituts de recherche, les peuples et les groupes culturels. Il est à noter que le Luxembourg était jusqu'à présent un des plus importants contributeurs financiers de l'ASEF et que Edmond Israel représente le Grand-Duché depuis 1997 au Conseil des gouverneurs de cette organisation. L'ASEF avait par ailleurs

organisé en mai 2000 au Luxembourg une conférence sur le sujet «L'éducation au 21^e siècle».

Le sommet se clôtura par une brève cérémonie au cours de laquelle le Premier ministre vietnamien passa le relais au Premier ministre finlandais et à son gouvernement qui organisera le 6^e sommet de l'ASEM en 2006 à Helsinki.

Des débats plus vifs, plus directs et plus francs

Lors de la conférence de presse de clôture, Jean-Claude Juncker, parlant toujours au nom de l'Union européenne, remercia tout d'abord le gouvernement vietnamien et son Premier ministre de la qualité de préparation du sommet et de la maîtrise avec laquelle les travaux furent conduits.



Entrevue de Jean Asselborn avec son homologue de Singapour George Yong-Boon Yeo

Jean-Claude Juncker tint à remercier tout particulièrement les habitants de Hanoï et le peuple vietnamien pour la chaleur de son accueil et la patience avec laquelle le «cortège des cortèges» fut supportée. «Le 5^e sommet de l'ASEM est celui du Vietnam car il illustre le rôle de tout premier plan que celui-ci joue sur l'échiquier international», déclara encore le Premier ministre.

Soulignant qu'il a participé à tous les sommets ASEM depuis les débuts en 1996 à Bangkok, Jean-Claude Juncker a relevé que les débats sont depuis lors devenus «plus vifs, plus directs et plus francs. Les différences de vues ne sont plus tues comme l'illustre l'exemple des discussions sur Myanmar». A ce propos, le co-président du sommet ajouta que l'Union européenne avait exprimé un certain nombre d'attentes et qu'elle fixerait la semaine d'après sa position sur le vu des résultats qu'elle constaterait.

La deuxième moitié du samedi fut consacrée à un sommet de l'Union européenne avec la Corée du Sud. Cette réunion fut présidée du côté européen par Jean-Claude Juncker, ainsi que par le président de la Commission européenne, Romano Prodi, et les

ministres des Affaires étrangères néerlandais, Bernard Bot, et luxembourgeois, Jean Asselborn. Les thèmes abordés portaient sur un ensemble de questions dont notamment la situation sur la péninsule coréenne ainsi que l'évolution économique en Corée du Sud, sur laquelle le président coréen fit un exposé de circonstance.

Entrevues bilatérales du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn

Jean Asselborn avait pour sa part consacré une grande partie des journées du 8 et 9 octobre à des entretiens bilatéraux avec ses homologues du Japon, de la Chine, d'Indonésie, de Singapour, du Laos et du Vietnam. Ces entrevues furent d'excellentes occasions pour le nouveau ministre des Affaires étrangères de faire la connaissance des partenaires aussi importants et surtout pour évoquer les points forts de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Rappelons aussi que le Laos et

le Vietnam sont deux importants pays cibles de la coopération au développement du gouvernement luxembourgeois.

Jean Asselborn a souligné lors de ces entretiens que la Présidence luxembourgeoise traitera, au-delà des sujets «internes» comme les perspectives financières ou l'élargissement, aussi le dialogue politique avec les pays tiers, dont notamment les pays asiatiques.

Les rendez-vous importants de la Présidence luxembourgeoise avec les pays asiatiques seront notamment le sommet avec le Japon, la réunion au niveau des ministres des Affaires étrangères entre l'Union européenne et l'ASEAN (*Association of South East Asian Nations*) et celle de l'ASEM au Japon en mai 2005 qui sera appelée à faire le suivi du sommet de Hanoï.

Jean Asselborn s'est félicité de la qualité des entretiens qu'il a eus et des excellents contacts qu'il a pu établir avec les homologues asiatiques.

Avant l'ouverture officielle de la 5^e réunion au sommet ASEM au Vietnam le 8 octobre 2004, le Premier

ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Premier ministre vietnamien, Phan Van Khai, au *Government Guest House* à Hanoï le 7 octobre 2004.

À l'ordre du jour de cette entrevue ont figuré les priorités du sommet ASEM ainsi que les relations bilatérales entre les deux pays.

Le Premier ministre vietnamien a remercié Jean-Claude Juncker pour sa contribution active dans le cadre du sommet. Il a en outre sollicité le soutien du chef du gouvernement luxembourgeois relatif à l'adhésion du Vietnam à l'OMC ainsi qu'au niveau de l'œuvre de rénovation économique du pays.

Jean-Claude Juncker a souligné, de son côté, qu'il se réjouissait de présider, de concert avec le Premier ministre vietnamien, le sommet, qui, à son avis, souligne le rôle international croissant du Vietnam. Il s'est dit convaincu que cette 5^e réunion au sommet assurerait définitivement la place du Vietnam sur l'échiquier international.

Par ailleurs, le sommet ne devrait pas hésiter à aborder tous les problèmes, a affirmé le Premier ministre luxembourgeois. Il s'agirait d'intensifier le dialogue politique dans l'intérêt du progrès économique, a-t-il souligné.

Le Premier ministre luxembourgeois en compagnie du Premier ministre japonais Koizumi, du chancelier allemand Schröder et de Romano Prodi





Jean Asselborn lors de son entrevue avec son homologue chinois, Li Zhaoxing

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, pour sa part, a rencontré son homologue vietnamien, Nguyen Dy Nien.

Le Vietnam est un des dix pays cibles de la coopération luxembourgeoise au développement. En novembre 2003, le Luxembourg et le Vietnam ont célé-

bré le 30^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Les 24 et 25 septembre 2002, le Premier ministre vietnamien Phan Van Kai était en visite officielle au Luxembourg. En octobre 2000, Jean-Claude Juncker était, de son côté, en déplacement officiel au Vietnam.



Jean-Claude Juncker lors du sommet Union européenne - Corée du Sud

Le processus de l'ASEM

Le dialogue Europe-Asie est un processus intergouvernemental informel. Né en 1996 avec le sommet des chefs d'État et de gouvernement de Bangkok (ASEM I), il regroupait alors les 15 États membres de l'Union européenne et la Commission, les 7 pays de l'ASEAN (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam), la Chine, la Corée et le Japon.

Depuis lors, des réunions au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ont eu lieu tous les deux ans, tandis que les ministres des Affaires étrangères se rencontrent annuellement, dans un but de coordination des processus politiques entamés.

La structure de l'ASEF

Établie en février 1997, l'ASEF est une fondation de droit privé, constituée selon le droit privé singapourien, et ayant son siège à Singapour. Elle a pour vocation de «promouvoir les échanges entre les instituts de recherche, les peuples et les groupes culturels». Elle co-organise et co-finance des séminaires et programmes d'échanges dans ces domaines.

Les États membres de l'ASEF sont également membres de l'ASEM; les nouveaux États membres de l'ASEM devront nommer leurs gouverneurs. Le budget de la fondation provient principalement des contributions volontaires des États membres, bon nombre de projets étant cependant également financés par d'autres partenaires.



*Avant le début
du 5^e sommet
ASEM, Jean-Claude
Juncker
a rencontré
son homologue
vietnamien,
Phan Van Khai
le 7 octobre 2004*



24-25 octobre 2004



Visite à

PARIS

du Premier ministre Jean-Claude Juncker

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite de travail à Paris les 24 et 25 octobre 2004.

La visite fut marquée par une entrevue avec le président de la République, Jacques Chirac, le 25 octobre à l'Élysée. Par ailleurs, le Premier ministre a eu un certain nombre de rendez-vous médiatiques à Paris.



Le 25 octobre, Jean-Claude Juncker est accueilli à l'Elysée

Des thèmes d'actualité européenne, et notamment la réforme du pacte de stabilité et de croissance, ont figuré à l'ordre du jour de la rencontre avec le président de la République Jacques Chirac. En vue de la réforme du pacte de stabilité et de croissance, Jean-Claude Juncker a mis l'accent sur la prise en compte des cycles économiques, la prise en compte du critère de la dette ainsi que sur une comptabilisation intelligente des excédents. Par ailleurs, le Premier ministre a indiqué que la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen au premier semestre 2005 souhaite valider la stratégie de Lisbonne, garder intact les trois piliers de l'Union européenne et trouver la bonne méthode pour relancer la mécanique.

Le président français et le Premier ministre luxembourgeois ont également abordé la ratification du traité constitutionnel et la question de l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

La veille de la rencontre avec le président de la République, Jean-Claude Juncker avait participé à l'émission «le Grand Jury RTL - Le Monde - LCI». Au cours du débat, le Premier ministre a déclaré qu'un

«'non' des Français lors du référendum sur le traité constitutionnel européen plongerait l'Union européenne dans une crise absolue et poserait la question de l'appartenance de la France à l'UE». «Un 'non' de la France conduirait l'Europe dans une crise absolue où il n'y aurait plus aucun rêve européen, plus aucun idéal européen à caresser», a-t-il ajouté.

Interrogé sur la candidature de la Turquie à l'UE, Jean-Claude Juncker a souligné que «le cas turc est tout à fait différent de tous les exemples d'élargissement que nous avons vécus jusqu'à présent». Les négociations sur l'adhésion de la Turquie, que Jean-Claude Juncker souhaiterait lancer sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen au premier semestre 2005, devraient se dérouler en tant que «processus ouvert».

Pour faire face à l'impact des prix des produits pétroliers sur l'économie, le Premier ministre a indiqué que

*Lors de son passage à Paris,
Jean-Claude Juncker a été l'invité
de l'émission «le Grand Jury RTL -
Le Monde - LCI»*





les pays de l'UE prendraient des mesures communes et conséquentes en novembre 2005 prochain lors de la réunion du Conseil Affaires économiques et financières. Étant donné la durée de la hausse des prix pétroliers, il y a trois éléments de réponse aux prix élevés du pétrole pour Jean-Claude Juncker: la nécessité de contrer les effets de la spéculation internationale sur le marché pétrolier, la diminution de la dépendance par rapport aux produits pétroliers et la mise en place d'une réponse fiscale qui soit en accord avec les autres pays.

Le «Grand Jury RTL - Le Monde - LCI» est l'un des rendez-vous politiques majeurs de la station RTL où trois journalistes - Ruth Elkrief (RTL), Gérard Courtois (Le Monde) et Jean-Luc Séguillon (LCI) - interrogent un invité, issu du monde politique ou socio-économique, afin de mettre en lumière sa position sur les événements récents. Il s'agit d'une émission qui a pour objectif de réunir les trois domaines de la presse que sont la radio, la télévision et la presse écrite.

Le 25 octobre, Jean-Claude Juncker a été l'invité du *European American Press Club*. Le Premier ministre a eu l'occasion de discuter avec des correspondants américains et européens basés à Paris sur des questions d'actualité européenne comme l'adhésion de

la Turquie à l'Union européenne, la Constitution européenne et l'organisation de référendums y relatifs, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et de l'Eurogroupe. Au sujet de la politique industrielle européenne, Jean-Claude Juncker a souligné que, dans le cadre des offres publiques d'achat (OPA), «le fait de bien se protéger, sans devenir protectionniste, est un élément qui fait actuellement défaut à la stratégie européenne dans la matière». Les élections américaines et les relations transatlantiques ont également été abordées au cours du débat.

L'*European American Press Club* a été créé le 11 avril 2002 à l'initiative des adhérents français et américains de la *French American Chamber of Commerce*. Depuis sa création, le club a accueilli des hommes politiques comme le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, l'ancien ministre des Affaires étrangères français Dominique de Villepin ou Michel Barnier en sa capacité de Commissaire européen.

Finalement, Jean-Claude Juncker a été l'invité du cercle de journalistes *Europresse*, regroupant des journalistes des grands titres de la presse française et présidé par Béatrice Hadjaje, journaliste à RTL.



28 octobre 2004



Jean-Claude Juncker en visite officielle en

CROATIE

En réponse à l'invitation de son homologue croate, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit, s'est rendu le 28 octobre 2004 en visite officielle en Croatie.



Jean-Claude Juncker accueilli avec les honneurs militaires à son arrivée à Zagreb

Entretiens politiques

Jean-Claude Juncker a été accueilli avec les honneurs militaires à Zagreb par le Premier ministre croate, Ivo Sanader. «Nous n'oublierons jamais que vous nous avez soutenus dans notre action depuis notre indépendance». Telles furent les premières paroles de bienvenue du Premier ministre croate Ivo Sanader à l'adresse de Jean-Claude Juncker qu'il a qualifié de «grand homme politique européen et grand ami de la Croatie».

Les entretiens entre le Premier ministre croate et Jean-Claude Juncker ont porté sur un large spectre de sujets allant de la situation politique et économique de la Croatie à la candidature croate pour l'adhésion à l'Union européenne en passant par les échanges économiques bilatéraux qualifiés de «trop peu développés». Par ailleurs, les deux Premiers ministres ont discuté sur les relations de voisinage de la Croatie ainsi que sur les dossiers d'actualité européenne et la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005.

Lors de la conférence de presse des deux chefs de gouvernement, Jean-Claude Juncker a souligné l'importance de l'effort exigé pour que la perspective européenne devienne une réalité

Lors de la conférence de presse des deux chefs de gouvernement, Jean-Claude Juncker a exprimé sa sympathie et son admiration pour la Croatie et son peuple. Il a souligné l'importance de l'effort exigé pour que la perspective européenne devienne une réalité.

Rappelons que la Croatie avait posé sa candidature en vue de l'adhésion à l'UE début 2003 et qu'en juin 2004, le Conseil européen avait décidé d'approuver l'ouverture des négociations d'adhésion pour début 2005 - sous Présidence luxembourgeoise - tout en rappelant que la Croatie devait faire des efforts supplémentaires dans un certain nombre de domaines dont la coopération avec le TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie) dans le cas du général fugitif Gotovina.

Jean-Claude Juncker s'est dit persuadé que le gouvernement croate allait respecter les engagements pris et que rien ne s'opposerait donc au lancement des négociations d'adhésion, une fois que les aspects préparatoires seraient évacués. «La Présidence luxembourgeoise fera tout pour que nous puissions entamer dans de bonnes conditions, le plus tôt possible en 2005, les négociations d'adhésion avec la Croatie», a assuré Jean-Claude Juncker. «L'UE ne sera complète que lorsque la Croatie en fera partie», a-t-il souligné.





Jean-Claude Juncker reçu par Stjepan Mesic,
président de la République de Croatie

Le chef du gouvernement luxembourgeois a évoqué aussi la naissance d'un certain euroscepticisme au sein de la population croate. Mais il a qualifié le phénomène de «réflexe normal quand une perspective se transforme en réalité».

Lors de cette visite, Jean-Claude Juncker a également été reçu par le président de la République, Stjepan Mesic et le ministre des Finances croate, Ivan Suker. Ces entretiens ont porté essentiellement sur les perspectives européennes de la Croatie. Le Premier ministre luxembourgeois s'est dit persuadé que l'exemple croate, «un signe d'espoir pour toute la région», est important et exemplaire, puisque «la Croatie est un fournisseur de stabilité dans une région qui en est plutôt consommatrice».

Visite d'un projet de déminage

En marge des entretiens politiques, le Premier ministre a également visité un quartier déminé à Moscenica, dont le déminage est financé par la Coopération luxembourgeoise au développement en coopération avec le *Croatian Mine Action Centre*. Une plaque commémorative en guise de remerciement au gouvernement luxembourgeois a été dévoilée à cette occasion. La Vice-Premier ministre croate, Jadranka Kosor a souligné l'importance du soutien financier en matière de déminage, «cette guerre après la guerre».

Jean-Claude Juncker, pour sa part, a confirmé la détermination du gouvernement luxembourgeois à poursuivre tous ses efforts de coopération au niveau du déminage, «car les mines tuent, blessent, rendent malheureux, cassent l'espoir et amputent les rêves».

Depuis 2002, le Luxembourg soutient l'effort de déminage en Croatie. En effet quelque 700.000 mines anti-personnel, qui constituent une partie du lourd héritage de la guerre civile en Croatie, rendent dangereux l'accès à 1.600 km² du territoire croate. Le dernier protocole de coopération a été signé le 17 juin 2003 et a, comme en 2002, prévu une contribution luxembourgeoise à la hauteur de 200.000 euros pour des actions de déminage (180.000 euros) ainsi que pour l'équipement partiel d'un centre de réhabilitation pour enfants victimes des mines (20.000 euros) à Rovinj.

Le nouveau protocole de coopération sur le déminage, qui a été signé le 12 mai 2004 à Luxembourg lors de la visite de Madame Kolinda Grabar-Kitarovic, ministre de l'Intégration européenne, prévoit une contribution luxembourgeoise de 100.000 euros pour le déminage d'une zone agricole de 105.000 m² dans la région de Moscenica. En tout, près de 500.000 euros ont été versés par le gouvernement luxembourgeois entre 2002 et 2004 pour des projets de déminage en Croatie.



8-12 novembre 2004



Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker
en République populaire de

CHINE

Du 8 au 13 novembre 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et par une importante délégation commerciale, a effectué une visite de travail en République populaire de Chine. Il s'agissait de la cinquième visite de Jean-Claude Juncker en Chine depuis 1996.



Jean-Claude Juncker accueilli par le maire de Shanghai, Han Zheng



Après l'inauguration de l'usine Baosteel Arcelor-SAIC à Shanghai, la délégation luxembourgeoise a eu l'occasion de faire une visite guidée des lieux

Shanghai

«Pour moi, Shanghai est le symbole même de la Chine qui avance et qui gagne. La Chine de la rapidité et du progrès, donc de l'espoir.» C'est ainsi que le Premier ministre luxembourgeois a répondu aux paroles de bienvenue que le maire de Shanghai, Monsieur Han Zheng, lui a adressées ainsi qu'au ministre de l'Économie et à toute la délégation luxembourgeoise lors de la réunion de travail avec le maire et son collègue.

Monsieur Han Zheng a souligné l'intensité des relations entre le Luxembourg et la Chine et s'est félicité que pour Jean-Claude Juncker, ces relations constituaient une priorité comme le prouve cette cinquième visite en Chine du Premier ministre luxembourgeois.

Le maire de Shanghai a abordé un certain nombre d'aspects liés au développement très rapide et à la forte croissance de son pays, croissance qui, après s'être maintenue à 10% ces 12 dernières années, connaîtrait actuellement un taux de 13,5%. Il a souligné son souci de soutenir cette croissance en se

consacrant plus particulièrement au développement des flux logistiques et des transports internationaux de la ville de Shanghai.

Il n'a par ailleurs pas manqué de mettre l'accent sur l'importance de l'éducation qu'il a qualifiée de «maillon essentiel» pour maintenir le progrès que connaît sa ville. Un système d'éducation qu'il importe, selon Monsieur Zheng, de mettre en synergie avec la recherche et l'industrie.

Au cours de la première journée de son séjour à Shanghai, la délégation a aussi visité le jardin Yuyuan, des lieux traditionnels et la vieille ville ainsi que le City Planning Center, qui illustre – par une maquette d'une remarquable dimension – le développement futur de la ville, prouvant ainsi l'excellence de la politique prospective d'aménagement du territoire.

Le Premier ministre Juncker a inauguré en fin d'après-midi une entreprise Arcelor-Baosteel-SAIC en présence également de la délégation économique qui accompagne le Premier ministre et le ministre de l'Économie.

Une visite de travail et ses raisons

Lors d'un entretien avec la presse luxembourgeoise sur place en Chine, le Premier ministre a développé les raisons de sa visite de travail. Les motifs ne se limitent pas aux seuls aspects économiques, bien que ceux-ci soient mis en évidence par la présence du ministre Jeannot Krecké à la tête d'une importante délégation économique, reflet d'excellentes relations économiques et commerciales.

Jean-Claude Juncker a souligné que d'évidents motifs politiques justifiaient sa présence en Chine. «Ce n'est pas seulement depuis ces derniers temps que nous sommes en faveur d'un ordre mondial multipolaire. Or celui qui nourrit une telle ambition se doit de s'entretenir avec tous les acteurs.»

D'après Jean-Claude Juncker, la Chine et le peuple chinois ne possèdent pas seulement la fierté de l'histoire et des ambitions nouvelles. La Chine est aussi membre du Conseil de sécurité de l'ONU. «Elle joue un rôle évident de stabilisateur dans la région et la future Présidence luxembourgeoise aura sur son agenda un certain nombre de dossiers concernant la Chine, dont celui de la levée de l'embargo sur les armes décrété en 1989 suite aux événements de la place Tian Anmen ne sera pas le moins important», a déclaré Jean-Claude Juncker.

Pour résumer, le Premier ministre Juncker a constaté donc qu'il y a «de bonnes raisons d'ordre national et de bonnes raisons d'ordre international pour venir en Chine».

Le ministre Krecké, de son côté, s'est montré impressionné par les performances économiques réalisées par Shanghai. Il s'est cependant aussi interrogé sur les tenants et aboutissants d'un tel développement, notamment en ce qui concerne ses conséquences à moyen terme sur l'économie européenne.

La question se poserait aussi quant aux besoins énergétiques impressionnants de l'industrie chinoise, besoins qui ont eu une influence certaine sur le prix des ressources énergétiques et notamment celui du pétrole.

Hong Kong

Hong Kong a constitué la deuxième étape de la visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Chine.

Hong Kong jouit depuis 1997 du statut de région administrative spéciale (RAS), elle dispose d'une autonomie administrative, législative et judiciaire et dépend de Beijing seulement pour ce qui est de la défense et des affaires étrangères. Hong Kong suit comme sa sœur Macao le principe défini par Deng Xiaoping de «un pays - deux systèmes».

Hong Kong est la huitième place financière du monde, hébergeant 133 banques. Sa bourse est la deuxième de l'Asie. Après des années plus modestes, la croissance économique a repris en 2004 et le chômage est en baisse. Pour 2005, les autorités tablent sur une croissance de 7,5%. Le secteur du tourisme s'avère le plus dynamique, enregistrant au premier semestre 2004 une croissance de 70% par rapport à l'année précédente. La moitié des 12,3 millions de touristes sont des Chinois.

Hong Kong est un partenaire commercial important pour l'Union européenne. En 2002, les échanges bilatéraux se sont élevés à 29,6 milliards d'euros.



Rencontre au Government House avec
Tung Chee Wa, Chief Executive de Hong Kong

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le 10 novembre Tung Chee Hwa, *Chief Executive* de la RAS, à la Maison du gouvernement, ainsi que Henry Tang, *Financial Secretary* de Hong Kong.

Avec le chef du gouvernement Tung Chee Hwa, le Premier ministre luxembourgeois a abordé la situation de Hong Kong depuis 1997. Ainsi les libertés personnelles et d'opinion sont restées semblables à celles d'avant la rétrocession de 1997, a assuré le *Chief Executive*. Depuis que Hong Kong jouit du statut de RAS, «le problème principal n'était pas un problème d'intégration mais des problèmes économiques», a déclaré le Premier ministre Juncker à l'issue des entrevues et a fait allusion à la crise financière qui a touché l'Asie du Sud-Est début 1997 et à la crise du SRAS.

Les pourparlers ont également porté sur les relations économiques et financières entre le Luxembourg et

Hong Kong ainsi que sur la situation des échanges commerciaux. Hong Kong constitue après la Chine et le Japon le troisième partenaire commercial du Luxembourg en Asie.

Jeannot Krecké: «Luxembourg: your gateway to Europe»

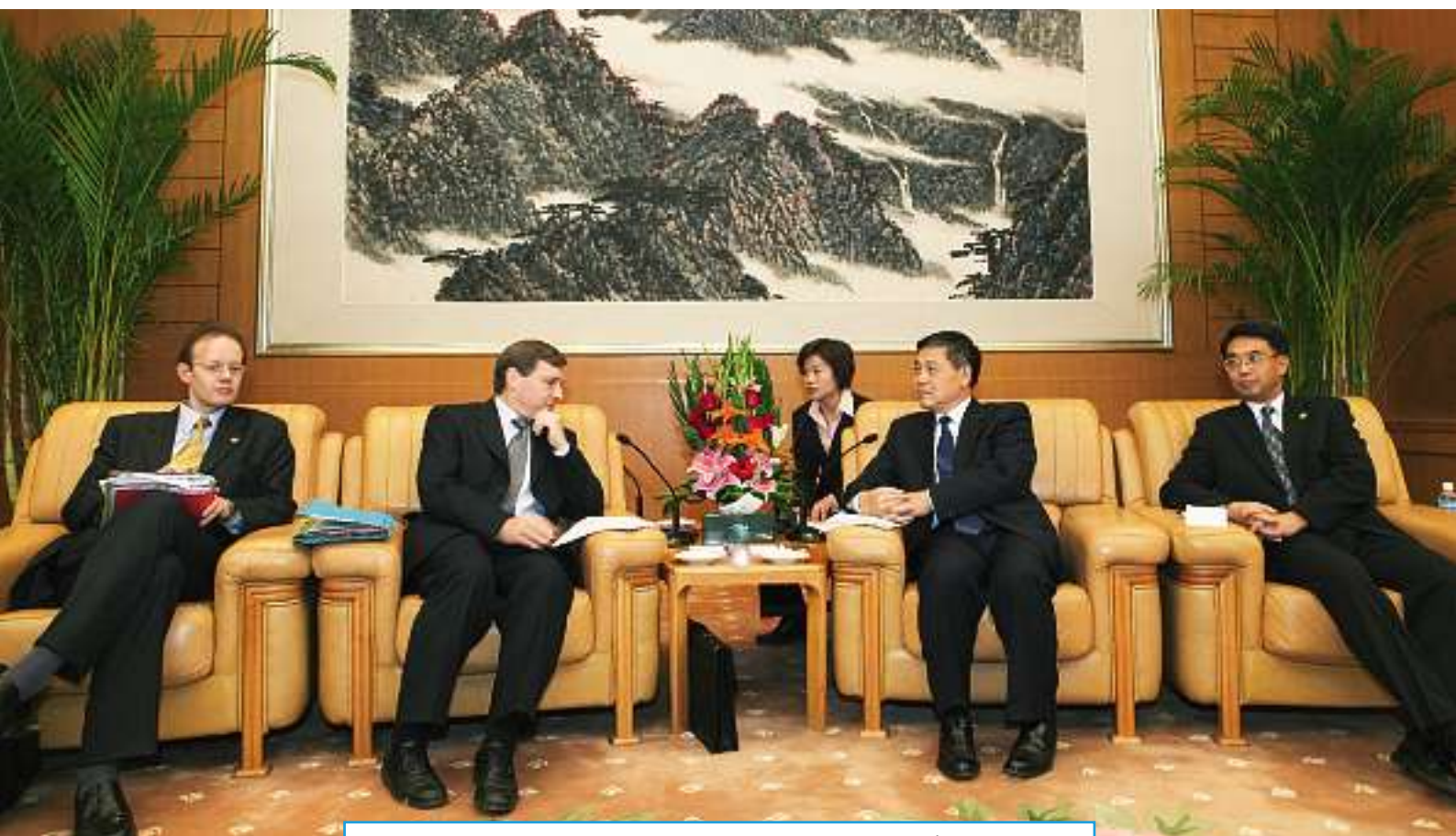
La Chambre de commerce luxembourgeoise a organisé une rencontre *business-to-business* avec les hommes d'affaires de Hong Kong. Le rôle international de l'euro a été le sujet principal de cette rencontre à laquelle le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont assisté.

Lors d'un discours prononcé à cette occasion (voir page 205), Jeannot Krecké a souligné l'attrait que présente le Luxembourg pour les entreprises internationales.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur a présenté le Grand-Duché comme «la porte d'accès à l'Europe pour les investisseurs asiatiques» et a relevé qu'une des caractéristiques les plus remar-

*Jeannot Krecké, Jean-Claude Juncker
et le Vice-président chinois Zeng Qinhong
au Grand Palais du Peuple à Beijing*





Jeannot Krecké lors de sa rencontre avec le vice-ministre de l'Économie

quables du Grand-Duché serait la tradition multilingue de sa population, «un avantage incomparable dans le monde du commerce international».

D'autre part, la situation fiscale favorable du Luxembourg contribuerait à un environnement que l'on peut qualifier de *business-friendly*, tant pour les entreprises locales que pour les investisseurs internationaux, a ajouté le ministre luxembourgeois.

Jeannot Krecké a signalé en outre que le taux de croissance du PIB luxembourgeois a été régulièrement supérieur à celui de l'Union européenne pendant la dernière décennie, et que la TVA de 15% au Luxembourg est la plus faible au sein de l'Union.

De plus, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est félicité du 7^e rang mondial que le

Luxembourg occupe en tant que centre financier, grâce aux quelque 167 institutions bancaires internationales, à une bourse qui prospère et à l'industrie la plus importante en Europe en matière de fonds d'investissements. En concluant, Jeannot Krecké a noté qu'une partie de la politique luxembourgeoise «consiste à diversifier la structure du commerce extérieur luxembourgeois en mettant l'accent surtout sur les pays en dehors de l'Union européenne».

Lors de cette rencontre *business-to-business*, le directeur de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, a présenté la place financière luxembourgeoise, tandis que Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, a évoqué certains aspects liés au commerce entre les entreprises luxembourgeoises et les investisseurs chinois.

Beijing

Le 12 novembre, le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu par son homologue chinois Wen Jiabao au Grand Palais du Peuple à Beijing.

Les deux Premiers ministres ont eu un échange de vues sur les relations bilatérales politico-économiques.

Des sujets liés à l'actualité politique internationale, les relations avec l'Union européenne, le prochain sommet UE-Chine et plus particulièrement les priorités de la future Présidence luxembourgeoise ainsi que le 30^e anniversaire des relations diplomatiques UE-Chine ont été d'autres sujets à l'ordre du jour des pourparlers.

Le vice-président de la République populaire de Chine, Zeng Qinhong, a également reçu le Premier ministre et futur président du Conseil de l'Union européenne pour une entrevue au Grand Palais du Peuple.

Jean-Claude Juncker a aussi eu l'occasion de rencontrer le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Zhou Xiaochuan, et le ministre des Finances, Jin Renqing. La situation financière et monétaire de la Chine, l'évolution générale de l'euro ainsi que le rôle de l'euro comme monnaie de réserve internationale ont été les principaux thèmes lors de ces deux entrevues.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, de son côté, a rencontré le vice-ministre de l'Économie pour un échange de vues sur les relations commerciales avec la Chine, deuxième partenaire commercial du Luxembourg hors Europe.

Cette visite de travail en Chine s'est clôturée par un dîner officiel offert par le Premier ministre Wen Jiabao en l'honneur du chef du gouvernement luxembourgeois.

Bilan de la visite de travail en Chine

À la fin de la visite de travail en Chine, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fait le bilan des entrevues qu'il a eues avec le vice-président Zeng Qinhong, le Premier ministre Wen Jiabao, le ministre des Finances, Jin

*Jean-Claude Juncker
et son homologue
chinois, Wen Jiabao,
lors du dîner officiel
offert au Palais du
Peuple*



Renqing, et le gouverneur de la Banque populaire de Chine, Zhou Xiaochuan.

Les relations bilatérales de la Chine avec le Luxembourg et l'Union européenne, de même que les questions monétaires internationales ont marqué les discussions.

«Les deux parties sont d'avis que les relations entre la Chine et le Luxembourg sont bonnes», a déclaré le Premier ministre, «de telle sorte que nous pouvons parler ouvertement de toute question».

Les délégations luxembourgeoise et chinoise ont abordé les questions relatives à la politique monétaire, et notamment les effets de la baisse du dollar américain sur l'euro. Le Premier ministre Juncker a exprimé le souhait que la politique monétaire de la Chine participe aux efforts de réduction de cette pression sur l'euro, dont la valeur actuelle sur les taux de change a des effets négatifs sur la croissance économique au sein de la zone euro.



Jean-Claude Juncker a annoncé dans ce contexte qu'une réunion des ministres des Finances asiatiques et européens aura lieu, à son initiative, en avril/mai 2005 dans le cadre de l'ASEM, «ce qui témoigne du rôle considérable de la Chine sur la scène monétaire internationale». Il va de soi, a ajouté le Premier ministre, que la Chine a dès lors une plus grande responsabilité internationale.

La délégation luxembourgeoise et les autorités chinoises se sont félicitées de l'évolution positive que les relations commerciales entre les deux pays ont connue ces dernières années, et surtout depuis 1995. Le Premier ministre luxembourgeois a répété que la Chine constitue le deuxième partenaire commercial du Grand-Duché en dehors de l'Europe et a souligné que la balance commerciale du Luxembourg avec la Chine serait positive.

L'économie chinoise, qui se distingue actuellement par une croissance exceptionnelle, connaîtra une

évolution plus modérée au cours des prochaines années, a estimé le Premier ministre. Cette évolution a déjà conduit la Chine à prendre des mesures afin d'éviter un crash brutal de son économie, a remarqué Jean-Claude Juncker, qui a exprimé sa confiance aux autorités chinoises en la matière.

Sur le plan politique, l'embargo sur les armes, décrété par l'UE à la suite des événements sur la place Tiananmen en 1989, a figuré à l'ordre du jour des réunions avec le vice-président et avec le Premier ministre chinois. «Le gouvernement luxembourgeois est d'avis que l'embargo sur les armes doit être levé, opinion partagée par d'autres gouvernements européens», a dit Jean-Claude Juncker. Au préalable, il faudrait néanmoins prendre un certain nombre de décisions corollaires, dont la modification, en Europe, du Code de bonne conduite en matière d'exportation des armes, a affirmé le Premier ministre Juncker, qui estime que ce code doit devenir un instrument contraignant et contenir les dispositions qui règlent, étape par étape, la marche à suivre lors de la levée d'un embargo.

La question des droits de l'homme a été longuement abordée au cours de la visite en Chine. Le Premier ministre a signalé à ces interlocuteurs chinois qu'il faudrait promouvoir la qualité du dialogue entre l'UE et la Chine en la matière. Le chef du gouvernement luxembourgeois souhaite dès lors relancer ce dialogue lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au premier semestre 2005.

En ce qui concerne le Tibet, le Premier ministre a souligné que ce pays fait partie de la Chine, tout en insistant sur l'importance du respect des libertés religieuses et culturelles des Tibétains.

Au sujet de Taiwan, Jean-Claude Juncker s'est prononcé en faveur du principe «Un pays, deux systèmes», suivant l'exemple de Hong Kong.

La demande introduite en 2003 par la Chine concernant la reconnaissance, par l'Union européenne, du pays comme économie de marché, les relations Chine-Russie et Russie-Japon ainsi que la nouvelle formulation des accords commerciaux qui lient l'UE et la Chine depuis le milieu des années 1980 ont aussi figuré à l'ordre du jour des entretiens du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, en Chine.



24-25 novembre 2004



Visite du

ROI ABDALLAH II DE JORDANIE au Luxembourg

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.M. le roi Abdallah II de Jordanie a effectué une visite au Grand-Duché de Luxembourg les 24 et 25 novembre 2004. Cette visite était placée sous le signe du développement des relations économiques entre le Luxembourg et le Royaume hachémite de Jordanie et s'inscrit dans le cadre du projet de réformes lancé par S.M. le roi pour moderniser l'économie jordanienne.

Le roi Abdallah II était accompagné de S.A.R. le prince Ali Bin Al Hussein, le ministre de la Cour royale, Samir Al-Rifai, le ministre des Affaires étrangères, Dr Hani Mulki, et le ministre du Plan et de la Coopération internationale, Dr Bassem Awadallah.





S.M. le roi de Jordanie a reçu tour à tour Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn en audience au palais grand-ducal

Le 24 novembre, le roi de Jordanie a été accueilli par le couple grand-ducal devant le palais. Après les honneurs militaires, la revue des troupes et la présentation des délégations, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu une entrevue au palais grand-ducal avec S.M. le roi et S.A.R. le prince Ali Bin Al-Hussein.

Le roi Abdallah II a reçu ensuite successivement en audience le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

S.M. le roi Abdallah II et LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité en début de soirée l'exposition «Lever le voile, femmes artistes en terre

d'Islam» à l'Abbaye de Neumünster, en présence de François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et d'Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

S.A.R. la princesse Wijdan Ali, présidente de la *Jordan National Gallery of Fine Arts* de laquelle proviennent les œuvres exposées, a présenté l'exposition qui a pour but de montrer la diversité et la créativité des femmes artistes en terre d'Islam afin de combattre les stéréotypes qui leur sont souvent associés.

Le conflit en Irak ainsi que le conflit israélo-palestinien ont été au centre de l'échange de vues du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avec son



homologue jordanien, le Dr Hani Mulki. Les dossiers bilatéraux et les priorités de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne étaient aussi à l'ordre du jour de cette entrevue.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean Asselborn a souligné que la Jordanie serait un médiateur très important pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Le ministre luxembourgeois a également décrit l'urgence qu'il y avait de relancer le processus de paix au Proche-Orient et a estimé que l'organisation d'élections palestiniennes, prévues pour le 9 janvier 2005, serait un pas important vers la paix.

Hani Mulki, de son côté, s'est montré optimiste en ce qui concerne la résolution du conflit israélo-palestinien. Il considère que les Israéliens et les Palestiniens seraient prêts à s'engager sur le chemin de la paix, qui, à son avis, devrait passer par la *road map*, avec l'aide du Luxembourg et d'autres pays.

Jean Asselborn a également rappelé la date du 31 mai 2005 où se déroulera, sous Présidence luxembourgeoise, la VIIe Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères. Les 25 États membres de l'UE ainsi que 10 États de la Méditerranée du Sud, dont la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne, y seront représentés. En rassemblant Israël et l'Autorité palestinienne autour d'une même table, cette conférence constituera un moment-clé de la Présidence luxembourgeoise, selon Jean Asselborn. L'objectif de la Conférence euro-méditerranéenne est l'intensification des relations politiques, économiques et sociales entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée du Sud.

Hani Mulki a également mis en lumière l'importance de cette conférence et des partenariats bilatéraux qui en découlent. Le ministre jordanien a fait part de sa gratitude envers le Luxembourg, puisque l'accord euro-méditerranéen d'association avec la Jordanie a été signé le 24 novembre 1997 sous Présidence luxembourgeoise. De plus, le Luxembourg a hébergé le premier Conseil d'association entre l'UE et la Jordanie le 10 juin 2002. S'y ajoutent divers accords économiques, culturels et scientifiques conclus entre le Luxembourg et la Jordanie, et qui devraient encore s'intensifier davantage, a espéré Hani Mulki.

Hani Mulki a par ailleurs déploré le fait que la Jordanie ait toujours besoin de l'aide européenne et a précisé que l'économie jordanienne souffre à cause du conflit en Irak. L'Irak est en effet le principal partenaire commercial de la Jordanie.



Jean Asselborn et son homologue jordanien, le Dr Hani Mulki

La conférence internationale sur l'Irak à Charm el-Cheikh, à laquelle a participé le ministre jordanien des Affaires étrangères avant son arrivée au Luxembourg, a également été abordée lors de son entrevue avec le ministre Asselborn. Dans ce contexte, les deux ministres ont espéré que les élections prévues pour le 30 janvier 2005 pourraient enfin apporter la démocratie à l'Irak.

Un dîner offert au palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.M. le roi a clôturé cette première journée de la visite. Dans son toast prononcé en l'honneur de S.M. le roi, le Grand-Duc a précisé que le chef d'État de la Jordanie est un «interlocuteur privilégié», notamment en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient.

Le 25 novembre, S.M. le roi Abdallah II a visité la Chambre de commerce où il a été accueilli par le président Michel Würth et le directeur Pierre Gramegna. Des représentants de l'économie jordanienne y ont eu un échange avec des entrepreneurs luxembourgeois lors d'un séminaire économique.

Finalement, avant de quitter le Luxembourg, S.M. le roi de Jordanie a visité la Banque européenne d'investissement (BEI). La coopération entre la Jordanie et la BEI a débuté en 1979. Depuis lors, près de 60 opérations de prêt ont été signées, soit en moyenne plus de deux par an, pour un montant total avoisinant 750 millions d'euros.

Préparation à la Présidence

DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE 2005

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn à Paris

1^{er} octobre 2004

Suite à sa visite de travail à Berlin le 26 août, à La Haye le 31 août 2004 et à Bruxelles le 1^{er} septembre 2004, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'est rendu le 1^{er} octobre 2004 à Paris pour une visite de travail au Quai d'Orsay auprès du ministre des Affaires étrangères français, Michel Barnier.

Cette entrevue, qui devrait initialement avoir lieu le 31 août 2004, avait dû être annulée en raison d'un déplacement de Michel Barnier au Proche-Orient suite à l'enlèvement de deux journalistes français en Irak.

L'entrevue avec le chef de la diplomatie française, qui avait lieu dans la soirée, a porté sur les grands dossiers européens dans la perspective de la Présidence luxembourgeoise et sur des questions d'actualité internationale.

Le ministre Jean Asselborn a présenté à son homologue français les priorités de la Présidence luxembourgeoise dont l'un des dossiers les plus délicats sera probablement celui des perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007 à 2013.

Rappelons dans ce contexte que contrairement au Luxembourg, la France a été cosignataire de la lettre de six Etats membres contributeurs nets au budget européen en faveur d'un gel des dépenses communautaires à 1% du PIB de l'Union

européenne. Un certain nombre des autres Etats membres soutiennent la proposition de la Commission européenne de porter le budget européen à 1,14%.

A cet égard, Michel Barnier a expliqué qu'il ne peut en aucun cas s'agir de remettre en cause l'accord intervenu en 2002 qui a déjà fixé le budget de la Politique agricole commune (PAC) jusqu'en 2013. Jean Asselborn et Michel Barnier sont tombés d'accord que face aux intenses discussions budgétaires que connaîtra l'Union européenne durant les mois à venir, seul l'esprit de compromis des Etats membres permettra à la Présidence luxembourgeoise de trouver un accord politique en la matière pour juin 2005.

Les deux ministres ont ensuite exposé les vues de leurs gouvernements respectifs sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance qui viserait à y introduire une certaine

flexibilité afin de permettre aux Etats membres d'adopter leur politique budgétaire en fonction de l'environnement économique. La réforme du pacte de stabilité et de croissance figure également parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise. Dans ce contexte, Michel Barnier a exprimé sa satisfaction que le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker assurera la présidence de l'Eurogroupe à partir du 1^{er} janvier 2005.

Lors de leur entretien, Jean Asselborn et Michel Barnier ont également abordé le dossier de la stratégie de Lisbonne pour un renouveau économique et social dans l'UE. Ce processus, lancé en 2000, devrait créer le cadre d'une amélioration de la compétitivité européenne tout en tenant compte des dimensions sociales et environnementales. Il incombera à la Présidence luxembourgeoise d'organiser en mars 2005 la révi-



Jean Asselborn en compagnie de Michel Barnier lors de leur rencontre au Quai d'Orsay

sion à mi-chemin du processus de Lisbonne lors du Conseil européen de printemps. Le ministre Asselborn a expliqué à son homologue français que la Présidence luxembourgeoise a l'intention de mettre le même accent sur les trois piliers de la stratégie de Lisbonne, à savoir la compétitivité, le domaine social et l'environnement.

Jean Asselborn et Michel Barnier ont également évoqué les différents scénarios de ratification du Traité constitutionnel de l'Union européenne au niveau des Etats membres. A cet égard, le ministre français Michel Barnier a proposé que les pays fondateurs de l'Union européenne organisent ce référendum le même jour, idée qui a été saluée par Jean Asselborn.

En matière de l'élargissement de l'Union européenne, les deux chefs de la diplomatie ont échangé leurs points de vue au sujet de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie après la publication du rapport de la Commission européenne le 6 octobre 2004. A cet égard, les deux ministres ont évoqué l'annonce faite le jour même par le président de la République Jacques Chirac d'organiser un référendum en France sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ont été également abordé l'adhésion à l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie, ainsi que la candidature de la Croatie.

Des sujets internationaux, comme la situation aux Balkans, notamment au Kosovo, au Proche-Orient ainsi qu'en Iran et en Irak ont été abordés.

Au niveau bilatéral, les deux ministres se sont félicités de l'excellente coopération qui existe traditionnellement entre la France et

le Luxembourg et ont évoqué le dossier des friches industrielles à Belval. Suite à la signature le 6 mai 2004 de deux conventions de coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise, le cadre politique a été créé pour entamer la négociation d'échange de territoire afin de permettre le développement du site de Esch-Belval. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères français s'est dit d'accord de faire de son mieux pour faire avancer les négociations relatives à la mise en œuvre de cet échange de territoire.

Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État aux Affaires européennes belge, Didier Donfut

8 octobre 2004

Le 8 octobre 2004 a eu lieu une rencontre, suivie d'une conférence de presse, entre Nicolas Schmit, ministre délégué luxembourgeois aux Affaires étrangères et l'Immigration et Didier Donfut, secrétaire d'Etat belge aux Affaires européennes lieu au ministère des Affaires étrangères à Luxembourg.

Les ministres se sont entretenus sur la Constitution européenne, le processus de Lisbonne, les perspectives financières de l'UE, la Turquie, la Présidence luxembourgeoise ainsi que les relations bilatérales. Les deux ministres ont d'emblée affirmé une très large «identité de vue sur les question européennes». Ils partagent la vision d'une Europe des valeurs.

En vue du référendum luxembourgeois pour la ratification du traité constitutionnel, il y aura une étroite

consultation et des échanges de vues entre les deux pays. M. Donfut a expliqué que le gouvernement belge devra d'abord consulter le Parlement sur ce sujet, mais qu'une large campagne d'information sur l'Union européenne serait lancée l'année prochaine.

Le ministre délégué Schmit a déclaré que le processus de Lisbonne sera relancé sous Présidence luxembourgeoise. Il attend de nouvelles impulsions du rapport Kok qui sera présenté fin octobre et du rapport de la Commission début 2005 en préparation de la réunion du Conseil européen à Luxembourg en mars 2005.

M. Schmit a insisté sur les différentes dimensions de la stratégie de Lisbonne: emploi et croissance, environnement et le domaine social. Il a souligné qu'il faudrait éviter une trop forte concentration d'énergie et d'efforts sur la seule maximisation de la croissance et de la compétitivité au détriment des aspects sociaux. M Donfut a appuyé l'idée que l'Europe se donne des objectifs sociaux spécifiques, car une croissance accrue n'engendre pas automatiquement des améliorations dans le domaine social.

Nicolas Schmit a résumé la position des deux pays sur les perspectives financières en déclarant: «Il ne faut pas priver l'Europe là où elle peut agir, des moyens pour agir».

Concernant le dossier turc, MM. Donfut et Schmit saluent l'approche de la Commission, qu'ils qualifient de «sage, réaliste» et prudente. Selon M. Schmit, on peut s'attendre à un processus long avec une issue qui reste ouverte. Il s'est exprimé en faveur d'un début rapide des



M. Donfut accueilli par Nicolas Schmit devant l'Hôtel Saint Maximin

négociations, si possible déjà sous Présidence luxembourgeoise.

M. Donfut a relevé l'importance de la Présidence luxembourgeoise, qui intervient au moment où les mécanismes décisionnels de l'UE à 25 seront mis au point.

M. Schmit et M. Donfut ont mis en évidence l'importance persistante du Benelux au sein de l'UE élargie. C'est une institution qui sert toujours de lien entre la France et l'Allemagne et de référence aux nouveaux États-membres, notamment les pays baltes qui portent selon M. Donfut un grand intérêt au «respectueux chemin qui est le nôtre».

Répondant à une question concernant les centres de transit pour demandeurs d'asile dans les pays nord-africains, les deux ministres ont indiqué leur préférence pour une politique positive plutôt que répressive dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE.

Visite de travail de la ministre déléguée aux Affaires européennes française, Claudie Haigneré

12 octobre 2004

La ministre déléguée aux Affaires européennes de la République française, Claudie Haigneré, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 12 octobre 2004. Elle a eu des entretiens avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Engager «un débat européen durable»

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre déléguée aux Affaires européennes française, Claudie Haigneré, ont souligné lors

d'une conférence de presse à Luxembourg la nécessité de mener un débat public constant et profond sur les affaires européennes afin de créer une «dynamique positive en vue des référendums» sur la Constitution européenne dans leurs pays.

Les deux ministres ont également insisté sur la nécessité de donner une visibilité plus forte aux trois volets sociaux, économiques et environnementaux du processus de Lisbonne. Claudie Haigneré a établi un lien entre les perspectives financières de l'UE que la Présidence luxembourgeoise devra négocier et la réalisation des objectifs de Lisbonne dont le financement doit être garanti.

Nicolas Schmit et Claudie Haigneré se sont accordés à dire que les référendums en Europe devraient donner lieu à un dialogue ouvert sur l'Europe qui serait couronné de succès si les politiques arrivaient à expliquer que l'Europe apporte la prospérité et la sécurité ainsi qu'un certain modèle social.

Interrogé sur l'éventuelle date prévue pour ce référendum à Luxembourg, le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, a répondu que ce qui importait avant tout, c'était de créer une certaine dynamique européenne autour des référendums, dont certains ont été d'ores et déjà annoncés en Espagne, au Portugal et aux Pays-Bas. Il a indiqué que des discussions étaient en cours avec la Chambre des députés pour déterminer le moment approprié pour ce débat sur l'Europe et qu'il fallait détacher le référendum d'autres échéances électorales.



Nicolas Schmit en conversation avec Claudie Haigneré, ministre déléguée aux Affaires européennes de la République française

Par ailleurs, le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a accueilli la ministre déléguée aux Affaires européennes française pour une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense et de la Coopération.

en exercice du Conseil de l'UE, intervient deux jours après l'appel des 25 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne aux autorités et rebelles soudanais pour respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et le cessez-le-feu adopté en avril 2004 à N'Djamena au Tchad.

Visite de la troïka européenne au Soudan: Jean Asselborn prône le dialogue politique à Khartoum

12-13 octobre 2004

Le 13 octobre 2004, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à Khartoum dans le cadre d'une entrevue de la troïka ministérielle de l'Union européenne avec les autorités soudanaises.

La visite de Jean Asselborn et Bernard Bot, ministre des Affaires étrangères néerlandais et président

La troïka ministérielle a entamé sa visite par un échange de vues avec le représentant spécial adjoint du secrétaire général des Nations unies au Soudan, Manuel Aranda da Silva, qui a fait part de ses observations et contacts dans les différentes zones de conflits. Les ministres luxembourgeois et néerlandais ont ensuite rencontré le président Omer Hassan Ahmed El-Bashir et le ministre des Affaires étrangères, Moustafa Osman Ismaïl afin de s'informer sur les efforts déployés par Khartoum pour mettre un terme aux conflits au Soudan.

Au cours de ses entrevues avec les autorités soudanaises, la délégation européenne s'est déclarée extrêmement préoccupée par la crise au Darfour, notamment par les rapports témoignant de violents combats et d'attaques contre les civils. Les ministres Asselborn et Bot ont encouragé le gouvernement soudanais à poursuivre les négociations avec les rebelles afin de trouver un accord de paix durable. Les deux parties ont aussi



Jean Asselborn et le ministre des Affaires étrangères néerlandais, Bernard Bot, en compagnie du président soudanais, Omer Hassan Ahmed El-Bashir



Jean Asselborn et son homologue soudanais, Moustafa Osman Ismail

abordé l'engagement de l'Union africaine (UA) dans la résolution du conflit au Darfour, et la troïka UE s'est notamment félicitée de la demande formelle adressée par Khartoum à l'UA en vue d'un renforcement du mandat d'une telle mission.

Lors d'un point de presse au ministère des Affaires étrangères soudanais, le ministre Jean Asselborn a lancé un appel aux autorités soudanaises pour investir tous leurs efforts en faveur d'une conclusion rapide des deux processus de paix actuellement en cours: celui au Darfour, mais aussi les négociations entre le nord et le sud du Soudan, dans le but de mettre fin à un conflit qui déchire le plus grand pays d'Afrique depuis plus de vingt ans. «L'Union européenne, tout comme l'ONU, souhaite apporter son aide au Soudan pour mettre un terme aux conflits qui ravagent votre pays - nous sommes ici pour explorer

en commun la meilleure façon d'arriver à un dialogue et une coopération constructive sur ce point», a souligné le ministre luxembourgeois. Depuis 1990, l'UE a débloqué 400 millions d'euros en aide humanitaire pour le Soudan, a précisé Jean Asselborn.

Questionnée sur la menace de sanctions envers le Soudan, la troïka européenne a rappelé que l'Union européenne se réserve le droit de prendre les mesures appropriées envers le gouvernement soudanais ou toute autre partie engagée dans le conflit au Darfour, si aucun progrès n'est enregistré à la suite des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Rappelons dans ce contexte que le Luxembourg a décidé d'apporter une participation de 30.000 EUR à la mission d'observation du cessez-le-feu de l'Union africaine. Cette aide s'ajoute aux contribu-

tions humanitaires du Luxembourg pour le Darfour, qui s'élèvent désormais à 1.200.000 EUR.

Jean Asselborn participe à une réunion de la troïka européenne avec Sergueï Lavrov

19 octobre 2004

Le 19 octobre 2004, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à La Haye pour une entrevue de la troïka européenne avec Sergueï Lavrov, ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe.

Ont participé à cette entrevue, outre le ministre luxembourgeois, son homologue néerlandais et président en exercice du Conseil de l'UE, Bernard Bot, le secrétaire général du Conseil, Javier Solana, ainsi que le commissaire européen chargé des Relations extérieures, Chris Patten.

Les consultations de la troïka européenne avec le ministre Lavrov ont débuté le matin par une réunion plénière, au cours de laquelle les deux parties ont examiné les relations entre la Russie et l'Union européenne dans le cadre de quatre domaines prioritaires (communément appelés les «quatre espaces»):

- un espace économique commun;
- un espace commun de liberté, de sécurité et de justice;
- un espace commun de sécurité extérieure;
- un espace commun de recherche et d'éducation.



Jean Asselborn aux côtés de Sergueï Lavrov, Bernard Bot et Javier Solana lors d'une réunion de la troïka européenne à La Haye

Ce premier échange de vues a été poursuivi au cours d'un déjeuner de travail principalement consacré aux relations internationales et régionales. La délégation européenne et le ministre Lavrov ont ainsi évoqué la situation au Moyen-Orient, la Moldavie, le Caucase du Sud, les Balkans et Chypre. A également été abordée la lutte contre le terrorisme dans le plein respect des droits de l'homme.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de leurs discussions, la troïka européenne et le ministre Lavrov se sont montrés confiants de pouvoir prochainement trouver un accord sur les « quatre espaces ». Dans ce contexte, les deux parties ont convenu de maintenir un dialogue pragmatique en vue du prochain sommet UE-Russie, prévu pour le 11 novembre 2004 à La Haye.

Les ministres européens ont souligné que la Russie restait un par-

tenaire stratégique de l'Union européenne, notamment dans le cadre d'une collaboration plus étroite au sein de forums multilatéraux tels que le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'ONU. Les deux partenaires ont par ailleurs plaidé pour une meilleure coordination des efforts engagés en faveur du respect des droits de l'homme dans le cadre de ces différentes organisations internationales.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Madrid

20 octobre 2004

En début de soirée du 20 octobre 2004, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu à Madrid pour une visite de travail auprès de Miguel Angel

Moratinos, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne.

Placé sous le signe des préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le déplacement a permis au ministre Asselborn de passer en revue avec son homologue espagnol les grands dossiers à l'ordre du jour de l'Union européenne au cours du premier semestre 2005.

Les deux ministres ont tout d'abord abordé les perspectives financières de l'UE pour la période de 2007 à 2013, qui constitueront sans doute un des dossiers les plus sensibles de la Présidence luxembourgeoise. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a plaidé pour le respect du programme triennal adopté lors du Conseil européen de décembre 2003, qui prévoit la clôture des négociations sur les perspectives financières lors du Conseil européen de juin 2005.

Les propositions de réforme du pacte de stabilité et de croissance ainsi que la question d'un renouveau socioéconomique de l'UE ont aussi été évoquées. Dans le cadre des discussions sur les réformes économiques au sein des pays membres de l'UE, le ministre Asselborn a rappelé qu'il incombera au Luxembourg de présider un Conseil européen chargé de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne en mars 2005. Le processus de Lisbonne, lancé en 2000, a pour objectif de rendre l'économie européenne plus performante et compétitive à l'échelle mondiale, tout en respectant les dimensions sociales et écologiques du marché unique.



Jean Asselborn en compagnie de Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères de l'Espagne

Du côté des relations internationales, Jean Asselborn a informé son homologue espagnol des préparatifs en cours en vue de la prochaine réunion ministérielle formelle Euromed, qui aura lieu en mai 2005 à Luxembourg. Dans l'optique d'un renforcement du partenariat euro-méditerranéen, le ministre luxembourgeois a souligné la nécessité de relancer le processus de Barcelone et de collaborer davantage avec les partenaires de la rive sud dans cet effort commun.

Sur le plan bilatéral, les deux parties se sont félicitées de la bonne coopération entre le Luxembourg et l'Espagne au niveau politique et économique. En effet, l'Espagne est le septième partenaire commercial du Luxembourg (après nos trois pays voisins, le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas), le volume total des échanges commerciaux se chiffrant à 405 millions d'euros en 2003. Les entreprises luxem-

bourgeoises ont par ailleurs enregistré un net progrès de leurs exportations vers l'Espagne au cours des dix dernières années.

Nicolas Schmit rencontre le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles

21 octobre 2004

En date du 21 octobre 2004, le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit a eu une entrevue avec le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, en vue de la préparation de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne et notamment de la collaboration avec le Parlement européen. Cette entrevue a porté sur 5 sujets.

Le dossier du processus de Lisbonne et de sa relance sous Présidence luxembourgeoise a été abordé en premier. Le président et le ministre Nicolas Schmit envisagent un forum ad hoc du Parlement européen de concert, le cas



Nicolas Schmit et le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, lors d'une entrevue qui portait sur la préparation de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne

échéant, avec les parlements nationaux des 25 États membres.

Ensuite, il a été question des perspectives financières 2007-2013. Il a été convenu que la Présidence luxembourgeoise soit en contact régulier avec la commission afférente du Parlement européen à ce sujet. Cette commission sera présidée par Josep Borrell lui-même.

S'agissant du pacte de stabilité, Nicolas Schmit a informé le président que Jean-Claude Juncker s'efforcera de trouver un accord consensuel sous Présidence luxembourgeoise.

Il a été brièvement question de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie.

Enfin, le président du Parlement européen a demandé à la Présidence luxembourgeoise de bien vouloir se pencher sur le statut des membres du Parlement européen. Le président est d'avis que sous Présidence luxembourgeoise, un accord pourrait être trouvé et il s'est déclaré disposé à examiner des formules de compromis.

Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso

26 octobre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec le président désigné de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le 26 octobre 2004 à Strasbourg.

Les deux interlocuteurs ont abordé les questions d'actualité internationale et européenne, notamment les priorités de la future

Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, telles que les perspectives financières pour la période 2007-2013, la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, la réforme du pacte de stabilité et de croissance et l'élargissement de l'Union européenne.

Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso ont aussi discuté du vote d'investiture par le Parlement européen de la nouvelle Commission européenne, qui aura lieu le lendemain à Strasbourg.

En marge de son déplacement à Strasbourg, le Premier ministre a rencontré la présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires au Parlement européen, Pervenche Berès.

Visite de Jean Asselborn en Égypte et dans les Territoires palestiniens

26-28 octobre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a entamé le 26 octobre 2004 une visite de travail de trois jours au Proche-Orient qui le mènera en Égypte et dans les Territoires palestiniens.

Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, souligne la volonté du Luxembourg et de ses partenaires européens de poursuivre un dialogue multilatéral sur le Moyen-Orient et de rechercher des solutions pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le conflit israélo-palestinien.

Visite en Égypte

En début de son déplacement en Égypte, Jean Asselborn a été reçu en audience par le président Mohamed Hosni Mubarak. Les discussions ont porté essentiellement sur l'Irak et la situation actuelle du processus de paix au Proche-Orient.

Le ministre luxembourgeois s'est déclaré en faveur d'une concertation internationale accrue sur l'Irak et a salué l'initiative de l'Égypte d'organiser une conférence ministérielle à ce sujet le 23 novembre 2004 à Charm el-Cheik. Conçue comme colloque multilatéral sur le futur de l'Irak, la réunion de Charm el-Cheik accueillera - à côté du gouvernement intérimaire irakien - tous les voisins de l'Irak, les pays membres du G8, ainsi que les secrétaires généraux des Nations unies, de l'Organisation de la conférence islamique et de la Ligue arabe, et les représentants de l'Union européenne.

Au cours de leurs discussions le ministre Asselborn et le président Mubarak ont aussi exprimé leur soutien à une solution négociée du conflit israélo-palestinien, notamment par l'établissement de deux États vivant côte à côte et en sécurité. Dans ce contexte, Jean Asselborn a rappelé l'attachement de l'Union européenne à la feuille de route et a évoqué l'opportunité que peut constituer à cet égard la perspective d'un retrait israélien de Gaza.

«L'Égypte est un interlocuteur majeur de l'Union européenne et joue un rôle capital pour apporter des solutions aux crises de la région. Un exemple de cet engagement constructif est le rôle que le pays



Jean Asselborn et son homologue égyptien Ahmed Aboul Gheit

se propose de jouer dans la perspective d'un désengagement israélien de la Bande de Gaza, notamment en ce qui concerne la formation des forces de sécurité et de police palestiniennes», a précisé le ministre luxembourgeois à l'issue de son audience chez le président Moubarak.

L'Égypte est un partenaire très important de l'Europe au sein du monde arabe. L'entrée en vigueur de l'accord d'association UE-Égypte est à cet égard un pas supplémentaire et encourageant dans le développement de la coopération bilatérale.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a poursuivi sa visite au Proche-Orient par des entrevues au Caire avec son homologue égyptien Ahmed Aboul Gheit et le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa.

Au cours d'une réunion de travail en soirée du 26 octobre, les ministres Asselborn et Gheit ont eu un échange de vues sur la situation actuelle en Irak et au Soudan, avant d'aborder les derniers événements en Israël et les Territoires palestiniens. Les deux ministres ont continué leurs discussions lors d'un dîner officiel en honneur du chef de la diplomatie luxembourgeoise, pendant lequel ils ont évoqué la politique européenne de voisinage et le processus de Barcelone, lancé en 1995 entre l'UE et les pays de la Méditerranée pour faciliter le dialogue et la coopération euro-méditerranéens.

Concernant la crise au Darfour, Jean Asselborn a dressé le bilan des discussions de la tróika européenne avec le Président et le ministre des Affaires étrangères soudanais, Omar Hassan Al-Bashir et Mustafa Osman Ismael, à Khartoum le 13 octobre 2004. Sur base des échos recueillis au Soudan, les ministres luxem-

bourgeois et égyptien ont considéré les options à disposition de l'Union européenne et de ses partenaires africains pour alléger les souffrances de la population civile au Darfour. Dans l'optique d'un renforcement du rôle de l'Union africaine au Soudan, l'Égypte a fait part de son offre de contribuer des observateurs militaires et du personnel médical à une telle mission.

Lors d'un point de presse au ministère des Affaires étrangères égyptien, le ministre Asselborn a salué l'annonce d'un retrait israélien de Gaza, tout en soulignant la nécessité de continuer les efforts en faveur d'un règlement global du conflit israélo-palestinien. «Gaza first ne doit pas devenir Gaza last. La Feuille de route reste le cadre fondamental du processus de paix dans lequel le retrait israélien de la Bande de Gaza doit se dérouler», a déclaré le ministre luxembourgeois.

Le 27 octobre, Jean Asselborn s'est rendu au siège de la Ligue arabe pour un entretien avec le secrétaire général de cette organisation, Amr Moussa.

L'entrevue a servi d'occasion pour s'informer de plus près sur les débats interarabes au sujet du Moyen-Orient et les propositions du secrétaire général Moussa visant un renforcement de la coopération politique entre les pays membres de la Ligue arabe.

Déplacement dans les Territoires palestiniens

Le 28 octobre 2004, Jean Asselborn s'est rendu à Ramallah pour des entrevues avec les représentants de l'Autorité palestinienne. Ce déplacement dans les Territoires palestiniens complète la visite du



Lors de son déplacement dans les Territoires palestiniens, Jean Asselborn a été reçu par le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Ahmed Qoreï

ministre luxembourgeois au Proche-Orient et fait suite à deux jours de discussions au Caire avec les autorités égyptiennes et le secrétaire général de la Ligue arabe.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a d'abord rencontré Saeb Erekat, le principal négociateur palestinien, avant d'être reçu par le Premier ministre et le ministre des Finances de l'Autorité palestinienne, Ahmed Qoreï et Salam Fayyad. Jean Asselborn a rassuré ses interlocuteurs palestiniens que le Luxembourg et ses partenaires européens restent attachés à l'idée de deux États voisins et vivant en paix: Israël à côté d'un État palestinien viable, démocratique, souverain et contigu. «Une reprise de la coopération et des négociations directes représente le seul moyen d'arriver à une paix durable dans la région», a affirmé le ministre Asselborn, avant d'ajouter que la ques-

tion de sécurité dans les Territoires palestiniens restait primordiale. Dans ce contexte, Jean Asselborn a appelé les autorités palestiniennes à investir tous leurs efforts pour assurer la stabilité dans la bande de Gaza suivant le retrait des forces israéliennes, qui vient d'être approuvé par la Knesset.

En ce qui concerne les efforts de paix, le ministre Asselborn a déclaré qu'il fallait absolument mettre fin au cercle vicieux de violence qui ravage la région pour que les pourparlers aboutissent à une solution durable. L'Union européenne est disposée à assister la relance économique dans les Territoires palestiniens, mais il revient à l'Autorité palestinienne de mettre en œuvre sans délai le paquet de réformes approuvé par la communauté internationale, a ajouté le ministre luxembourgeois lors d'une conférence de presse à l'issue de ses entretiens à Ramallah.

Réunions de travail de Nicolas Schmit au Parlement européen en préparation de la Présidence luxembourgeoise

27 octobre 2004

En vue de la préparation de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit a eu le 27 octobre 2004 un certain nombre d'entretiens en marge de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg.

Dans le cadre d'échanges de vues avec les présidents des groupes politiques, Nicolas Schmit a rencontré Francis Wurtz de la GUE/NGL. La réunion a surtout porté sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise.

Avec la présidente de la Commission économique et monétaire Pervenche Bérès le ministre a évoqué le processus de Lisbonne et son évaluation à mi-parcours qui aura lieu au sommet de printemps sous Présidence luxembourgeoise.

L'entretien avec Janusz Lewandowski, président de la Commission des budgets, a porté sur les perspectives financières pour 2007-2013, autre sujet d'importance sous Présidence luxembourgeoise.

Des échanges de vues ont également eu lieu avec le président de la Commission des affaires constitutionnelles Jo Leinen, et avec le président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures Jean-Louis Bourlanges. Les deux entretiens ont



Nicolas Schmit et le président de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, Jean-Louis Bourlanges, en marge de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg

porté sur la ratification du projet de traité constitutionnel respectivement sur des sujets d'asile et d'immigration.

Conseil européen à Bruxelles

4-5 novembre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont assisté au Conseil européen qui a eu lieu, sous Présidence néerlandaise, les 4 et 5 novembre 2004 à Bruxelles.

Annnonce de la nouvelle équipe de la Commission européenne

Pour ce qui est de l'annonce par le président désigné, Manuel Durão

Barroso, de l'équipe remaniée de la Commission européenne, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a exprimé sa «satisfaction de voir le président désigné en mesure de proposer un nouveau tableau de sa Commission» et a dit espérer que Monsieur Barroso pourrait contacter le Parlement européen dans les meilleurs délais.

En marge de la réunion du Conseil européen, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, s'est également félicité de savoir l'équipe de la Commission européenne désormais au complet, «un fait rassurant pour la future Présidence luxembourgeoise qui dispose dorénavant de nouveaux interlocuteurs». Au sujet du chef de la diplomatie italienne, Franco Frattini, futur responsable du portefeuille de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, Nicolas Schmit a déclaré: «C'est

un Européen convaincu et expérimenté, qui a pu démontrer ses qualités lors de la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne».

Stratégie de Lisbonne

Les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne ont entendu Wim Kok qui a présenté le rapport sur la stratégie de Lisbonne, établi par le groupe à haut niveau qu'il dirige et dont fait également partie le Luxembourgeois Romain Bausch, directeur général de SES Global.

Concernant la stratégie de Lisbonne, un sujet important lors de la future Présidence luxembourgeoise qui sera appelée à procéder au bilan intermédiaire en la matière en mars 2005, Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il faudrait rendre la stratégie de Lisbonne plus compréhensible, la recentrer sur l'essentiel, adapter la méthode de travail et la rendre plus efficace en établissant des plans d'action «Lisbonne» nationaux. Jean-Claude Juncker a plaidé en faveur de discussions parallèles en matière de réforme du Pacte de stabilité et de croissance.

Le ministre Asselborn, de sa part, a estimé que l'UE avait accompli des progrès significatifs dans le domaine de l'emploi, tout en reconnaissant que les objectifs ambitieux fixés en 2000 étaient loin d'être atteints. Le ministre s'est montré particulièrement déçu par le fait que seulement deux pays (la Suède et la Finlande) consacraient plus de 3% de leur PIB à la recherche et au développement et a ajouté que la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de relancer le proces-



MM. Juncker et Asselborn en compagnie du président français Jacques Chirac au conseil européen de novembre

sus de Lisbonne lors du Conseil européen en mars 2005.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a par ailleurs eu une entrevue avec le Président français Jacques Chirac ainsi que le chancelier allemand Gerhard Schröder afin de discuter de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005.

**Espace de liberté,
de sécurité et de justice:
le programme de La Haye**

Pour ce qui est de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit a souligné le savoir-faire de la Présidence néerlandaise qui a réussi à promouvoir le programme pluriannuel dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures,

le soi-disant «programme de La Haye».

«Ce programme satisfait les demandes des citoyens de l'Europe, il représente un grand progrès en la matière », a déclaré le ministre Schmit. «Les citoyens d'Europe attendent à juste titre de l'Union européenne que, tout en garantissant le respect des libertés et des droits fondamentaux, elle adopte une approche commune plus efficace des problèmes transfrontières tels que l'immigration illégale et la traite des êtres humains, ainsi que le terrorisme et la criminalité organisée», statuent les conclusions du Conseil européen à ce sujet.

**Autres sujets à l'ordre du jour
du Conseil européen**

La promotion d'une croissance économique structurelle et durable, l'élargissement ainsi que la com-

munication concernant l'Europe figuraient également à l'ordre du jour du Conseil européen.

Interrogé sur la perspective de l'adhésion de la Turquie à l'UE, Jean Asselborn a rappelé qu'il appartenait au Conseil européen de décembre 2005 de se prononcer sur ce sujet. Le ministre des Affaires étrangères s'est pourtant rallié à la recommandation positive de la Commission européenne sur l'ouverture des négociations, tout en précisant qu'il s'agissait d'un «oui qualifié». «La conduite des négociations sera étroitement liée à la situation des droits de l'homme et à la poursuite des réformes en Turquie, mais je tiens à rappeler qu'une voie européenne pour la Turquie est dans l'intérêt de toute l'Europe», a souligné le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, de son côté, a précisé que le cas de la Turquie était tout à fait différent de tous les exemples d'élargissement que l'Union européenne avait vécus jusqu'à présent: «Il s'agit d'un processus ouvert», a-t-il souligné, «Si la Turquie quittait le sentier des réformes au niveau des droits de l'homme, les négociations devraient pouvoir être interrompues à tout moment».

Concernant les relations transatlantiques, Jean-Claude Juncker a estimé que les deux parties devraient faire un pas en direction de l'autre pour approfondir leur relation. «Nous devons rendre plus concrètes notre coopération avec les Etats-Unis», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères des 25 États membres ont eu un

déjeuner de travail avec le Premier ministre du gouvernement intérimaire irakien Ayad Allaoui.

Visite du secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Alberto Navarro

11 novembre 2004

Le 11 novembre 2004, le secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Alberto Navarro, s'est rendu au Luxembourg pour une visite de travail. Il a eu une entrevue avec Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration.

Lors d'une conférence de presse conjointe, les deux ministres ont passé en revue les sujets qui étaient à l'ordre du jour et ils ont souligné la coïncidence de leurs points de vue quant à ces sujets.

Outre l'actualité bilatérale, ils ont abordé les grands dossiers européens qui marqueront la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Les deux hommes ont ainsi mis en évidence l'importance de la stratégie de Lisbonne et du processus de Barcelone (instaurant en 1995 le partenariat euro-méditerranéen), qui, aux dires du ministre luxembourgeois, doit être «relancé, renforcé et développé de façon à ce qu'il puisse apporter une réponse efficace aux menaces terroristes».

Interrogés sur les perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne, Nicolas Schmit et Alberto Navarro ont signalé qu'il faut prendre en compte lors des négociations l'élargissement de



Alberto Navarro, secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, et Nicolas Schmit lors de leur entretien qui a notamment porté sur les grands dossiers européens qui marqueront la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

l'Union européenne et les situations économiques spécifiques des États membres. Dans ce contexte, Nicolas Schmit a noté que «l'Union européenne vit de compromis constructifs».

A également été abordée la réforme du Pacte de stabilité et de croissance. Selon Nicolas Schmit et son interlocuteur, celle-ci devrait intégrer davantage la réalité économique sans pour autant être modifiée en profondeur. Nicolas Schmit a par ailleurs rappelé la grande importance que Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, accorde à la réforme du Pacte.

Alberto Navarro a également évoqué les enjeux de la future Constitution pour l'Europe qui permettrait aux citoyens «de se retrouver

comme acteurs de l'Europe». Il s'est montré convaincu que la Constitution apportera plus d'efficacité, plus de démocratie et plus de solidarité à l'Union européenne.

«Nous accordons une grande importance à la Présidence luxembourgeoise», a poursuivi le secrétaire d'État espagnol. «Nous sommes sûrs qu'elle sera à la hauteur de nos attentes car les Présidences du Grand-Duché ont toujours été parmi les meilleurs», a-t-il déclaré.

Enfin, Alberto Navarro a annoncé que le Premier ministre espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, se rendra au Luxembourg en janvier 2005 pour une visite placée sous le signe de la Présidence luxembourgeoise.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Günter Verheugen

15 novembre 2004

Le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, a rencontré le 15 novembre 2004 le commissaire européen, Günter Verheugen, pour discuter des questions liées à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ainsi que de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne fixée au printemps 2005 sous Présidence luxembourgeoise.

Le Premier ministre et l'ambassadeur permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne, Madame Martine Schommer, ont reçu, par ailleurs, à la Maison du Luxembourg à Bruxelles, l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne, Monsieur Schnabel, ainsi que l'ambassadeur

des États-Unis au Luxembourg, Monsieur Terpeluk.

L'entrevue a essentiellement porté sur la préparation de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Visite de travail de Jean Asselborn à Belgrade et Pristina

15-16 novembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu dans les Balkans le 15 novembre pour une visite de travail de deux jours, qui l'a mené à Belgrade et Pristina. Ce déplacement s'est inscrit dans le cadre des préparatifs de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Visite de travail en Serbie-Monténégro

Au cours de la première journée de sa visite, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré à Belgrade des dirigeants serbes et monténégrins ainsi que des représentants de l'Union de Serbie-Monténégro. Au centre des discussions figuraient l'actualité politique en Serbie-Monténégro et ses rapports avec le Luxembourg et l'Union européenne.

Le premier échange de vues en début de matinée avec le Premier ministre de Serbie, Vojislav Kostunica, a porté essentiellement sur la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et les relations de la Serbie-Monténégro avec l'Union européenne.

La délégation luxembourgeoise a rappelé que l'Union européenne s'est engagée à aider les pays des Balkans occidentaux à se rapprocher de l'Union européenne lors du Conseil européen de Thessaloniki en juin 2003. Selon le ministre Asselborn, la future Présidence luxembourgeoise est disposée à faire avancer ce processus sous condition que la Serbie-et-Monténégro respecte ses obligations vis-à-vis de la communauté internationale. «La voie européenne des pays de la région passe par des réformes politiques et économiques et une pleine coopération avec le TPIY», a indiqué le ministre.

La situation politique et économique au Kosovo était à l'ordre du jour d'une entrevue suivie d'un déjeuner de travail avec le ministre des Affaires étrangères de Serbie-Monténégro, Vuk Draskovic.



Jean-Claude Juncker et Günter Verheugen, commissaire européen chargé de l'industrie, lors de leur rencontre à Bruxelles

Au cours de cet entretien, Jean Asselborn a fait part de sa déception face au faible taux de participation des Serbes aux élections législatives au Kosovo le 23 octobre 2004, tout en soulignant qu'il s'agit maintenant d'engager les deux parties - serbe et albanaise - dans un dialogue sur la décentralisation du Kosovo, telle que proposée par la mission des Nations unies au Kosovo.

En marge de leur réunion, les ministres Asselborn et Draskovic ont signé un protocole de coopération portant sur un projet de déminage et de destruction de mines antipersonnelles dans la région de Kragujevac, gravement touchée par ce fléau. La contribution luxembourgeoise s'élève à 100.000 EUR et s'inscrit dans la politique d'assistance du Luxembourg au profit des pays de l'ex-Yougoslavie.

Les relations entre la Serbie et le Monténégro ont dominé les entrevues avec le président de l'Union de Serbie-Monténégro, Svetozar Marovic, et le Premier ministre monténégrin, Milo Djukanovic, en fin d'après-midi. Le ministre Asselborn a appelé ses interlocuteurs à respecter l'accord de Belgrade, conclu avec l'apport de l'Union européenne en février 2002, et la Charte constitutionnelle qui en découle et qui définit les relations institutionnelles entre la Serbie et le Monténégro.

Visite de Jean Asselborn au Kosovo

Le 16 novembre, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Pristina pour des pourparlers portant sur la situation poli-



Jean Asselborn lors de son entretien avec le président du Kosovo, Ibrahim Rugova

tique et économique au Kosovo, achevant ainsi une visite de travail de deux jours dans les Balkans.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est d'abord entretenu avec les principaux dirigeants albanais du Kosovo - le président Ibrahim Rugova, le Premier ministre Bajram Rexhepi et les leaders politiques Hashim Thaci, Ramush Haradinaj et Vetton Surroi, avant de rencontrer le représentant de la communauté serbe, Oliver Ivanovic, et le chef de la mission des Nations unies au Kosovo (MINUK), Soren Jessen-Petersen.

À l'ordre du jour des entretiens à Pristina figuraient les relations inter-ethniques au Kosovo, les résultats des récentes élections législatives, les négociations en cours en vue de la formation d'un nouveau gouvernement ainsi que le débat sur la décentralisation du Kosovo.

Au cours de ses entrevues avec les dirigeants albanais, le ministre Asselborn a insisté sur la nécessité d'empêcher une répétition des violences de mars 2004 et de reconstruire toutes les habitations et lieux de culte qui ont été détruits.

Pour leur part, les dirigeants albanais se sont renseignés sur l'attitude de la future Présidence luxembourgeoise à l'égard d'un règlement du statut final du Kosovo. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a signalé à ses interlocuteurs qu'avant tout débat sur l'avenir statutaire du Kosovo, il convenait de progresser dans la mise en œuvre des normes définies par la communauté internationale, à savoir - en priorité - la consolidation de l'État de droit, la décentralisation, la liberté de circulation, la sécurité, l'économie de marché, le retour et la protection des minorités.

La rencontre avec Oliver Ivanovic, l'un des principaux représentants serbes au Kosovo, a porté essentiellement sur l'inclusion de la communauté serbe dans la vie politique au Kosovo. Les deux parties ont aussi abordé les questions du retour des réfugiés et d'un dialogue direct entre Serbes et Albanais sur l'avenir du Kosovo.

Lors de ses discussions avec le représentant spécial du secrétaire général, Soren Jessen-Petersen, le ministre luxembourgeois a exprimé son soutien aux efforts des Nations unies dans la mise en œuvre des réformes politiques et économiques au Kosovo.

Les deux parties ont évoqué le transfert prochain d'un certain nombre de compétences de la MINUK aux autorités locales, notamment dans le domaine de l'économie, de l'énergie et du retour des réfugiés. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a souligné l'importance du partenariat entre la MINUK et les institutions provisoires d'administration autonome dans le maintien de l'ordre public et la création d'un Kosovo multi-ethnique.

Visite de travail du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, à Lisbonne

16 novembre 2004

Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, s'est rendu le 16 novembre 2004 à Lisbonne pour

une entrevue avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes portugais, Mário Henrique de Almeida Santos David.

Les deux ministres ont évoqué, outre les relations bilatérales, le programme de la Présidence luxembourgeoise, le cadre financier de l'Union européenne 2007-2013 ainsi que la stratégie de Lisbonne.

Les discussions ont également porté sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe, la politique européenne du nouveau voisinage et les relations entre la Turquie et Chypre.

Le ministre des Affaires étrangères portugais, Antonio Monteiro, s'est joint au déjeuner de travail du ministre délégué Schmit et du secrétaire d'État David.

Nicolas Schmit a également eu une entrevue avec son homologue dans le domaine de la politique d'immigration, le secrétaire d'État Nuno Magalhães.

Visite de travail du Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan

17 novembre 2004

Le Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan, a effectué une première visite de travail au Luxembourg le 17 novembre 2004.

Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien au château de Senningen en présence du Vice-Premier ministre, Jean Asselborn.

La dernière visite de Recep Tayyip Erdogan au Grand-Duché date du 29 novembre 2002 lorsqu'il avait visité le Luxembourg à titre de président du parti turc de la Justice et du Développement (AKP).

La candidature de la Turquie à l'Union européenne était au centre des pourparlers qui étaient «extrêmement fructueux et utiles», selon les mots du Premier ministre turc.

À noter que la Turquie est un pays candidat à l'Union européenne depuis le sommet de Helsinki de 1999. Dans son rapport du 6 octobre 2004, la Commission européenne a constaté les efforts réalisés par la Turquie. Les chefs d'État et de gouvernement décideront au Conseil européen de Bruxelles du 16 et 17 décembre 2004 si la Turquie satisfait aux critères politiques de Copenhague (les critères politiques comprennent les Droits de l'Homme et leur respect constitue la condition préalable à l'ouverture des négociations d'adhésion pour chaque pays candidat) et si les négociations d'ouverture s'ouvriront.

Selon Jean-Claude Juncker, la Turquie aurait accompli des efforts «impressionnants et notables». C'est pourquoi il s'est dit prêt à entamer les négociations d'adhésion dès le premier semestre 2005, sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, si le Conseil européen en déciderait ainsi. «Je suis fermement déterminé de faire en sorte, ensemble avec mes collègues, à ce que la Turquie obtienne une date fixe pour l'ouverture des négociations en 2005», a-t-il souligné. En effet, selon les dispositions arrêtées au Conseil européen de Copen-



*Accueil de Recep Tayyip Erdogan,
Premier ministre de la République de Turquie à l'Hôtel de Bourgogne*

hague (1993), les négociations doivent débiter sans délai après que la décision de les lancer a été prise.

Or, le Premier ministre luxembourgeois a rappelé que la Commission européenne a besoin de plusieurs mois après la décision favorable à l'adhésion d'un pays-candidat pour préparer les négociations et qu'il serait dès lors plus raisonnable de s'attendre à une ouverture des négociations au deuxième semestre 2005, sous Présidence britannique.

Selon Jean-Claude Juncker, même si l'issue des négociations devrait rester ouverte, il faudrait qu'elles soient néanmoins conduites «dans l'esprit qu'elles aboutiront à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne». D'où sa détermination d'exclure a priori le concept d'un partenariat privilégié.

Le chef de gouvernement luxembourgeois n'est pas non plus en faveur de l'organisation, au Luxembourg, d'un référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'Union euro-

péenne, sans exclure que cette position pourrait évoluer selon le déroulement des négociations.

Questionné sur la question chypriote, Jean-Claude Juncker a accentué les «énormes efforts» qui auraient été faits par la Turquie en vue de trouver une solution à ce dossier tout en signalant qu'il devrait être résolu avant que la Turquie ne devienne membre de l'Union européenne.

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker s'est montré conscient du degré de difficulté qu'impose l'adhésion potentielle de la Turquie. «Je ne nierai jamais que de grands progrès restent à être accomplis par la Turquie», a-t-il déclaré avant d'ajouter que «les négociations vont s'étendre sur une période qui sera assez longue». Il n'exclut pas non plus la possibilité d'une suspension des négociations si des problèmes insurmontables l'imposeraient.

De son côté, Recep Tayyip Erdogan s'attend également à de longues négociations mais il se félicite en même temps des progrès qui ont été faits: «La Turquie est sereine car elle a conscience d'avoir accompli son devoir».

Le Premier ministre turc a également lancé un appel à un traitement juste de son pays: «Nous ne voulons ni être privilégiés ni être discriminés». Il a en outre relevé l'importance de la Turquie pour l'Union européenne qui ferait de cette dernière «l'adresse de la conciliation des civilisations».

Dans l'après-midi, le Premier ministre turc a été accueilli par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, pour une réunion

avec les membres du Bureau de la Chambre des députés et les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Une audience par le chef d'État au palais grand-ducal a clôturé cette visite de travail au Luxembourg.

Visite officielle du président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles

18 novembre 2004

Le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles, a effectué une visite officielle au Luxembourg le 18 novembre 2004.

Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne et a également eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. Une audience par le chef d'État au palais grand-ducal a aussi figuré au programme de la visite du président Borrell.

Les grands dossiers de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005, c'est-à-dire le processus de Lisbonne, les perspectives financières 2007-2013 de l'Union, les ajustements du pacte de stabilité et de croissance, ont figuré à l'ordre du jour de la réunion avec le chef du gouvernement luxembourgeois, de même que le dossier du statut des membres du Parlement européen.

«Tout le monde a beaucoup d'espoir dans la Présidence luxem-

bourgeoise», a noté le président du Parlement européen Josep Borrell Fontelles, que le Premier ministre luxembourgeois a qualifié de «fin connaisseur de l'Europe qui a le cœur européen au bon endroit», lors d'une conférence de presse conjointe.

L'investiture par le Parlement européen de la Commission européenne présidée par José Manuel Barroso le 18 novembre à Strasbourg a aussi été abordée par le Premier ministre Juncker et le président Borrell. «Les institutions européennes ont été renforcées par les événements à Strasbourg», a ajouté Josep Borrell.

Parlant des perspectives financières de l'UE et notamment des discussions relatives au plafonnement des dépenses communautaires des États membres à 1% de leur PIB, le président Borrell a indiqué qu'il sera «difficile de l'accepter, si on veut que l'élargissement soit un succès». Et de continuer: «1% est difficilement compatible avec les ambitions que l'Europe proclame tous les jours».

L'ouverture des négociations d'adhésion de l'Union européenne avec la Turquie a constitué un autre dossier traité par Jean-Claude Juncker et Josep Borrell Fontelles. Dans ce contexte, un débat aura



*Le président du Parlement européen accueilli
par Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne*

lieu au Parlement européen le mois prochain et ce dernier soumettra par la suite son avis au prochain Conseil européen (16 et 17 décembre 2004) qui, de son côté, devra prendre une décision quant au début des négociations. Le Premier ministre a ajouté à ce sujet que le Parlement européen ne déterminera pas à lui seul la position du Conseil européen. Lors de l'adhésion d'un pays à l'Union, il faut toujours disposer de l'accord du Conseil européen, des parlements nationaux et du Parlement européen, a-t-il dit.

De plus, le Premier ministre Juncker et le président Borrell ont discuté de la Constitution européenne. Jean-Claude Juncker a rappelé qu'un référendum y relatif aura lieu le 10 juillet 2005 au Grand-Duché et a souligné la nécessité d'une campagne référendaire. Reste à voir comment articuler en détail la campagne, a-t-il conclu.

Discours en séance plénière à la Chambre des députés

Lors de sa visite au Luxembourg, Josep Borrell Fontelles a prononcé un discours en séance plénière à la Chambre des députés, signe du renforcement des relations du Parlement européen avec les parlements nationaux.

À cette occasion, Josep Borrell Fontelles a aussi été accueilli par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, pour une réunion avec les membres du Bureau de la Chambre des députés et les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Nicolas Schmit présente les grandes lignes de la Présidence luxembourgeoise au Comité des régions à Bruxelles

18 novembre 2004

Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a été invité le 18 novembre 2004 par le Comité des régions à Bruxelles, qui a fêté ses dix années d'existence, pour présenter les grandes lignes de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil.

Le ministre délégué s'est félicité de la contribution apportée par le Comité des régions à l'intégration européenne depuis sa création en 1994. Il a en outre souhaité que le Comité des régions sache utiliser ses nou-

veaux pouvoirs attribués dans le traité constitutionnel.

Parlant de la Présidence luxembourgeoise, Nicolas Schmit a d'abord relevé les grandes lignes du programme pluriannuel 2004-2006 arrêté par le Conseil européen en décembre 2003, pour souligner ensuite que le Luxembourg était en train de finaliser l'élaboration du programme annuel 2005 en coopération avec le Royaume-Uni, qui succèdera au Luxembourg à la Présidence du Conseil au cours du deuxième semestre 2005.

Le ministre délégué Nicolas Schmit a rappelé que la Présidence luxembourgeoise accordera une attention particulière à l'évolution des procédures de ratification du traité constitutionnel dans les États membres.

Quant aux priorités de la Présidence luxembourgeoise, le ministre



Nicolas Schmit lors du dixième anniversaire du Comité des régions

a notamment énuméré la revue à mi-parcours du processus de Lisbonne lors du Conseil européen de printemps en mars 2005, la poursuite des réflexions sur le pacte de stabilité ainsi que les perspectives financières avec l'objectif d'arriver à un compromis politique en juin 2005.

En marge de la réunion, Nicolas Schmit a rencontré la délégation luxembourgeoise du Comité des régions.

Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne dans la région des Grands Lacs en Afrique

19-20 novembre 2004

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, a participé les 19 et 20 novembre 2004 à Dar es-Salaam, capitale économique de la Tanzanie, à une troïka de l'Union européenne avec les pays de la région des Grands Lacs africains.

À son arrivée en matinée du 19 novembre, la délégation européenne, menée par le ministre des Affaires étrangères néerlandais Bernard Bot, a assisté à l'ouverture du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement dédié à la région des Grands Lacs.

Le sommet de Dar es-Salaam s'est déroulé sous l'égide des Nations unies et de l'Union africaine. Il s'agissait de la première conférence internationale visant à «appréhender globalement» les problèmes de la région des Grands Lacs africains. Les discussions étaient fondées sur

quatre grands thèmes: paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale, questions humanitaires et sociales.

Parmi les dirigeants africains présents à Dar es-Salaam figuraient ceux de l'Afrique du Sud, du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda et de la Tanzanie. L'appui politique, diplomatique et technique de la conférence relevait de la responsabilité du Groupe des amis pour la région des Grands Lacs, réunissant les représentants des Nations unies et de ses agences spécialisées, de l'Union africaine, d'institutions financières internationales et de 28 pays, y compris le Luxembourg.

Dans son discours d'ouverture, Benjamin Mkapa, président tanzanien et hôte de la conférence, s'est prononcé en faveur d'un droit d'in-

gérance dans les affaires intérieures d'un pays afin d'assurer «une paix durable» dans la région. Pour sa part, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a insisté que l'Afrique des Grands Lacs ne pouvait plus s'offrir de nouvelles violences et a plaidé pour un «accord de paix global» qui mettrait fin, une fois pour toutes, aux conflits qui déchiraient cette partie du monde.

En marge du premier jour du sommet des pays des Grands Lacs, les ministres Jean Asselborn et Bernard Bot ont eu des entrevues avec les présidents du Burundi et du Rwanda, Domitien Ndayizeye et Paul Kagame. La troïka européenne a réaffirmé l'engagement pris par le Conseil européen de juin 2004 de faciliter une coopération régionale parmi les pays des Grands Lacs. En contrepartie, l'UE s'attendait à une appropriation du dia-



Jean Asselborn lors du discours d'ouverture de Benjamin Mkapa, président tanzanien et hôte de la conférence

logue régional par les pays africains en vue d'une meilleure gouvernance et l'exploitation commune des ressources dans cette partie du monde, ont souligné les ministres européens.

«Le dialogue entamé par les chefs d'État et de gouvernement à Dares-Salaam est un premier pas vers le rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. La violence infligée aux populations de cette région au cours des dernières années est effrayante. Il importe maintenant de traduire les promesses en actions concrètes au niveau local et régional. Nous avons indiqué au cours de nos discussions aujourd'hui que l'Union européenne était disposée à aider les pays de la région à relever ce défi», a déclaré Jean Asselborn à l'issue de ses premiers entretiens avec les dirigeants africains.

Le 20 novembre 2004, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a assisté à la signature par quatorze chefs d'États d'un plan de paix pour mettre un terme à une décennie de conflits dans la région des Grands Lacs africains.

Conclue sous d'égide des Nations unies et de l'Union africaine, et avec l'appui de l'Union européenne, la déclaration de Dar es-Salaam prévoit de créer «un espace de paix et de sécurité durable [...], de stabilité politique et sociale, de croissance et de développement partagés» dans la région des Grands Lacs africains. Les dirigeants africains se sont aussi engagés à œuvrer pour la paix et la confiance entre les pays de la région, notamment par des efforts communs pour désarmer les mouvements rebelles,

contenir le trafic d'armes et aider les populations civiles.

Saluant l'accord de Dar es-Salaam comme «première étape sur le chemin vers la paix et une plus grande stabilité régionale en Afrique», Jean Asselborn a estimé que «la portée historique de la déclaration de Dar es-Salaam dépendra des actions concrètes qui en découlent». Et d'ajouter: «L'annonce d'un accord de paix entre le gouvernement soudanais et les rebelles du sud d'ici la fin de l'année, qui mettrait un terme à 21 ans de guerre civile, sera un premier test de cette nouvelle politique de paix en Afrique».

Dans le cadre de la troïka européenne, Jean Asselborn a eu une réunion de travail avec Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, à laquelle a aussi participé le chef d'État nigérien et président en exercice de l'Union africaine, Olusegun Obasanjo.

Alors que Kofi Annan a souligné la nécessité de créer des mécanismes effectifs de coopération entre les pays de la région, le président Obasanjo a estimé que le sommet des chefs d'États à Dar es-Salaam a fait «preuve de la volonté de l'Afrique de gérer elle-même ses problèmes». Le ministre Asselborn a, par ailleurs, profité de l'occasion pour inviter Kofi Annan à visiter le Luxembourg en printemps 2005.

Au cours de la deuxième journée du sommet, la troïka européenne a aussi rencontré les présidents ougandais et congolais, Yoweri Museveni et Joseph Kabila, pour discuter des prochaines étapes dans le rapprochement et la coopération politiques et économiques entre les pays africains. En effet, la

seconde conférence sur les Grands Lacs est d'ores et déjà prévue pour 2005 à Nairobi afin d'évaluer la mise en œuvre de la déclaration de Dar es-Salaam et préparer un véritable pacte entre les pays de la région.

Jean-Claude Juncker en visite de travail à Prague et à Budapest

22 novembre 2004

Le 22 novembre 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, a effectué une visite de travail en République tchèque ainsi qu'en République de Hongrie.

À Prague, Jean-Claude Juncker a eu un entretien en tête-à-tête avec le Premier ministre tchèque, Stanislav Gross, suivi d'un déjeuner de travail.

Les perspectives financières, le processus de Lisbonne et le pacte de stabilité, trois dossiers phares de la future Présidence luxembourgeoise ont constitué l'essentiel des discussions entre le Premier ministre tchèque, Stanislav Gross, et Jean-Claude Juncker. Par ailleurs, les deux Premiers ministres ont abordé le sujet de la ratification de la Constitution européenne, dont Jean-Claude Juncker a rappelé l'enjeu crucial pour le futur de l'Union européenne.

Lors de la conférence de presse conjointe, le Premier ministre tchèque s'est dit très satisfait de la façon dont se prépare la Présidence luxembourgeoise. «Nous avons discuté de principes et de logique politiques, et moins de



Jean-Claude Juncker et Stanislav Gross, Premier ministre tchèque

chiffres. Je constate que nos positions sont très proches de celles de la future Présidence».

Jean-Claude Juncker, de son côté, a exprimé son plaisir d'être à Prague, ville avec laquelle les Luxembourgeois «entretiennent une relation séculaire spéciale». Pour ajouter aussitôt que «les prises de décisions futures au sein de l'Union européenne porteront aussi la marque de la République tchèque et qu'il est donc essentiel de connaître le point de vue du gouvernement de Stanislav Gross».

Interrogé sur le futur traité constitutionnel, le Premier ministre luxembourgeois a souligné qu'il y a lieu de juger ce texte sur sa capacité de façonner l'avenir de l'Europe. «Ce n'est pas un contenu, mais un contenant. Il sera donc façonné par la volonté de ceux qui s'exprimeront à travers le suffrage universel».

Lors de sa visite à Budapest, le Premier ministre a rencontré son homologue hongrois, Ferenc

Gyurcsány, pour une réunion de travail. À cette occasion, Jean-Claude Juncker s'est souvenu que sa première visite officielle en tant que Premier ministre l'avait amené à Budapest. Au programme des entretiens dans la capitale hongroise figuraient également les principaux dossiers de la Présidence luxembourgeoise.

Dans ce contexte, le Premier ministre a souligné que la Présidence luxembourgeoise visait un accord sur le processus de Lisbonne ainsi que sur l'ajustement du pacte de stabilité en cours de Présidence afin que des conditions favorables soient créées. Ces dernières permettraient d'arriver à un accord politique sur les perspectives financières à la fin de la Présidence luxembourgeoise - condition incontournable pour que le délai de 2007 puisse être respecté.

Outre le renforcement des relations entre les deux chefs de gouvernement, Jean-Claude Juncker a surtout relevé l'importance que la Présidence luxembourgeoise accorderait à la stratégie de Lisbonne, en mettant l'accent sur la cohésion sociale au sein de l'Union européenne.

Ces visites de travail s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005.



Jean-Claude Juncker et son homologue hongrois, Ferenc Gyurcsány

Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne avec la Turquie

24 novembre 2004

Le 24 novembre 2004, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à La Haye pour une troïka ministérielle de l'Union européenne avec la Turquie, représentée par le ministre des Affaires étrangères, Abdullah Gül.

Les pourparlers se sont concentrés essentiellement sur la candidature turque à l'UE. Il s'agissait de l'ultime réunion ministérielle avant le Conseil européen de décembre 2004 qui devrait prendre une décision sur le début des négociations d'adhésion avec la Turquie. L'un des éléments importants pour la prise de cette décision est le respect des critères politiques définis par l'UE comme condition pour l'adhésion.

La délégation européenne, menée par le président en exercice du Conseil de l'UE, Bernard Bot, a indiqué qu'il serait souhaitable de voir des progrès dans l'adoption et la mise en pratique des lois sur la liberté d'association, les fondations religieuses et les procédures judiciaires d'ici la réunion du Conseil européen. Le ministre turc a, pour sa part, fait état d'avancées dans ces domaines ainsi qu'au niveau du respect des droits des minorités religieuses.

Les deux parties ont aussi évoqué la question de Chypre et le désaccord entre la Grèce et la Turquie sur leurs droits territoriaux en mer Égée. Les ministres européens et



Jean Asselborn et Bernard Bot avec leur homologue turc, Abdullah Gül, lors de la troïka européenne avec la Turquie

la Commission européenne ont rappelé que toutes négociations d'adhésion seraient menées «avec 25 pays» et que chaque État membre se réservait le droit de refuser l'adhésion d'un candidat. «Un rapprochement entre la Turquie et les pays membres de l'Union sur les questions bilatérales encore ouvertes est plus que souhaitable», a signalé le ministre luxembourgeois lors des discussions.

Les représentants européens ont aussi indiqué qu'en cas de décision favorable sur le début des négociations, il serait souhaitable d'effectuer une comparaison de la législation turque avec la législation européenne. Selon Olli Rehn, nouveau commissaire européen à l'élargissement, un tel état des lieux pourrait avoir lieu avant l'ouverture proprement dite des négociations d'adhésion.

Au cours d'un déjeuner de travail, les deux délégations ont eu un

échange de vues sur l'actualité politique internationale, notamment l'Iraq, l'Iran et le Caucase du Sud.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil Compétitivité à Bruxelles

25 novembre 2004

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil Compétitivité qui s'est tenu le 25 novembre 2004 à Bruxelles.

Les ministres de l'Économie des États membres de l'Union européenne se sont réunis déjà la veille du Conseil pour un dîner de travail consacré essentiellement au «paquet compétitivité» de la Commission européenne qui a été représentée pour la première fois par le nouveau commissaire en charge



*Jeannot Krecké et Claudie Haigneré, ministre française déléguée,
lors du Conseil Compétitivité*

des entreprises et de l'industrie, Günter Verheugen.

Le 25 novembre, Jeannot Krecké a assisté à un petit-déjeuner «cinq présidences» qui a réuni les ministres de l'Économie de la Présidence néerlandaise actuelle ainsi que des quatre présidences suivantes, dont bien entendu le Luxembourg.

Les travaux du Conseil ont été largement consacrés aux dossiers économiques, dont un débat sur le rôle à jouer par le Conseil Compétitivité dans la préparation de la révision à mi-terme de la stratégie de Lisbonne avec, au menu, un débat sur le rapport Kok sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. La révision à mi-terme de la stratégie de Lisbonne sera le plat de résistance du Conseil européen de mars 2005 sous Présidence luxembourgeoise.

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur la proposition de

directive relative aux services dans le marché intérieur. Cette proposition de directive, plus communément appelée « directive Bolkestein », qui se donne comme objectif l'abolition en Europe des « entraves administratives et autres qui empêchent l'achèvement du marché intérieur » fait l'objet de controverses partout dans l'Union européenne.

Le Conseil a tout d'abord rappelé la contribution énorme du secteur des services à la prospérité en Europe. Une libéralisation au niveau européen devrait avoir des répercussions favorables à la croissance et à la réalisation des objectifs de Lisbonne, ont estimé les ministres. À l'instar d'une majorité de ses collègues, le ministre Krecké a marqué son accord avec l'application du principe du pays d'origine au secteur des services. Il a cependant convenu qu'il fallait en tempérer l'application dans une série de domaines, la proposition de directive envisageant d'ailleurs

d'ores et déjà toute une série de dérogations sur lesquelles la future Présidence luxembourgeoise se propose de travailler. De nombreux États membres ont à cet égard rappelé en particulier leurs inquiétudes relatives à la libéralisation dans le secteur des soins de santé.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la simplification de la législation et a eu un échange de vues sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques et modifiant une directive de 1999 sur les polluants organiques persistants.

A également été abordé la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux qui a pour objectif de faciliter les fusions transfrontalières de sociétés commerciales et leur éviter de recourir à des montages juridiques souvent compliqués et coûteux, entraînant généralement la liquidation des sociétés absorbées.

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une proposition de règlement du Conseil fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre l'Union européenne et les pays tiers. Le projet de règlement en question propose de prévenir l'utilisation illicite des précurseurs des drogues, en renforçant les conditions régissant les importations et exportations de substances chimiques pouvant être utilisées dans la fabrication de drogues.

Dans la soirée, les ministres de l'Économie ont été rejoints par leurs collègues en charge de la recherche afin d'assister au premier Conseil Espace qui réunit le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'Agence spatiale européenne (ASE).

Le Luxembourg y était représenté par le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche François Biltgen. Le deuxième Conseil Espace aura lieu en mars 2005, donc également sous Présidence luxembourgeoise.

Le Conseil Espace, qui constitue une étape politique majeure pour l'Europe spatiale, a offert aux ministres représentant les 27 États membres de l'Union européenne (UE) et/ou de l'Agence spatiale européenne (ESA) la possibilité de débattre ensemble, pour la première fois, de l'élaboration d'un programme spatial européen global et cohérent.

Dans le sillage du traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui a été signé le 29 octobre 2004 par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et qui définit pour la première fois l'«espace» comme une compétence partagée de l'Union, le Conseil «Espace» reconnaît l'importance des activités spatiales pour une large gamme de politiques européennes.

Le Programme spatial européen, dont le concept doit être défini d'ici la fin de 2005, donc sous Présidence luxembourgeoise, constituera un cadre commun large et flexible englobant l'ensemble des activités conduites et des mesures prises par la CE, l'ESA et les autres parties prenantes (par exemple les organisations nationales) en vue

d'atteindre les objectifs définis dans la politique spatiale européenne globale.

La journée du Conseil Compétitivité du 26 novembre était axée sur les dossiers en relation avec la recherche.

Les ministres ont procédé à un débat d'orientation sur la politique de soutien à la recherche en vue de la présentation par la Commission européenne du 7^e programme-cadre de recherche. À l'issue de ce Conseil, il s'agit de définir dès que possible les grandes lignes sous Présidence luxembourgeoise, comme l'a souligné le ministre François Biltgen. Il faudra dégager un accord sur des points comme l'application du critère d'excellence à appliquer à la recherche fondamentale. Ceci dans le but de rendre plus performante au niveau mondial. S'agissant d'«ITER», les ministres ont adopté le nouveau mandat de négociation pour la Commission européenne.

Luc Frieden plaide pour une stratégie européenne de sécurité intérieure et extérieure devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale

29 novembre

Devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, le ministre de la Défense, Luc Frieden, a plaidé le 29 novembre 2004 à Paris pour une stratégie européenne de sécurité intérieure et extérieure pour défendre la paix, la liberté, l'État de droit et la démocratie.

À la veille de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le ministre Frieden a souligné dans son discours (voir page 225) devant les députés que l'Europe doit disposer d'une véritable capacité d'action pour assurer, dans un esprit de solidarité et d'engagement pour les valeurs de liberté et de démocratie, ses propres responsabilités.

Pour Luc Frieden, la sécurité de notre continent est indivisible. La stabilité et la paix, même loin de notre périphérie immédiate, assurent notre sécurité de façon directe et substantielle. Ce qui se passe dans les Balkans, en Ukraine, au Proche-Orient, en Afghanistan ou ailleurs a aujourd'hui des conséquences directes sur notre sécurité intérieure et notre stabilité. Pour Luc Frieden, nous assistons au cours des dernières années à une globalisation ou mondialisation de l'instabilité. Il s'agit dès lors de perfectionner les nouveaux éléments constitutifs de la politique européenne de sécurité et de défense.

La politique étrangère commune fonde son autorité sur l'existence de moyens d'intervention militaire rapides et crédibles. La future Présidence luxembourgeoise s'appliquera à renforcer les aspects opérationnels, à la fois militaires et civils de la politique européenne de sécurité et de défense et à mettre en œuvre une stratégie pour combler les lacunes capacitaires. Le ministre Frieden a également souligné que la future Présidence luxembourgeoise attachera une importance particulière à la lutte contre le terrorisme en veillant à coordonner sans cesse la politique extérieure de sécurité de l'Union et les poli-

tiques menées dans le domaine de la justice et de sécurité intérieure.

Luc Frieden a encore souligné qu'il attache une grande importance à une analyse et stratégie communes entre les États-Unis et l'Europe dans les questions de sécurité. Pour le ministre luxembourgeois de la Défense, dans la gestion des conflits, l'OTAN reste la pierre angulaire du dispositif transatlantique. La politique européenne de sécurité et de défense n'est pas destinée à se substituer à l'OTAN. Elle est orientée vers le renforcement de la communauté transatlantique. Mais pour que la voix de l'Europe soit entendue, il faut que l'Europe exprime une opinion commune, unique en matière de politique étrangère et de sécurité, a encore souligné le ministre luxembourgeois de la Défense devant les députés.

L'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale se réunit actuellement à Paris, sous la présidence du député luxembourgeois Marcel Glesener.

Avant son discours devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO, le ministre Frieden a été reçu ce matin à Paris par Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense de la République française.

Nicolas Schmit en visite de travail à Berlin

29 novembre 2004

Le 29 novembre 2004, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a effectué une visite de travail à Berlin.

Il a été reçu par Otto Schily, ministre de l'Intérieur de la République fédé-

rale d'Allemagne, et Hans Martin Bury, ministre des Affaires étrangères adjoint en charge des affaires européennes. Les entretiens se sont déroulés respectivement au ministère de l'Intérieur et au Reichstag.

Outre les deux ministres, Nicolas Schmit a également eu un entretien avec Reinhard Silberberg, conseiller du chancelier fédéral pour les affaires européennes.

La visite de travail s'est inscrite dans le cadre de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le Comité exécutif des syndicats européens

1^{er} décembre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est adressé le 1^{er} décembre 2004 au Comité exécutif

des syndicats européens (CES) à Bruxelles. C'était l'occasion pour les délégués d'entendre les orientations de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, et d'avoir un échange sur les sujets qui intéressent plus particulièrement le monde syndical.

Jean-Claude Juncker a d'abord évoqué l'importance du traité constitutionnel, traité dont la ratification au suffrage universel ne l'inquiète pas, mais dont il craint les débats que celle-ci pourrait engendrer. «Le risque pourrait être de tomber dans l'immobilisme à cause des référendums et campagnes qui entourent la ratification (...) et qui pourraient empêcher les États membres d'avancer vers plus d'Europe». Selon le Premier ministre, le texte constitutionnel n'empêche nullement d'avoir une Europe meilleure; il faut donner au traité sa chance de le montrer.

En ce qui concerne le processus de Lisbonne, le Premier ministre s'est dit favorable à une rationali-



Jean-Claude Juncker au Comité exécutif des syndicats européens

sation des stratégies, afin de rendre le pacte plus « lisible », plus compréhensible et donc plus convaincant pour le citoyen. « Nous faisons de la politique sans que ceux pour qui nous la faisons sachent que nous la faisons ». L'essentiel étant de garder l'équilibre entre les trois piliers, économique, social et environnemental du processus.

Parlant des nouvelles perspectives financières, Jean-Claude Juncker a rappelé qu'il était nécessaire de trouver une position commune pour juin 2005, afin de pouvoir entamer le travail législatif dès la deuxième moitié de l'année. Le Premier ministre, qui ne partage pas l'analyse de fond de la proposition de la Commission, a insisté sur l'aspect de « solidarité bien réfléchi » que peut apporter l'Europe, aussi envers les nouveaux États membres.

Sur le pacte de stabilité et de croissance, le Premier ministre s'est prononcé en faveur d'un ajustement de celui-ci, sans pour autant changer les critères définis par le traité.

Au sujet de la directive des services, Jean-Claude Juncker a constaté qu'il faut ouvrir le marché des services si on veut assurer la croissance économique. Cela ne devra cependant pas se faire au détriment d'un certain nombre de principes et acquis nationaux. Concernant l'aménagement du temps de travail, le Premier ministre reste circonspect quant à certaines dispositions de la directive.

Entrevues bilatérales du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, au Parlement européen

1^{er} décembre 2004

Dans le cadre des préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères s'est rendu à Bruxelles le 1^{er} décembre 2004 pour des entrevues bilatérales au Parlement européen. À l'ordre du jour des discussions figuraient des thèmes d'actualité européenne et les priorités de la Présidence luxembourgeoise.

Le ministre a entamé ses pourparlers par un déjeuner de travail avec les députés luxembourgeois au Parlement européen à la maison du Luxembourg.

Jean Asselborn s'est renseigné auprès des parlementaires luxem-

bourgeoises sur les débats au sein des différents groupes politiques du Parlement européen sur les principaux sujets à l'ordre du jour de la Présidence luxembourgeoise, notamment l'élargissement de l'UE et le processus de Lisbonne.

En cours d'après-midi, Jean Asselborn, accompagné du ministre délégué aux Affaires étrangères et l'Immigration, Nicolas Schmit, a rencontré les présidents des principaux groupes politiques au Parlement européen: Martin Schulz du groupe socialiste, Graham Watson du groupe libéral, Hans-Gert Pötering du groupe du Parti populaire européen, ainsi que les coprésidents du groupe des Verts, Daniel Cohn-Bendit et Monica Frassoni.

Le ministre Asselborn a aussi eu des échanges de vue avec le président de la commission des Affaires étrangères et le rapporteur pour les perspectives financières du Parlement européen, Elmar Brok et Reimer Böge.



Jean Asselborn aux côtés des députés luxembourgeois au Parlement européen

Visite de Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune

2 décembre 2004

En vue de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), a effectué une visite au Luxembourg le 2 décembre 2004.

Javier Solana a été reçu par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une réunion de travail suivie d'un dîner. En soirée, le haut représentant a aussi rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Les discussions au ministère des Affaires étrangères ont porté sur le calendrier de la Présidence luxembourgeoise et des sujets d'actualité internationale. Les deux parties ont ainsi évoqué la crise politique en Ukraine, l'opération militaire de l'UE en Bosnie, la relance du processus de paix au Proche-Orient ainsi que les relations de l'UE avec les États-Unis et la Russie.

S'exprimant lors d'une conférence de presse à l'Hôtel Saint-Maximin, Jean Asselborn a insisté que «l'Europe doit faire ses devoirs» et assumer les responsabilités qui lui incombaient dans les relations internationales, notamment dans les Balkans et les autres régions limitrophes de l'Union européenne. Les deux parties ont partagé l'avis que la visibilité et la cohérence de la politique étrangère de l'UE dépendaient de la bonne coopération entre le président du Conseil et le

haut représentant. Selon Jean Asselborn, cette collaboration au sein du Conseil sera «optimale» sous Présidence luxembourgeoise.

«L'année 2005 sera extraordinaire du point de vue de la politique étrangère de l'Europe», a déclaré Javier Solana, avant de citer un nombre d'événements clés qui auront lieu sous Présidence luxembourgeoise: les élections en Irak et dans les Territoires palestiniens ainsi que l'évaluation du respect des normes préconisées par la communauté internationale au Kosovo.

Interrogé sur les événements en Ukraine, le haut représentant a expliqué que les deux tables rondes organisées ces derniers jours à Kiev avaient permis d'évoquer la finalisation du processus électoral pour arriver «de manière rapide» à un règlement de la crise politique dans le pays. Selon Javier Solana, les parties se sont engagées à poursuivre les réformes institutionnelles, telles que les modifications annoncées de la loi électorale et de la Constitution. Une troisième table ronde pourrait avoir lieu la semaine suivante, a précisé le haut représentant.

Réunion de travail entre le ministre Luc Frieden et le coordinateur antiterroriste de l'UE, Gijs de Vries

6 décembre 2004

Le ministre de la Justice et ministre de la Défense, Luc Frieden, a reçu le coordinateur antiterroriste de l'Union européenne, Gijs de Vries, le 6 décembre 2004 à Luxembourg.

À l'ordre du jour de la réunion de travail entre Gijs de Vries et Luc



Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), a été reçu par Jean Asselborn pour une réunion de travail à Luxembourg



Luc Frieden en compagnie du coordinateur antiterroriste de l'Union européenne, Gijs de Vries

Frieden a figuré la mise en œuvre de la stratégie européenne de lutte contre le terrorisme sous Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

La lutte contre le terrorisme international est devenue, après les événements dramatiques des dernières années aux États-Unis et en Europe, une des priorités de l'action de l'Union sur le plan intérieur comme sur le plan des relations extérieures.

La future Présidence luxembourgeoise attachera une importance particulière à ce dossier, en veillant notamment à coordonner la politique européenne de défense et les politiques menées dans le domaine de la justice et de la sécurité intérieure.

Entrevue du ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, avec le commissaire chypriote pour la santé et la protection des consommateurs, Markos Kyprianou

6 décembre 2004

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a rencontré le nouveau commissaire chypriote pour la santé et la protection des consommateurs, Markos Kyprianou, le 6 décembre 2004 en marge du Conseil Emploi, politique sociale, santé et sécurité du consommateur. Cette entrevue avait pour but la préparation des dossiers de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.



En marge du Conseil Emploi, politique sociale, santé et sécurité du consommateur, Mars Di Bartolomeo a rencontré le commissaire chypriote pour la santé et la protection des consommateurs, Markos Kyprianou

Le ministre a souligné l'importance de définir une structure globale pour une politique européenne de la santé. « Limiter la politique sanitaire à des actions isolées ne serait pas efficace », a déclaré le ministre.

Mars Di Bartolomeo a ensuite insisté sur la nécessité de coopération dans la lutte contre le sida. Les principaux adversaires sont l'insouciance des populations dans les pays d'Europe, l'indifférence par rapport aux pays les plus touchés, la pauvreté et l'oppression dans les pays en question. Le Luxembourg a l'intention de travailler parallèlement sur ces quatre axes, afin de présenter un relevé en juin 2005, a souligné le ministre de la Santé.

Dans le cadre de la promotion des modes de vie saine, le ministre a mentionné la mise en place d'une plate-forme pour réagir au phénomène d'obésité infantile. Ce phénomène était alors discuté sous forme de tables rondes entre la Commission européenne et les différents acteurs concernés.

Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie

7 décembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Roumanie le 7 décembre 2004. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience par le président de la République Ion Iliescu, avant de rencontrer son homologue Mircea Geoana et le Premier ministre Adrian Nastase. Le déplacement à Bucarest s'est inscrit dans le cadre des

préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Au centre des discussions ont figuré la phase finale des négociations d'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne et les récentes élections parlementaires et présidentielles dans le pays.

Les deux parties ont partagé l'opinion que la Roumanie avait accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Toutefois, le ministre Asselborn a rappelé que les autorités roumaines devaient engager des efforts supplémentaires dans les domaines de la concurrence, de la justice et des affaires intérieures, derniers chapitres en cours de négociation et pour lesquels la Commission européenne n'est à l'heure actuelle pas en mesure de recommander la clôture.

« Lors de ma récente visite au Parlement européen, les présidents

des principaux groupes parlementaires européens ont également insisté sur des avancées dans ces deux domaines afin de finaliser le processus d'adhésion », a déclaré le ministre luxembourgeois. Et d'ajouter: « Il ne faut pas oublier que les roues de la Commission, du Parlement et du Conseil européens doivent tourner dans le même sens pour réussir tout élargissement de l'Union européenne ».

Interrogé sur la possibilité de dissocier les candidatures bulgares et roumaines à l'adhésion, Jean Asselborn s'est dit confiant que les deux pays entreraient « en tandem » dans l'Union européenne. « L'objectif a toujours été d'admettre la Bulgarie et la Roumanie en même temps, et nous espérons pouvoir signer des traités d'adhésion avec les deux pays sous Présidence luxembourgeoise au premier semestre 2005 », a précisé le ministre.



Jean Asselborn aux côtés du Premier ministre roumain, Adrian Nastase

Quant aux allégations de fraudes lors des dernières élections législatives et présidentielles en Roumanie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé que les observateurs internationaux envoyés par l'OSCE n'avaient pas constaté des irrégularités significatives. De son côté, Mircea Geoana a souligné que les observations et recommandations de l'OSCE et des ONG concernant la procédure électorale en Roumanie s'étaient avérées très utiles et seraient prises en compte lors de l'organisation du prochain scrutin.

Échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière de transports et d'environnement

7 décembre 2004

En date du 7 décembre 2004, Lucien Lux, ministre des Transports et de l'Environnement, accompagné de Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a eu un échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise avec les commissaires Jacques Barrot et Stavros Dimas, en charge respectivement des transports et de l'environnement.

Domaine de l'environnement

Les discussions ont porté, outre les dossiers législatifs à proprement parler, sur la problématique du changement climatique et partant sur les politiques et stratégies dont entend se doter l'Union européenne dans le cadre du processus de Lisbonne ainsi que des négociations internationales en vue de

préciser des engagements à l'horizon après 2012.

Début février 2005, la Commission présentera une analyse coûts-avantages prenant en compte à la fois des considérations environnementales et des considérations de compétitivité. De concert avec le commissaire à l'environnement et avec ses homologues britannique et néerlandais, le ministre Lucien Lux mènera des discussions de concertation avec les partenaires-clés en la matière, à savoir les États-Unis, la Chine, l'Inde et le G-77.

Domaine des transports

Les discussions ont porté sur la libéralisation du trafic ferroviaire en général et l'ouverture à la concurrence des transports internationaux de passagers en particulier, laquelle fait l'objet du troisième paquet ferroviaire tel que proposé par la Commission. Dans ce contexte, le ministre Lucien Lux a fait part du

souci du gouvernement luxembourgeois de procéder au préalable à une évaluation sur les répercussions économiques, sociales et environnementales de la politique de libéralisation menée jusqu'ici.

L'autre sujet évoqué concerne la sécurité routière, pour laquelle une évaluation dans les États membres des meilleures pratiques appliquées a été convenue.

Visite de Jack Straw, ministre britannique des Affaires étrangères

8 décembre 2004

Le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni a effectué une visite de travail au Luxembourg le 8 décembre 2004. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour



Jack Straw, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, aux côtés de Jean-Claude Juncker et de Jean Asselborn

une entrevue bilatérale suivie d'un déjeuner de travail, avant de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker. L'objet central des discussions était la bonne coopération entre les deux États qui assumeront la Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2005.

Jean Asselborn et Jack Straw ont évoqué la situation en Irak et au Proche-Orient, la candidature de la Croatie à l'UE, le Kosovo ainsi que les négociations sur le programme nucléaire iranien. Les discussions ont aussi porté sur des sujets de politique communautaire, notamment les perspectives financières, la relance de la stratégie de Lisbonne et la réforme du pacte de stabilité et de croissance. «J'espère qu'on pourra boucler les négociations sur les perspectives financières sous notre Présidence», a expliqué Jean Asselborn.

Lors d'un point de presse à l'Hôtel Saint-Maximin, les deux ministres ont fait le point sur leurs discussions et l'actualité politique internationale. Jean Asselborn a jugé que les dernières nouvelles en provenance de l'Ukraine étaient positives. Les deux ministres se sont par ailleurs concertés sur la situation dans la région du Caucase et les questions d'actualité en Afrique.

Jean Asselborn a indiqué que le Luxembourg et le Royaume-Uni s'opposaient à un «découplage» des négociations d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. Il a ajouté qu'ils s'attendaient à des efforts supplémentaires de la part de la Roumanie dans le domaine de la compétitivité. Il a fait part d'un accord entre les deux parties sur la Turquie, notamment en ce qui concerne un début rapide des négociations d'adhésion avec l'UE.

«Nos deux pays auront une tâche importante à accomplir l'année prochaine lors de nos présidences successives de l'UE, voilà pourquoi il est très important d'avoir un échange de vues sur les grands dossiers qui nous attendent. Notre travail se fera en étroite collaboration», a déclaré Jean Asselborn.

«L'expérience a montré que c'est une grande chance de prendre la relève des Luxembourgeois», a répondu Jack Straw, «je pense que notre travail d'équipe nous permettra d'avancer sur un nombre de dossiers importants».

Visite de Ruud Lubbers, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés

8 décembre 2004

Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Ruud Lubbers, a effectué une visite à Luxembourg le 8 décembre 2004.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli Ruud Lubbers pour un entretien à l'Hôtel de Bourgogne. Le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés a également eu des entrevues avec le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée



Jean-Louis Schiltz et Ruud Lubbers, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, lors de sa visite au Grand-Duché

Jacobs, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

La visite était placée sous le signe de la préparation de la future Présidence luxembourgeoise. Lors des entretiens ont été abordées la mise en place par l'UE d'une procédure d'asile commune d'ici 2010 ainsi que la coopération avec le Haut-Commissariat en matière de politique d'asile.

Pour Nicolas Schmit, le problème des réfugiés est une priorité. Il a profité de la visite du haut-commissaire pour annoncer l'adoption, par le Conseil de gouvernement, d'une nouvelle loi sur les procédures d'asile. Selon ses propres mots, «le Luxembourg est conscient de la problématique de l'asile. Il veut avancer en étroite coopération avec le Haut-Commissariat et dans le cadre de l'UE».

Le ministre a aussi rappelé que, conformément au programme de La Haye, l'UE compte instaurer une procédure d'asile commune d'ici 2010. Les préparatifs de cette dernière seront entamés par la Présidence luxembourgeoise.

De son côté, le haut-commissaire a remercié le Luxembourg pour sa «générosité financière», qu'il a qualifiée de «remarquable». Le Luxembourg est le deuxième donateur per capita du Haut-Commissariat.

Selon Lubbers, la problématique de l'asile comporte deux volets différents. D'une part, il y a l'organisation du traitement des réfugiés dans les pays de destination (par exemple l'Europe), d'autre part, il y a la situation politico-économique de leurs pays d'origine. Concernant ces derniers, il faut œuvrer,

selon le haut-commissaire, à une solution durable, notamment à travers l'aide publique au développement. Pour ce qui est de l'Europe, il importe de «comblé le manque d'une politique de migration légale, afin d'éviter l'immigration illégale. Pratiquer la générosité dans l'immigration légale réduira l'immigration illégale», a conclu le haut-commissaire.

Le haut-commissaire Ruud Lubbers a aussi été accueilli par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, et a rencontré les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Visite de travail de Luc Frieden à Varsovie

13 décembre 2004

Le ministre de la Justice et ministre de la Défense, Luc Frieden, a effectué une visite de travail en Pologne le 13 décembre 2004.

Dans la capitale polonaise, il a eu des entretiens avec ses homologues Ryszard Kalisz, ministre de l'Intérieur, Andrzej Kalwas, ministre de la Justice, et Jerzy Szmajdzinski, ministre de la Défense.

Le déplacement à Varsovie s'est inscrit dans le cadre des préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, et plus particulièrement



MM. Frieden et Andrzej Kalwas, ministre de la Justice polonais

du Conseil des ministres de la Justice et des Affaires intérieures ainsi que du Conseil des ministres de la Défense.

Renforcement de l'espace judiciaire européen

Le renforcement de l'espace judiciaire européen constitue l'une des priorités de la Présidence luxembourgeoise. Pour Luc Frieden, la coopération judiciaire et policière européenne est un élément essentiel pour prévenir et lutter efficacement contre la criminalité.

Ainsi, au centre des discussions avec les ministres de la Justice et de l'Intérieur polonais ont figuré la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, l'échange d'informations et le casier judiciaire européen ainsi que la coopération policière opérationnelle. Le ministre Frieden a rappelé l'importance accordée par la Présidence luxembourgeoise à un renforcement de la coopération entre États membres dans ces domaines.

De plus, Luc Frieden a insisté sur les efforts à déployer pour assurer les contrôles aux frontières extérieures de l'Union en conformité avec les règles communes en vue de l'extension projetée de l'espace Schengen aux nouveaux États membres.

Politique européenne de sécurité et de défense

L'entrevue que le ministre Frieden a eue avec son homologue polonais de la Défense s'est concentrée sur la politique européenne de sécurité et de défense. Pour le Luxembourg, il est important de poursuivre son développement en direction du Headline Goal 2010

qui définit de nouveaux objectifs en matière de capacités militaires.

Les ministres luxembourgeois et polonais ont également examiné les missions militaires dans les Balkans et en Afghanistan. Les deux parties ont partagé l'opinion que le développement de l'Europe de la défense devra se faire dans le cadre de relations fortes et indispensables entre l'UE et l'OTAN.

Les deux parties ont également souligné l'importance des partenariats entre l'UE et la Russie ainsi qu'entre l'Union et l'Ukraine pour assurer la stabilité sur le continent européen.

Visite de Jean-Claude Juncker en Finlande et en Russie

13-14 décembre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, se sont rendus à Helsinki le 13 décembre 2004 où ils ont été reçus par le Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen.

«Nous voulons plus de stabilité pour le pacte de stabilité», c'est ainsi que Jean-Claude Juncker a résumé sa position devant la presse à l'issue de ses entretiens avec le Premier ministre finlandais, Matti Vanhanen, et le ministre des Finances, Antti Kalliomäki.



Jean-Claude Juncker à Helsinki

Le Premier ministre luxembourgeois s'est montré satisfait à l'issue de la réunion de travail au cours de laquelle les responsables finlandais l'avaient informé de la décision gouvernementale prise à la fin de la semaine dernière et qui témoigne d'un alignement sur les positions défendues par le futur président de l'Eurogroupe en matière de réforme du pacte de stabilité, notamment en ce qui concerne la possibilité d'une lecture conjoncturellement plus adéquate des textes et la prise en compte de spécificités économiques et financières nationales, comme par exemple le niveau de la dette publique.

En ce qui concerne les perspectives financières pour la période 2007 à 2013 de l'Union, le Premier ministre et le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, se sont dit confiants que le Conseil pourra s'accorder sur une position commune sous Présidence luxembourgeoise. Jean-Claude Juncker a tenu à souligner l'identité de vue entre les deux gouvernements dans la mesure où, contributeurs nets tous les deux, ils n'ont pas signé la lettre des 6 qui réclamaient une réduction de la contribution financière à 1% du PIB.

Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit ont également abordé avec le Premier ministre finlandais les relations avec la Russie, étape suivante de leur voyage, sujet sur lequel la proximité géographique et les péripéties de l'histoire permettent aux Finlandais un jugement pertinent. Pour le Premier ministre luxembourgeois, la stabilité russe est un facteur certain de stabilité en Europe.



Jean-Claude Juncker et Vladimir Poutine à l'issue de leur réunion

Rencontre avec Vladimir Poutine

Deux semaines avant le début de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a été reçu par le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, le 14 décembre 2004 à Moscou.

Cette visite officielle du Premier ministre Juncker à Moscou s'est inscrite dans le cadre de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005.

«Pour nous, les relations entre la Russie et l'Union européenne revêtent une importance majeure, c'est vrai pour l'Europe et c'est vrai pour le Luxembourg», a déclaré Jean-Claude Juncker devant la presse à l'issue de son entrevue au Kremlin. Le Premier ministre luxembourgeois souhaite dans ce contexte que la Présidence luxembour-

geoise serve à promouvoir les relations entre la Russie et l'UE.

Les discussions avec le président russe ont par ailleurs porté sur les relations entre le Luxembourg et la Russie ainsi que la situation économique et politique de la Russie. «Rien de ce qui est russe ne nous est étranger, car la Russie est un acteur de premier plan en Europe, à nos yeux l'un des plus importants», a noté Jean-Claude Juncker au sujet des relations avec la Russie.

À Moscou, le Premier ministre et le ministre délégué aux Affaires étrangères ont été accueillis en outre par le Premier ministre russe, Mikhail Fradkov, à la Maison du gouvernement de la Fédération de Russie. Cette entrevue a également permis d'aborder les grands dossiers d'actualité politique européenne ainsi que les priorités de la Présidence luxembourgeoise.

Lors de son séjour à Moscou, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a aussi déposé une gerbe de fleurs au tombeau du Soldat inconnu.



MM. Boden et Borg en compagnie de Mme Modert à Luxembourg

Rencontre de Fernand Boden et d'Octavie Modert avec Joe Borg, commissaire européen à la Pêche et aux Affaires maritimes

17 décembre 2004

Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, ont rencontré le commissaire européen à la Pêche et aux Affaires maritimes, Joe Borg, le 16 décembre 2004 à Luxembourg.

La réunion s'est inscrite dans le cadre des préparatifs pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. Les discussions ont porté sur les grands sujets dans le domaine de la pêche à traiter pendant les six prochains mois à venir au niveau du Conseil. Il s'agit notamment de la mise en

place de l'agence communautaire de contrôle des pêches, d'une nouvelle réglementation pour le Fonds européen pour la pêche ainsi que de mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée.

De même, les réflexions sur la simplification de la politique commune de la pêche, entamées sous la Présidence néerlandaise, seront poursuivies au premier semestre 2005, tout comme les travaux sur les différentes mesures de reconstitution des stocks, entre autres pour la sole, la langoustine et l'anguille.

Conseil européen à Bruxelles

16-17 décembre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères, Nicolas Schmit, ont assisté au Conseil européen à Bruxelles les 16 et 17 décembre 2004.

Il s'agissait de la dernière réunion des chefs d'État et de gouvernement des 25 pays membres de l'UE organisée sous Présidence néer-



MM. Juncker, Bot et Asselborn au Conseil à Bruxelles

landaise. À partir du 1^{er} janvier 2005, le Luxembourg prendra la relève à la tête du Conseil de l'Union européenne.

À l'ordre du jour du Conseil ont figuré des questions liées à l'élargissement. Les ministres des Affaires étrangères ont abordé de leur côté l'Ukraine, le Moyen-Orient et la stratégie européenne de sécurité.

En marge du Conseil européen, Jean Asselborn et Nicolas Schmit ont rencontré leurs homologues croates, Miomir Zuzul et Kolinda Grabar-Kitanovic, pour une entrevue bilatérale. Les deux parties ont évoqué la candidature de la Croatie à l'UE et la coopération du pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a assisté le 17 décembre au Conseil. Au cours de cette rencontre ont été abordés les menaces et les défis du XXI^e siècle, en particulier le concept de sécurité collective et la lutte contre la pauvreté par l'accomplissement des objectifs de développement du Millénaire.

Le Conseil a discuté par la suite des progrès réalisés en matière de lutte antiterroriste, sur base d'une présentation du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Javier Solana.

Une réunion avec les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne a également eu lieu.



Jean-Claude Juncker et le ministre néerlandais des Finances, Gerrit Zalm, à l'Hôtel de Bourgogne

Entrevue Juncker - Barroso à Bruxelles

20 décembre 2004

Dans le cadre de ses consultations de préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu trois entrevues au Luxembourg et à Bruxelles le 20 décembre 2004.

En fin de matinée, le chef du gouvernement luxembourgeois a d'abord reçu à l'Hôtel de Bourgogne le ministre néerlandais des Finances, Gerrit Zalm, pour aborder la réforme du pacte de stabilité et de croissance.

À Bruxelles, le Premier ministre a rencontré ensuite la commissaire européenne chargée de la programmation financière et du budget, Dalia Grybauskaitė.

Au menu de cet entretien ont figuré les perspectives financières de l'UE pour la période 2007 à 2013, l'une des priorités majeures de la Présidence luxembourgeoise.

En fin de journée, Jean-Claude Juncker a été accueilli par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, au siège de la Commission européenne à Bruxelles, pour un échange de vues approfondi sur le processus de Lisbonne.

Présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise

21 décembre 2004

Le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux



MM. Asselborn et Schmit lors de la présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise

Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présenté le programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne à la presse internationale le 21 décembre 2004 à Bruxelles.

Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche

22 décembre 2004

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, s'est rendu à Vienne le 22 décembre 2004 pour des pourparlers avec son homologue autrichienne, Ursula Plassnik, et le président de la République d'Autriche, Heinz Fischer.

Le ministre luxembourgeois a évoqué avec ses interlocuteurs autri-

chiens les grands dossiers de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, la ratification du traité constitutionnel, l'établissement d'un corps diplomatique européen ainsi que la question de l'élargissement de l'UE.

Les deux parties ont également fait le point sur les sujets d'actualité internationale, notamment le processus de paix au Proche-Orient et les élections irakiennes.

Lors d'un point de presse au ministère des Affaires étrangères autrichien, Jean Asselborn et Ursula Plassnik ont souligné les bonnes relations qu'entretiennent le Luxembourg et l'Autriche. «Il n'existe aucune question ouverte dans les relations entre nos deux pays. Voilà pourquoi nous nous sommes penchés sur la politique internationale et les priorités de nos deux Présidences du Conseil de l'Union euro-

péenne - celle du Luxembourg à partir de janvier prochain et la nôtre au premier semestre 2006», a déclaré Madame Plassnik.

Au cours de ces deux entrevues, le ministre luxembourgeois a fait le bilan de ses entretiens à Washington le 20 décembre 2004 avec le secrétaire d'État américain, Colin Powell, et la conseillère en matière de sécurité nationale du président George W. Bush, Condoleezza Rice. Ursula Plassnik et Jean Asselborn ont plaidé pour un engagement renforcé et conjoint des États-Unis et de l'Europe dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien.

«Il faut éviter une situation où les États-Unis sont vus comme champions de la cause israélienne et les Européens jouent les parrains des Palestiniens. La coopération transatlantique est aussi vitale au Proche-Orient que dans les autres parties du monde. Nos étroites consultations à l'égard des Balkans occidentaux, notamment lors du récent transfert d'autorité militaire de l'OTAN vers l'Union européenne en Bosnie, sont la meilleure preuve des bénéfices d'une telle collaboration», a souligné Jean Asselborn.

Concernant les Balkans occidentaux, les ministres Asselborn et Plassnik ont partagé l'avis que l'UE ne pouvait se permettre d'abandonner ses voisins. «Nous devons offrir une perspective européenne à tous les pays de la région. La Croatie est sur la bonne voie, mais elle devra faire des efforts supplémentaires pour arrêter le dernier inculpé croate du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Si la coopération de la Croatie avec le tribunal est jugée suffisante



Jean Asselborn à Vienne en compagnie de son homologue autrichienne, Ursula Plassnik

en mars prochain, le pays pourra entamer des négociations d'adhésion à l'UE sous Présidence luxembourgeoise. En Bosnie, nous appuyons les efforts du haut représentant Paddy Ashdown et les réformes en cours pour consolider l'État de droit et relancer l'économie», a précisé le ministre luxembourgeois.

Interrogé sur la perspective d'un référendum sur l'adhésion de la Turquie en France et en Autriche, Jean Asselborn a déclaré qu'une telle décision relevait de la compétence nationale de chaque État membre. «Les négociations avec la Turquie représentent un défi colossal aussi bien pour l'UE que pour la Turquie. Néanmoins, une Turquie engagée sur la voie européenne est le meilleur garant d'un

respect continu des droits de l'homme. Voilà pourquoi le Luxembourg se félicite de la décision du dernier Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre 2005», a conclu le ministre Asselborn.

Transition de la Présidence du Conseil de l'UE: entrevue Jan Peter Balkenende - Jean-Claude Juncker

31 décembre 2004

Le 31 décembre 2004, à la veille de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le Premier ministre luxembourgeois

et futur Président du Conseil Jean-Claude Juncker a accueilli le Président en exercice du Conseil, Jan Peter Balkenende, pour une entrevue au Château de Senningen au Luxembourg.

Suite à la catastrophe naturelle qui a touché l'Asie du Sud-Est et certaines régions d'Afrique de l'Est, les deux chefs de gouvernement ont procédé à un échange d'informations afin de coordonner les efforts d'assistance déjà entrepris ainsi que les futures actions de l'Union européenne.

Jan Peter Balkenende et Jean-Claude Juncker ont convenu qu'en signe de deuil trois minutes de silence seront observées le 5 janvier 2005 à midi au sein de l'Union européenne et que les drapeaux seront mis en berne.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré que «la Présidence luxembourgeoise maintiendra un rapport étroit avec ses interlocuteurs européens et ceux de la région affectée afin de continuer les efforts d'assistance de l'Union européenne». Nombre de contacts ont d'ailleurs déjà eu lieu, y compris au niveau des ministres des Affaires étrangères européens et américain.

Le 6 janvier 2005, la Présidence luxembourgeoise participera au sommet extraordinaire de l'ASEAN, qui se tiendra à Jakarta.

La Présidence luxembourgeoise apportera un premier suivi avec l'organisation de diverses réunions au niveau ministériel et au niveau des experts.

Ainsi le Grand-Duché de Luxembourg est en cours de préparer la tenue d'une réunion extraordinaire



*Rencontre entre Jan Peter Balkenende
et Jean-Claude Juncker au Luxembourg*

des ministres de la Coopération de l'Union européenne actuellement prévue pour le vendredi, 7 janvier 2005 à Bruxelles.

Lors de cette réunion de coordination sous la présidence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois, Jean-Louis Schiltz, les ministres européens feront le point avec le Commissaire en charge du Développement et de l'aide humanitaire sur les efforts d'ores et déjà entrepris par les Etats membres, la Commission européenne et les diverses organisations internationales. Au-delà des aspects purement liés à l'action humanitaire, le Luxembourg proposera d'aborder lors de cette rencontre les questions liées à la reconstruction et à la réhabilitation des régions sinistrées.

Afin d'avoir une idée plus précise de la situation et d'identifier clai-

rement les besoins, le ministre Jean-Louis Schiltz effectuera, ensemble avec le Commissaire européen Louis Michel, une visite de quelques jours dans les régions sinistrées à partir du 1^{er} janvier 2005. Toute action devra être coordonnée avec l'ONU et l'ensemble des acteurs humanitaires impliqués ainsi qu'avec les autorités locales. Dans ce contexte, le ministre Jean-Louis Schiltz a eu un entretien avec Monsieur Jan Egeland, secrétaire général adjoint de l'ONU aux Affaires Humanitaires et l'a assuré du soutien de la future Présidence luxembourgeoise.

Le samedi, 1^{er} janvier 2005, le ministre luxembourgeois de la Santé, Mars Di Bartolomeo, aura une réunion de coordination à Genève, avec Monsieur David Nabarro, directeur exécutif de l'OMS, afin de coordonner les besoins en matière sanitaire. Mars

Di Bartolomeo y aura également des entrevues avec des hauts responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Comité international de la Croix-Rouge.

Il est à noter que la troïka des ministres de la Santé UE, dont le ministre de la Santé luxembourgeois, sera également associée à la réunion extraordinaire des ministres de la Coopération de l'Union européenne du 7 janvier.

Les conséquences du séisme constitueront, enfin, l'un des principaux sujets à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE le 31 janvier 2005.

Regard sur

LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

PREMIER MINISTRE

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, orateur principal lors d'une manifestation organisée par Bertels- mann Stiftung

13 octobre 2004

Le 13 octobre 2004 le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est déplacé à Bruxelles pour une entrevue avec la commissaire européenne en charge du budget, Michaela Schreyer. Cette entrevue a porté sur des questions d'actualité européenne en vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

En soirée, Jean-Claude Juncker a été le principal orateur d'une manifestation placée sous le thème de l'avenir de l'Europe et organisée par Bertelsmann Stiftung et Bertelsmann AG. Cette manifestation se voulait un forum de réflexion sur l'avenir de l'Europe.

Europe: Leaping forward!

Devant une audience composée de membres du Parlement européen, de membres de la Commission européenne et des ambassadeurs des 25 États membres de l'Union européenne, le Premier ministre a tenu un discours intitulé *Europe: Leaping forward!* (« Europe: un bond en avant! »).

Dans son allocution, Jean-Claude Juncker a plaidé pour une attitude plus positive des Européens par rapport à l'Europe. Il s'est dit en effet « surpris de l'ambiance pessimiste » qui règnerait en Europe et qui

contrasterait avec l'atmosphère en dehors de l'Europe qui l'a frappé notamment lors de ses déplacements récents aux États-Unis et au Vietnam: « Les Américains ont l'impression que la route qu'ils ont empruntée est la bonne. Les Vietnamiens sont convaincus qu'ils sont en train de faire ce qu'il faut faire. Et les uns et les autres sont plus ou moins heureux. Par contre, les Européens doutent, les Européens hésitent, les Européens pleurent sur leur sort, les Européens ont l'impression que rien ne va plus. »

D'après Jean-Claude Juncker, cette « attitude larmoyante » n'aurait pas lieu d'être, car « nous avons toutes

les raisons pour être fier de l'Europe ».

La réussite européenne

Pour le Premier ministre, la paix est une des conséquences les plus importantes de la construction européenne. Aussi a-t-il déclaré que « nous avons été à même de nous donner tous les moyens pour faire en sorte que les Européens ne résolvent plus jamais leurs problèmes par le recours aux armes. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et pour la première fois dans l'histoire, la paix est un état permanent sur notre continent ».



Le Premier ministre lors de son discours prononcé à la manifestation organisée par la Bertelsmann Stiftung

À cet égard, le Premier ministre a souligné qu'il faudrait entretenir le souvenir des tragédies qui ont dévasté le continent lors des deux guerres mondiales et qui ont finalement conduit à la construction de l'Union européenne. «Il faut en effet éviter que ceux qui gouverneront l'Europe dans quelques décennies ne gardent qu'un souvenir flou de Hitler et de Staline, comme les hommes de ma génération ont aujourd'hui un souvenir flou de Clemenceau ou d'autres personnages historiques: nous savons tous qu'ils existaient, mais nous savons très peu de choses sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils comptaient faire, sur ce qu'ils n'ont pas fait, sur les excès qui furent les leur».

Jean-Claude Juncker a par ailleurs salué le marché intérieur, «le seul marché intérieur au monde qui unit 25 pays» et la monnaie unique «qui nous protège des chocs extérieurs mieux que même la plus forte monnaie nationale».

Il a rappelé dans ce contexte que personne n'aurait cru possible la mise en œuvre du marché intérieur et l'introduction de la monnaie unique dans les délais convenus, ce qui serait un motif de plus pour être fier de l'Union européenne.

De nouveaux défis

Pour ce qui est du traité constitutionnel, celui-ci serait une avancée importante de l'Europe qui montrerait que «les Européens sont à même de se mettre d'accord», a souligné Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a toutefois exprimé son inquiétude par rapport aux procédures de ratification de la future Constitution européenne. «Chaque fois que la future com-

mission Barroso lance des initiatives, un ou plusieurs chefs de gouvernement décident de les remettre à plus tard. Nous courons ainsi le risque de l'immobilisation totale!» a-t-il averti.

Jean-Claude Juncker a en outre évoqué certains défis de la future Présidence luxembourgeoise, notamment la réforme du pacte de stabilité et de croissance - «une nécessité absolue» - et l'élargissement de l'Union européenne. Sous réserve d'un feu vert du Conseil européen du 17 décembre 2004, il souhaite pouvoir lancer, sous Présidence luxembourgeoise, les négociations avec la Turquie dont l'issue devrait cependant être ouverte. Il faudrait surtout éviter de faire des promesses superficielles: «Si l'on respecte la Turquie, l'on doit négocier de façon sérieuse avec elle», a-t-il déclaré à ce sujet.

Le Premier ministre a achevé son discours en plaidant pour la réhabilitation de l'agenda de Lisbonne, qui serait méconnu par les citoyens alors qu'il assurera «une meilleure vie en Europe». Il ne serait en effet pas question de supprimer des acquis sociaux mais de rendre l'économie européenne plus compétitive, de réduire l'inflation et d'augmenter les offres d'emploi.

Wirtschaftstag 2004: le Premier ministre Jean-Claude Juncker plaide pour une Europe plus optimiste et plus laborieuse

21 octobre 2004

Le 21 octobre 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a

été le principal invité au Wirtschaftstag 2004 à Francfort où il a tenu un discours (voir page 201) intitulé Europa 2010: Wege europäischer Wirtschaftspolitik à la Jahrhunderthalle.

Ce colloque a été organisé par les Volksbanken et Raiffeisenbanken dans le but de constituer un lieu de réflexion autour de l'avenir politique et économique de l'Europe.

Devant un auditoire de 2.500 personnes, dont le ministre allemand de l'Économie et de l'Emploi, Wolfgang Clement, le Premier ministre a critiqué l'ambiance pessimiste en Europe. «Faire comme si rien n'allait plus n'est pas l'attitude qu'il nous faut pour relancer l'économie européenne», a-t-il déclaré. Vu la création de l'euro, la conception du marché unique et l'établissement de la paix permanente dans l'Union européenne, le pessimisme ne serait pas justifié.

Mais Jean-Claude Juncker a également prévenu que d'autres réussites doivent suivre. Il ne faudrait pas tomber dans la passivité mais agir, entre autres par des réformes. À cet égard, il a rappelé le temps où le mot 'réforme' aurait encore provoqué l'enthousiasme et non pas la suspicion. Il importerait donc de rendre les réformes plus populaires, car elles seraient nécessaires, notamment dans le domaine de l'économie européenne.

Jean-Claude Juncker a notamment cité l'agenda de Lisbonne dans ce contexte, mais il ne s'est pas montré convaincu que l'objectif de la stratégie de Lisbonne - faire en sorte que l'économie européenne de la connaissance devienne la plus compétitive et la plus dynamique au monde d'ici 2010 - pour-



Jean-Claude Juncker a été le principal invité au Wirtschaftstag 2004 à Francfort, colloque organisé dans le but de constituer un lieu de réflexion autour de l'avenir politique et économique de l'Europe

rait être atteint dans les délais prévus. C'est pourquoi il importerait d'autant plus que tous fassent des efforts, particulièrement par la «redécouverte de la valeur du travail». «Il faut travailler plus, de façon plus intensive et plus productive», a souligné le Premier ministre. Par ailleurs, la formation professionnelle continue, la revitalisation de la recherche en Europe ainsi que l'abolition des lourdeurs administratives constitueraient d'autres défis à relever dans les années à venir.

Au cours de l'entretien que le Premier ministre a accordé sur le plateau après son discours à Udo van Kampen, chef de studio de la deuxième chaîne allemande ZDF à Bruxelles, des sujets d'actualité européenne ont été abordés.

En ce qui concerne les statistiques erronées de la Grèce, Jean-Claude

Juncker s'est ainsi prononcé pour un renforcement du contrôle des offices des statistiques nationaux et pour la prise de sanctions à l'avenir.

Quant à l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est, il s'est montré confiant, car ces pays seraient prêts à engager des réformes. Mais il a également fait remarquer qu'une adhésion trop rapide risquerait de déstabiliser l'Union européenne. Par ailleurs, le chef du gouvernement luxembourgeois regrette que le débat autour de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'apparaisse que maintenant. En 1997, lorsque la candidature de la Turquie n'a pas été retenue, le moment aurait été propice aux discussions. Selon les vœux du Premier ministre, les négociations ne devraient prendre en considération que les aspects économiques de l'adhésion et non les aspects culturels ou

religieux qui, dans le passé, ont trop souvent donné lieu à des conflits.

À la question des frontières de l'Union européenne, le Premier ministre a répondu que la seule frontière réelle de l'Union serait «la frontière de l'ambition».

En guise de conclusion, Jean-Claude Juncker a déploré que les institutions européennes soient trop souvent le bouc émissaire pour toutes les difficultés politiques alors que la vraie responsabilité incomberait souvent aux États nationaux.

Jean-Claude Juncker a été le principal invité au Wirtschaftstag 2004 à Francfort, colloque organisé par les Volksbanken et Raiffeisenbanken dans le but de constituer un lieu de réflexion autour de l'avenir politique et économique de l'Europe.

Tournée des capitales de la Présidence néerlandaise: Jean-Claude Juncker rencontre Gerrit Zalm

21 octobre 2004

Dans le cadre de la tournée des capitales de la Présidence néerlandaise en vue de la préparation du Conseil européen du mois de novembre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Finances, Gerrit Zalm, en remplacement du président en exercice, le Premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende, pour une réunion de travail le 21 octobre 2004.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Im-



Accueil du Vice-Premier ministre,
ministre des Finances néerlandais, Gerrit Zalm

migration, Jean Asselborn, a aussi assisté à la réunion.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les dossiers de politique européenne, tels que les perspectives financières 2007-2013, le pacte de stabilité, la revue à mi-terme du processus de Lisbonne, le processus de ratification du traité constitutionnel et les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République de Lettonie, Indulis Emsis

27 octobre 2004

Le Premier ministre de la République de Lettonie, Indulis Emsis, a effectué une première visite de

travail au Luxembourg le 27 octobre 2004. Il a eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'hôtel de Bourgogne.

Le Premier ministre Indulis Emsis a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Par ailleurs, le président de la Chambre des députés Lucien Weiler a accueilli le chef du gouvernement letton pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la défense et de la coopération et de l'immigration.

Lors d'une conférence de presse conjointe, les deux chefs de gouvernement ont fait le point sur les thèmes évoqués au cours de leur entrevue.

Ont ainsi été abordés les relations bilatérales, la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de

l'Union européenne, les perspectives financières 2007-2013, la stratégie de Lisbonne, la relation entre l'Union européenne et la Russie ainsi que le report du vote d'investissement de la future Commission européenne.

Le Premier ministre letton a souligné l'importance des échanges entre la Lettonie et le Luxembourg. En effet, en tant que nouvel Etat membre de l'Union européenne, la Lettonie rencontrerait de nombreux défis et aurait besoin de l'échange avec les anciens pays européens.

Indulis Emsis a expliqué dans ce contexte que «même si la croissance du PIB letton est la plus importante de l'Europe, le PIB par tête d'habitant est parmi les plus bas». Aux yeux du Premier ministre letton, le développement des infrastructures de transport et la protection de l'environnement constituent des priorités pour son pays.

«Et pourtant, les nouveaux pays-membres peuvent beaucoup contribuer au développement de l'Union européenne, notamment en soutenant les processus de réforme», a-t-il ajouté. D'ailleurs, il a estimé que «la Lettonie n'est pas vraiment un nouveau pays membre car nous retournons au sein de l'Europe après des années d'occupation».

Interrogé sur le report du vote sur la Commission européenne désignée (voir page 50), Jean-Claude Juncker a salué que le futur président de la Commission José Manuel Durao Barroso dispose de plus de temps pour se concerter une nouvelle fois avec les États membres. «De tous les scénarios que l'on pouvait imaginer, ceci était le meilleur», a déclaré Jean-Claude Juncker à ce sujet. Même si le Pre-



Jean-Claude Juncker et son homologue litton
lors de leur conférence de presse conjointe

mier ministre luxembourgeois soutient le report du vote, il regrette néanmoins qu'il n'ait pas d'interlocuteur à la Commission pour le moment. «Cette situation complique énormément la tâche de la future Présidence luxembourgeoise, notamment au niveau des préparatifs en cours», a-t-il souligné.

Jean-Claude Juncker salue la décision du report du vote sur la Commission européenne au Parlement européen

27 octobre 2004

Dans un communiqué de presse, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a salué que le Parlement européen ait répondu favorablement au désir du Président désigné de la Commission

européenne, José Manuel Durão Barroso, de reporter le vote d'investiture de la nouvelle Commission européenne qui avait été prévu pour le 27 octobre 2004.

Lors de discussions prolongées à Strasbourg le 26 octobre 2004, José Manuel Durão Barroso et Jean-Claude Juncker avaient évoqué que le retrait du collègue actuel et la recherche d'une solution dans les semaines à venir était la meilleure réponse au problème et permettait à Monsieur Barroso de disposer de plus de temps et de se donner ainsi la possibilité de se concerter une nouvelle fois avec les États membres.

«De tous les scénarios que l'on pouvait imaginer, ceci était le meilleur», a déclaré Jean-Claude Juncker le 27 octobre 2004. Le Premier ministre Juncker s'est dit confiant que les consultations à

mener par le Président désigné Barroso mèneraient à une solution acceptable pour tous et espère que la nouvelle Commission européenne pourra être investie le plus rapidement possible.

Lors d'une conférence de presse à Luxembourg avec le Premier ministre de la Lettonie, Indulis Emsis, Jean-Claude Juncker avait rajouté que même s'il soutenait le report du vote, il regretterait néanmoins en tant que futur Président du Conseil de l'Union européenne de ne pas avoir pour le moment d'interlocuteur confirmé à la Commission européenne. «Cette situation complique énormément la tâche de la future Présidence luxembourgeoise, notamment au niveau des préparatifs en cours», a-t-il souligné dans ce contexte.

Jean-Claude Juncker a également pris position quant à la décision du report du vote sur la Commission européenne dans une série d'interviews télévisées (ZDF-Heute-Journal, NTV-Maischberger, RTL-Télé Lëtzebuerg) ainsi qu'à la radio allemande Deutschlandfunk.

Signature du traité constitutionnel de l'Union européenne: Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit représentent le Luxembourg à Rome

29 octobre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration,



Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn lors de la signature de la Constitution européenne à Rome au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curiaces

Nicolas Schmit, se sont rendus le 29 octobre 2004 à Rome pour la cérémonie de signature du traité constitutionnel de l'Union européenne. Pour le Luxembourg, Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn ont signé le traité constitutionnel.

La cérémonie a eu lieu au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curiaces, au même endroit où les six États membres fondateurs ont signé le traité instituant la Communauté européenne en 1957. En tant que pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ont signé l'acte final. La Croatie n'était pas signataire, mais a été invitée à participer à la cérémonie.

Les 25 États membres de l'Union européenne avaient réussi à trouver un accord sur la première Constitution européenne lors du Conseil européen à Bruxelles les 17 et 18 juin 2004. À cette occasion, Jean-Claude Juncker s'était félicité de ce «saut qualitatif qui

mérite la désignation d'historique». «La Constitution est bonne pour l'Europe et bonne pour le Luxembourg car elle rendra l'Europe plus efficace, plus démocratique et transparente», avait-il déclaré à ce moment.

Une constitution en quatre parties

La Constitution européenne remplace la plupart des traités existants et comporte quatre parties. La première partie définit l'Union européenne ainsi que ses valeurs, objectifs, responsabilités, procédures de prise de décision et institutions. La deuxième partie renferme la Charte des droits fondamentaux. La troisième partie décrit la politique et les actions de l'Union européenne. La quatrième et dernière partie contient les dispositions finales, y compris les procédures d'approbation et de révision éventuelle de la Constitution.

Avant d'entrer en vigueur, la Constitution sera soumise à une procédure de ratification dans les 25 États membres. Au Luxembourg, le Conseil de gouvernement avait déjà décidé dans sa séance du 27 juin 2003 de soumettre la Constitution européenne à une ratification par référendum.



Le Premier ministre et le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi

Visite officielle au Luxembourg du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Huang Ju

14-15 novembre 2004

Le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Huang Ju, a été en visite officielle au Luxembourg les 14 et 15 novembre 2004. Il a été accompagné de Lu Xinhua, vice-ministre des Affaires étrangères, Wei Jianguo, vice-ministre du Commerce, et Su Ning, vice-gouverneur de la Banque populaire de Chine.

Huang Ju a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales politico-économiques. Des sujets liés à l'actualité politique internationale, les relations avec l'Union européenne, le prochain sommet UE-Chine et plus particulièrement les priorités de la future Présidence luxembourgeoise ainsi que le 30^e anniversaire des relations diplomatiques UE-Chine ont été d'autres sujets à l'ordre du jour des pourparlers.

Un dîner privé offert au palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Vice-Premier ministre chinois et son épouse Ju Huiwen a clôturé cette première journée de visite.

Le 15 novembre, Huang Ju a rencontré Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, pour une réunion de travail. Les deux ministres ont évoqué en particulier les relations écono-

miques et financières entre le Luxembourg et la République populaire de Chine mais aussi la situation des échanges commerciaux. Par la suite, Huang Ju a eu une entrevue avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit.

Par ailleurs, le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a accueilli le Vice-Premier ministre chinois et sa délégation pour une réunion avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ainsi qu'avec les membres de la commission des Finances et du Budget.

Au cours de sa visite au Luxembourg, le Vice-premier ministre de

la République populaire de Chine, Huang Ju, s'est rendu au château de Betzdorf pour une visite de la Société européenne des satellites (SES-ASTRA) et il a également visité le site de ProfilArbed à Differdange.

Le Vice-Premier ministre Huang Ju a aussi eu l'occasion de rencontrer la communauté chinoise du Luxembourg.

Jean-Claude Juncker lauréat de la distinction «Das goldene Schlitzohr 2004»

30 novembre 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner la distinction «Das goldene Schlitzohr»



Jean-Claude Juncker accueille le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Huang Ju, lors de l'arrivée de ce dernier à l'Hôtel de Bourgogne

le 30 novembre 2004 lors d'une cérémonie à Mülheim an der Ruhr en Allemagne. Cette distinction est attribuée annuellement par l'association «Internationaler Club der Schlitzohren».

Parmi les précédents lauréats se trouvent plusieurs personnalités du monde politique, comme par exemple l'ancien président de la République fédérale d'Allemagne Johannes Rau, l'ancien ministre-président de Bavière Franz-Josef Strauss, l'ancien ministre allemand des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher et la ministre-présidente de Schleswig-Holstein Heide Simonis, de même que l'ancien président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg, les acteurs Peter Ustinov et Mario Adorf ou encore la journaliste Sandra Maischberger.

Le discours à la louange du Premier ministre Jean-Claude Juncker a été prononcé par le cardinal Karl Lehmann, évêque de Mainz et lauréat de «Das goldene Schlitzohr» en 2003.

La distinction «Das goldene Schlitzohr» est dotée de 25.000 euros. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a décidé de donner cette somme à l'ONG Vatelot de la soeur Marie-Renée Colling qui s'occupe des enfants de rue à Bucarest, capitale de la Roumanie.

Venir en aide aux enfants nécessiteux

Le «Internationaler Club der Schlitzohren» intervient dans le monde entier pour soutenir des projets pour enfants nécessiteux.

Deuxième rencontre des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique

21 décembre 2004

Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique se sont réunis pour la deuxième fois en une session commune le 21 décembre 2004 au Palais d'Egmont à Bruxelles. La première réunion avait eu lieu le 28 avril 2004 au Luxembourg à *Gaichel* et avait pour objectif d'approfondir la coopération politique belgo-luxembourgeoise.

Les discussions à l'ordre du jour de cette deuxième réunion ont porté sur le suivi des thèmes abordés au cours de la première rencontre, à savoir la santé publique, la sécu-

rité sanitaire et alimentaire, la Sécurité sociale, l'environnement, le transport, la sécurité des citoyens, la défense et la coopération diplomatique. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également présenté les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

À l'occasion de cette rencontre, il a été procédé à l'échange des instruments de ratification du nouveau traité de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) ainsi qu'à la présentation de la maquette de la pièce de 2 euros aux effigies de S.M. le roi Albert et de S.A.R. le Grand-Duc. Cette pièce sera mise en circulation à partir du printemps 2005.



MM. Juncker et Verhofstadt présentant la maquette de la pièce de 2 euros aux effigies du roi Albert et du Grand-Duc Henri

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jean Asselborn assiste au Conseil Affaires générales et relations extérieures: plaidoyer pour un début rapide des négociations avec la Turquie

11 octobre 2004

À l'occasion de la réunion du Conseil Affaires générales et relations extérieures (CAGRE) le 11 octobre 2004 à Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est résolument déclaré en faveur d'une ouverture rapide des négociations d'adhésion avec la Turquie après que le Conseil européen du 17 décembre aura tranché en la matière.

Le ministre, qui s'exprimait au cours d'une conférence de presse conjointe avec le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a signalé l'accord avec la position prise par la Commission européenne sur la Turquie. «Il faut montrer au public que l'on tient ses promesses», a dit Jean Asselborn. Répondant à une question, il a affirmé qu'une éventuelle adhésion de la Turquie n'apporterait pas seulement des avantages en matière d'entente interculturelle, mais aussi sur le plan démographique et économique. Il a rappelé qu'en 2002, l'Union européenne avait «choisi une voie» en décidant qu'il n'y avait pas d'obstacles fondamentaux pour écarter la Turquie de l'intégration européenne, et qu'il n'y avait pour le moment «aucune justification pour abandonner la voie amorcée».



Jean Asselborn et son homologue néerlandais Bernard Bot au CAGRE le 11 octobre

En vue de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE prévue pour 2007, le Conseil a décidé de maintenir le lien entre les deux candidatures. Jean Asselborn a constaté que la Roumanie doit encore accomplir des progrès dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Dans ce sens, l'adhésion définitive des deux pays pourrait être reportée d'un an.

À propos de la Croatie, le ministre a affirmé qu'il était tout à fait possible de commencer les négociations d'adhésion avec la Croatie sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. Il a néanmoins insisté sur le fait que les questions relatives au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie devraient être résolues au préalable. Carla Del Ponte, le procureur général du tribunal, était présente à la réunion du Conseil.

Jean Asselborn a affirmé «ne pas vouloir désavouer» le système des

building blocks, à savoir la segmentation du budget en différents champs d'intérêts à négocier séparément, adoptée par la Présidence néerlandaise pour les perspectives financières 2007-2013. Il a dit compter sur les progrès réalisés par la Présidence néerlandaise pour pouvoir boucler le paquet financier sous Présidence luxembourgeoise. Selon Jean Asselborn, l'UE sera incapable de réaliser ses projets ambitieux, notamment le processus de Lisbonne, si le plafond budgétaire est fixé de façon trop stricte.

Le développement d'un programme nucléaire iranien suscite beaucoup de peurs, selon le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Il a souligné l'importance pour l'Union de parler dans ce domaine d'une seule voix, et de mobiliser tous les «moyens diplomatiques possibles» pour trouver une solution. Il a ajouté qu'il faudra envoyer un message

clair à Téhéran, que toute tentative de développement d'armes nucléaires en Iran est tout à fait inacceptable. En ce sens, les ministres des Affaires étrangères européens se sont rangés derrière l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France pour qu'ils poursuivent leurs efforts de négociations avec l'Iran.

Selon Jean Asselborn, l'embargo d'armes contre la Chine requiert une solution intelligente. Il a toutefois insisté sur le respect des droits de l'homme dans le cadre d'un code de conduite renforcé sur le commerce d'armes qui reste à négocier avec des partenaires chinois réticents.

Nicolas Schmit, qui a assisté à la signature d'un accord de partenariat et de coopération entre l'UE et le Tadjikistan, a déclaré que cet acte marque une étape importante dans les relations de l'Union avec ce pays stratégique pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région.

En tant que membre de la troïka, le ministre Asselborn se rendra à Khartoum les 12 et 13 octobre. Au cours de pourparlers avec les autorités soudanaises, la délégation tentera de trouver une solution au drame humanitaire du Darfour.

Visite au Luxembourg de Jakob Kellenberger, président du CICR: le Luxembourg annonce le renforcement de son soutien au CICR

20 octobre 2004

Le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Jakob Kellenberger, a effectué une visite au Luxembourg le 20 octobre 2004.

Jakob Kellenberger a eu des entrevues avec Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a annoncé des contributions extraordinaires du Luxembourg aux programmes du Comité international de la Croix-Rouge en Afghanistan et dans la région des Grands Lacs en Afrique. Celles-ci s'élèveront chacune à 125.000 €, a dit Jean-Louis Schiltz lors d'une conférence de presse conjointe avec le président du CICR, Jakob Kellenberger.

Le ministre a ainsi réagi aux difficultés que le CICR rencontre dans le financement de certaines de ses interventions. Jakob Kellenberger a expliqué que 40% des opérations de l'organisation se déroulaient en Afrique, où les conflits

sont longs, et par conséquent attirent dans une moindre envergure l'attention des médias. «On finit par s'y habituer», a estimé le président du CICR. C'est dans cette perspective qu'il a tout particulièrement salué l'annonce de cette contribution supplémentaire.

Il a rappelé les missions du CICR en Afghanistan, notamment les visites de détenus, le renforcement des infrastructures, le ravitaillement en eau potable ainsi que des campagnes de sensibilisation sur les dangers liés aux mines.

Le ministre Schiltz a ajouté que l'initiative était en concordance avec la politique luxembourgeoise qui consiste à « s'engager dans les conflits oubliés et moins médiatisés ».

Jean-Louis Schiltz et Jakob Kellenberger se sont d'ailleurs félicités de la longue et excellente coopération entre le Grand-Duché et le CICR. «Le Luxembourg est un



Jean Asselborn et Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

partenaire très précieux,» a expliqué Jakob Kellenberger, «malgré sa taille, il figure parmi les 20 premiers pays donateurs du CICR.» En effet, la contribution luxembourgeoise au fonctionnement du CICR s'élève à 2,9 millions d'euros pour l'an 2004.

Le ministre Schiltz et le président Kellenberger ont évoqué les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne et ont eu un échange de vues sur la situation au Soudan, en Irak et au Moyen-Orient.

«Nous suivons de très près l'évolution au Darfour,» a fait savoir Jean-Louis Schiltz. «Nous estimons qu'il faut continuer à faire pression sur Khartoum.» De son côté, Jakob Kellenberger a souligné que le CICR était l'acteur humanitaire le plus important au Soudan et le seul à entretenir des contacts avec tous les partis du conflit. Tous deux ont exprimé leur souci face à l'émergence de pénuries alimentaires dans les mois à venir.

Ils ont qualifié la situation sécuritaire en Irak d'extrêmement préoccupante. L'enlèvement récent de la directrice des opérations de l'ONG Care en Irak souligne les difficultés croissantes que rencontrent les organisations humanitaires lors de leurs opérations dans ce pays. Le président Kellenberger a informé que le CICR avait considérablement réduit ses effectifs d'expatriés en Irak. Il a noté qu'en réaction aux actes de violence commis contre le personnel humanitaire, les ONG avaient quitté leurs bases à Bagdad et dirigeaient actuellement leurs activités à partir d'Amman, en Jordanie.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles

3 novembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué des Affaires étrangères et de l'Immigration, Nicolas Schmit, se sont rendus à Bruxelles le 2 novembre 2004 pour participer au Conseil Affaires générales et relations extérieures de l'Union européenne.

Du côté des affaires générales, les ministres ont fait le point sur les préparatifs du Conseil européen des 4 et 5 novembre, qui a porté notamment sur l'espace de liberté, de sécurité et de justice, et sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne.

Les discussions sur le Moyen-Orient et l'Irak, entamées lors d'un déjeuner de travail, ont été pour-

suivies lors de la plénière au cours de l'après-midi. Jean Asselborn a fait part des entretiens qu'il a eus en Égypte et dans les Territoires palestiniens lors de sa récente visite dans la région (voir page 50). Il a souligné que tous ses interlocuteurs ont appelé l'UE à poursuivre leurs engagements au Proche-Orient.

Le secrétaire général du Conseil, Javier Solana, a pour sa part présenté une proposition pour un plan d'action de l'UE au Proche-Orient, évoquant notamment un renforcement de la sécurité, la nécessité d'engager un processus de réformes institutionnelles, la tenue prochaine d'élections locales et le renouveau économique dans les Territoires palestiniens.

Concernant l'Irak, les discussions ont porté sur la reconstruction économique, politique et sociale du pays. Dans le cadre des conclusions adoptées lors de leur réunion du 13 septembre 2004, les ministres européens ont approuvé un paquet



Nicolas Schmit et Jean Asselborn lors du Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles

d'assistance qui sera présenté au Premier ministre irakien Iyad Allaoui lors de sa rencontre avec les chefs d'État et de gouvernement de l'UE le 5 novembre prochain. Le Conseil des ministres a par ailleurs exprimé son appui à une présence accrue des Nations unies en Irak suite à la création de conditions de sécurité acceptables pour un retour des organisations internationales.

Dans le cadre du volet consacré aux relations extérieures, le Conseil des ministres a préparé le 14^e sommet UE-Russie qui a eu lieu à La Haye le 11 novembre 2004. Les chefs de la diplomatie européenne ont signalé que le sommet devrait porter sur un paquet intégral de quatre espaces communs, identifiés comme prioritaires dans les relations entre la Russie et l'UE: recherche et éducation, sécurité extérieure, liberté et justice, économie.

Quant à la stratégie de Lisbonne, approuvée par l'UE en 2000 afin de rendre l'économie européenne plus compétitive à l'échelle mondiale, les ministres européens ont souligné la nécessité d'accélérer leurs efforts dans ce sens, tout en respectant l'équilibre entre les trois volets - économique, social et environnemental - de la stratégie.

Le ministre délégué Nicolas Schmit a pour sa part participé à un déjeuner des ministres des Affaires européennes pendant lequel a été évoquée la politique d'information et de communication européenne, notamment dans le contexte du Traité constitutionnel et du processus de Lisbonne. Les ministres ont pris conscience du besoin d'une communication plus efficace entre les institutions européennes et le grand public. Selon le ministre

Schmit, la meilleure façon de faire passer le message européen est de s'adresser à tous les citoyens de l'UE en respectant les particularités et intérêts de chaque pays membre.

Décès de Yasser Arafat: réactions du gouvernement luxembourgeois

12 novembre 2004

Yasser Arafat, président palestinien est décédé le 11 novembre à Paris. A l'annonce de son décès le Premier ministre, Jean-Claude Juncker, en déplacement officiel en République populaire de Chine, a fait la déclaration suivante devant les médias luxembourgeois:

«La mort de Yasser Arafat est sans doute un événement qui constitue une double césure. D'abord, son décès nous donne l'occasion de nous rappeler que Yasser Arafat, plus qu'un autre, a réussi à donner et à préserver la dignité du peuple palestinien.

Son action était dictée par son ambition de créer un État palestinien crédible. Son mérite est que la création d'un tel État n'est aujourd'hui plus contestée par les acteurs de bonne volonté au sein de la communauté internationale.

Quand Yasser Arafat a formulé la demande d'un État pour les Palestiniens lors de son accession à la tête de l'OLP, l'ancien Premier ministre Golda Meir avait répondu que le peuple palestinien n'existait pas. Aujourd'hui personne, ni même le Premier ministre Sharon, oserait tenir des propos pareils.

C'est pour cette raison que nous nous inclinons avec respect devant le deuil des Palestiniens qui se posent des questions sur leur avenir dans cette partie compliquée du monde.

Une deuxième césure ensuite, parce que la disparition du président Arafat des instances dirigeantes palestiniennes peut et doit inciter tous les acteurs impliqués - Palestiniens, Israéliens et la communauté internationale - à relancer le processus de paix. Les Israéliens doivent le faire parce qu'ils savent pertinemment qu'il n'y aura jamais de paix et de sécurité dans cette région sans un État palestinien. Les Palestiniens doivent le faire avec l'intime conviction que les efforts pour la paix constituent le prolongement de la partie noble de la biographie de Yasser Arafat. Et la communauté internationale doit mettre tous ses talents et toutes ses forces au service de cette cause qui ne pourra être soutenue par les seuls Israéliens et Palestiniens.

Aujourd'hui n'est pas le moment de regarder en arrière, mais de prendre un nouvel élan avec une nouvelle direction palestinienne qui n'est pas affectée par les périodes plus sombres de la biographie de M. Arafat. Avec les autorités palestiniennes, nous devons essayer de résoudre les problèmes, qui sont autant de drames de la région et du monde entier».

Jean Asselborn aux obsèques de Yasser Arafat

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a représenté le Luxembourg aux obsèques de Yasser Arafat le 12 novembre 2004 au Caire.

Empreinte d'émotion, la cérémonie funéraire a réuni une centaine de hauts dignitaires étrangers autour de la petite mosquée Al Galaa, proche de l'aéroport du Caire. À l'arrivée du cercueil de Yasser Arafat, porté par huit officiers égyptiens et couvert du drapeau palestinien, le cheikh Mohammed Sayyed Tantaoui, la plus haute autorité sunnite, a dit une prière des morts pour l'ancien président de l'Autorité palestinienne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a présenté – au nom du Luxembourg – ses condoléances au peuple palestinien et aux dirigeants qui assureront l'intérim du pouvoir dans les Territoires palestiniens. L'Autorité palestinienne était représentée par Rowhi Fattouh, président du Conseil législatif et président par intérim, le ministre des Affaires étrangères Nabil Shaath, et Saeb Erakat, principal négociateur palestinien et ministre de l'Information. Étaient aussi présents les successeurs de Yasser Arafat à la tête de l'Organisation de libération de la Palestine et du «Fatah», Mahmoud Abbas et Farouk Kaddoumi.

Les invités ont rendu un dernier hommage à Yasser Arafat en accompagnant le cercueil vers l'aéroport militaire du Caire, d'où le défunt a été transporté jusqu'à Ramallah pour l'inhumation dans son quartier général, la Mouqataa.

Le ministre Asselborn a souligné l'importance de saisir ce moment pour chercher à relancer le processus de paix au Proche-Orient après près de quatre années d'affrontements et de stagnation.

« La présence aux funérailles aujourd'hui de représentants du monde entier montre que Yasser Arafat a

su porter la cause palestinienne sur la scène internationale», a ajouté le ministre luxembourgeois.

Visite au Luxembourg d'une délégation du Congrès américain présidée par Dennis Hastert

15-16 décembre 2004

Le président de la Chambre des représentants du Congrès américain, J. Dennis Hastert, a effectué une visite au Luxembourg les 15 et 16 décembre 2004. Il a été accompagné d'une importante délégation de membres du Congrès américain.

Après sa visite en mars 2001 et en décembre 2002, le numéro trois américain s'est rendu pour la troisième fois au Luxembourg. Le président de la Chambre des représentants du Congrès américain et sa délégation ont été accueillis à la Chambre des députés par son président Lucien Weiler le

15 décembre. Les deux présidents ont eu par la suite un entretien en tête-à-tête.

Après une visite guidée du Musée national d'histoire militaire à Diekirch, la délégation américaine a été accueillie par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour une réception au château de Berg. La première journée de la visite s'est clôturée par un dîner au château de Vianden, dîner offert par le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, en l'honneur de son homologue américain.

Le 16 décembre, le président de la Chambre des représentants du Congrès américain a été l'hôte de l'ambassade des États-Unis d'Amérique où il a assisté à l'inauguration de la nouvelle annexe du bâtiment de l'ambassade. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite offert un déjeuner au nom du gouvernement luxembourgeois en l'honneur des hauts représentants américains à l'Abbaye de Neumünster.



M. Hastert à la Chambre des députés

Cérémonie commémorative nationale à Hamm

Le 16 décembre, la délégation américaine a assisté à la cérémonie commémorative nationale à l'occasion du 60^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes qui a eu lieu au cimetière militaire américain de Hamm. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres de la famille grand-ducale, de la Chambre des députés, du gouvernement luxembourgeois ainsi que d'autres personnalités luxembourgeoises.

Du côté américain, ont également assisté une délégation de vétérans américains ayant combattu au Luxembourg pendant l'hiver 1944/45, le général James L. Jones (SACEUR, *Supreme Allied Commander Europe*), l'amiral Michael J. Mullen (NAVEUR, *Naval Forces Europe*), le secrétaire de l'US Air Force James G. Roche, le sénateur John Warner, président de la Commission des Forces armées du Sénat et le sénateur Joe Wilson.

Après le discours du chef du gouvernement luxembourgeois, S.A.R. le Grand-Duc a déposé une couronne de fleurs en signe de reconnaissance envers les soldats américains qui ont combattu pour la liberté et la paix au Luxembourg. En l'honneur de leurs camarades, une couronne de fleurs a en outre été déposée par les vétérans américains Hershell Harper de la *26th US Infantry Division* et Ralph Youngmann de la *9th US Armored Division*.

En raison des conditions météorologiques, le «fly-over» de quatre avions de chasse américains de type A-10 Tunderbolt, qui auraient dû survoler le cimetière en signe

d'hommage lors de la cérémonie, a dû être annulé. La cérémonie à Hamm a pris fin avec un recueillement sur les tombes.

Cérémonie à Osweiler

Originaire d'Osweiler, J. Dennis Hastert a visité le 16 décembre le village de ses ancêtres ayant émigré pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle à Aurora (Illinois). Il y a été accueilli par des membres du gouvernement et le bourgmestre Luc Bonblet en présence du collègue échevinal et d'autres autorités locales.

Après le dépôt d'une gerbe au monument de la Seconde Guerre mondiale en souvenir des soldats américains, le président de la Chambre des représentants a posé la première pierre du nouveau centre d'incendie. Une réception en présence de la population locale a clôturé cette visite.

Visite du ministre grec des Affaires étrangères, Petros Molyviatis

17 novembre 2004

Le ministre des Affaires étrangères de la République hellénique, Petros Molyviatis, a visité le Luxembourg pour une entrevue avec Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en date du 17 novembre 2004.

Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations entre l'UE et l'ancienne République yougoslave de Macédoine et les préparatifs du Conseil européen de décembre 2004.

Petros Molyviatis a exprimé le désaccord de son gouvernement avec la décision des États-Unis de reconnaître le gouvernement de Skopje sous le nom de «République de Macédoine». Rappelant que la dénomination officielle à l'ONU du pays était «ancienne



Jean Asselborn et son homologue grec, Petros Molyviatis, lors de leurs échanges de vues au ministère des Affaires étrangères

République yougoslave de Macédoine», le ministre grec a fait part de sa déception et inquiétude face à la décision américaine.

Jean Asselborn a informé son homologue grec que le Luxembourg «continuera à respecter la position commune de l'UE sur ce sujet, qui consiste à utiliser la dénomination provisoire d'ancienne République yougoslave de Macédoine' jusqu'à ce qu'un accord final soit trouvé». Dans ce contexte, le ministre Molyviatis a réitéré la volonté de son gouvernement de poursuivre le dialogue entre Athènes et Skopje, engagé depuis plusieurs années sous l'égide des Nations unies, pour arriver à un compromis durable entre les deux parties.

En préparation du Conseil européen les 16 et 17 décembre 2004, les deux ministres des Affaires étrangères ont par ailleurs eu un échange de vues sur la candidature de la Turquie à l'UE et le rapport que la Commission européenne a présenté à ce sujet en octobre 2004.

Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles

22-23 novembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil Affaires générales et relations extérieures les 22 et 23 novembre 2004 à Bruxelles. Ce Conseil a associé, comme il est d'usage une fois par semestre, le ministre de la Défense, Luc Frieden, et le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz. Il a également été marqué par la pre-



Jean Asselborn et son homologue autrichien, Dr Ursula Plassnik, lors d'un entretien en marge du conseil

mière participation des membres de la nouvelle Commission européenne.

Avant la première session du Conseil, les chefs de la diplomatie européens se sont réunis pour une conférence sur les capacités civiles de l'Union européenne. Le développement plus systématique de ces capacités est une étape importante pour rendre opérationnelle la stratégie européenne de sécurité.

Du côté des affaires générales, les ministres des Affaires étrangères ont fait le point sur les préparatifs du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004. Selon l'ordre du jour provisoire présenté par la Présidence néerlandaise, les chefs d'État et de gouvernement évoqueront l'élargissement de l'UE, la lutte contre le terrorisme, le cadre financier de l'UE pour la période de 2007 à 2013, l'espace de liberté, sécurité et de justice ainsi que les relations extérieures.

Concernant le sujet de l'élargissement, le ministre Asselborn a indiqué qu'un nombre de pays souhaitaient dissocier les débats en

cours sur les différents pays candidats et juger chaque dossier selon ses propres mérites. «Les négociations avec la Bulgarie ne posent pas de problèmes majeurs; la Roumanie a encore trois chapitres à clôturer; le progrès de la candidature croate dépendra du rapport sur la coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), que le procureur Carla del Ponte doit présenter au Conseil de sécurité de l'ONU le 23 novembre prochain; enfin, notre approche envers la Turquie sera déterminée lors du Conseil européen à la mi-décembre», a expliqué le ministre luxembourgeois.

Au déjeuner, les ministres ont eu un échange de vues sur le processus de paix au Moyen-Orient, l'Iran, les relations avec la Chine et la préparation du sommet UE-Russie le 25 novembre 2004.

L'actualité politique en Ukraine était un des sujets pressants qui a dominé les discussions des ministres des Affaires étrangères. Face aux nombreuses instances

de fraudes électorales constatées par l'OSCE lors du récent scrutin présidentiel en Ukraine, le Conseil des ministres s'est déclaré «très préoccupé» par ces rapports et a mis en garde Kiev sur les graves conséquences que de tels événements pourraient avoir sur les relations entre l'UE et l'Ukraine. Le ministre Asselborn a aussi fait savoir que les chefs européens de la diplomatie avaient décidé d'envoyer une protestation au Parlement ukrainien et au président sortant Leonid Koutchma.

L'organisation d'un «Forum UE-Balkans occidentaux» en soirée du 22 novembre était l'occasion pour Jean Asselborn de présenter les priorités de la future Présidence luxembourgeoise à l'égard des pays des Balkans occidentaux. Le ministre a souligné que la progression des relations entre l'UE et les pays de la région «dépendra de la rapidité avec laquelle chaque pays se conformera aux critères politiques, économiques et institutionnels définis à Copenhague en 1993 et à la conditionnalité inhérente au processus de stabilisation et d'association».

Au cours d'une brève cérémonie en marge du premier jour du Conseil des ministres, Jean Asselborn et son homologue lituanien Antanas Valionis ont signé un accord pour éviter la double imposition entre le Luxembourg et la Lituanie.

Le 23 novembre, les ministres de la Coopération au développement ont siégé avec au centre des discussions les Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier sur les suites à donner aux engagements pris en 2000 sous l'égide de l'ONU pour réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015.

Les ministres ont chargé la Commission européenne d'effectuer des propositions concrètes pour de nouveaux engagements des États membres en matière d'aide au développement après 2006. Les discussions à ce sujet devraient aboutir sous Présidence luxembourgeoise.

Les ministres ont fait le constat que si, comme le prévoient les Objectifs de développement du Millénaire, la pauvreté doit être réduite de moitié d'ici 2015, il faut de nouveaux engagements concrets et chiffrés de la part des États membres. «Ces engagements doivent aller au-delà des 0,39% antérieurement convenus. Il faut cependant aussi dans ce contexte prendre en compte la situation des nouveaux États membres», a déclaré le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz.

Actuellement, seuls le Luxembourg, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas consacrent 0,7% de leur RNB à l'aide publique au développement. L'Irlande, la Finlande, la

France et le Royaume-Uni ont pris des engagements concrets pour atteindre le même objectif entre 2007 et 2013, selon le cas. La décision du Conseil du 23 novembre permettra de capitaliser sur cette dynamique et de fournir plus d'aide publique au développement.

Les ministres ont également décidé que ces ressources seront à l'avenir encore davantage consacrées aux pays les plus pauvres de la planète, en particulier à l'Afrique.

Visite officielle de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe

25 novembre 2004

Le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, s'est rendu à Luxembourg pour une visite officielle le 25 novembre 2004.

Le secrétaire général du Conseil de l'Europe a eu des entrevues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Justice, Luc Frieden.



Jean Asselborn aux côtés de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, lors de leur conférence de presse conjointe

Les pourparlers ont essentiellement porté sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, les préparatifs du troisième sommet du Conseil de l'Europe qui aura lieu les 16 et 17 mai 2005 à Varsovie ainsi que sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La lutte contre le terrorisme, de même que la lutte contre la traite des êtres humains ont également figuré à l'ordre du jour des entretiens.

Par la suite, le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a accueilli le secrétaire général du Conseil de l'Europe pour une rencontre avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration et les membres luxembourgeois à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, Terry Davis a eu l'occasion de rencontrer Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, et Michel Thomas-Penette, directeur de l'Institut européen des itinéraires culturels à l'Abbaye de Neumünster.

Une visite des futurs locaux de l'Institut européen des itinéraires culturels a clôturé le programme officiel du secrétaire général du Conseil de l'Europe au Luxembourg.



Nicolas Schmit et Meglena Kuneva, ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, lors de leur conférence de presse conjointe

Visite au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva

25 novembre 2004

Meglena Kuneva, ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, s'est rendue pour une visite au Luxembourg le 25 novembre 2004.

La ministre bulgare des Affaires européennes a eu des entretiens avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Lors d'une conférence de presse conjointe avec Nicolas Schmit, les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, la Présidence luxembourgeoise et le prochain élargissement de l'UE.

Nicolas Schmit a informé la presse de la situation des négociations d'adhésion de l'UE avec la Bulgarie. Il a exprimé son «profond respect pour les efforts énormes de réforme entrepris par la Bulgarie». Grâce à ces progrès, les négociations sont désormais terminées. Le traité d'adhésion pourra être finalisé et signé sous Présidence luxembourgeoise, selon le souhait des deux ministres. «L'adhésion de la Bulgarie à l'UE approche très rapidement», a conclu Nicolas Schmit.

Meglena Kuneva a, de son côté, qualifié la Présidence luxembourgeoise de «cruciale». Elle a assuré que les Bulgares avaient de grands espoirs dans la capacité de la future Présidence de mener à bien l'adhésion. Dans une UE élargie à vingt-cinq États membres, les Bulgares ne sous-estiment toutefois pas la difficulté de cette tâche. La procédure d'adhésion de la Bulgarie devrait, selon Meglena Kuneva,

suivre le «bon précédent» établi par le dernier élargissement. En effet, le traité d'adhésion n'avait alors été signé que quatre mois après la finalisation des négociations.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, participe à la réunion euro-méditerranéenne à La Haye

29-30 novembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a assisté à une réunion ministérielle dans le cadre du processus euro-méditerranéen les 29 et 30 novembre 2004 à La Haye.

Cette rencontre a réuni les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'UE ainsi que leurs homologues d'Algérie, d'Égypte, d'Israël, de Jordanie, du Maroc, du Liban, de l'Autorité palestinienne, de Syrie, de Tunisie et de Turquie. Y ont assisté aussi la Libye en tant qu'invité spécial de la Présidence, et la Mauritanie à titre d'observateur.

Le 29 novembre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a participé à des troïkas ministérielles avec Israël et les partenaires arabes de l'UE.

Le 30 novembre a eu lieu un dialogue politique avec l'Autorité palestinienne. Dans le cadre des préparatifs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, Jean Asselborn a également eu des entrevues bilatérales avec ses homologues tunisien, marocain et

algérien en marge de la réunion ministérielle.

En vue de la réunion ministérielle «Barcelona VII» sous Présidence luxembourgeoise en mai 2005, la réunion de La Haye a entamé les discussions sur l'avenir de la coopération entre l'UE et les pays du bassin méditerranéen. Les ministres ont abordé aussi les questions de réformes économiques et d'investissements, de même que celle du «dialogue des cultures», qui devrait prendre forme grâce à la création de la Fondation Anna Lindh à Alexandrie.

Processus de Barcelone

En 1995 à Barcelone, les ministres des Affaires étrangères de l'UE et de la région méditerranéenne ont décidé de constituer un partenariat. Cette coopération est désormais connue sous le nom de processus de Barcelone ou bien de partenariat euro-méditerranéen, ou encore Euromed en abrégé. L'objectif de ce partenariat consiste notamment à mettre en place une zone de libre-échange d'ici 2010 et de collaborer sur le plan politique et socioculturel.

Les réunions Euromed représentent l'unique forum régional permettant à Israël et à ses voisins arabes de se retrouver autour d'une table et de discuter des défis se présentant à la région dans son ensemble.

Réunion du ministre des Affaires étrangères avec les ambassadeurs de la Ligue arabe

2 décembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le 2 décembre 2004 une délégation d'ambassadeurs arabes pour une réunion de travail suivie d'un déjeuner.

Cette traditionnelle rencontre annuelle a été initiée en 2001 afin de permettre aux ambassadeurs arabes accrédités au Grand-Duché d'évoquer avec le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois des sujets d'actualité politique ainsi que des relations bilatérales.

La délégation d'ambassadeurs était menée par le doyen du corps diplomatique arabe, Nassir Allassaf, ambassadeur d'Arabie saoudite, et comportait des diplomates de 18 pays.

Les discussions se sont concentrées sur la coopération entre l'Union européenne et les pays arabes, notamment les préparatifs en cours pour deux réunions ministérielles qui auront lieu sous Présidence luxembourgeoise au printemps 2005: le 15^e Conseil conjoint entre l'UE et le Conseil de coopération des États arabes du Golfe au Bahreïn et la conférence euro-méditerranéenne au Luxembourg.

Les participants ont, par ailleurs, évoqué l'actualité politique au Moyen-Orient. Jean Asselborn a informé ses interlocuteurs que la Présidence luxembourgeoise œuvrerait, avec le quartet et la communauté internationale, pour une résolution du conflit israélo-arabe.



Photo de famille de la délégation d'ambassadeurs de la Ligue arabe qui était menée par le doyen du corps diplomatique arabe, Nassir Allassaf, ambassadeur d'Arabie saoudite

Selon le ministre, la «feuille de route» du quartet demeurerait la base sur laquelle pourrait être élaboré un règlement permanent.

Esquissant les futures relations entre l'UE et l'Autorité palestinienne, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a indiqué que l'UE se concentrerait désormais sur quatre priorités: l'organisation des élections palestiniennes, le soutien aux réformes dans le domaine de la sécurité, le soutien financier et le processus de réformes de l'administration en général.

Concernant l'Irak, les deux parties étaient d'avis que le pays se trouvait dans une situation difficile qui demandait l'attention et le soutien de toute la communauté internationale. Jean Asselborn a assuré aux ambassadeurs arabes que l'UE continuerait à soutenir le processus politique et la reconstruction économique en Irak sous Présidence luxembourgeoise.

Jean Asselborn participe au Conseil ministériel de l'OSCE à Sofia

6 décembre 2004

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires

étrangères, a participé les 6 et 7 décembre 2004 au Conseil ministériel annuel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Sofia.

La réforme institutionnelle de l'OSCE et sa capacité de réaction



Jean Asselborn en discussion avec Benita Ferrero-Waldner, commissaire autrichienne pour les relations extérieures et politique européenne de voisinage

à des menaces nouvelles ont été au centre des discussions des ministres des Affaires étrangères.

Dans son discours (voir page 238) devant le Conseil ministériel le 6 décembre, Jean Asselborn a souligné qu'un «équilibre doit être recherché entre les trois dimensions de l'OSCE dans toutes les activités de l'organisation». Le ministre luxembourgeois s'est déclaré opposé à toute remise en question des missions sur le terrain de l'OSCE qu'il a qualifiée d'«atout primordial [...] servant à contribuer à la stabilité et à la sécurité et à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance».

Soulignant que l'OSCE avait «une contribution importante à faire dans la recherche de solutions aux conflits dits 'gelés', tels que ceux en Moldavie, en Géorgie et dans le cadre du processus de Minsk», le ministre a insisté que «la responsabilité de la recherche d'une solution politique à ces conflits incombe cependant en premier lieu aux parties en cause, qui doivent faire bon usage des efforts de médiation prodigués» par l'OSCE.

Au cours de son intervention, le ministre a par ailleurs salué l'intérêt porté aux problèmes des stocks d'armes légères en surplus et de munitions conventionnelles dangereuses et mal protégées. Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg assurait actuellement la direction d'un projet de destruction de munitions en Géorgie et que le pays était prêt à s'engager davantage dans des programmes de destruction de munitions.

En marge de la première journée du Conseil, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le

Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères bulgares, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha et Solomon Passy pour des entrevues bilatérales. Les hôtes bulgares se sont informés sur la progression de la candidature bulgare à l'adhésion à l'UE. Jean Asselborn a rappelé qu'il revenait au Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004 de statuer sur les candidatures bulgares et roumaines. Toutefois, le ministre Asselborn a réitéré la volonté du Luxembourg de signer le traité d'adhésion avec la Bulgarie au cours du premier semestre 2005.

Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a également eu des pourparlers bilatéraux avec ses homologues de Bosnie-Herzégovine, de Moldavie et d'Arménie. Ont été évoqués au cours de ces rencontres l'avenir de l'OSCE et les questions d'actualité internationale et européenne, notamment dans la perspective de la future Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

OSCE

L'OSCE est un organisme paneuropéen de sécurité qui réunit 55 États d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du Nord. Reconnue en tant qu'accord régional au sens du chapitre VII de la Charte des Nations unies, l'OSCE est un instrument de premier recours pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit dans sa région.

Les tâches confiées à l'OSCE sont multiples: encouragement à la démocratie, surveillance électorale, apaisement des conflits, lutte contre les trafics (êtres humains, drogue, armes).

Environ 1.000 agents internationaux, pour la plupart mis à disposition par les États membres de l'OSCE, et quelque 3.000 personnes recrutées sur le plan local travaillent actuellement dans le cadre de 18 missions et activités de l'OSCE sur le terrain.

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN

8-9 décembre 2004

Les chefs de la diplomatie de l'OTAN se sont réunis le 9 décembre 2004 pour un Conseil ministériel au siège de l'Alliance atlantique à Bruxelles. Le Luxembourg était représenté par son Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

À l'ordre du jour des discussions figuraient le renforcement des missions de l'Alliance en Afghanistan et en Irak, la situation dans les Balkans, la crise ukrainienne et les relations avec la Russie.

Les ministres des 26 pays membres de l'Alliance se sont d'abord réunis au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, l'instance politique dirigeante de l'OTAN, avant de rencontrer leur homologue russe, Sergueï Lavrov, dans le cadre du Conseil OTAN-Russie. Au cours d'une brève cérémonie le matin, les ministres ont aussi rendu hommage au secrétaire d'État américain, Colin Powell, qui assistait à sa dernière réunion ministérielle de l'OTAN.

En ouverture des travaux, le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, a déclaré vouloir mieux «partager le fardeau» des différentes missions entre les membres de l'Alliance.



Jean Asselborn et son homologue américain, Colin Powell, qui assistait à sa dernière réunion ministérielle de l'OTAN

Suite aux discussions au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, les pays membres ont salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision d'étendre la présence de l'Alliance à l'ouest de l'Afghanistan et annoncé «un engagement supplémentaire pour les élections législatives» prévues au printemps 2005. Selon un communiqué commun des ministres, ces actions sont essentielles «pour aider et encourager le gouvernement afghan à améliorer la sécurité du peuple afghan et à faire face aux défis que représentent le trafic des stupéfiants, les insurgés et le désarmement de toutes milices locales, tout en poursuivant le processus de reconstruction, de mise en place d'institutions et de réconciliation nationale».

Les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance se sont aussi penchés sur la situation politique et sécuritaire dans les Balkans occidentaux. L'OTAN a demandé à

«toutes les communautés du Kosovo de s'impliquer dans les institutions de la province» et insisté sur des progrès concrets qui seraient examinés l'année prochaine, notamment en ce qui concerne les normes établies par la communauté internationale. Faisant part de sa préoccupation quant au degré de coopération des pays de la région avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Alliance a rappelé qu'une pleine coopération avec le Tribunal constituait une condition nécessaire pour l'adhésion au Partenariat pour la paix.

Les pourparlers entre l'OTAN et la Russie ont abouti à la signature d'un plan d'action de lutte contre le terrorisme international et une déclaration commune sur l'Ukraine appelant «toutes les parties à garantir le bon déroulement d'un processus électoral libre et équitable qui reflète la volonté du peuple ukrainien».

En marge de la réunion ministérielle de l'OTAN, Jean Asselborn a eu une entrevue bilatérale avec le ministre kazakh des Affaires étrangères, Kassymhomar Tokayev. Ont été abordés au cours de cette rencontre l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et le Kazakhstan, les irrégularités constatées par l'OSCE lors des récentes élections législatives au Kazakhstan ainsi que la candidature du pays à la présidence de l'OSCE en 2009.

En cours d'après-midi s'est par ailleurs tenu un Conseil de partenariat euro-atlantique, qui a réuni les alliés de l'OTAN et les pays membres du Partenariat pour la paix.

Le 8 décembre, les chefs de la diplomatie de l'OTAN avaient déjà rencontré les représentants de six pays arabes (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Tunisie) et d'Israël pour un dîner de travail au Palais d'Egmont à Bruxelles. Marquant le dixième anniversaire de la création du «Dialogue méditerranéen» de l'OTAN, la rencontre a été l'occasion pour évoquer la relance du processus de paix au Proche-Orient et un renforcement des liens entre l'Alliance atlantique et le pourtour méditerranéen.

Participation de Jean Asselborn au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles

13-14 décembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a repré-



Jean Asselborn et son homologue israélien Sylvan Shalom signent un accord entre le Luxembourg et Israël pour éviter la double imposition et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

senté le Luxembourg au Conseil Affaires générales et relations extérieures (CAGRE) de l'Union européenne les 13 et 14 décembre 2004 à Bruxelles.

À l'ordre du jour de la réunion le 13 décembre 2004 ont figuré les préparatifs du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004. Les chefs de la diplomatie ont ainsi évoqué la lutte contre le terrorisme, les perspectives financières pour la période 2007-2013 et les candidatures à l'adhésion de la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Turquie.

Du côté des relations extérieures, les ministres européens ont fait le point sur l'actualité politique en Iran, au Moyen-Orient et en Ukraine. Ont également été abordés la politique européenne de voisinage, la région des Grands Lacs africains et le Soudan.

Lors d'un point de presse, le ministre luxembourgeois s'est

exprimé au sujet des différentes candidatures d'adhésion à l'UE. Sans vouloir préjuger des conclusions du Conseil européen suivant, Jean Asselborn a signalé qu'un consensus semblait se développer au sein des Vingt-Cinq pour entamer des négociations d'adhésion avec la Turquie en 2005.

Au sujet de la Croatie, le ministre a indiqué que les négociations d'adhésion pourraient commencer au deuxième trimestre 2005 «sous condition d'une pleine coopération de la Croatie avec le Tribunal pénal international».

Le ministre a ensuite déclaré que les candidatures bulgare et roumaine ne devraient pas poser de problèmes et que «l'Union mettra tout en œuvre pour signer les deux traités d'adhésion au plus tard au mois de mai de l'année prochaine».

Parlant de la situation en Ukraine, Jean Asselborn s'est félicité du succès de la résolution de l'im-

passee politique résultant des récentes élections présidentielles. «Les efforts diplomatiques de la Lituanie et de la Pologne ainsi que l'apport du haut-représentant Javier Solana montrent l'efficacité de l'Europe quand elle s'exprime d'une seule voix.»

En marge du Conseil des ministres, Jean Asselborn et son homologue israélien Sylvan Shalom ont signé un accord entre le Luxembourg et Israël pour éviter la double imposition et prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

La journée du 14 décembre était axée sur les conférences d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. À l'issue de celles-ci, le futur président du Conseil, Jean Asselborn, a tenu une conférence de presse de la Présidence, en remplacement de son homologue néerlandais, Bernard Bot.

Le ministre luxembourgeois s'est réjoui du progrès accompli par la Bulgarie au niveau des réformes du système judiciaire, notamment en ce qui concerne la nouvelle législation sur le statut et la nomination des magistrats. Selon le ministre, l'UE s'attend à un accroissement des efforts dans la lutte contre la corruption et le crime organisé. Finalement, Jean Asselborn a appelé les autorités bulgares à investir des mesures supplémentaires dans l'intégration des Roms.

Félicitant la Roumanie du progrès accompli lors des négociations d'adhésion, le ministre Asselborn a indiqué que l'UE suivrait de près les dossiers relatifs à la justice et aux affaires intérieures, à la concurrence et à l'environnement pendant la période de monitoring jus-

qu'au 1^{er} janvier 2007. «La transition effective de l'acquis sera un critère important pendant cette phase de monitoring intensif», a-t-il ajouté.

Jean Asselborn rencontre Colin Powell et Condoleezza Rice à Washington

20 décembre 2004

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Washington le 20 décembre 2004 pour des pourparlers avec le secrétaire d'État américain, Colin Powell, et la conseillère en matière de sécurité nationale du président George W. Bush, Condoleezza Rice.

À l'ordre du jour de la visite aux États-Unis ont figuré les relations transatlantiques et les grands dos-

siers d'actualité internationale. Colin Powell et Jean Asselborn ont fait le point sur la reconstruction de l'Iraq, les élections présidentielles en Ukraine, la situation dans les Balkans occidentaux ainsi que les relations avec la Chine et la Russie.

L'entrevue du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec Condoleezza Rice a porté essentiellement sur la relance du processus de paix au Moyen-Orient, l'embargo sur les armes contre la Chine, la coopération transatlantique dans les Balkans et les négociations de l'Union européenne avec l'Iran pour résoudre la controverse au sujet du programme nucléaire iranien.

Au sujet du Proche-Orient, les deux parties se sont montrées confiantes que le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens pourrait être relancé au début de l'année prochaine. «Les élections palestiniennes en janvier et l'annonce

d'une nouvelle coalition gouvernementale en Israël faciliteront une reprise des négociations, qui doivent avoir lieu dans le cadre de la feuille de route préconisée par le quartette», a souligné Jean Asselborn.

Le ministre luxembourgeois et ses interlocuteurs américains ont partagé l'avis que la visite du président américain George W. Bush à Bruxelles, annoncée pour le 22 février 2005, devrait servir à resserrer les liens entre les États-Unis et l'Europe.

«Mes discussions à Washington témoignent de la volonté des États-Unis d'entretenir un dialogue direct avec l'Union européenne en tant qu'entité politique. Mes interlocuteurs m'ont confirmé que le président Bush rencontrera à Bruxelles, à côté des pays membres de l'OTAN, aussi les dirigeants de l'Union européenne, notamment le président de la Commission européenne et la Présidence luxembourgeoise», a déclaré le ministre luxembourgeois à l'issue de ses entretiens.

Au sujet de la Chine, Jean Asselborn a indiqué que la Présidence luxembourgeoise poursuivrait le dialogue sur les droits de l'homme avec la Chine. De leur côté, les États-Unis se sont déclarés prêts à travailler avec les Européens en vue d'une résolution de la controverse sur la levée éventuelle de l'embargo sur les armes contre la Chine.

Le ministre luxembourgeois a par ailleurs informé ses interlocuteurs de la décision du gouvernement luxembourgeois de contribuer à l'organisation des élections en Iraq avec la somme de 200.000 dollars.



M. Asselborn et Mme Rice lors de leur rencontre à Washington

AGRICULTURE

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche

22-23 novembre 2004

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 22 et 23 novembre 2004.

Le gouvernement y était représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

L'ordre du jour prévoyait notamment les points suivants:

- adoption de la proposition de règlement du Conseil relative à la protection des animaux lors du transport;

- coopération dans le domaine de la recherche en agriculture;
- présentation par la Présidence
- communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen relative à l'accomplissement d'une agriculture durable pour l'Europe par le biais d'une politique agricole commune;
- réforme du secteur du sucre
- débat sur le développement rural et le financement de la politique agricole commune.

En marge du Conseil Agriculture et pêche, le ministre Fernand Boden et la secrétaire d'État Octavie Modert ont rencontré le commissaire Markos Kyprianou en charge de la santé et la protection des consommateurs (SANCO).

Le commissaire, de nationalité chypriote et en fonction depuis 2 jours, a rencontré la délégation ministé-

rielle du Luxembourg pour échanger les points de vue essentiels concernant les dossiers SANCO à traiter lors de la Présidence luxembourgeoise au premier semestre 2005.

Le commissaire a pu confirmer que la Présidence luxembourgeoise devrait mener des négociations avec la Fédération russe sur les aspects sanitaires et surtout phytosanitaires des échanges commerciaux entre les États membres et la Russie. À l'heure actuelle, il existe à ce sujet une multitude d'accords bilatéraux avec la Fédération russe que celle-ci veut voir remplacés jusqu'au 1^{er} avril 2005 par une procédure communautaire harmonisée des certificats.

Un autre dossier d'importance pour la Présidence luxembourgeoise est le sujet des encéphalites spongiformes transmissibles (EST). Un nouveau texte consolidé de la réglementation actuelle est prévu mettant l'accent sur une simplification de la catégorisation des pays à l'égard des EST et sur l'adaptation du nombre de tests à faire sur les bovins, les ovins et les caprins.

Le commissaire Kyprianou envisage éventuellement de soumettre aux soins de la Présidence luxembourgeoise une nouvelle proposition concernant le bien-être des poulets de chair combiné à une traçabilité améliorée concernant la viande de volaille.

D'autres propositions en préparation sont une révision de la directive sur l'aquaculture et la maladie des poissons ainsi qu'une réglementation concernant la lutte contre le nématode doré dans les pommes de terre.



Fernand Boden et Octavie Modert en compagnie de Markos Kyprianou, commissaire chypriote en charge de la santé et de la protection des consommateurs

Finalement, le programme de la Présidence luxembourgeoise sera complété par les réglementations sur l'équivalence des semences produites dans les pays tiers, la commercialisation des semences en vue de la conservation des ressources phylogénétiques et le projet d'adhésion de la Communauté européenne à l'UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales à Genève).

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche à Bruxelles

21-22 décembre 2004

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 21 et 22 décembre 2004. Le gouvernement y a été représenté par Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et par Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural.

Les ministres ont eu un débat d'orientation sur la mise en place du système FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) qui vise à combattre les importations de produits de bois récoltés illégalement à l'origine. Les propositions de la Commission sur l'introduction de certificats d'origine obligatoires pour toutes les importations dans l'UE et la liste des produits qui devront être certifiés, ont bénéficié d'un large soutien de la part des États membres.

Par l'introduction de ces certificats obligatoires, la Commission entend

éviter les contournements du système FLEGT par des importations à travers des pays tiers n'adhérant pas à celui-ci. Fernand Boden a exprimé l'appui du Luxembourg à ces propositions. «Le plan d'action tel que proposé par la Commission est un bon instrument pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et devra montrer un impact rapide», a dit le ministre. «Nous devons faire avancer ce dossier le plus vite possible sous Présidence luxembourgeoise pour pouvoir aboutir à un accord et un début de mise en œuvre au cours de l'année 2005», a-t-il ajouté.

La Présidence a informé les délégations sur les progrès réalisés dans le dossier de la simplification de la législation agricole, sujet phare des Présidences irlandaises et néerlandaises qui avaient invité les délégations à soumettre des suggestions. Les ministres ont exprimé leur souhait à faire avancer la simplification administrative, 74 pro-

positions ayant ainsi été présentées. La Commission a annoncé son intention de présenter un document de réflexion pour septembre 2005.

Fernand Boden a remercié la Présidence néerlandaise pour ses efforts dans ce domaine et a ajouté que «la lutte contre la charge administrative fait partie de la stratégie de Lisbonne et nous sommes ouverts à toute proposition de la Commission dans ce sens pendant la Présidence luxembourgeoise».

Le président du Conseil, Cees Veerman, a informé le Conseil Agriculture sur les résultats de deux conférences organisées par la Présidence néerlandaise au sujet des «coûts matériels et immatériels du contrôle des maladies animales» et «la réaction européenne aux risques que présentent pour la santé publique les maladies zoonotiques émergentes».



Fernand Boden en compagnie de Dominique Busserau, ministre français de l'Agriculture

En matière de pêche, les ministres ont pris note de la communication de la Commission sur les perspectives de simplification de la politique dans ce domaine.

Le Conseil est également parvenu à accord sur les TAC (*Total Allowable Catches*) et quotas de pêche pour l'année 2005 et s'est mis d'accord sur une proposition établissant pour 2005 et 2006 les possibilités de pêche ouvertes aux navires de la Communauté concernant certains stocks de poissons d'eau profonde. Le compromis présenté au petit matin du mercredi 22 décembre 2004 a été formellement approuvé à la quasi-unanimité par les ministres l'après-midi. Seule la Lituanie a voté contre ce projet moins ambitieux que les propositions initiales de la Commission concernant les réductions de quotas et de TAC, la Grèce et la Lettonie se sont abstenues. «Nous avons fait de notre mieux pour trouver un accord même s'il n'a pu être accepté par toutes les délégations», a indiqué le président sortant, Cees Veerman. «Mais nous repartons pour La Haye avec le sentiment que nous avons accompli notre devoir», a-t-il ajouté.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Visite de Jean-Louis Schiltz au Cap-Vert: inauguration d'un SOS Kannerduerf

3 octobre-8 octobre 2004

«La première visite sur le terrain sera consacrée au Cap-Vert, puisque le

Cap-Vert est un partenaire privilégié du Luxembourg.» C'est avec ces mots qu'a débuté la première visite à l'étranger du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz. Du 3 au 8 octobre 2004, Jean-Louis Schiltz a effectué une visite de travail au Cap-Vert, pays partenaire privilégié de la coopération luxembourgeoise.

Le Cap-Vert figure depuis 1993 parmi les pays cibles de la politique de coopération au développement du Luxembourg. En chiffres absolus, le Grand-Duché est le deuxième bailleur de fonds du Cap-Vert, le premier revenant au Portugal, le troisième à l'Union européenne. 90% des projets luxembourgeois sont exécutés par l'agence luxembourgeoise de coopération, Lux-Development.

Le ministre a été accueilli à l'aéroport de Sal par le ministre des

Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés cap-verdien, Victor Borges, dans la soirée du 3 octobre.

Premier jour de la visite: déplacement sur l'île de Santo Antão

Le 4 octobre, la délégation luxembourgeoise, accompagnée par le ministre Victor Borges, s'est rendue en bateau sur l'île de Santo Antão où elle a été accueillie par le président de l'association des municipalités de Santo Antão, Orlando Delgado, avant de faire le tour des projets de coopération que le Luxembourg mène en partenariat avec le Cap-Vert. «Nous sommes très contents de votre présence dans notre pays», s'est exclamé le maire de la ville à l'arrivée de Jean-Louis Schiltz. «Quand on voyage dans la montagne de Santo Antão, tout le monde connaît le Luxembourg», a-t-il ajouté.



Pose de la première pierre des lycées de Calabaceira et de Achade Grande. Jean-Louis Schiltz accompagné de Victor Borges, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert

Avec ses 780 km², l'île de Santo Antão est de par sa taille la deuxième île la plus importante de l'archipel cap-verdien. D'origine volcanique, cette île se caractérise par deux versants de climats radicalement opposés. Le sud est sec et aride tandis que le nord est humide et composé de plantes et d'arbres en tout genre. L'île de Santo Antão est divisée en trois municipalités (*concelhos*): Porto Novo, Paúl et Ribeira Grande. La population d'environ 40.000 habitants est essentiellement concentrée dans les *concelhos* du nord-est, à savoir Paúl et Ribeira Grande.

Le premier projet visité par la délégation luxembourgeoise est celui de la construction d'une route entre Janela et Porto Novo, chantier entamé en 1997 et réalisé en cofinancement avec l'Union européenne. Ce projet a pour but de relier la ville de Janela, au nord-est de l'île, à la ville de Porto Novo au sud, en suivant un tracé de 22 km, le long de la côte. Signalons qu'actuellement, il n'existe qu'une seule route entièrement pavée, étroite et sinueuse, qui relie ces deux pôles. La fin des travaux est prévue pour juillet 2006. Le projet doit contribuer à faciliter la mobilité des personnes, améliorer le désenclavement des populations urbaines et faciliter l'accès aux infrastructures sociales (lycée, internat, hôpital) qui existent dans le nord de l'île.

Le projet du complexe scolaire de Porto Novo, intégralement financé par le Luxembourg et inauguré par le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de sa visite officielle au Cap-Vert en janvier 2002, a pour objectif de contribuer au développement des ressources humaines au Cap-Vert par la mise en place

d'une infrastructure d'enseignement secondaire technique. Le complexe scolaire se compose d'un internat d'une capacité de 80 pensionnaires et du lycée technique. Environ 1.200 élèves, provenant en particulier des zones rurales de la municipalité, peuvent suivre les cours de la filière de l'enseignement technique. Les principales filières techniques sont l'électricité et l'électronique, la mécanique et la construction civile.

Le développement de l'enseignement technique est soutenu par des efforts particuliers dans la formation technique et pédagogique des enseignants ainsi que la reformulation des curriculums et la conception de nouveaux programmes. Il est à souligner que le pays manque de salles de classes, ce qui fait qu'un système de rotation a été mis en place: une partie des élèves fréquente les cours le matin, l'autre l'après-midi.

Jean-Louis Schiltz s'est aussi informé sur l'état d'avancement de la construction d'un lycée à Coculi. Les travaux ont commencé en août 2004, la fin du chantier est prévue pour la fin de l'année 2005. Le lycée classique sera construit sur une surface totale de 6.100 m² et pourra recevoir jusqu'à 1.500 élèves, élèves des zones rurales, et plus particulièrement ceux habitant dans la zone d'influence de Coculi. Il sera composé de 5 bâtiments comprenant 25 salles de classes et plusieurs blocs sanitaires. Le système journalier de rotation sera également mis en place dans ce lycée.

Avant de quitter l'île de Santo Antão pour se rendre sur l'île de Santiago, la plus grande des neuf îles habitées de l'archipel du Cap-Vert, le ministre et la délégation ont fait une halte près de Ribeira Grande dans l'hôpital régional João Morais, hôpital financé par le Luxembourg, qui fonctionne depuis 10 ans. Une



Jean-Louis Schiltz et José Maria Neves inaugurent le village SOS Kannerduerf à São Domingos

équipe de huit docteurs est en charge d'une population d'environ 50.000 personnes.

**Deuxième jour de la visite:
entrevue avec le Premier
ministre cap-verdien**

La deuxième journée de la visite officielle au Cap-Vert a été marquée par la rencontre à Praia, capitale du Cap-Vert, entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le Premier ministre cap-verdien, José Maria Pereira Neves.

Jean-Louis Schiltz et José Maria Pereira Neves ont eu l'occasion de s'entretenir sur les questions ayant trait aux différents dossiers de la coopération luxembourgeoise sur l'archipel, les relations bilatérales ainsi que la situation politique et économique du Cap-Vert.

En présence des autorités nationales et locales, les deux ministres – accompagnés du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert – ont assisté à l'inauguration officielle à São Domingos, petite localité proche de Praia, du second village SOS *Kannerduerf* du pays.

Le village d'enfants de São Domingos fonctionne depuis mars 2003. Il est composé de 8 maisons familiales, d'un bloc administratif et d'un jardin d'enfants qui est aussi fréquenté par les enfants des environs. Chacune des 8 familles se compose de 4 à 8 enfants, âgés entre un et neuf ans, parmi lesquels figurent des orphelins, des enfants abandonnés ou provenant de milieux socioéconomiques défavorisés, comme l'a souligné Sophie Molitor, directrice de SOS Interfonds.

Le Premier ministre José Maria Pereira Neves a remercié le gouvernement luxembourgeois pour l'aide fournie depuis une dizaine d'années au Cap-Vert. Le ministre Jean-Louis Schiltz a remercié de son côté la population du Cap-Vert pour l'accueil chaleureux et a souligné que l'inauguration de ce village d'enfants résulte d'une «véritable politique de coopération et d'une combinaison d'objectifs: l'objectif de coopérer avec le Cap-Vert, partenaire privilégié du Luxembourg, et l'objectif de coopérer avec une ONG, et en particulier SOS Interfonds».

À São Domingos, la délégation luxembourgeoise a également pu se renseigner sur les avancées réalisées dans le cadre d'un projet bilatéral lancé par le gouvernement Luxembourg concernant l'eau potable, projet qui vise à améliorer l'approvisionnement en eau potable de 8 villages de la commune de São Domingos (environ 13.000

habitants) et à mettre en place, à l'avenir, un réseau de distribution, permettant d'alimenter non seulement les autorités locales, mais également les particuliers. Le système de ravitaillement actuel dépend de camions-citernes.

Dans les quartiers populaires de Praia, le ministre Jean-Louis Schiltz a assisté à la cérémonie de pose de la première pierre de deux établissements scolaires, l'un à Calabaceira et l'autre à Achade Grande, pouvant accueillir, dès la rentrée 2005, respectivement 1.300 et 1.200 élèves. La construction et l'équipement de ces deux écoles secondaires sont financés par la coopération luxembourgeoise.

Un dîner offert par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du Cap-Vert en l'honneur du ministre Schiltz et de sa délégation a clôturé la deuxième journée de la visite.



Jean-Louis Schiltz en compagnie de Victor Borges, de José Maria Neves ainsi que de Sophie Molitor (SOS Interfonds Luxembourg) et de Barbara François (SOS Kannerduerf International) devant la plaque d'inauguration du SOS Kannerduerf à São Domingos

Troisième jour de la visite: commission de partenariat Luxembourg-Cap-Vert

Les 6 et 7 octobre 2004 se sont déroulés les travaux de la VI^e commission de partenariat entre le Cap-Vert et le Luxembourg. La commission a été présidée par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés cap-verdien, Victor Borges, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois, Jean-Louis Schiltz.

Cette commission a pour objectif de contribuer au renforcement des relations en matière de coopération, mais aussi d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du programme de coopération. Elle se réunit au moins une fois par an, alternativement au Luxembourg et au Cap-Vert.

Les deux ministres ont fait le point sur l'état d'exécution du Programme indicatif de coopération (PIC) Luxembourg-Cap-Vert 2002-2005, signé en janvier 2002, et ont entamé les travaux d'un nouveau PIC qui devrait s'inscrire dans la continuité de la coopération luxembourgeoise. «Cette visite m'a permis de me faire une idée de ce qu'est l'état actuel du Cap-Vert», a indiqué le ministre luxembourgeois, «on ne peut planifier le futur qu'à partir de ce qui existe».

Parmi les idées de base qui gouverneront le Programme indicatif de coopération 2006-2009, «la lutte contre la pauvreté, et en particulier la lutte contre la pauvreté extrême» reste toujours l'objectif principal de toutes les actions de la coopération entre le Cap-Vert et le Luxembourg. La coopération luxembourgeoise maintiendra la

priorité aux secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

Victor Borges a souligné que «l'intervention de la coopération luxembourgeoise a changé le profil humain, économique et social du Cap-Vert». Jean-Louis Schiltz, de son côté, a réaffirmé l'intention du gouvernement luxembourgeois de maintenir le Cap-Vert comme partenaire privilégié à l'avenir.

La situation politique du Cap-Vert est marquée par une relative stabilité. L'insécurité des ressources alimentaires reste pourtant l'un des problèmes majeurs de l'archipel et demande un soutien international continu. En raison de cette vulnérabilité et vu les liens étroits qui unissent le Luxembourg au Cap-Vert à travers une importante communauté cap-verdienne au Luxembourg, le Cap-Vert souhaite continuer à bénéficier des facilités liées à son statut de PMA (pays les moins avancés). «Il reste beaucoup à faire et le Luxembourg continuera à répondre présent dans les années à venir», a conclu le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à ce sujet.

Jean-Louis Schiltz s'est félicité de la qualité de la commission de partenariat «basée sur des compétences de part et d'autre», un «partenariat qui constitue un investissement en fonds pour le Luxembourg, mais surtout, des deux côtés, un investissement en amitié».

En marge de la réunion ont été signés les protocoles d'accord relatifs à des projets sanitaires dans la région de Santiago nord ainsi qu'au renforcement de l'enseignement technique, projets qui s'inscriront

dans le nouveau Programme indicatif de coopération (PIC) de 2006-2009. Ce nouveau programme, qui s'étend sur 4 ans, doit permettre plus de cohérence, de flexibilité et de durabilité dans les relations de coopération. Le ministre Victor Borges a précisé dans ce contexte: «Je suis persuadé que dans les prochaines années, à moyen et à long terme, on pourra faire un bilan extrêmement positif de la coopération.»

Le projet région sanitaire de Santiago nord a pour but de répondre aux besoins des habitants des municipalités de São Miguel, Tarrafal et de Santa Catarina (environ 100.000 habitants). Au sujet du deuxième accord, les actions à mener se concentreront sur la «formation des formateurs» afin d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement technique et professionnel. «Nous allons continuer à faire des projets en hard [constructions], mais nous voulons davantage combiner cet investissement avec des investissements en soft avec le programme ambitieux de la formation des formateurs.» Le projet compte former quelque 200 futurs enseignants. Il est aussi prévu de construire un lycée hôtelier dans la capitale pour développer le tourisme au Cap-Vert. «Les étudiants qui auront suivi une formation dans cette école pourront contribuer à l'essor du tourisme au Cap-Vert, secteur à grand potentiel», a expliqué Jean-Louis Schiltz.

Lors de son séjour, Jean-Louis Schiltz a également eu l'occasion d'assister, en présence de la ministre de l'Éducation et des Ressources humaines du Cap-Vert, Filomena Martins, à l'inauguration

d'une école secondaire dans la ville de Calheta São Miguel.

Cet établissement scolaire comprend 22 salles de cours et des salles spécialisées pouvant accueillir, en deux rotations journalières, un total d'environ 1.500 élèves des 3 cycles de la voie générale de l'enseignement secondaire. São Miguel était jusque-là la seule municipalité au Cap-Vert à ne pas disposer d'un établissement public d'enseignement secondaire.

Jean-Louis Schiltz participe à la réunion informelle des ministres de la Coopération de l'Union européenne

26-27 octobre 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé les 26 et 27 octobre 2004 à la réunion informelle des ministres de la Coopération de l'Union européenne présidée par la ministre de la Coopération néerlandaise, Agnes van Ardenne.

La rencontre, qui a eu lieu les 26 et 27 octobre à Valkenburg, a porté sur les trois points prioritaires de la Présidence néerlandaise, à savoir la cohérence des politiques, la santé reproductive et le SIDA, les rapports entre paix et sécurité, d'une part, et développement, d'autre part.

La directrice générale du FNUAP (Fonds des Nations unies pour les populations), Thoraya Obaid, est intervenue comme guest speaker et a souligné l'importance d'une politique cohérente, active et courageuse en matière de santé reproductive et de droits des femmes.



Jean-Louis Schiltz et le secrétaire d'État à la Coopération britannique et envoyé spécial du Premier ministre pour l'Afrique, Hilary Benn, se sont rencontrés en marge de la réunion informelle des ministres de la Coopération de l'Union européenne

Jean-Louis Schiltz a souligné l'importance de maintenir le combat contre le SIDA comme l'une des priorités principales de la politique de coopération. «L'ampleur du drame du SIDA, en particulier en Afrique, est telle qu'il faudra multiplier nos efforts dans les années à venir», a ajouté le ministre Schiltz.

En marge de la réunion, le ministre a rencontré le secrétaire d'État à la Coopération britannique et envoyé spécial du Premier ministre pour l'Afrique, Hilary Benn. Les deux interlocuteurs ont fait le point sur les priorités de leurs Présidences respectives, le Royaume-Uni assurant la Présidence du Conseil de l'Union européenne durant le deuxième semestre 2005.

Les deux ministres ont constaté une large identité de vue sur les principaux thèmes de leurs Présidences.

Participation du ministre Jean-Louis Schiltz à la troïka UE-Cedeao au Ghana

8 novembre 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé à la troïka ministérielle UE-Cedeao (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) qui a eu lieu le 8 novembre 2004 à Accra (Ghana).

Une large partie de la réunion a été consacrée à la situation en Côte d'Ivoire. Les ministres UE et Cedeao ont adopté dans ce contexte une déclaration commune sur les développements de ces derniers jours. Dans cette déclaration, ils condamnent les attaques contre les forces de maintien de la paix, tout en appelant à un arrêt immédiat de toutes les opérations militaires et

à un respect des accords de cessez-le-feu de 2003 et 2004.

Le renforcement des capacités de la Cedeao, notamment en matière de paix et de sécurité, a également figuré à l'ordre du jour des discussions. La troïka s'est penchée sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans la région ouest-africaine, et sur les instituts de formation en la matière. «Cette question est vitale pour la stabilité et le développement futur de la région», a indiqué le ministre Schiltz. La Cedeao devrait coordonner à l'avenir les activités des instituts pour le maintien de la paix dans la région. «Il y a ici de multiples opportunités pour renforcer la coopération UE-Cedeao, et l'Europe se doit de soutenir ces initiatives», a-t-il conclu.

Les ministres ont par ailleurs fait le point sur le processus d'intégration économique dans la région ouest-africaine.

Le ministre Schiltz a enfin invité la Cedeao à une réunion ministérielle qui aura lieu sous Présidence luxembourgeoise en mai 2005 à Luxembourg.

La Cedeao

La Cedeao, créée en 1977, compte 15 membres: le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo (la Mauritanie a quitté l'organisation en 2001).

Le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Mali, le Niger et le Sénégal font partie des pays cibles de la coopération luxembourgeoise.



Jean-Louis Schiltz lors de son discours à la Chambre des députés

Déclaration sur la politique de coopération au développement

17 novembre 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a présenté la «Déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire» du Luxembourg à la Chambre des députés le 17 novembre 2004.

Visite de Eveline Herfkens, coordinatrice exécutive du secrétaire général de l'ONU pour la campagne de promotion des Objectifs du Millénaire pour le développement

22 novembre 2004

La coordinatrice exécutive du secrétaire général des Nations unies pour la campagne de promotion des

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Eveline Herfkens, a effectué une visite au Luxembourg le 22 novembre 2004.

Eveline Herfkens a eu une entrevue avec Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

L'échange de vues a porté essentiellement sur la politique de coopération du Luxembourg dans la perspective des OMD, notamment les enjeux de la Présidence luxembourgeoise en matière de politique de développement de l'Union européenne, ainsi que sur les progrès réalisés dans ce domaine, ceci en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la déclaration du Millénaire et les OMD prévue à New York en septembre 2005.

Eveline Herfkens a tenu à affirmer que «les objectifs de développement du Millénaire peuvent être atteints. C'est une question de priorité». Elle a également insisté sur

le fait que le principal obstacle à leur mise en œuvre était l'absence de volonté politique des gouvernements, mais a salué le comportement exemplaire, en la matière, du Luxembourg. De plus, elle s'est montrée convaincue du rôle central des parlements et de la société civile pour le suivi de la réalisation de ces objectifs.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Adoptés par les chefs des États membres des Nations unies lors du sommet du Millénaire en septembre 2000, les Objectifs du Millénaire pour le développement visent à réduire la pauvreté au niveau mondial, et ce par la réalisation de progrès quantifiables dans huit domaines précis: la pauvreté et la faim; l'éducation primaire pour tous; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la mortalité infantile; la santé maternelle; les maladies sexuellement transmissibles et le paludisme; l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

En effet, en septembre 2005 aura lieu au siège des Nations unies une réunion exceptionnelle de l'Assemblée générale qui fera le point sur la première phase de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire. L'Union européenne a décidé d'assumer un rôle de leadership à cette conférence dont la préparation aura lieu, principalement, lors de la Présidence luxembourgeoise de l'UE au cours du premier semestre 2005.

Aussi, le vice-président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la



Jean-Louis Schiltz et Eveline Herfkens, coordinatrice exécutive du secrétaire général des Nations unies pour la campagne de promotion des Objectifs du Millénaire pour le développement

Coopération et de l'Immigration, Charles Goerens, a accueilli Eveline Herfkens pour un échange de vues avec les membres de cette commission à la Chambre des députés.

Jean-Louis Schiltz à la II^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam

25-28 novembre 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a effectué du 25 au 28 novembre 2004 une première visite au Vietnam, pays partenaire privilégié de la coopération luxembourgeoise depuis 1995.

Jean-Louis Schiltz et sa délégation se sont d'abord rendus dans la capitale du Vietnam, Hanoï (ce qui

signifie en vietnamien «ville dans la courbe du fleuve») où ils ont été accueillis par le Vice-Premier ministre vietnamien, Vu Khoan. Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales politico-économiques entre le Luxembourg et le Vietnam. L'intégration du Vietnam à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été un autre sujet à l'ordre du jour de la réunion.

Le programme officiel du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois s'est poursuivi par une rencontre avec le ministre du Plan et de l'Investissement vietnamien, Vo Hong Phuc, où les pourparlers ont porté sur les questions de coopération entre le Vietnam et le Luxembourg, mais également entre l'Union européenne et le Vietnam.

La coopération entre le Luxembourg et le Vietnam

La coopération au développement avec le Vietnam a été entamée en 1994, le pays est officiellement devenu pays cible de la coopération luxembourgeoise en 1995. En 2003, le Luxembourg a déboursé environ 9 millions d'euros au Vietnam; le pays se trouve ainsi en première place parmi les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement. En 2004, des déboursés atteignant les 10 millions d'euros sont prévus. Rappelons en outre que l'aide publique au développement du Luxembourg a atteint plus de 0,7% de son revenu national brut (RNB) en 2004.

Les relations de coopération entre le Luxembourg et le Vietnam sont régies par l'accord général de coopération et le Programme indicatif de coopération (PIC), signés à Luxembourg le 24 septembre 2002, lors de la visite du Premier ministre vietnamien Phan Van Khai. Le PIC doit permettre de passer d'une approche «projets» à une approche plus stratégique, couvrant la période de 2002 à 2005. Au total, le PIC prévoit des déboursés de 35 millions d'euros.

Ces accords ont pour objectif de créer une commission de partenariat qui, de son côté, devra permettre non seulement de renforcer les relations en matière de coopération au développement entre les deux pays, mais aussi d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre du programme de coopération. Cette commission se réunit au moins une fois par an au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires, alternativement au Luxembourg et au Vietnam. La pre-

mière rencontre a eu lieu à Luxembourg le 17 novembre 2003.

II^e commission de partenariat

Le 25 novembre se sont déroulés les travaux de la II^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam. La commission a été présidée par le ministre du Plan et de l'Investissement vietnamien, Vo Hong Phuc, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois, Jean-Louis Schiltz.

Le PIC étant à mi-parcours, les deux délégations ont fait un bilan sur l'état d'exécution du Programme indicatif de coopération Luxembourg-Vietnam 2002-2005. Il s'agissait de faire le point sur la réalisation du PIC et l'adoption des mesures qui s'imposent pour faciliter sa mise en œuvre.

Au cours de cette II^e commission de partenariat, les orientations pour le programme futur, le PIC II 2006-

2010, qui devrait s'inscrire dans la continuité de la coopération luxembourgeoise, ont été présentées. La réduction de la pauvreté de base et le développement durable sont les objectifs principaux de ce nouveau programme. L'action de la coopération luxembourgeoise se concentrera dans les secteurs sociaux du développement rural, dont la priorité sera donnée aux régions les plus pauvres, la santé et l'éducation ainsi que la formation professionnelle des ressources humaines.

Un dîner offert par le ministre du Plan et de l'Investissement du Vietnam en l'honneur du ministre Schiltz et de sa délégation a clôturé cette première journée de la visite.

Visites de projets de la coopération luxembourgeoise

Le 26 novembre 2004, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et sa délégation ont quitté la capitale vietnamienne pour



Jean-Louis Schiltz en visite au Vietnam



La 3^e journée de la visite au Vietnam a été consacrée à la visite d'un projet de développement intégré du district de Ha Tay

se rendre dans la province de Nam Dinh, située à 19 km au sud-ouest de Hanoi, afin de voir les avancées réalisées dans le cadre de projets bilatéraux lancés par le gouvernement luxembourgeois.

La première visite sur le terrain a été consacrée à un projet dans le secteur du développement rural.

Lors d'une cérémonie d'accueil très chaleureuse en présence des responsables du comité populaire de la province de Nam Dinh, un projet-pilote de distribution d'eau qui vise à améliorer la qualité globale des services relatifs à l'accès à l'eau potable dans la province a été présenté au ministre Jean-Louis Schiltz.

Le projet, entamé en 2002 et s'achevant à la fin de l'année 2005, se situe dans la ville de Vu Ban, située à une quinzaine de kilomètres de Nam Dinh. L'objectif

principal de ce projet est de fournir de l'eau potable à cinq communes - Goi, Kim Thai, Lien Munh, Tam Thanh et de Vinh Hao - regroupant plus de 40.000 personnes.

Concrètement, le projet prévoit de traiter l'eau en provenance de la rivière Sat afin de répondre à des standards de qualité d'eau potable. Après son traitement, l'eau est pompée vers un réservoir de stockage situé sur le haut de la montagne Goi et ensuite distribuée à la population à travers un réseau de pipelines long de 9.000 m. Le projet, qui couvrira les besoins de 2,3% de la population rurale, représentera le plus grand projet rural dans le nord du Vietnam.

Une fois les infrastructures du traitement des eaux installées et le réseau de distribution opérationnel, il importera de renforcer la capacité de gestion au niveau des provinces dans le domaine de la dis-

tribution d'eau potable. Le projet prévoit la formation des autorités provinciales et la fourniture d'un équipement visant à améliorer les capacités de surveillance de l'eau dans son laboratoire.

En raison de conditions météorologiques difficiles, il n'a pas été possible pour la délégation luxembourgeoise de visiter le projet de coopération luxembourgeoise concernant l'école hôtelière à Hué, ville située au centre du Vietnam.

La 3^e journée de la visite au Vietnam a été consacrée à la visite d'un projet de développement intégré du district de Ha Tay, projet de la fondation Caritas Luxembourg (2000-2005), cofinancé par le gouvernement luxembourgeois.

La commune d'An Phu est la commune la plus pauvre du district de My Duc. Elle abrite 13 villages et compte plus de 6.200 habitants. L'accès à cette commune se fait par un petit chemin de terre, qui en cas de grande pluie rend son accès impossible. Le projet se concentre dans un premier temps sur 5 villages, Dong Chiem Village (287 ménages), Bac Son Village (92 ménages), Nam Hung Village (108 ménages), Roc Eo Village (31 ménages) et Bo Moi Village (61 ménages).

Les objectifs du projet consistent en la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de l'éducation des populations les plus pauvres de la commune d'An Phu, tout en tenant compte de la dimension «genre», et tout particulièrement à la participation des femmes à la conception et à la réalisation des projets de coopération.

Le 28 novembre, dernier jour de la visite, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et sa délégation se sont rendus en hélicoptère dans afin de visiter le projet de développement agricole Western Nghe An Agricultural Development Project dont l'objectif principal consiste en la réduction de la pauvreté et l'augmentation du niveau de vie en milieu rural et ce à travers une importante amélioration des systèmes de production agricole.

Nghe An est une zone montagneuse du Vietnam où vivent principalement des groupes de minorités ethniques. La coopération luxembourgeoise attache une importance particulière à l'amélioration des soins de santé, à l'éducation de base, à l'agriculture, au développement d'infrastructures de base et au transfert du savoir-faire.

À la fin de sa visite, le ministre Jean-Louis Schiltz s'est montré très satisfait des projets qu'il a vus au cours de sa visite, étant donné que les progrès réalisés offrent aux habitants une perspective d'avenir à long terme. Il a aussi souligné que la «bonne et efficace coopération entre le Luxembourg et le Vietnam continuera au cours des prochaines années».

Le ministre Claude Wiseler au X^e Sommet de la francophonie au Burkina Faso

26-27 novembre 2004

Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre des Travaux publics, a représenté le gouverne-



En marge du X^e Sommet de la francophonie, Claude Wiseler a visité le village artisanal de Ouagadougou

ment luxembourgeois lors du X^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le Sommet de la francophonie, qui a lieu tous les deux ans, s'est déroulé à Ouagadougou, Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004.

En 2004, le Sommet a porté sur le thème de «La francophonie, espace solidaire pour un développement durable». L'Organisation internationale de la francophonie compte 51 États membres et 5 États observateurs.

Outre la déclaration de Ouagadougou, consacrée aux multiples dimensions et facettes du développement durable, la Conférence a adopté un cadre stratégique décennal et des résolutions sur la Côte d'Ivoire, le Proche-Orient, le Fonds mondial de solidarité (FMS), le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et l'aide aux

pays les moins avancés dans le domaine culturel.

Dans son intervention (voir page 223), le ministre luxembourgeois a notamment fait état des efforts du Luxembourg en matière de coopération, en précisant toutefois que la coopération «n'est pas seulement une question de financement, mais doit relever d'une vision d'ensemble, politique, économique et culturelle». Claude Wiseler a insisté également sur les initiatives et réalisations novatrices du Grand-Duché en matière de microfinance.

En marge du sommet, le ministre a visité plusieurs projets de coopération au développement, financés par le gouvernement luxembourgeois au Burkina Faso. Ainsi il a été accueilli au Centre national de transfusion sanguine, au village artisanal de Ouagadougou et dans un centre d'accueil pour enfants encéphalopathes.

Il a en outre eu des échanges avec les responsables du Centre d'innovation financière, partenaire stratégique de l'ONG luxembourgeoise ADA et visité une caisse d'épargne et de crédit dans un quartier populaire de Ouagadougou.

Raz-de-marée en Asie du Sud-Est

30 décembre 2004

Le gouvernement luxembourgeois suit avec préoccupation la situation dans les régions du Sud-est asiatique touchées par le tremblement de terre et le raz-de-marée du 26 décembre 2004.

Le 30 décembre, le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, en présence du directeur de l'Administration des services de secours (ASS) Michel Feyder et des membres de l'Unité de support psychologique (USP), a fait le point sur la situation et donné des précisions sur le retour de résidents/ressortissants luxembourgeois.

Cellule de crise au ministère des Affaires étrangères

Une cellule de crise est opérationnelle au ministère des Affaires étrangères. Elle est chargée de gérer les contacts avec les proches des résidents luxembourgeois présents dans la zone touchée par la catastrophe naturelle.

Cellule d'encadrement psychologique de la Protection civile

Une cellule d'encadrement psychologique de la Protection civile est opérationnelle au Findel et au

siège de la Protection civile à Gasperich.

Le ministre pour la Coopération et l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz a déjà fait part, le 26 décembre, de la décision du gouvernement luxembourgeois d'allouer une aide immédiate de 200.000 euros à la Fédération internationale de la Croix-Rouge présente sur place. Vu l'ampleur de la catastrophe, le gouvernement a prévu par la suite de libérer une aide supplémentaire qui dépassera le million d'euros.

Séance extraordinaire du Conseil de gouvernement

Rentré prématurément de son congé, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a convoqué le gouvernement en Conseil pour une séance extraordinaire, le dimanche, 2 janvier 2005 afin de faire le point de la situation et d'assurer le suivi au niveau national suite au raz de marée survenu en Asie du Sud-Est.



M. Halsdorf lors de la conférence de presse portant sur le raz-de-marée qui a frappé l'Asie du Sud-Est

En hommage aux victimes de cette catastrophe, le Premier ministre a décidé d'annuler toutes les réceptions de Nouvel An des membres du gouvernement.

CULTURE

François Biltgen et Octavie Modert présentent le nouvel établissement public chargé de gérer la Rockhal

15 octobre 2004

En date du 15 octobre 2004, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont présenté le nouvel établissement public chargé d'organiser la préfiguration et la gestion du Centre de

musiques amplifiées (*Rockhal*) sur la friche industrielle de Belval-Ouest.

La Chambre des députés avait approuvé la création d'un établissement public «Centre de musiques amplifiées» le 5 mai 2004 appelé à gérer les activités de la future *Rockhal*. La secrétaire d'État Octavie Modert a nommé les membres du conseil d'administration de l'établissement public, présidé par Josée Hansen. La direction générale sera assurée par Roger Hamen.

Au cours de la conférence de presse, l'avancement rapide du projet *Rockhal* a été souligné. Selon les explications fournies, le Centre de musiques amplifiées comprend non seulement des salles de concert comme le projet initial l'avait prévu, mais également un centre de ressources ainsi que des studios d'enregistrement et de répétition afin de répondre aux besoins des groupes rock luxembourgeois.

Le ministre François Biltgen a ajouté que le but de la *Rockhal* serait d'acquérir une réputation internationale. En complétant l'offre des établissements musicaux au Luxembourg, le Centre de musiques amplifiées devra encourager la scène rock au Luxembourg et attirer en même temps des groupes de renommée internationale.

Par ailleurs, le logo de la *Rockhal* a été présenté, sélectionné parmi quelque 120 propositions reçues.

L'ouverture du Centre de musiques amplifiées est prévue pour automne 2005.



François Biltgen et Octavie Modert lors de la présentation du nouvel établissement public chargé d'organiser la préfiguration et la gestion de la Rockhal sur la friche industrielle de Belval-Ouest

Jean-Louis Schiltz et Octavie Modert assistent au Conseil Culture et politique audiovisuelle à Bruxelles

16 novembre 2004

Jean-Louis Schiltz, ministre délégué aux Communications, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont participé le 16 novembre 2004 au Conseil Culture et politique audiovisuelle de l'Union européenne à Bruxelles.

En matière de culture, les ministres ont procédé tout d'abord à un débat d'orientation sur le nouveau programme-cadre «Culture 2007-2013» appelé à succéder à l'actuel programme «Culture 2000».

Le nouveau programme a comme mot d'ordre la simplification et a l'avantage de réunir en un programme unique toutes les actions budgétaires relatives à la culture.

La secrétaire d'État Octavie Modert a remercié la Présidence néerlandaise pour les progrès réalisés lors de cette première lecture. Elle a plaidé en faveur d'un programme ouvert à tous les secteurs culturels et s'est ainsi résolument exprimée en faveur d'une approche visant un établissement de priorités annuelles. Elle a souhaité vouloir mener les négociations et travaux relatifs au programme à bon port, ensemble avec tous les partenaires européens.

Les ministres ont ensuite adopté un programme de travail commun (*rolling agenda*) pour les quatre prochaines présidences de l'Union, à commencer par celle assurée par le Luxembourg et couvrant les années 2005 et 2006.

Le Conseil a également donné mandat à la Commission européenne pour négocier, au nom de la Communauté et de ses États membres, le projet de convention Unesco sur la diversité culturelle. La présidente

néerlandaise et la future présidente luxembourgeoise ont remercié la commissaire Viviane Reding pour son engagement alors qu'elle quittera le ressort de la culture. Ses attributions sous la nouvelle Commission incluront e.a. la politique audiovisuelle.

Pour terminer, Octavie Modert a donné un bref aperçu des priorités de la future Présidence luxembourgeoise, qui, outre la poursuite des travaux sur «Culture 2007», se consacrera également au programme des capitales culturelles de l'Europe. Le Luxembourg assurera le suivi des négociations sur le projet de convention Unesco. La future Présidence mettra à l'épreuve le nouveau programme de travail en traitant tout particulièrement les sujets du tourisme culturel ainsi que du dialogue interculturel. Quant à ce dernier, la secrétaire d'État à la Culture a fait part de la disponibilité du Luxembourg de participer aux travaux de la future Fondation Anna Lindh qui aura son siège à la bibliothèque d'Alexandrie en coordination avec l'Institut suédois d'Alexandrie.

Finalement, la secrétaire d'État a invité ses collègues à la réunion informelle des ministres de la Culture, consacrée notamment aux politiques architecturales, ainsi qu'au concert d'inauguration de la nouvelle philharmonie à Luxembourg le 26 juin 2004.

En matière de politique audiovisuelle

Parmi les sujets «audiovisuels» à l'ordre du jour figurait notamment la reconduction du programme MEDIA pour les années 2007 à 2013.

Le programme MEDIA est le grand programme de soutien à la production audiovisuelle de l'UE qui vise à promouvoir la circulation des œuvres européennes à l'intérieur de l'Union. Il appartiendra au Luxembourg, en tant que prochaine présidence, de diriger les négociations sur sa prolongation. Dans le cadre du débat d'orientation politique sur ce programme, Jean-Louis Schiltz s'est exprimé en faveur d'une plus forte prise en compte des pays à faible capacité de production, tels que le Luxembourg, et a demandé à ce que les aides européennes de MEDIA ne se concentrent pas seulement sur la distribution, mais également sur le développement de projets audiovisuels.

Les ministres de l'Audiovisuel ont en outre adopté les orientations générales pour deux recommandations: la recommandation sur la protection du patrimoine cinématographique, qui encourage la conservation des œuvres audiovi-

suelles européennes, leur numérisation et leur catalogage. La seconde recommandation porte sur la protection des mineurs et de la dignité humaine ainsi que sur le droit de réponse dans les médias.

Le déjeuner qui a marqué la clôture du Conseil formel et auquel a participé la secrétaire d'État Octavie Modert, avait pour sujet le rôle des radiodiffuseurs de service public, notamment dans les nouveaux moyens de communication.

DÉFENSE

Luc Frieden à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN en Roumanie

13-14 octobre 2004

Le ministre de la Défense, Luc Frieden, accompagné du chef d'état-major de l'armée, le colonel Nico



Luc Frieden en compagnie de son homologue américain, Donald Rumsfeld et du représentant permanent des États-Unis auprès de l'OTAN, Nicholas Burns

Ries, a assisté les 13 et 14 octobre 2004 à Poiana Brasov en Roumanie à une réunion des ministres de la Défense des vingt-six États membres de l'OTAN.

Cette réunion de travail informelle était consacrée essentiellement aux travaux relatifs à la transformation politique et militaire de l'Alliance atlantique et aux obligations des pays membres dans ce contexte.

Les ministres ont également discuté des opérations militaires en cours en Afghanistan et dans les Balkans ainsi que de la mission de formation pour l'armée iraquienne.

Les ministres ont rencontré lors de leur réunion le président de la Roumanie, Ion Iliescu, ainsi que le ministre russe de la Défense, Sergueï Ivanov.

ÉCONOMIE

Jeannot Krecké reçoit une délégation de la FEDIL

6 octobre 2004

En date du 6 octobre 2004 a eu lieu une réunion entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et une délégation de la FEDIL, conduite par son président, Charles Krombach, ainsi que les vice-présidents Michel Wurth et Robert Dennewald.

La réunion a été l'occasion pour un échange de vues sur les différents chapitres du programme gouvernemental consacrés à la politique économique, au commerce extérieur et à l'énergie.



La réunion de M. Krecké avec une délégation de la FEDIL a donné lieu à un échange de vues sur les différents chapitres du programme gouvernemental consacrés à la politique économique, au commerce extérieur et à l'énergie

Les deux parties ont souligné la nécessité de placer le thème de la compétitivité au cœur du débat. Le ministre Krecké a souligné qu'en effet, la compétitivité des entreprises est la condition nécessaire pour assurer, à terme, la viabilité des systèmes sociaux généreux en place au Luxembourg.

D'une manière générale, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et la FEDIL partagent la volonté de promouvoir la croissance économique, le maintien et la création d'emplois et d'assurer la stabilité des prix et l'équilibre des finances publiques.

Parmi les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les deux parties ont mis en évidence l'importance de promouvoir les efforts en matière de diversification, de continuer à améliorer les infrastructures au service de l'économie, de réaliser des progrès en

matière de simplification administrative et de promouvoir les efforts en matière de politique de recherche et développement.

En rapport avec le black-out du 2 septembre 2004, le ministre Krecké et les responsables de la FEDIL ont souligné la nécessité de renforcer les infrastructures énergétiques, afin de garantir une sécurité d'approvisionnement accrue aux meilleures conditions économiques possibles.

Finalement, le ministre Krecké, en sa qualité de coordinateur de la mise en œuvre nationale, a souligné la nécessité de situer l'action gouvernementale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

Jeannot Krecké et François Biltgen assistent au 1^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance

12-13 octobre 2004

Les 12 et 13 octobre 2004 a eu lieu le 1^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance en présence du ministre du Travail et de l'Emploi, ministre de la Culture, de l'Éducation supérieure et de la Recherche, François Biltgen, ainsi que du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Ce colloque, intitulé «En route vers Lisbonne», était organisé par le Statec et le CRP Herni Tudor.

L'objectif principal de la stratégie de Lisbonne, adoptée par le Conseil européen en mars 2000, est de faire de l'Europe «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable».

Le colloque rassemblait chercheurs luxembourgeois et européens afin de leur donner l'occasion de présenter les résultats de leurs travaux de recherche et d'échanger leurs expériences.

Par ailleurs, ce colloque visait à rapprocher chercheurs, décideurs et praticiens sur des thèmes comme le lien entre la recherche, le développement et l'innovation, la compétitivité, le transfert de technologie, l'éducation initiale et la formation continue, la diffusion et l'impact des TIC, le capital immatériel, la gestion des connaissances, la propriété intellectuelle.

Ce colloque a également intégré un workshop organisé avec l'Agence spatiale européenne (ESA), portant sur le thème de la fracture numérique et l'économie de la connaissance.

Voir discours de M. Krecké page 233

Ouverture de la Foire d'automne 2004: «Le Luxembourg doit redécouvrir son esprit d'entreprise»

16 octobre 2004

L'ouverture officielle de la 85^e édition de la Foire internationale de Luxembourg (du 16 au 24 octobre 2004) a eu lieu le 16 octobre 2004 en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier.

Dans le discours prononcé à cette occasion (voir page 194), le ministre de l'Économie et du Commerce

extérieur, Jeannot Krecké, a fait le point sur la croissance économique depuis 2001. Même si les signes de reprise de productivité étaient manifestes, il serait inapproprié de croire que tous les risques baissiers pour l'économie nationale étaient écartés: «Notre pays connaîtra toujours l'alternance de périodes plus fastes suivies de temps plus difficiles. [...] Il faut créer des réserves en période de bonne conjoncture afin d'être à même de stimuler la croissance lors d'un retournement conjoncturel», a souligné le ministre de l'Économie.

En vue de la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, Jeannot Krecké a constaté que des réformes structurelles importantes étaient indispensables afin d'augmenter la compétitivité de l'économie nationale: «Réussir l'agenda de Lisbonne appelle donc une véritable pédagogie de la réforme en Europe et au Luxembourg.» Dans ce contexte, le ministre a rappelé que l'Obser-



Jeannot Krecké lors de l'ouverture de la Foire d'automne 2004

vatoire de la compétitivité devait élaborer un plan d'action qui devrait être soumis à discussion dans le cadre d'un sommet tripartite, destiné à élaborer un plan de relance économique qui engagerait les partenaires sociaux et impliquerait tous les citoyens.

Afin de soutenir la croissance de l'économie luxembourgeoise, Jeannot Krecké entend encourager l'esprit d'entreprise par la voie d'une nouvelle campagne de sensibilisation, promouvoir l'activité de recherche et développement au sein des entreprises et renforcer la politique de diversification par le développement d'un tissu d'entreprises petites et moyennes, innovantes, luxembourgeoises et étrangères, qui, selon le ministre, «représentent toutes un capital de départ appréciable pour notre développement futur».

Dans son allocution, le ministre de l'Économie est revenu sur la panne d'électricité du 2 septembre 2004, qui, d'après ses mots, avait rendu apparentes certaines lacunes au niveau de la préparation des autorités et institutions compétentes. Un plan d'intervention élaboré par le Haut Commissariat à la protection nationale devrait permettre de remédier à ces inconvénients. Le ministre n'a par ailleurs pas jugé nécessaire d'établir une connexion permanente avec un fournisseur en électricité supplémentaire.

Afin d'éviter que la croissance économique ne soit sapée par une concurrence déloyale sur les marchés, le ministre de l'Économie entend donner une impulsion nouvelle à la politique de concurrence, notamment via les services de l'Inspection de la concurrence, qui

devrait mener les enquêtes nécessaires avec diligence et efficacité.

Jeannot Krecké vise également à donner un élan à la politique des consommateurs, et ce en rendant la législation qui régit la protection des consommateurs plus compréhensible, en améliorant l'information du consommateur, en instaurant un dialogue entre consommateurs et professionnels, et en soutenant toute initiative qui devrait permettre de résoudre extrajudiciairement les litiges de consommation.

En guise de conclusion, le ministre a lancé un appel au courage des créateurs d'entreprise: «Le Luxembourg doit redécouvrir son esprit d'entreprise! Nous devons à nouveau promouvoir le plaisir de l'initiative personnelle et redonner le goût du risque».

Note de conjoncture du Statec: les perspectives pour 2004 et 2005 revues à la hausse

25 octobre 2004

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté le 25 octobre 2004 à la présentation de la note de conjoncture du Statec pour le deuxième trimestre 2004.

Dans cette note, le service statistique revoit à la hausse les indicateurs de croissance pour les années 2004 et 2005. Même s'il était possible que 2005 soit moins bonne sur le plan de l'activité mondiale, notamment du fait des risques liés à l'envolée des prix pétroliers et à un rythme de croissance plus faible aux États-Unis et dans la zone asiatique, ces risques pourraient être d'une certaine manière compensés, au niveau national, par une impulsion budgétaire forte.



Jeannot Krecké aux côtés de Serge Allegrezza, directeur du Statec, lors de la présentation de la note de conjoncture du Statec pour le deuxième trimestre 2004

Concrètement, le Statec prévoit une croissance du PIB de 4.2% en 2004. En effet, aucune organisation internationale ne prévoit, pour le moment, un ralentissement prononcé de la conjoncture mondiale en 2005. En plus, les données sur les dépenses prévues dans le budget de l'État 2005 traduisent la volonté du gouvernement de maintenir les investissements publics à un niveau élevé. Pour l'année 2005, le Statec table sur un maintien du rythme d'expansion de l'activité, en 2005, à plus de 4%.

C'est surtout qui donne à l'issue du premier semestre 2004 de nombreux signaux positifs. Si l'on pouvait déjà en 2003 percevoir un redressement pour certains indicateurs, les bilans et résultats des banques montrent enfin des résultats positifs. L'emploi dans les banques est réparti timidement à la hausse au deuxième trimestre, alors qu'il avait fait les frais d'une cure d'austérité depuis la mi-2002.

L'industrie semble connaître sur la première moitié de 2004 une croissance très forte: d'après les premières estimations, la production par jour ouvrable afficherait un rythme annuel de progression supérieur à 6%, soit un résultat historiquement élevé (la moyenne de 1996 à 2003 s'élève à quelques 3%). L'optimisme est de mise pour la majorité des activités industrielles luxembourgeoises, mais 2004 sera surtout marquée par le retour sur le devant de la scène de l'industrie sidérurgique, qui bénéficie d'une demande robuste au niveau mondial pour ses produits. Le moral des professionnels de la construction se redresse également, de manière plus modérée cependant que dans le cas de l'industrie.

L'inflation présente en 2004 un profil d'évolution très comparable à celui de la zone euro, c'est-à-dire fortement marqué par la hausse des prix des produits pétroliers. La partie sous-jacente est modérée, mais la flambée du prix du baril de pétrole depuis le deuxième trimestre suffit à entraîner le niveau général des prix à la hausse.

Malgré les perspectives conjoncturelles positives, le Statec ne prévoit pas d'amélioration substantielle sur le marché du travail à court terme. La croissance de l'emploi devrait se maintenir aux alentours de 2.5% et le chômage, sous certaines hypothèses, pourrait ne plus augmenter, mais la conjoncture n'est pas encore assez dynamique pour envisager une franche décrue.

Entrevue entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, les responsables de la plate-forme

4 novembre 2004

En date du 4 novembre 2004, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, encadré par Mme Mannes-Kieffer, M. Serge Allegrezza et M. Étienne Schneider, a rencontré les responsables de la plate-forme «Économie sociale et solidaire» afin de discuter de leur concept pour un encadrement législatif et institutionnel du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Selon la plate-forme, l'économie sociale et solidaire est souvent perçue comme une charge et non comme un secteur qui crée de la

richesse sociale. Ceci tient surtout au fait que le travail réalisé n'est pas quantifié en termes de liens sociaux, d'opportunités de participation, de développement humain. Le seul bilan quantitatif qui est établi ne concerne que les placements de demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Dans ce contexte, et en considération de la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE) et plus particulièrement de la recommandation concernant la promotion d'un «troisième secteur», Jeannot Krecké a proposé la visualisation des atouts du troisième secteur pour le Luxembourg à travers un bilan économique et social, outil scientifique à développer, le cas échéant, en partenariat avec l'Université du Luxembourg et le Statec.

Les deux délégations se sont mises d'accord sur le fait que cet outil scientifique devrait reposer sur trois piliers:

- les plus-values pour l'individu (évolution de la situation personnelle);
- les plus-values en termes de développement local et de cohésion sociale;
- les plus-values purement économiques.

Le directeur du Statec, Serge Allegrezza, s'est dès à présent engagé à analyser ce dernier volet dans la mesure de ses moyens.

Sur proposition du ministre Krecké, les deux délégations se rencontreront sous peu afin de clarifier certaines questions au sujet de la législation sur les marchés publics et la concurrence de l'économie sociale et solidaire envers les entre-

prises commerciales. Dans ce contexte, Jeannot Krecké aimerait également mener une discussion sur les moyens d'une meilleure réintégration des personnes engagées dans ce troisième secteur sur le marché classique du travail.

Dès à présent, le ministre de l'Économie a confirmé sa participation au séminaire de la plate-forme qui se tiendra du 11 au 12 mars 2005 dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise, sous le titre «Le troisième système: un pilier central de la cohésion sociale! - Pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, l'économie sociale et solidaire est prête à relever le défi».

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur en tournée dans les pays du Golfe arabe

20-24 novembre 2004

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une tournée dans les pays du Golfe arabe du 20 au 24 novembre 2004.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une semaine de promotion économique organisée conjointement par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de commerce du Luxembourg à Dubaï, au Qatar et au Koweït. Jeannot Krecké a d'ailleurs emmené une importante délégation d'hommes d'affaires dans ces trois pays.

Dubaï

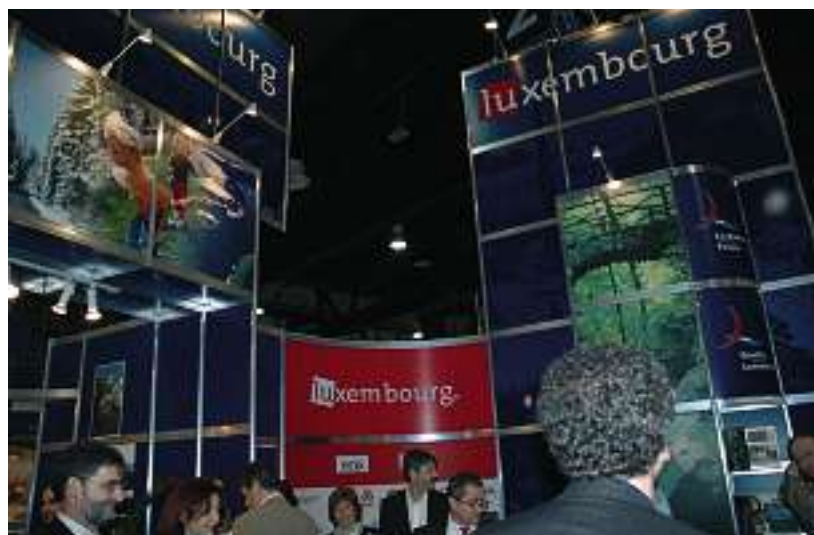
Lors des multiples rencontres avec des décideurs politiques et éco-

nomiques de l'émirat, Jeannot Krecké a pu découvrir nombre de superlatifs économiques que cette région affiche avec une fierté certaine.

Dubaï, c'est le développement économique à une vitesse telle que des visiteurs s'y rendant tous les 6 mois peinent à reconnaître des quartiers entiers de la ville. Lors d'une entrevue que le ministre Krecké a eue avec le cheikh Ahmed bin Saeed, membre de la famille souveraine de Dubaï et président de la compagnie aérienne «Emirates», ce dernier lui a fait part des énormes projets d'infrastructures, tels qu'un nouvel aéroport ou des quartiers de plaisance à construire sur des îles artificielles. Afin de cimenter davantage l'attrait du centre touristique et commercial de Dubaï, les autorités projettent de quintupler les surfaces commerciales qui totaliseront 10 mil-

lions de m² en 2008. Les constructions projetées pour les années prochaines totaliseront 80 milliards de dollars US par an dans les Émirats arabes unis.

Devant l'ampleur des projets actuellement en cours et futurs et la rapidité avec laquelle ils sont exécutés, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de commerce du Luxembourg ont réussi à assurer au Luxembourg une place de choix à l'occasion de la plus grande foire commerciale de la région, *the big 5*, exclusivement consacrée aux métiers de la construction. Treize entreprises luxembourgeoises se sont présentées à la foire et ont ainsi pu faire connaissance avec leurs partenaires potentiels dans la région. L'espoir du ministre Krecké est donc réel que le volume des échanges entre Dubaï et Luxembourg, qui se situe aujourd'hui



Treize entreprises luxembourgeoises se sont présentées à la foire «the big 5», et ont ainsi pu faire connaissance avec leurs partenaires potentiels dans la région



*Jeannot Krecké et le ministre qatari de l'Économie et du Commerce,
Cheikh Mohammed Bin Ahmed Bin Jassim Al-Thani*

autour de modestes 43 millions d'euros, puisse connaître un réel progrès, d'autant plus que Cargo-lux effectue déjà aujourd'hui plus d'une vingtaine de vols hebdomadaires vers les Émirats arabes unis.

Afin d'optimiser les chances des entreprises luxembourgeoises de trouver de nouveaux débouchés dans cette région, le ministre a annoncé qu'une réflexion allait être faite pour voir si le Luxembourg ne pouvait pas être représenté de manière permanente à Dubaï et ainsi dans tout le Moyen-Orient.

À noter également que 35 représentants d'entreprises ont accompagné Jeannot Krecké pour cette mission économique, un chiffre qui témoigne de l'importance que les entreprises attachent aux marchés de la région.

Qatar

La deuxième étape de la tournée du Golfe était Qatar où le ministre

de l'Économie et du Commerce extérieur a rencontré son homologue qatari et le président de la Chambre de commerce qatarie avant de procéder à l'ouverture d'un séminaire économique, organisé par la Chambre de commerce,

qui a rassemblé 25 entreprises luxembourgeoises et 80 entreprises qataries.

Comme à Dubaï, la délégation luxembourgeoise a pu constater un très vif intérêt de la communauté des affaires locales pour s'appuyer sur le savoir-faire luxembourgeois dans divers domaines, à commencer par le secteur de la construction, les finances ou encore les transports aériens.

Koweït

La dernière étape a conduit la délégation luxembourgeoise au Koweït.

Lancement du «Portail entreprises»

29 novembre 2004

Le 29 novembre 2004, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fer-



Jeannot Krecké, Fernand Boden et Claude Wiseler, en présence des responsables des Chambres professionnelles, ont officiellement mis en ligne le «Portail à guichet unique pour entreprises»

nand Boden, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, accompagnés des responsables des chambres professionnelles, ont officiellement mis en ligne le «Portail à guichet unique pour entreprises» (www.entreprises.lu). Le lancement du site s'inscrit dans le plan d'action du gouvernement qui vise à promouvoir l'esprit d'entreprise.

Ce projet eGovernment, s'inscrivant dans le cadre du programme eLuxembourg et placé sous l'autorité de ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, a été développé conjointement avec le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Service eLuxembourg), le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et le ministère de la Justice. Le «Portail entreprises» résulte également d'une collaboration efficace avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et la Fédération des industriels (FEDIL).

Le «Portail à guichet unique pour entreprises» est une nouvelle plateforme de communication, destinée à devenir un lieu d'échanges privilégié entre les entreprises, les administrations compétentes et les chambres professionnelles.

L'objectif principal du portail est de faire économiser du temps, de l'argent et des efforts aux entrepreneurs, en réunissant en un guichet virtuel unique («one-stop-shop») les informations et services actuellement séparés et administrés en réalité par différents acteurs. Ce projet s'inscrit dans le même ordre d'idées que la campagne «Trau Dech» lancée le 22 octobre, à savoir



la promotion de la création d'entreprises.

Dans ce contexte, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a exprimé le souhait que le portail puisse aider les intéressés à créer, gérer et développer une entreprise.

Le contenu

Dans sa phase actuelle, www.entreprises.lu propose des informations, des démarches à suivre et des conseils pratiques pour chacune des étapes de la vie d'une entreprise au Luxembourg, de l'idée au projet de création à la cession d'une entreprise en passant par la gestion courante.

Le site détaille les procédures administratives les plus importantes et propose au téléchargement des publications et formulaires, nécessaires à la gestion de toute entreprise.

Il présente en outre des rubriques « Actualités » et « Agenda », offrant des informations ciblées sur la vie économique et les principaux rendez-vous susceptibles d'intéresser les entrepreneurs établis et les futurs créateurs d'entreprises.

Pour ce qui est de son côté immédiatement pratique, le site propose un carnet d'adresses détaillé disponible sous la rubrique « Contact ». Il indique les coordonnées de personnes spécialisées dans le

domaine de la création d'entreprises.

Axes de navigation

Afin de faciliter l'accès au contenu, la méthode de recherche d'information repose sur une logique de navigation selon 3 axes principaux:

- vie de l'entreprise (création, reprise, gestion, développement, transmission, etc.),
- fonctions (fiscalité, juridique, ressources humaines, commercial, etc.),
- thèmes (mesures d'aide, qualité, nouvelles technologies, etc.).

Par ailleurs, pour toute question relative à la création d'une entreprise, la rubrique «Contact» propose un formulaire de demande d'informations complémentaires en ligne.

Évolution et perspectives

Le «portail entreprises» est un outil évolutif décliné en 2 phases:

- phase 1 (2002-2004): le contenu est actuellement à dominante informative et répond à un besoin du public en matière de création et de gestion d'entreprises,
- phase 2: le «Portail entreprises» deviendra interactif à l'avenir; il est prévu d'y intégrer des services bidirectionnels et des services de personnalisation. Il permettra aux entreprises d'effectuer, par la suite, des transactions électroniques sécurisées avec les administrations et les ministères (traitement *end-to-end* de dossiers, monitoring, formulaires, etc.).

Cette dernière phase devra par ailleurs mener à une plus grande transparence des services administratifs et à une amélioration des délais de traitement des dossiers.

À terme, toutes les transactions entre entreprises et administrations devront pouvoir être réalisées par le biais du «Portail à guichet unique», ce qui en fera un outil de gestion incontournable.

Lors de la conférence de presse, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a rappelé de son côté que l'idée consiste à «soumettre le guichet unique, comme les autres sites de l'État, à une stratégie unique» afin d'assurer leur cohérence.

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a averti que «beaucoup de travail reste encore à faire»

dans les 20 prochains mois, délai que les ministres se sont donnés avant de réaliser un rapport à ce sujet qui serait soumis au Conseil du gouvernement.

Présentation du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

30 novembre 2004

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté à la présentation publique du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise par l'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, en date du 30 novembre 2004 à l'Abbaye de Neumünster (voir page 229).

Le rapport intitulé «Une paille dans l'acier» a été présenté par son



Jeannot Krecké lors de la présentation publique du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

auteur, le professeur Lionel Fontagné de l'université Paris I (Panthéon-Sorbonne).

Un résumé dudit rapport est disponible dans le deuxième numéro de la lettre de l'Observatoire de la compétitivité.

Le gouvernement met en place le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE)

16 décembre 2004

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE) le 16 décembre 2004.

Cette initiative s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du programme gouvernemental du 4 août 2004 dans lequel «le gouvernement accordera une priorité à la simplification des formalités administratives qui freinent le rendement et l'esprit d'initiative des PME». À noter que la simplification administrative fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne.

Le Comité nouvellement créé s'occupera de la simplification administrative en faveur des entreprises. Celle-ci devrait améliorer la compétitivité des entreprises et de l'économie en général tout en valorisant des approches administratives intégrées efficaces et indispensables.

Le CNSAE se réunira mensuellement et à géométrie variable en



Jeannot Krecké et Fernand Boden lors de la présentation du CNSAE

fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Le mode de travail retenu est celui de la concertation et de la collaboration.

Dans un premier temps, le CNSAE:

- analysera les charges administratives actuelles des entreprises;
- produira le hit-parade des 10 plus importantes charges administratives;
- présentera l'état actuel aux administrations concernées;
- établira un plan d'action.

Dans un deuxième temps, il s'avérera utile d'examiner la nécessité et l'efficacité des projets législatifs tant nationaux que communautaires comportant des charges administratives pour les entreprises.

En réponse à ce défi, le CNSAE:

- proposera notamment un système et une méthodologie

d'analyse des nouveaux textes comportant des charges administratives pour les entreprises;

- réalisera un «mappage» des mécanismes de communication administrative;
- proposera un modèle d'une structure d'analyse permanente de simplification administrative en faveur des entreprises.

Par cette approche sera lancé un large débat entre tous les responsables politiques, les milieux professionnels, les responsables des administrations pour aboutir ultérieurement à un plan d'action. Aussi le développement d'une politique de communication cohérente et l'échange d'informations entre les différents acteurs sont-ils indispensables à la réalisation de cette approche.

En plus, par cette approche, le CNSAE veut être la plaque tournante incontournable dans ce

domaine, qui réunit autour d'une même table des représentants des ministères de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de la Justice, de la Santé, de la Sécurité sociale, de l'Économie et du Commerce extérieur, de l'Environnement, des Affaires étrangères et de l'Immigration, des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, des Finances, d'État, du Travail et de l'Emploi ainsi que des membres de l'ABBL, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Confédération luxembourgeoise du commerce, de la Fédération des artisans, de la FEDIL, de l'Horesca, du Statec et de l'Union des entreprises luxembourgeoises UEL.

ÉDUCATION NATIONALE

Visite de Mady Delvaux à l'INFPC: motiver les entreprises à investir dans la formation

8 octobre 2004

Le 8 octobre 2004, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux, a effectué une visite auprès de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC). À cette occasion, le président du Conseil d'administration de l'INFPC, Marc Hostert, lui a présenté les activités réalisées par l'INFPC.

Dans les années à venir, l'institut entend poursuivre les objectifs

engagés, à savoir sensibiliser à la nécessité de se former, motiver les entreprises à adhérer à la loi qui régit l'accès collectif à la formation professionnelle continue et proposer une vitrine de l'offre et de la demande de formation par le biais du portail www.lifelong-learning.lu.

L'État cofinance les efforts des entreprises

Étant donné que le montant investi dans le capital humain est de plus en plus élevé, l'État prend en charge 10% de l'investissement des entreprises réalisé en matière de formation. Pour accéder à cette aide publique, les entreprises doivent, selon la loi en vigueur, introduire une demande de cofinancement.

L'INFPC met à disposition du public un certain nombre d'instruments: des formations à l'attention des entreprises qui souhaitent connaître les modalités pratiques d'accès au cofinancement prévu par la loi, une notice explicative qui est régulièrement actualisée et proposée comme un guide aux entreprises et le site Internet www.infpc.lu qui donne un premier aperçu des différents textes législatifs. Le ministère propose en plus l'application Applog pour gérer les formulaires inhérents à la loi.

Le portail www.lifelong-learning.lu pour faciliter l'achat de formation

L'outil proposé par l'INFPC est matérialisé par le portail de la formation professionnelle continue www.lifelong-learning.lu, une plateforme qui sert de vitrine à une cen-

taine d'offres de formation et à leurs produits.

Le portail n'est pas réservé aux seules entreprises, mais il est accessible à quiconque recherche une formation.

Présentation des résultats nationaux de l'étude PISA 2003

7 décembre 2004

Le 7 décembre 2004, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les principaux résultats du Luxembourg dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

L'étude PISA 2003 a été mise en œuvre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans 41 pays. Au total, plus de 250.000 élèves de quinze ans de l'ensemble des ordres d'enseignement fréquentés par ceux-ci se sont soumis à l'évaluation ayant pour but d'analyser les questions suivantes:

- Les élèves sont-ils bien préparés aux défis de l'avenir?
- Sont-ils capables d'analyser, de raisonner et de communiquer leurs idées efficacement?
- Ont-ils les moyens de continuer à apprendre tout au long de leur vie?

Sur le plan national, une progression significative est à observer quand on compare cette étude avec la première effectuée au

Luxembourg en 2000. Ainsi, classé 29^e parmi 31 pays en 2000, le Luxembourg a réussi à se positionner actuellement, par exemple en culture mathématique, à la 23^e place sur 40. Les résultats obtenus en culture mathématique sont meilleurs que ceux en compré-

hension de l'écrit et en culture scientifique.

Néanmoins, dans les trois domaines d'évaluation – culture mathématique, compréhension de l'écrit et culture scientifique –, les scores des élèves luxembourgeois se situent en dessous de la moyenne des

pays de l'OCDE. De plus, dans chacun des trois domaines, le pourcentage d'élèves qui, au Luxembourg, atteignent le niveau de compétences le plus élevé est inférieur à la moyenne de l'OCDE et au pourcentage de nos pays voisins, l'Allemagne, la France et la Belgique.

Culture mathématique	Compréhension de l'écrit	Culture scientifique
1. Hong Kong-Chine: 550	1. Finlande: 543	1. Finlande: 548
2. Finlande: 544	2. Corée: 534	2. Japon: 548
3. Corée: 542	3. Canada: 528	3. Hong Kong-Chine: 539
4. Pays-Bas: 538	4. Australie: 525	4. Corée: 538
5. Liechtenstein: 536	5. Liechtenstein: 525	5. Liechtenstein: 525
6. Japon: 534	6. Nouvelle-Zélande: 522	6. Australie: 525
7. Canada: 532	7. Irlande: 515	7. Macao-Chine: 525
8. Belgique: 529	8. Suède: 514	8. Pays-Bas: 524
9. Macao-Chine: 527	9. Pays-Bas: 513	9. République tchèque: 523
10. Suisse: 527	10. Hong Kong-Chine: 510	10. Nouvelle-Zélande: 521
11. Australie: 524	11. Belgique: 507	11. Canada: 519
12. Nouvelle-Zélande: 523	12. Norvège: 500	12. Suisse: 513
13. République tchèque: 516	13. Suisse: 499	13. France: 511
14. Islande: 515	14. Japon: 498	14. Belgique: 509
15. Danemark: 514	15. Macao-Chine: 498	15. Suède: 506
16. France: 511	16. Pologne: 497	16. Irlande: 505
17. Suède: 509	17. France: 496	17. Hongrie: 503
18. Autriche: 506	18. États-Unis: 495 / OCDE: 494*	18. Allemagne: 502 / OCDE: 500*
19. Allemagne: 503	19. Danemark: 492	19. Pologne: 498
20. Irlande: 503 / OCDE: 500*	20. Islande: 492	20. Slovaquie: 495
21. République slovaque: 498	21. Allemagne: 491	21. Islande: 495
22. Norvège: 495	22. Autriche: 491	22. États-Unis: 491
23. Luxembourg: 493	23. Lettonie: 491	23. Autriche: 491
24. Pologne: 490	24. République tchèque: 489	24. Russie: 489
25. Hongrie: 490	25. Hongrie: 482	25. Lettonie: 489
26. Espagne: 485	26. Espagne: 481	26. Espagne: 487
27. Lettonie: 483	27. Luxembourg: 479	27. Italie: 486
28. États-Unis: 483	28. Portugal: 478	28. Norvège: 484
29. Russie: 468	29. Italie: 476	29. Luxembourg: 483
30. Portugal: 466	30. Grèce: 472	30. Grèce: 481
31. Italie: 466	31. Slovaquie: 469	31. Danemark: 475
32. Grèce: 445	32. Russie: 442	32. Portugal: 468
33. Serbie: 437	33. Turquie: 441	33. Uruguay: 438
34. Turquie: 423	34. Uruguay: 434	34. Serbie: 436
35. Uruguay: 422	35. Thaïlande: 420	35. Turquie: 434
36. Thaïlande: 417	36. Serbie: 412	36. Thaïlande: 429
37. Mexique: 385	37. Brésil: 403	37. Mexique: 405
38. Indonésie: 360	38. Mexique: 400	38. Indonésie: 395
39. Tunisie: 359	39. Indonésie: 382	39. Brésil: 390
40. Brésil: 356	40. Tunisie: 375	40. Tunisie: 385

(* moyenne de l'OCDE)

(Le tableau ne reprend pas le Royaume-Uni, qui n'a pas observé les standards techniques en matière de taux de participation minimal d'élèves)

En culture mathématique, la proportion d'élèves luxembourgeois se situant au niveau de compétences le plus bas correspond à peu près à la moyenne de l'OCDE. En compréhension de l'écrit et en culture scientifique par contre, le pourcentage d'élèves luxembourgeois qui ne dépassent pas le niveau de compétences le plus bas est supérieur à la moyenne de l'OCDE.

Des différences de performance entre garçons et filles sont observées en culture mathématique, en compréhension de l'écrit et en culture scientifique. Alors que les performances des garçons sont moins bonnes en compréhension de l'écrit, elles sont meilleures que celles des filles en mathématiques et en sciences. En culture mathématique et en culture scientifique, les écarts de performance entre les sexes sont plus prononcés au Luxembourg que dans la moyenne des autres pays de l'OCDE; en compréhension de l'écrit, ils correspondent à la moyenne. En résolution de problèmes, les écarts ne sont pas significatifs.

Au fait que les élèves de l'enseignement secondaire devancent nettement ceux de l'enseignement secondaire technique s'ajoute une forte corrélation, au Luxembourg, entre le statut socioprofessionnel des parents et les performances des élèves. Cette corrélation correspond néanmoins tout à fait à la moyenne de l'OCDE.

Autre résultat important pour le Luxembourg: si les élèves dont la famille est issue de l'immigration affichent des performances plus faibles que les élèves autochtones, ces écarts sont moins marqués au Luxembourg que, par exemple,

dans les trois pays voisins, ou encore en Finlande qui a par ailleurs atteint les meilleurs résultats.

Conclusions

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a signalé lors de la présentation des résultats que même si les élèves du Grand-Duché pouvaient choisir entre le français et l'allemand pour effectuer ce test, la presque-totalité des élèves n'ont pas eu la possibilité de répondre dans leur langue maternelle. Un fait qui défavorise sans doute le Luxembourg par rapport aux autres pays participant à l'étude.

La ministre a par ailleurs annoncé un débat de consultation à la Chambre des députés, afin de défi-

nir les points principaux à traiter au vu des matériaux statistiques importants dont dispose maintenant le Luxembourg grâce à l'étude PISA. Elle a aussi mis en avant l'importance d'un enseignement plus individualisé et de nouvelles stratégies pour permettre une meilleure motivation de tous les acteurs de l'école.

Au sujet des variations des performances entre PISA 2000 et PISA 2003, les responsables du ministère ont estimé qu'il n'était guère possible de dégager des tendances générales, étant donné qu'il n'y avait que deux repères d'évaluation. Par ailleurs, au Luxembourg, des changements relatifs au mode d'organisation du test - notamment le choix de la langue - limitent la comparabilité des résul-



Mady Delvaux-Stehres lors de la présentation des principaux résultats du Luxembourg dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

tats. C'est pour cette raison que le rapport international PISA 2003 de l'OCDE n'inclut pas le Luxembourg dans la comparaison des performances des deux cycles.

En revanche, il est possible d'interpréter les variations des performances entre PISA 2000 et PISA 2003 au niveau national. En culture mathématique, en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, une progression significative est observée à tous les niveaux de compétences, c.-à-d. chez tous les élèves, allant des plus faibles aux plus forts. Classé 29^e parmi 31 pays en 2000, le Luxembourg a réussi cette fois-ci à se positionner, en culture mathématique, à la 23^e place sur 40 et à rejoindre le peloton des pays se situant autour de la moyenne de l'OCDE.



François Biltgen et Octavie Modert lors de leur conférence de presse au sujet de l'Université du Luxembourg

ENSEIGNEMENT

État et perspectives de l'université du Luxembourg

21 octobre 2004

Le 21 octobre 2004, François Biltgen et Octavie Modert, respectivement ministre de et secrétaire d'État à la Culture, l'Enseignement et la Recherche, ont tenu une conférence de presse au sujet de l'université du Luxembourg ayant pour but de répondre aux questions suivantes:

- Quelle est l'attitude du nouveau gouvernement face à l'université?

- Quelle est la stratégie à moyen terme que le gouvernement envisage pour l'université?
- Comment instaurer une communication constructive entre tous les acteurs de l'université?
- À quand la désignation d'un nouveau recteur dont le profil répond aux attentes de l'université?

L'attitude du gouvernement face à l'université du Luxembourg

François Biltgen a réaffirmé la volonté du gouvernement de poursuivre les objectifs de la loi du 12 août 2003 portant création de l'université du Luxembourg, à savoir de créer une université de taille réduite à rayonnement international. Pour

ce qui est de l'organisation des enseignements de cet établissement, le ministre a clairement mis en avant qu'il s'agissait «de ne pas faire un peu dans beaucoup de domaines mais de faire beaucoup dans peu de domaines».

L'université est actuellement une entreprise de taille moyenne. Elle occupe 137 enseignants chercheurs, dont 52 au rang de professeur et 32 au rang d'assistant professeur. 61,3% du personnel ont donc les qualifications et l'activité de publication nécessaires pour mettre en œuvre d'ores et déjà une université de recherche. 29 personnes sont employées comme personnel scientifique dans les laboratoires de recherche et 31 personnes sont engagées dans des projets de recherche. 560 vaca-

taires interviennent pour donner des cours à l'université. 102 personnes forment le personnel administratif et technique.

À l'avenir, l'université du Luxembourg devra aussi se distinguer tout spécialement par son offre de services aux étudiants. Un service logement étudiant a déjà été mis en place, service qui sera progressivement étendu à tous les aspects de la vie estudiantine. Par ailleurs, les activités et le personnel de Wunnraum fir Studenten seront intégrés dans l'université. À l'heure actuelle, 178 chambres sont à disposition des étudiants.

Au sujet de la question de l'occupation salariale des étudiants, le ministre a également affirmé qu'elle ne pose aucun problème en droit pour les étudiants ressortissants d'États membres de l'Union européenne. Il a ensuite promis que la question de l'accès des ressortissants non communautaires à des emplois leur permettant de financer leurs études sera réglée rapidement comme suite à l'adoption de la proposition de directive communautaire y relative.

La stratégie à moyen terme envisagée pour l'université

Octavie Modert a mis en avant le principe fondateur d'une université avec un profil ciblé. L'établissement est ainsi appelé à se spécialiser dans les domaines dans lesquels le Luxembourg a une expérience et une compétence certaines et à éviter un foisonnement de ses activités de recherche et d'enseignement.

Deux axes de développement s'en dégagent:

- l'université du Luxembourg sera une université de recherche, qui décline les enseignements à partir de ses programmes de recherche, donc une université qui, dans son développement, mise sur la création de formations de type master ainsi que sur la création d'écoles doctorales;
- un deuxième axe de développement sera la réforme des formations professionnelles, à savoir: instituteur, éducateur gradué, ingénieur industriel. L'université devra, d'une part, en faire des formations débouchant sur un bachelor professionnel et, de l'autre, aménager leurs orientations et leurs contenus pour qu'elles répondent aux profils professionnels proposés par les employeurs respectifs.

L'université du Luxembourg devra être une plus-value pour la Grande Région en étant spécifique et complémentaire par rapport à ce qui se fait dans les universités des régions avoisinantes et en s'intégrant dans des réseaux internationaux. Dans le cadre de l'autonomie que lui confère la loi du 12 août 2003, l'Université devra évidemment organiser elle-même son fonctionnement, ses enseignements et sa recherche.

Pour ce faire, François Biltgen a encore rappelé que le budget pour l'année 2005 s'élève à 36.191.798 euros, ce qui correspond à une dotation de l'État d'environ 31 millions d'euros et les salaires des fonctionnaires de l'État travaillant pour l'université du Luxembourg. Ce budget est en progression de 52% par rapport à 2004. Quant à l'évolution annuelle de ce budget,

le ministre a rappelé que le programme gouvernemental dit à ce sujet: «Le gouvernement donnera à l'université les moyens nécessaires pour qu'elle puisse atteindre les objectifs définis dans le plan quadriennal».

La communication entre tous les acteurs de l'université

Le gouvernement est d'avis que l'établissement du programme quadriennal, qui n'a pas encore pu être établi suite au décès du recteur François Tavenas, devra se faire dans le dialogue soutenu avec tous les acteurs concernés. Les propositions doivent venir «d'en bas». Au Conseil de gouvernance et au gouvernement d'arrêter les décisions à l'issue du dialogue.

Ce dialogue sera mis en œuvre par le biais de l'organisation des «Assises de l'université», le 11 janvier 2005. Celles-ci réuniront notamment les structures dirigeantes de l'université, les enseignants-chercheurs, les représentants du monde économique et de la société civile, les étudiants et les responsables politiques.

La désignation d'un nouveau recteur

En conclusion de cette conférence de presse, le président du Conseil de gouvernance de l'université du Luxembourg, Raymond Kirsch, a annoncé le choix définitif d'un nouveau recteur en la personne du professeur Rolf Tarrach, docteur en physique et vice-recteur de l'université de Barcelone.

ENVIRONNEMENT

Lucien Lux assiste au Conseil Environnement au Centre de conférences Kiem

14 octobre 2004

Le 14 octobre 2004 a eu lieu au Centre de conférences Kiem à Luxembourg le Conseil Environnement de l'Union européenne présidé par le ministre néerlandais Pieter van Geel. Le Luxembourg y était représenté par le ministre Lucien Lux.

Les ministres de l'environnement de l'UE ont dégagé un accord politique sur deux dossiers législatifs, à savoir:

- La proposition de directive concernant la gestion des déchets de l'industrie extractive.

Celle-ci vise à définir un certain nombre d'exigences minimales afin d'améliorer le mode de gestion de ces déchets. Dans ce cadre, elle traitera de manière spécifique les risques environnementaux et humains liés aux opérations de traitement et d'élimination.

- La proposition de règlement relatif à certains gaz à effet de serre fluorés a pour but de mettre en place un cadre législatif visant à réduire les émissions d'hydrofluorocarbures (HFC), de perfluorocarbures (PFC) et d'hexafluorures de soufre, qui sont des gaz à effet de serre puissants couverts par le protocole de Kyoto. La proposition comprend des dispositions relatives au confinement des émissions issues de sources stationnaires et mobiles ainsi qu'à la notification, à la

commercialisation et à l'utilisation des gaz fluorés.

Lors du déjeuner, les ministres et la commissaire ont entamé un échange de vues au sujet des stratégies à moyen et à long terme de lutte contre les changements climatiques.

L'objectif est de dégager une démarche commune pour les négociations à venir afin de définir les engagements post-2012. Dans ce cadre, le Conseil a adopté un projet de conclusions en relation avec la préparation de la 10^e Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en décembre 2004 à Buenos Aires.

Plan national d'allocation des gaz à effet de serre: Lucien Lux lance un appel à la lutte contre le gaspillage d'énergie

22 octobre 2004

En date du 22 octobre 2004, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a donné des explications sur la mise en oeuvre, au plan national, de la directive européenne sur l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ceci intervient suite à l'approbation de la Commission européenne du plan national d'allocation de quotas d'émission de CO₂ en date du 20 octobre 2004.

Rappelons que le Luxembourg s'est engagé vis-à-vis de ses partenaires européens à réduire jusqu'en 2012 les émissions de CO₂ de 28% par rapport à l'année 1990.



Lucien Lux en compagnie de son homologue allemand, Jürgen Trittin, au Conseil Environnement au Kirchberg



Lucien Lux a donné des explications sur la mise en oeuvre, sur le plan national, de la directive européenne sur l'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Lutter contre le gaspillage énergétique

Le ministre a d'abord placé le programme de réduction des gaz à effet de serre dans son contexte, en rappelant que le niveau moyen de température en Europe avait augmenté de 0,95 °C au cours des dernières décennies, que le risque de canicules s'était accru et que 8 sur 9 glaciers étaient menacés de disparaître: «Le protocole de Kyoto n'est pas une affaire d'argent tournant autour du trafic de quotas. Il ne s'agit pas non plus de harceler les industries en les forçant à réduire leur besoins énergétiques», a déclaré Lucien Lux, qui a lancé un appel à toute la population pour faire des efforts dans la lutte contre le gaspillage des ressources énergétiques.

Lucien Lux a ensuite expliqué que, malgré les efforts entrepris dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre au niveau national (promotion des transports publics,

assainissement de vieilles bâtisses), le Luxembourg ne peut tenir son engagement que par le recours au système d'échange de quotas. Un fonds spécial a été créé à cette fin dans le but de financer l'acquisition de droits d'émission de gaz à effet de serre dans d'autres pays pour un coût moindre que sur le territoire du Grand-Duché. Le fonds, qui peut vendre ou acquérir des crédits d'émission, financer ou cofinancer des projets, sert non seulement au financement de projets dans des États tiers, mais peut aussi être utilisé à l'analyse de potentiels de réduction domestiques. Rappelant que le projet de budget 2005 (voir page 144) prévoit de doter ce «fonds climat» de 5 millions d'euros, le ministre a signalé que d'ici à 2012, 300 millions d'euros au total seraient nécessaires pour acquérir les 3 millions de tonnes de droits d'émission supplémentaires dont le Luxembourg aurait besoin.

Ratification avant la fin de l'année 2004

Commentant l'approbation de la Commission européenne du plan national d'allocation, le ministre a reconnu que cet accord n'a pu être trouvé que suite à des remaniements quant au plan initialement remis aux autorités européennes. Ainsi, le volume global des quotas a été réduit de 3,5 millions de tonnes à 3,3 millions de tonnes, tandis que la réserve annuelle a été abaissée à 125.000 tonnes. En ce qui concerne la critique émise par la Commission quant aux retards en matière de législation, Lucien Lux s'est dit confiant quant à une ratification de la directive relative au protocole de Kyoto avant la fin de l'année en cours.

Pour l'année 2005, le ministre a annoncé l'élaboration et la mise en place d'un plan national de réduction des gaz à effet de serre, processus qui devrait se faire en concertation avec tous les partenaires concernés (secteur industriel, syndicats, organisations environnementales...).

Le ministre de l'Environnement Lucien Lux à la 10^e Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Buenos Aires

15-17 décembre 2004

Lucien Lux, ministre de l'Environnement et des Transports, a assisté le 15 décembre à l'ouverture du segment ministériel de la 10^e Conférence des parties (COP 10) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

(UNFCCC) qui s'est tenue à Buenos Aires du 6 au 17 décembre 2004.

Lors de son intervention en séance plénière, le ministre a souligné l'urgence d'actions concrètes de lutte contre les changements climatiques, en mettant l'accent sur la vulnérabilité particulière de nombreux pays en voie de développement. À cet égard, les pays industrialisés devront continuer à assurer leur rôle de leader durant la prochaine période d'engagement (post-2012) et à se montrer solidaires envers les pays en voie de développement.

Le ministre luxembourgeois a par ailleurs rappelé que l'Union européenne s'est fixé l'objectif ambitieux de contenir l'augmentation de la température globale à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Les travaux scientifiques démontrent en effet qu'une telle approche s'avère absolument indispensable afin de limiter les impacts négatifs liés aux changements climatiques. Cet objectif ne pourra cependant être atteint que si les émissions au niveau mondial plafonnent d'ici deux décennies et si elles sont par la suite réduites de manière substantielle.

Dans cette optique, Lucien Lux a insisté devant les délégués des quelque 190 États participant à la COP 10 sur l'importance d'initier dès maintenant un dialogue constructif et permanent entre toutes les parties à la convention quant aux actions concrètes à entreprendre dans un avenir proche. Tout retardement de l'exécution des mesures d'atténuation augmentera le risque d'impacts graves, voire irréversibles, liés aux changements climatiques.

En marge de la conférence, le ministre Lucien Lux a mené des entrevues bilatérales entre autres avec le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et la Norvège. Il a participé en outre au sein de la troïka aux négociations entre les parties. La conférence a pris fin le 17 décembre.

Le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto prévoit dès 2005 un examen des engagements pour la période d'engagement post-Kyoto, c'est à dire post-2012. Dans ce contexte, les chefs d'État et de gouvernement ont prévu à l'occasion du Conseil européen de printemps 2004 que le Conseil européen examinera en 2005 des stratégies de réduction des émissions à moyen et long terme, assorties d'objectifs. En préparation de ce Conseil, la Commission a été invitée à élaborer une analyse coûts-avantages prenant en compte à la fois des considérations environ-

nementales et des considérations de compétitivité. Cette analyse sera disponible début février 2005.

Il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de mener – au nom des partenaires européens – des négociations avec les parties au protocole concernant des objectifs concrets de réduction des émissions, tout en veillant à dégager un régime équitable selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Participation du ministre Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'Union européenne

20 décembre 2004

Le 20 décembre 2004 s'est déroulé à Bruxelles un Conseil «Environnement» de l'Union européenne, auquel a participé le ministre Lucien Lux.



Lucien Lux et le secrétaire d'État à l'Environnement des Pays-Bas, Pieter Van Geel

Le Conseil a été appelé à dégager un accord politique sur deux dossiers:

- en premier lieu, la proposition de règlement concernant l'application aux institutions et organes de la Communauté européenne des dispositions de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ainsi qu'une proposition de décision relative à la conclusion de ladite convention par la Communauté;
- en second lieu, la proposition de directive concernant les piles et accumulateurs ainsi que les piles et accumulateurs usagés.

La réunion du Conseil a été l'occasion pour les ministres et le commissaire à l'Environnement d'avoir un échange de vues sur les suites à donner à la 10^e Conférence des parties de la conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui s'est déroulée à Buenos Aires du 6 au 17 décembre 2004.

Un débat d'orientation a été consacré à la proposition de règlement dite «Reach», dont l'objectif consiste à dégager une nouvelle politique communautaire en matière de gestion de produits chimiques. Le Conseil a également été invité à adopter un certain nombre de conclusions portant sur les changements climatiques, sur les possibilités offertes par les innovations éco-efficaces dans le cadre du processus de Lisbonne et la préparation de la stratégie du développement durable ainsi que sur la protection et la conservation du milieu marin.

Le Conseil a mené des débats en relation notamment avec la proposition de règlement relative au nouvel instrument financier LIFE+ et avec la préparation du conseil d'administration du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), programmé pour février 2005.

FAMILLE GRAND-DUCALE

Ouverture de la session parlementaire 2004-2005

12 octobre 2004

La séance solennelle d'ouverture, par S.A.R. le Grand-Duc, de la pre-

mière session parlementaire de la législature 2004-2005 de la Chambre des députés a eu lieu le 12 octobre 2004.

Au préalable, le chef d'État a clôturé la session ordinaire 2003-2004 de la Chambre des députés (voir page 188). À l'issue de cette cérémonie, le Grand-Duc s'est adressé aux députés. Suite aux élections législatives du 13 juin 2004, la Chambre des députés avait été convoquée en session extraordinaire à partir du 13 juillet 2004. Lors de cette séance, 49 des 60 députés ont été assermentés. Les autres députés ont été assermentés le 3 août 2004, suite à la formation du nouveau gouvernement.



S.A.R. le Grand-Duc devant la Chambre des députés lors de l'ouverture de la session parlementaire 2004-2005

60^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes

15-16 décembre 2004

Le 60^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes a été commémoré au Luxembourg le 16 décembre 2004. Le point culminant des manifestations a été la cérémonie commémorative nationale au cimetière militaire américain à Hamm.

D'autres manifestations locales, comme des conférences publiques ou encore le Night Vigil - une veillée commémorative organisée le 16 décembre à 5h30 (date et heure exactes du début de la bataille des Ardennes) -, ont aussi figuré au programme. Toutes les manifestations ont vu la participation de vétérans américains ayant fait pour cette occasion le déplacement au Luxembourg.

Cérémonie commémorative nationale à Hamm

Des vétérans américains ayant combattu au Luxembourg pendant l'hiver 1944/45 ont assisté à la cérémonie commémorative nationale à Hamm, ouverte au public, qui a eu lieu le 16 décembre 2004 en présence de la famille grand-ducale et des membres du gouvernement luxembourgeois et de la Chambre des députés.

Du côté américain, le général James L. Jones (Supreme Allied Commander Europe, Saceur), l'amiral Michael J. Mullen (Naval Forces Europe, Naveur), le secrétaire de l'US Air Force James G. Roche, la délégation du Congrès américain présidée par J. Dennis Hastert, le sénateur John Warner (président de



Cérémonie commémorative nationale au cimetière de Hamm

la commission des Forces armées du Sénat) et le sénateur Joe Wilson ont été présents à la manifestation.

Après le discours du chef du gouvernement luxembourgeois, S.A.R. le Grand-Duc a déposé une couronne de fleurs en signe de reconnaissance envers les soldats américains qui ont combattu pour la liberté et la paix au Luxembourg. En l'honneur de leurs camarades, les vétérans américains Hershell Harper de la 26th US Infantry Division et Ralph Youngmann de la 9th US Armored Division ont également déposé une couronne de fleurs.

En raison des conditions météorologiques, le fly-over de 4 avions de chasse américains du type A-10 Thunderbolt, qui auraient du partir de la base aérienne américaine de Spangdahlen en Allemagne, a dû être annulé.

Après la sonnerie aux morts, un détachement de tir du centre mili-

taire a exécuté un tir d'honneur de 21 coups de canon. La Musique militaire de l'armée luxembourgeoise a interprété ensuite les hymnes nationaux luxembourgeois et américain. La cérémonie à Hamm a pris fin avec un moment de recueillement sur les tombes.

Autres manifestations

Pour commémorer le début de la bataille des Ardennes, des manifestations transfrontalières, régionales et locales se sont déroulées les 15 et 16 décembre 2004 à travers tout le pays et dans les communes frontalières.

Ces événements ont été initiés et organisés par les communes ayant érigé un mémorial américain ou britannique 1944/45 et par les musées régionaux (Clervaux, Diekirch, Ettelbruck, Wiltz, Perlé), en collaboration avec des groupes d'accueil de vétérans américains, des ententes régionales, des associations de tradition militaire ou des associations



Jean-Claude Juncker lors de son discours au cimetière de Hamm

de collectionneurs de véhicules militaires historiques.

Cérémonie au monument GI

En présence de vétérans américains, une cérémonie a lieu le 15 décembre au monument GI à Clerveaux. Après le dépôt de couronnes de fleurs et les honneurs militaires, le médaillon commémoratif «60^e anniversaire» a été remis aux vétérans américains par des soldats de l'armée luxembourgeoise.

Programmes éducatifs dans les écoles primaires

En commémoration de la bataille des Ardennes, des programmes éducatifs ont été proposés dans certaines écoles primaires (6^e année d'études) sous forme de leçons d'histoire vivante agrémentées de projections de documentaires audiovisuels, d'expositions, de témoignages d'époque par des

vétérans américains et allemands et des civils luxembourgeois.

Une brochure spéciale sous forme de bande dessinée a été réalisée dans ce contexte par Marcel Scheidweiler, instituteur en retraite. Elle a été distribuée dans les classes participantes.

Visite de vétérans américains au Luxembourg

Une délégation de vétérans américains de l'association *Veterans of the Battle of the Bulge* est en visite au Luxembourg les 13, 15, 16, 18 et 19 décembre pour participer à plusieurs manifestations, dont surtout la cérémonie nationale à Hamm le 16 décembre.

Des conférences publiques sur deux sujets particuliers de la bataille des Ardennes 1944/45 ont été organisées au lycée classique à Diekirch le 15 décembre.

Le Dr. Dieter Ose de la *Bundeswehr Führungsakademie* a référé sur le thème «Die Ardennenoffensive, Planung und Ausführung». Le Major General David T. Zabecki du *US Department of Defense/WWII 60th Anniversary Observance Committee* a abordé le sujet «The failure of allied intelligence and the allied response to the German surprise attack».

Night Vigil

Dans la nuit du 15 au 16 décembre, plusieurs associations ont organisé une «veillée commémorative» (*Night Vigil*) à 5h30 (coïncidant avec la date et l'horaire exacts du début de la bataille des Ardennes il y a 60 ans) dans certaines communes luxembourgeoises, belges et allemandes.

Le Grand-Duc héritier et le prince Félix y ont participé. Les princes se sont rendus en jeep militaire de l'époque d'abord à Hoesdorf puis au «Schumanns Eck». Ils ont aussi fait escale au Musée national d'histoire militaire à Diekirch. Au moment de s'engager sur la route de Wiltz, ils se sont arrêtés brièvement devant le monument du général Patton.

Ces cérémonies matinales du projet AMBA Night Vigil se sont étendues sur la ligne Osweiler-Elsborn (Belgique) et Montjoie (Allemagne) autour d'un mémorial ou d'un site historique particulièrement significatif en relation avec le début de la bataille des Ardennes. La sonnerie de cloches de 3 minutes à 5h30 a annoncé le début des cérémonies dont certaines ont eu lieu en présence de vétérans.

Convoi du souvenir

Le convoi du souvenir, une randonnée de véhicules militaires historiques, est organisé le 19 décembre 2004 sur le tracé de la voie de la liberté avec différentes escales pour dépôts de couronnes de fleurs. Le convoi partira à 8 heures de Frisange pour rejoindre Bastogne vers 13h45.

Signalons encore que le 60e anniversaire du début de la bataille des Ardennes est commémoré en Belgique le 18 décembre, et plus précisément à Bastogne.

Visite d'amitié de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Arlon

20 octobre 2004

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg ont effectué une visite d'amitié à la Ville d'Arlon le 20 octobre 2004.

Il ont été reçus à leur arrivée à l'Hôtel de Ville par le bourgmestre assisté du Collège échevinal, par le gouverneur de la Province de Luxembourg ainsi que par le commandant de l'Ecole d'infanterie.

Leurs Altesses Royales se sont ensuite rendus au musée archéologique d'Arlon. Cette visite a été suivie pour S.A.R le Grand-Duc d'un déplacement au Camp de Lagland, où le chef d'Etat a assisté à un exercice impliquant des membres de l'armée luxembourgeoise. S.A.R la Grande-Duchesse de son côté a visité au même moment la crèche communale «Les Canailoux», la halte garderie «Le

temps d'un câlin» et une classe de l'école maternelle du centre.

Le couple grand-ducal a ensuite été reçu au Palais provincial pour une rencontre avec les membres de la députation permanente de la Province de Luxembourg suivie d'un déjeuner.

En début d'après-midi les souverains se sont rendus à la chapelle abritant le tombeau de la Comtesse Ermesinde à Clairefontaine, où les autorités arlonnaises ont pris congé de leurs hôtes luxembourgeois.

Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc

24-25 décembre 2004

Léif Matbierger,

Wéi ëmmer ass de Reveillon vu Chrëschttag e privilegiéierte Moment fir zesummen an der Famill oder am enke Frëndeskrees iwwert dat nozedenken, wat ons déi lescht zwielf Méint bruecht hunn.

Gléck a Réussite - Leed an Enttäuschungen sinn do Elementer déi de Réckbléck bestëmmen.

Ech hoffen, datt fir déi meescht vun lech dëst Joer dach vill Satisfactiounen bruecht huet.

Et bleift, datt d'Welt net méi sécher gin ass: Terrorismus, Krich, Aarmutt, Naturkatastrofen, CO₂-Emissiounen hunn dat aldeeglecht Bild geprägt.

Och e Nopeschland wéi d'Belsch war am Summer mat enger fierchterlecher Explosioun konfrontéiert, déi vill Affer kascht huet. Onsem Land ass Gott sei Dank dat Schlëmmst erspuert bliwwen.

Mir haten e Waljoer. Et huet secherlech net un Diskussionsstoff gefeelt. Ech sinn frou, datt alles esou fair ofgelaf ass.

Eng nei Majoritéit bestëmmt elo d'Regierungsgeschäfte an dat an enger Zäit vu groussen Ëmstellungen fir eist Land. Ech denken do besonnesch:

- un déi esou wichteg Reform vun eiser Schoulpolitik déi och der Grande-Duchesse ganz staark um Häerz läit;
- un d'territorial Reorganisatioun déi mëtten an der Diskussioun steet;
- un d'Ofsécherung an d'Zukunft vun eiser Place financière;
- an schlussendlech un d'Preparatioun vun eiser EU-Presidence, déi op Volltoure leeft.

An et ass grad iwwert Europa wou ech dësen Owend e puer Iddiën mat lech deele wëll.

Losse mer fir d'éischt festhalen, datt d'Natur vum europäeschen Integratiounsprozess haut eng ganz aner ass wéi an de sechzeger Joren.

Wat deemools just eng Communautéit vun sechs Länner war, ass haut eng Unioun mat engem eenzege Maart vun elo schons 25 Länner, vun denen der zwielf mat enger gemeinsamer Währung.

Wat elo d'Zukunft betrëfft, ass d'Ambitioun vun engem integrierten politeschen Europa. Dat bréngt kuerz gesoot dräi Saachen mat sech:

- éischtens eng kloer Ausriichtung vun eise Finanzen op Recherche a Formatioun fir méi Wuesstem an domat méi a besser Aarbechtsplazen;

- zweetens de Kampf géint nei Geforen konsequent durchféieren fir méi Sécherheet. Domat si viséiert: den Terrorismus, nei Formen vu Kriminalitéit, schiedlech Liewensmëttel, schlecht Aarbechtskonditiounen, Aggressiounen op d'Ëmwelt; drëttens e verstärkt Engagement no baussen fir méi eng gerecht Welt vu Solidaritéit, Toleranz a Nohaltegkeet.

Fir déi Ambitiounen an dee Wëllen ëmzesetzen, brauche mer méi ewéi jee déi breet méiglechste Ënnerstëtzung vun de Bierger wéi vun de Parlamenten.

Dofir gesinn ech et als eng eemoleg Geleeënheet, datt mir duerch e Referendum den 10. Juli eist Vertrauen an dat neit Europa ausdrécke kennen. An deem Kontext solle mir déi éischt Europäesch Verfassung gesinn wat si effectif ass. Si ass d'Suite vun deem wat an all deene Joren zesummen gewuess ass, dat heescht: wat mer schons erreecht hun mat neie Méiglechkeeten an Opportunitéiten. Dat ass sécherlech net ëmmer ganz liicht ze verstoen.

Mat der néideger Distanz mussen mer awer agesinn, datt d'Europäesch Integratioun wéi e Wunner erschénge. Denke mer nëmmen un eis Situatioun viru genau 60 Joer. Op Hellegowend 1944 hun eis Grousseltern an Elteren gebaangt a geziddert wéi en Drëttel vum Land erëm besat war an schlussendlech total zerstéiert gouf.

Et huet 10 Joer gebraucht, bis eist Éislek sech erholl hat.

«De Nationalismus bedeit Krich», sot een eminenten franséische Politiker. Wann Europa och an enger

gewësser Hinsicht derangéiert a sécher net ëmmer eisen Idealvirstellungen entsprecht, da bleift de Gedanken vun engem vereenten Europa dat fantasteschst, wat dat viregt Joerhonnert ons bruecht huet: an zwar de Friden.

An deem Geescht, soen ech iech, léif Matbierger, datt Ech um Referendum deelhuefen wäert. Domat wëll ech menger Iwwerzeegung fir en dynamescht a respektéiert Lëtzebuerg an dem neien Europa Ausdrock gin.

Mes chers concitoyens,

Quelles que puissent être vos origines, nous sommes heureux de vous compter parmi nous. Vous êtes de plus en plus nombreux, preuve que vous vous sentez bien chez nous, que vous croyez en l'avenir de ce pays. Cela nous rejouit, car nous savons que nous avons besoin de vous.

Avec la Grande-Duchesse, nos enfants et l'ensemble des membres de notre famille je vous souhaite en cette veille de Noël joie et bonheur.

Meng léif Matbierger,

Iech all, a besonnesch deene Kranken an déi déi desen Owend eleng sin, wënschen ech mat der Grande-Duchesse, eise Kanner an eisen Elteren e schéine Chrëschttag an e friddlecht neit Joer.

FINANCES

Dépôt du projet de budget 2005 à la Chambre des députés

20 octobre 2004

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a déposé le projet de budget pour 2005 à la Chambre des députés en date du 20 octobre 2004.

Ce dépôt a eu lieu selon la nouvelle procédure arrêtée par le gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004, selon laquelle le projet de budget n'est plus présenté vers la fin du mois de juillet, mais plus tard dans l'année afin de pouvoir disposer de statistiques plus fiables concernant l'évolution conjoncturelle ou encore les recettes budgétaires de l'année courante.

Le projet de budget 2005, dont les chiffres-clés sont repris dans le tableau ci-dessous, peut être consulté sur le site de l'Inspection générale des finances.

Avec des recettes évaluées à 6,902 milliards d'euros et des dépenses évaluées à 6,991 milliards d'euros, le projet de budget affiche un déficit de 89 millions d'euros, ce qui équivaut à 1,2% du PIB et reste ainsi largement en deçà du taux de 3% autorisé par le pacte de stabilité et de croissance. Il convient de relever que le financement du déficit sera couvert intégralement par un prélèvement sur la réserve budgétaire qui s'élevait à 506,1 millions d'euros à la fin de l'exercice 2003. La dette publique s'élèvera à 569 millions d'euros ou 2,1% du PIB en 2005, le pacte de stabilité et de

croissance permettant une dette publique de 60% du PIB.

Dans son exposé, le ministre Luc Frieden a qualifié le projet de budget pour 2005 de projet s'inscrivant dans un contexte économique toujours difficile, mais légèrement plus favorable que celui des années précédentes. «Le budget 2005 est un budget à forte inclinaison sociale et aux investissements solides», a dit le ministre du Trésor et du Budget.

Pour ce qui est du contexte conjoncturel international, Luc Frieden a expliqué que les incertitudes greffant l'économie mondiale, tels le prix du pétrole ou la situation en Irak, incitent le gouvernement à appliquer un taux de croissance économique modeste dans ses calculs budgétaires, quoique les prévisions conjoncturelles des instances statistiques luxembourgeoise et européenne soient plus optimistes. Ainsi, le Statec luxembourgeois table sur une croissance de 4% en 2004 et de 3,5% en 2005. Le gouvernement a retenu des taux de croissance de 2,5% pour 2004 et de 2% pour 2005 pour l'élaboration du projet de budget.

En ce qui concerne les dépenses, Luc Frieden a attiré l'attention sur le fait que l'accroissement important de 7,88% était essentiellement dû à l'augmentation substantielle de la masse cotisable de l'État au bénéfice des assurances sociales. Les dépenses pour les caisses de maladie connaîtront ainsi une hausse de 22 millions d'euros en 2005, celles des caisses de pension de 53 millions, celles de l'assurance dépendance de 22 millions et celles des prestations familiales de 43 millions. Les

dépenses sociales s'élèveront à 44% des dépenses totales du budget.

Le gouvernement a opté pour le maintien d'un taux élevé des dépenses d'investissement qui se soldent avec 803 millions d'euros dans le projet de budget 2005 (hausse de 16% par rapport à 2004) et constituent 10% des dépenses totales du budget ou 3% du PIB. Pour Luc Frieden, la politique poursuivie par le gouvernement en matière d'investissements publics reste «un facteur déterminant de la compétitivité luxembourgeoise».

La politique volontariste dans l'intérêt des transports publics connaîtra une hausse de 15% pour s'établir à 234 millions d'euros qui seront utilisés pour les besoins en équipements et en infrastructures.

Dans le même contexte, l'État procédera à un emprunt de 200 millions d'euros qui sera réparti à parts égales entre le Fonds des routes et le Fonds du rail.

La coopération au développement disposera en 2005 de crédits à hauteur de 203 millions d'euros, ce qui constitue un taux de 0,85% du revenu national brut (RNB).

Des crédits de 219 millions d'euros sont prévus pour la sécurité intérieure (appareil judiciaire et Police grand-ducale).

D'autres accents politiques du projet de budget concernent:

- la recherche, qui avec 54 millions d'euros atteint un taux de 0,21% du PIB (par rapport à 0,28% du PIB en 2004);
- la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union euro-



Luc Frieden transmet le projet de budget pour 2005 au président de la Chambre des députés, Lucien Weiler

- péenne qui a été budgétisée à hauteur de 55 millions d'euros;
- l'université du Luxembourg, qui bénéficiera de dotations de 31 millions d'euros;
 - l'encadrement périscolaire (15 millions d'euros);
 - l'aménagement et le fonctionnement de crèches (25 millions d'euros);
 - la lutte contre la toxicomanie (5,7 millions d'euros);
 - la dotation du fonds pour l'acquisition de droits d'émission de CO₂ dans le cadre du protocole de Kyoto (5 millions d'euros).

Au niveau des recettes budgétaires, le gouvernement constate une stagnation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des collecti-

vités dont le volume devrait atteindre 1,125 milliard d'euros en 2005, contre 1,311 milliard d'euros en 2003. Des recettes supplémentaires sont attendues pour ce qui est de l'impôt retenu sur les traitements et salaires.

En matière d'imposition indirecte, l'implantation au Luxembourg de plusieurs entreprises du secteur des technologies de l'information a fait en sorte que des recettes considérables ont été générées en matière de TVA, totalisant 1,588 milliard d'euros en 2005, contre 1,370 milliard en 2004.

Dans l'intérêt du financement de diverses mesures dans les domaines de la santé et de l'environnement, le gouvernement a décidé d'abandonner le taux «parking» de 12% de TVA sur les produits du tabac et les carburants et

de le porter au taux de 15%. Les recettes supplémentaires attendues de cette hausse devraient s'élever à 40 millions d'euros. Les prix des cigarettes devraient ainsi augmenter de 20 cents pour un paquet de 25 cigarettes à partir du 1^{er} janvier 2005, les prix des carburants devraient connaître une hausse de 2,5 cents.

Le projet de budget pour 2005 sera maintenant analysé au sein de la commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés. Le président de cette commission, le député Laurent Mosar, a été désigné rapporteur du projet de budget pour 2005. Le rapport, les débats et le vote sur le projet de budget sont prévus pour le mois de décembre.

	2004 Budget définitif	2005 Projet de budget	Variation en %
Budget courant			
Recettes courantes	6.243,2	6.828,7	9,38%
Dépenses courantes	5.809,8	6.285,3	8,18%
Excédents	433,4	543,4	...
Budget en capital			
Recettes en capital	149,8	73,8	-50,73%
Dépenses en capital	671,1	706,1	5,22%
Excédents	-521,3	-632,3	...
Budget total			
Recettes totales	6.393,0	6.902,5	7,97%
Dépenses totales	6.480,9	6.991,4	7,88%
Excédents	-87,9	-88,9	...

(en millions d'euros)

Signature d'un accord sur la sécurité dans les banques

17 décembre 2004

En présence du ministre du Trésor et du Budget, ministre de la Justice, Luc Frieden, l'Association des banques et banquiers Luxembourg (ABBL) a signé le 17 décembre 2004 au ministère des Finances un protocole d'accord sur la sécurité dans les banques avec les représentations du personnel, en l'occurrence:

- l'Association luxembourgeoise des employés de banque et assurance (ALEBA),
- le *Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond* / Syndicat des employés du secteur financier (SESF/LCGB),
- le *Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg* / Syndicat Banques et Assurances (SBA/OGBL),
- et la représentation du personnel de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Le présent protocole d'accord qui fait suite aux protocoles signés en 1985, 1992 et 1999, vise à aider les responsables de la sécurité auprès des instituts bancaires et financiers, à prendre les dispositifs de protection adéquats contre des agressions ou autres actes de banditisme. Dans cette optique, il définit un ensemble de mesures et de dispositifs techniques que les banques s'engagent à mettre en application en vue d'une protection optimale de leurs salariés et de leurs clients.

Au cours de la cérémonie de signature, le ministre Luc Frieden a souligné l'importance de cet accord qui comporte des engagements importants du secteur bancaire en matière de sécurité. Pour le ministre, ces engagements sont un complément indispensable aux mesures décidées par le gouvernement en matière de prévention de la criminalité.

Pour prévenir le crime, l'État, les acteurs économiques et les citoyens doivent chacun assumer ses responsabilités pour que les dispositifs mis en place portent leurs fruits, a dit le ministre Frieden. Cet accord est la preuve que les banques et leurs salariés prennent leurs responsabilités. Luc Frieden a remercié l'ABBL et les syndicats pour leur participation constructive à ces travaux pour lesquels

l'État assure une fonction de coordination.

Le ministre s'est félicité du résultat des négociations et est persuadé que la mise en place des mesures de sécurité contenues dans le protocole d'accord vont promouvoir la sécurité tant pour le personnel des banques que pour les clients.

Réunions du Conseil Affaires économiques et financières

Octobre-Décembre
20-21 octobre 2004

Les ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'Union européenne se sont rencontrés à Luxembourg, le



Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Hans Eichel,
ministre des Finances allemand



Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières

21 octobre 2004, pour une réunion du Conseil «Affaires économiques et financières».

Le Conseil a eu un échange de vues sur la discipline budgétaire et la flexibilité dans le cadre des perspectives financières de l'Union européenne pour les années 2007 à 2013. Il est entendu que les travaux préparatoires dans ce domaine devraient permettre au Conseil européen, le 17 décembre 2004 à Bruxelles, de s'accorder sur les grands principes et les lignes directrices du cadre financier de l'Union européenne pour les années 2007 à 2013 afin de permettre qu'un accord politique sur le cadre financier soit trouvé au cours de l'année 2005.

Le Conseil a également évalué les mesures adoptées par le gouvernement des Pays-Bas en réponse à sa recommandation de juin 2004 dans le cadre de la procédure pour déficit excessif. En 2003, le déficit budgétaire des Pays-Bas avait atteint 3,2% du PIB.

Le Conseil a adopté des conclusions concernant des données budgétaires supplémentaires à fournir par la Grèce afin que la situation budgétaire grecque des années 1997 et 1998 puisse être réévaluée à la lumière de ces nouvelles données.

Les ministres se sont mis d'accord sur une méthodologie commune pour l'appréciation des charges administratives des entreprises. La Commission européenne a été invitée à présenter et à mettre en oeuvre cette méthodologie commune dans les premiers mois de 2005. Le Conseil estime qu'il est également important que ce sujet soit inclus dans la revue à mi-terme de l'agenda de Lisbonne au printemps 2005, donc sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

La Commission européenne a présenté au Conseil un rapport sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne.

Réunion de l'Eurogroupe

La veille, les ministres des Finances des douze pays membres de la zone euro se sont retrouvés au sein de l'Eurogroupe.

Les ministres des Finances des douze pays ayant adopté l'euro comme monnaie unique ont discuté des possibilités de stimulation de la croissance par des mesures non budgétaires ainsi que de la situation budgétaire des États membres à la lumière des derniers chiffres sur le déficit budgétaire et la dette publique des États membres, tels qu'ils ont été notifiés à la Commission européenne en septembre. En général, les ministres se sont déclarés satisfaits de l'évolution des situations budgétaires dans les États membres, même si la faiblesse conjoncturelle des dernières années a fait en sorte que bon nombre d'États membres dépasseront la limite de 3% de déficit à la fin de l'année 2004.

Les États membres ont eu un échange de vues prolongé sur la flambée des prix du pétrole et de possibles mesures pouvant permettre de réduire l'impact que ces hausses peuvent avoir pour certains groupes professionnels ou les consommateurs. L'Eurogroupe a ainsi rappelé sa décision de juin 2004 que les États membres devraient éviter de prendre des mesures unilatérales dans ce domaine et ont mandaté la Commission européenne de présenter une étude sur l'évolution des prix du pétrole et sur d'éventuelles mesures permettant d'en limiter les conséquences. Cette étude sera discutée à la prochaine réunion de l'Eurogroupe, le 15 novembre 2004 à Bruxelles.

Pour le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, s'exprimant à l'issue de la réunion du Conseil, la discussion sur les prix du pétrole et sur les mesures à prendre montrerait «toute la difficulté de la coordination des politiques économiques». Car si tout le monde s'accordait à reconnaître que seule une réponse commune pouvait avoir un impact positif sur les prix, les positions quant au contenu de cette réponse commune seraient très divergentes.

15-16 novembre 2004

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké ont assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 15 et 16 novembre 2004 à Bruxelles.

Les ministres des Finances des douze pays membres de la zone Euro ont discuté de la situation conjoncturelle européenne et internationale en général, notamment dans le contexte des prévisions conjoncturelles pour 2004 publiées par la Commission européenne le 26 octobre 2004.

Au Conseil «Affaires économiques et financières» du 16 novembre 2004, les ministres des Finances et de l'Économie ont fait un tour d'horizon des questions soulevées par le rapport Kok sur la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne qui fut également à l'agenda du Conseil européen des 4 et 5 novembre 2004 à Bruxelles. Les discussions des ministres des Finances et de l'Économie ont porté essentiellement sur la dimension

budgétaire d'un éventuel recentrage de l'agenda de Lisbonne.

Le Conseil a procédé à un débat d'orientation sur les perspectives financières de l'Union européenne pour la période 2007 à 2013.

Le Conseil a eu un large échange de vues sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance, qui sera un autre point fort de la présidence luxembourgeoise. Après ce tour d'horizon, les ministres sont convenus de ne pas revenir à ce sujet lors de leur rencontre de décembre 2004 mais d'attendre la Présidence luxembourgeoise du Conseil à partir du 1er janvier 2005 pour le lancement des négociations en la matière. Le Premier ministre, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion du Conseil, a récusé une nouvelle fois l'idée que l'ajustement du pacte de stabilité et de croissance équivaudrait à «un pêché contre la stabilité». «Je n'ai jamais compris l'action politique comme le bétonnage du status quo à tout prix, même en dépit du bon sens», a déclaré le Premier ministre Juncker qui s'est à nouveau prononcé en faveur d'une «lecture conjoncturellement adéquate» du pacte par opposition à son application mécanique.

D'autres points à l'ordre du jour concernaient la réglementation des services financiers dans l'Union européenne et la présentation par la Commission européenne du projet de guichet unique en matière de TVA.

Dans le cadre de la lutte européenne contre le blanchiment d'argent, le Conseil a discuté d'une proposition de règlement sur le contrôle d'argent liquide à l'entrée et à la sortie du territoire de l'Union

européenne. À cet effet, les ministres ont décidé de limiter la somme pouvant entrer ou sortir du territoire européen à € 10.000.

6-7 décembre 2004

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Affaires économiques et financières, qui se sont tenues les 6 et 7 décembre 2004 à Bruxelles.

Eurogroupe

L'Eurogroupe, la réunion informelle des ministres des Finances des pays membres de la zone euro, a discuté de la situation conjoncturelle européenne et internationale ainsi que des récents développements budgétaires dans les États membres. L'Eurogroupe a également discuté du cas des statistiques grecques sur base du rapport final d'Eurostat y relatif.

La réunion du 6 décembre a été la dernière sous Présidence néerlandaise. Jean-Claude Juncker assumera la présidence de ce groupe à partir du 1er janvier 2005 pour une durée de deux ans.

Conseil Affaires économiques et financières

Le Conseil Affaires économiques et financières, qui réunit les ministres des Finances et les ministres de l'Économie des 25 États membres de l'Union européenne, a entendu des rapports de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne sur les programmes de convergence

des 13 États membres ne faisant pas (encore) partie de la zone euro.

Les discussions sur ces programmes de convergence ainsi que sur les programmes de stabilité actualisés des 12 membres de la zone euro figureront à l'ordre du jour des réunions du Conseil Affaires économiques et financières des mois de janvier, février et mars 2005, sous Présidence luxembourgeoise.

Le Conseil a également discuté de l'état des négociations sur les perspectives financières 2007-2013. Ces travaux seront également poursuivis sous Présidence luxembourgeoise du Conseil qui s'efforcera de dégager un accord politique sur ce dossier.

Dans le domaine des services financiers, le Conseil s'est mis d'accord sur l'approche générale à donner aux directives au niveau des exigences en capital ou encore des révisions des comptes annuels et consolidés.

Sur le plan de la fiscalité, le Conseil a un rapport de la Commission européenne au sujet des accises sur l'alcool. Le Conseil a également mandaté la Présidence luxembourgeoise pour organiser les travaux futurs sur les taux réduits de la TVA. Dans ce contexte, le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, a soumis une déclaration conjointe au Conseil dans laquelle les Présidences luxembourgeoise et britannique déclarent vouloir soumettre l'organisation des travaux sur ce dossier dans les premiers mois de 2005.

Au sujet du projet de directive sur l'application du principe du lieu de prestation de services en matière

de TVA sur le leasing à long terme des véhicules à moteur ainsi que sur certains services financiers, le Conseil n'a pas pu trouver un accord, de sorte que ce dossier se retrouvera également sur la table de la Présidence luxembourgeoise.

Le Conseil a entendu un rapport de la Présidence sur les travaux en cours dans le dossier de la réforme réglementaire, notamment pour ce qui est de la simplification administrative. Les Présidences irlandaise, néerlandaise, luxembourgeoise, britannique, autrichienne et finlandaise ont joint leurs forces afin d'assurer un suivi de ce dossier, considéré comme prioritaire. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a soumis une déclaration au Conseil dans laquelle il souligne l'engagement de la Présidence luxembourgeoise d'avancer sur ce dossier et demande le soutien de toutes les délégations aux efforts de la présidence, que ce soit au Conseil Affaires économiques et financières ou au Conseil Compétitivité.

Le Conseil a enfin analysé l'approche générale à donner à la troisième directive anti-blanchiment. À cet effet, il a entendu les explications du coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme, Gijs de Vries. La troisième directive antiblanchiment inclut les 40 recommandations du groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (FATF). Les recommandations révisées veulent assurer que les instituts financiers déclarent les transactions relatives à un éventuel financement du terrorisme en plus des déclarations existantes sur les transactions relatives au trafic de drogues.

À la fin de la réunion, le futur président du Conseil Affaires économiques et financières, Jean-Claude Juncker, a tenu à féliciter le président sortant de cette formation du Conseil, le ministre néerlandais des Finances, Gerrit Zalm, pour l'excellence du travail accompli pendant le semestre de la Présidence néerlandaise. «Vous serez pour moi, cher Gerrit, un modèle à suivre», a conclu le chef du gouvernement luxembourgeois sous les applaudissements soutenus de tous les membres du Conseil Affaires économiques et financières.

INTÉRIEUR

Jean-Marie Halsdorf présente les prochaines étapes de l'aménagement du territoire

28 octobre

Le 28 octobre, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présenté lors d'une conférence de presse la nouvelle commission d'aménagement. Ce groupe de travail vient d'être institué en exécution de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La commission, «multidisciplinaire, politiquement indépendante et hautement qualifiée» selon les mots du ministre, se compose de 6 membres effectifs et de 6 membres suppléants qui sont respectivement juriste, architecte, géographe et ingénieur. Elle sera présidée de Jean-Pierre Sinner.

La nouvelle commission rendra des avis, donnera des conseils et formulera des propositions à l'égard des communes et du gouvernement en ce qui concerne l'aménagement communal et le développement urbain.

Jean-Marie Halsdorf a souligné le caractère innovateur de la commission. Sa création reposerait sur une nouvelle philosophie de l'aménagement du territoire. «La commission encadrera les projets des communes sans s'imposer», a-t-il expliqué. Et de préciser qu'«elle adoptera une approche horizontale envers les communes qui doivent se coordonner davantage».

L'institution de cette commission marquerait le début d'une nouvelle étape dans l'aménagement du territoire. Les projets conçus ces dernières années dans le cadre du programme gouvernemental de l'Aménagement du Territoire entreraient maintenant dans la phase de réalisation.

Quatre projets sont prioritaires pour la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme:

- le plan directeur sectoriel «Transports» qui comprend notamment l'objectif du doublement de la quote-part du transport en commun;
- le plan directeur sectoriel «Logement», particulièrement important vu le coût élevé des domiciles au Grand-Duché;
- le plan directeur sectoriel «Zones d'activités économiques» qui fera un inventaire des besoins en surface par région;
- le plan directeur sectoriel «Grands ensembles paysagers»



Lors d'une conférence de presse, Jean-Marie Halsdorf a présenté la nouvelle commission d'aménagement, instituée en exécution de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

qui protégera les ceintures vertes.

Ces plans sectoriels ont été désignés comme étant de première importance car ils sont interconnectés. En effet, la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure routière et ferroviaire doit prendre en compte la répartition de la population qui dépend de la situation des zones d'activités économiques. Le quatrième plan directeur sectoriel guidera les démarches des trois autres plans en évitant des planifications erronées au niveau des autres plans directeurs.

Parallèlement à la réalisation progressive des plans directeurs sectoriels, les plans régionaux «Sud», «Ouest» et «Centre-Sud» seront réalisés dans le but du développement équilibré et harmonieux des régions.

Diverses autres mesures accompagneront la réalisation des plans sectoriels et régionaux. Les communes seront ainsi incitées à la coopération régionale par des aides financières. La Direction de l'amé-

nagement du territoire et de l'urbanisme veillera en outre à harmoniser, dans les communes, la politique relative à la mise à disposition des aires de stationnement et elle lancera prochainement un grand débat public sur le programme gouvernemental de l'aménagement du territoire.

Jean-Marie Halsdorf a en outre annoncé de nouveaux projets de collaboration avec la Grande Région ainsi qu'une mise à jour du Code Communal.

JUSTICE

Luc Frieden s'informe sur les nouvelles mesures de sécurité et d'entrée aux États-Unis pour les citoyens européens

1^{er} octobre 2004

Le 1^{er} octobre, alors qu'il assistait aux assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, le



Lors de son entrée sur le territoire américain, le ministre de la Justice luxembourgeois s'est informé sur les nouvelles mesures de protection des frontières qui s'appliquent depuis le 30 septembre 2004 aux ressortissants de l'Union européenne qui se rendent aux États-Unis

ministre de la Justice Luc Frieden s'est informé auprès des autorités américaines à l'aéroport de Washington sur les nouvelles mesures de protection des frontières qui s'appliquent depuis le 30 septembre 2004 aux ressortissants de l'Union européenne qui se rendent aux États-Unis.

Ce paquet de mesures, appelé US-VISIT, se fonde surtout sur un système d'enregistrement digital de photos d'identité et d'empruntes digitales.

Cette visite d'information fait suite aux entretiens que Luc Frieden a eus aux Pays-Bas ces deux dernières semaines avec Tom Ridge et John Ashcroft, respectivement *Secretary of Homeland Security* et ministre de la Justice.

Le ministre Frieden a exprimé sa compréhension pour les nouvelles

mesures dont le but est de protéger les frontières et de prévenir le crime et le terrorisme internationaux. Pour Luc Frieden, cet objectif doit s'inscrire dans une coopération américano-européenne. Et de souligner qu'il y a lieu d'accorder une grande importance aux quatre aspects suivants: la coopération policière et juridique, la protection des frontières, la fiabilité des passeports et visas grâce à la saisie d'éléments biométriques ainsi que l'échange d'informations entre les différents services de lutte contre le terrorisme.

Dans ce contexte, Luc Frieden accorde une haute importance à l'élaboration de règles et de standards communs entre les États-Unis et l'Union européenne.

Luc Frieden à la fête patronale de la police grand-ducale: «Il n'existe aucune liberté sans sécurité»

19 octobre 2004

Le 19 octobre 2004, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté à la fête patronale de la police grand-ducale.

Dans le discours prononcé à cette occasion, le ministre a qualifié le travail effectué par les agents de police et les responsables politiques en charge de la sécurité publique de tâche noble: «Il n'existe aucune liberté sans sécurité. La sécurité ne peut être garantie sans un engagement total de toutes les instances compétentes.»

En se référant aux précédents qui existent au niveau européen, Luc Frieden a réfuté certaines critiques émises lors de la formation du gouvernement relatives au regroupement de la police et de la justice au sein d'un ministère. D'après ses mots, il est logique que la personne responsable des poursuites pénales coordonne également les travaux de la police.

Ensuite, le ministre est revenu sur l'évolution des statistiques de criminalité pour l'année en cours. Tandis que le taux de vols avec violence a baissé, les délits de cambriolage et de violence contre des personnes a augmenté. Afin de lutter contre cette tendance, Luc Frieden a souligné la nécessité d'actions coordonnées par tous les responsables, parmi lesquels il ne compte pas uniquement les agents de sécurité: «Nous devons promouvoir une approche de partenariat dans la prévention de la cri-



Luc Frieden à l'occasion de la fête patronale de la police grand-ducale

minalité. Les communes, l'école et les services de la santé sont également concernés.»

Parmi les champs d'intervention qui nécessitent une attention accrue, le ministre a notamment évoqué la lutte contre le trafic de stupéfiants qui aurait atteint une dimension nouvelle, les cambriolages, l'immigration illégale, la sécurité dans les écoles et le terrorisme.

Luc Frieden a aussi insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination des instances compétentes au niveau européen: «Un des plus grands défis de la politique européenne est la création d'un espace commun de liberté et de sécurité. Il nous faut une véritable politique de sécurité intérieure européenne», a-t-il déclaré. Le ministre a par ailleurs annoncé vouloir renforcer la concertation dans ce domaine sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

Luc Frieden et Nicolas Schmit assistent au Conseil Justice et Affaires intérieures

25-26 octobre 2004

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont assisté les 25 et 26 octobre 2004 au Conseil Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne qui s'est déroulé au Centre de conférences Kiem. La réunion était présidée par les ministres néerlandais de la Justice, Piet Hein Donner, de l'Intérieur, Johannes Remkes, de l'Intégration et de l'Immigration, Rita Verdonk.

Lors d'un point presse, Luc Frieden s'est prononcé sur le programme pluri-annuel pour la justice et les affaires intérieures à l'ordre du jour du Conseil. Le ministre a qualifié ce programme

comme un des grands défis de la prochaine décennie en vue de la sécurité, la liberté et la justice au sein de l'Union européenne.

Ce programme se définit comme une approche pragmatique et opérationnelle pour réaliser une coopération étroite de la justice et de la police entre les Etats membres. Une politique de sécurité commune dans l'Union aurait des retombées bénéfiques pour tous, notamment le Luxembourg, a dit Luc Frieden.

Le ministre de la Justice a souligné l'importance de l'échange d'informations pour la prévention et la répression des activités criminelles et du terrorisme.

Au sujet du passeport biométrique, un accord politique a été trouvé sur l'inclusion de l'image faciale et les empreintes digitales. Ces passeports pourraient entrer en vigueur pour 2007.

L'harmonisation des procédures au niveau du droit civil et pénal présuppose l'élaboration de certaines règles minimales. Le Luxembourg compte parmi les pays en faveur de l'instauration du vote à majorité qualifiée dans ces domaines.

Ceci vaut également pour les domaines de l'asile et de l'immigration, tâche ardue qui incombera à la Présidence luxembourgeoise, a précisé le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration Nicolas Schmit. En outre, il s'agit de fixer des objectifs communs pour la politique européenne d'immigration, dont le délai, réaliste, mais peu ambitieux, selon Nicolas Schmit, est fixé à 2010 (avec évaluation générale en 2007).

La Commission a été invitée à analyser les différents aspects d'une



Luc Frieden et David Blunckett, Home Secretary du Royaume-Uni, en marge du Conseil Justice et Affaires intérieures

création de «centres d'accueil» dans les régions de l'Afrique du Nord pour les demandeurs d'asile vers l'Union européenne.

Le Luxembourg est, quant à lui, concerné dans la mesure où il est une des cibles des demandeurs d'asile en transit de ces pays. La solution idéale étant de trouver des moyens pour que les émigrants puissent avoir la possibilité de vivre chez eux. Le ministre Schmit a affirmé dans ce contexte qu'il faudrait d'abord coopérer avec les pays comme le Maroc, la Libye, la Tunisie, et surtout clarifier les modalités de tels centres sur base de l'analyse future de la Commission.

Visite de Helga Konrad, représentante spéciale de l'OSCE

15 novembre 2004

La représentante spéciale du président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Helga Konrad, a effectué une visite au Luxembourg le 15 novembre 2004.

Helga Konrad, nommée à la fonction de représentante spéciale en mai 2004, a eu une entrevue avec le ministre de la Justice, Luc Frie-

den. Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a également accueilli la représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

L'échange a porté sur la politique de coopération entre le Luxembourg et l'OSCE ainsi que sur le plan d'action national pour la lutte contre la traite des êtres humains qui couvre la protection des victimes, la prévention de la traite et la poursuite des membres des réseaux mafieux impliqués dans ce trafic.

Selon Helga Konrad, le Luxembourg n'échappe pas à la généralisation de la traite des êtres humains en Europe: la prévention et la coordination de la lutte contre ce fléau demeure insuffisante sur la scène internationale, et l'assistance directe aux victimes ainsi que la protection des témoins constituent une priorité d'action pour tous les acteurs concernés.

S'exprimant sur le plan d'action national, Nicolas Schmit a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination entre les ministères, les ONG et la société civile, d'identifier les problèmes spécifiques au Luxembourg et de s'accorder sur la mise en œuvre des actions visant à mieux protéger les victimes.

Le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, a accueilli Helga Konrad pour une réunion avec les membres de la délégation luxembourgeoise auprès de l'OSCE.

Par ailleurs, la représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a eu l'occasion de s'entretenir avec le



Helga Konrad, représentante spéciale de la présentation en exercice de l'OSCE, lors de son entrevue avec Luc Frieden

président de la Commission consultative des droits de l'homme au Luxembourg, Nic Klecker.

L'OSCE

Créée en 1975 sous son ancienne dénomination «Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe» (CSCE), l'OSCE compte aujourd'hui 55 pays membres (Europe, Amérique du Nord, Asie centrale et Caucase). Le sujet de lutte contre la traite des êtres humains a été mentionné pour la première fois dans le document de Moscou en 1991. Depuis, l'OSCE a développé une approche globale de la traite des êtres humains, comprenant la dimension humaine (centrée sur les droits de l'homme), la dimension économique (abordant les causes socioéconomiques de la traite) et la dimension sécuritaire

(encouragement à la répression de la traite).

MÉDIATEUR

Marc Fischbach présente le rapport d'activité du médiateur

21 octobre 2004

En date du 21 octobre 2004, le médiateur Marc Fischbach a présenté à la Chambre des députés le rapport intermédiaire de son bureau, couvrant la période du 1^{er} mai 2004 au 30 septembre 2004.

Depuis son entrée en fonction le 1^{er} mai 2004, le secrétariat du médiateur a été saisi de 587 réclamations formelles. Parmi celles-ci,

102 dossiers ont laissé apparaître une pratique administrative incompatible avec le bon fonctionnement de l'administration publique. D'après Marc Fischbach, ce chiffre montre que «la nouvelle institution répond à un besoin social impérieux. Les quelque 1.100 personnes qui [...] se sont adressées au secrétariat du médiateur l'ont fait soit pour mieux être informées ou orientées dans leurs démarches, soit pour voir le médiateur intervenir en vue d'une révision des décisions par lesquelles elles s'estiment lésées».

Malgré une certaine critique adressée à l'égard des administrations, Marc Fischbach comprend son rôle non comme celui d'un contrôleur, mais d'un partenaire des services publics. Ainsi, quand il s'agit de corriger une décision fautive émise par une administration, le médiateur peut proposer ses services en tant que conseiller. Il peut jouer un rôle de partenaire dans les cas où l'administration doit faire comprendre le bien-fondé de ses décisions aux citoyens qui se sentent injustement lésés.

Marc Fischbach a ensuite rappelé les principes de base intrinsèques à une bonne pratique administrative: «L'exigence de traiter toute demande dans des délais raisonnables et la célérité dans l'accomplissement de toute procédure sont des éléments de base de la justice et de la sécurité juridique». Même si certaines lenteurs sont dues à la spécificité et la complexité des dossiers en cours de traitement, il serait préférable de faire parvenir au citoyen une décision rapide, fût-elle négative, qu'une décision positive prise à l'échéance d'une période excessivement longue.



Marc Fischbach aux côtés de Lucien Weiler, président de la Chambre des députés, lors du rapport intermédiaire de son bureau, couvrant la période du 1^{er} mai 2004 au 30 septembre 2004

L'instruction de réclamations auprès du médiateur

L'instruction d'une réclamation auprès du médiateur se fait en trois phases:

1. L'examen préliminaire

Le médiateur ne peut être saisi que d'une réclamation individuelle, non anonyme. Il ne peut s'agir que de réclamations d'intérêt général qui sont de la compétence de la commission des Pétitions de la Chambre des députés. Toute demande introduite doit être précédée de démarches administratives appropriées auprès des organismes concernés.

2. L'examen quant à la recevabilité

Trois critères définissent la recevabilité d'une réclamation introduite auprès du médiateur: la recevabilité quant à la matière, la recevabilité quant à la personne et la recevabilité quant au lieu. Bon nombre de requêtes recevables quant à la forme sont déclarées non fondées puisque la décision administrative à l'origine de la réclamation s'est avérée de bon droit.

3. L'instruction quant au fond

Si tous les éléments d'information sont réunis, le médiateur demande à l'administration de prendre position par rapport aux griefs formulés. En cas d'inexécution d'un jugement, le médiateur adresse à l'administration une injonction de se conformer aux termes de la décision de justice.

MIGRATIONS

Jean Asselborn et Nicolas Schmit présentent le projet de loi sur le droit d'asile

16 décembre 2004

Le Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué des Affaires étrangères et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont présenté à la presse en date du 16 décembre 2004 les dispositifs d'un projet de loi relatif au droit d'asile.

Le projet de loi vise à faciliter et à réduire les délais de traitement de demandes d'asile en tenant compte de la législation européenne relative à la matière. Par ailleurs, le projet prévoit la possibilité pour les demandeurs d'asile de demander l'accès au marché de travail si un an après le dépôt de la demande, aucune décision à ce sujet n'a été prise par le ministre compétent.

Jean Asselborn a annoncé que la direction de l'Immigration est en cours de recenser toutes les familles de demandeurs d'asile au Luxembourg ayant des enfants inscrits dans l'éducation postprimaire qui sont arrivées au Luxembourg avant la date du premier août 2001. Ces personnes seront informées de la possibilité de rester au Luxembourg si les parents se disent prêts à travailler et les membres de la famille ne dérangent pas l'ordre public.

Nicolas Schmit a expliqué que le nombre de demandes d'asile continuait d'augmenter au Luxembourg, contrairement aux développements dans le reste de l'UE. Cette évolu-



*MM. Schmit et Asselborn lors de présentation
à la presse du nouveau projet de loi*

tion avait donc créé le besoin accru de réduire les délais de traitement des demandes. En conséquence, la direction de l'Immigration engagerait du nouveau personnel, 16 nouveaux postes seront à revêtir, a déclaré le ministre délégué.

Le projet de loi prévoit aussi la création d'une procédure accélérée qui permettra au ministre compétent de traiter dans un délai de deux mois les demandes qui ne présentent pas de motifs d'asile pertinents. Tombent sous cette règle les demandeurs qui ne remplissent pas les critères de la Convention de Genève ou qui sont originaires de pays sûrs. «L'objectif de cette réforme est de réduire les délais et d'éviter les abus», a indiqué le ministre délégué. Il a ajouté que l'utilisation du système européen Eurodac permettrait de repérer les gens qui ont déjà déposé des demandes dans d'autres pays de l'UE, et de les renvoyer dans ces pays.

Le ministre Schmit s'est par ailleurs exprimé en faveur de la création d'une liste européenne des pays sûrs et a souligné la nécessité croissante pour une meilleure coopération au niveau européen en matière de politique d'asile.

SANTÉ

Mars Di Bartolomeo reçoit une délégation de l'Union des entreprises

5 octobre 2004

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a reçu en date du 5 octobre 2004 une délégation de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) conduite par son vice-président, François Moes. Dans son exposé introductif relatif au domaine de la santé, le ministre a fait le point sur les différents dossiers et les

nouveaux projets au sein du ministère de la Santé. Il a plus particulièrement insisté sur sa volonté de créer comme nouvel instrument un plan national de santé publique englobant tous les aspects ayant trait à la santé. C'est dans ce cadre qu'il souhaite un dialogue permanent avec l'UEL pour trouver des concepts permettant une amélioration des conditions de travail, la santé au travail constituant un élément important de ce plan.

Quant au domaine de la Sécurité sociale, les interlocuteurs se sont surtout penchés sur les difficultés financières actuelles de l'assurance maladie. Pour le ministre, il ne saurait être question de démanteler le système actuel ni d'incriminer l'un ou l'autre des différents acteurs, mais de motiver tous les acteurs concernés pour qu'ils fassent preuve, chacun dans son domaine, de plus de responsabilité. Cette responsabilisation combinée à des contrôles systématiques a apporté une nette amélioration en matière de congés de maladie à courte durée. Les représentants de l'UEL ont souligné plus particulièrement dans ce contexte la nécessité de faire équilibrer les comptes sans avoir recours à des augmentations des taux de cotisation grevant les entreprises luxembourgeoises alors que la situation compétitive de l'économie nationale ne souffre aucunement d'un relèvement des charges sociales patronales.

Ainsi, l'UEL se propose d'introduire un cocktail de mesures tendant tant à responsabiliser les prestataires et les assurés dans le but de réduire les dépenses de l'UCM à brève échéance que d'instituer une véritable maîtrise du coût de l'assurance maladie à plus long terme.

Elle a également souligné le caractère d'urgence que revêt la transposition en droit positif des décisions arrêtées par le Comité de coordination tripartite en 2003 devant réduire le niveau de l'absentéisme de longue durée. De plus, l'UEL a souligné l'urgence de s'attaquer en parallèle à l'absentéisme de courte durée qui représente un coût énorme aussi bien pour l'assurance maladie que pour les entreprises affectées. Le ministre a rappelé les résultats positifs des initiatives tripartites en la matière et a confirmé la volonté du gouvernement de finaliser le projet de loi afférent suite aux modifications qui s'imposent.

Au regard de l'évolution de la situation financière du régime général de l'assurance pension, les organisations patronales se sont opposées à ce que le niveau des prestations soit relevé par voie d'ajustement, alors que la pérennité du régime de droit commun nécessite au contraire un allègement de ses charges. Celui-ci s'impose notamment au vu des faibles performances de l'économie nationale enregistrées au cours des dernières années et des répercussions néfastes qui en ont résulté pour les recettes en termes de cotisations. Aussi les représentants ont-ils plaidé pour entamer sans délai une étude actuarielle afférente au système légal permettant à tous les acteurs concernés de procéder en connaissance de cause aux redressements qui s'imposent. Le ministre, de son côté, a confirmé la ferme volonté du gouvernement de procéder à l'ajustement des pensions tel que le prévoit la loi.

Dans ce même ordre d'idées, il a également été question du forfait d'éducation, dit Mammerent. L'UEL

a, à cette occasion, réitéré la position qu'elle avait déjà défendue à la table ronde des pensions en 2001 où elle s'était opposée à l'introduction de cette mesure de politique familiale et estime que celle-ci, à défaut d'être abolie, ne doit en aucun cas constituer une charge supplémentaire pour l'assurance pension.

Quant à la réforme de l'assurance accidents dont les travaux préparatoires débiteront le plus tôt possible, l'UEL s'est montrée satisfaite du fait qu'il sera tenu compte de l'avis du CES en la matière.

De son côté, le ministre a précisé que le projet de loi apportant certaines adaptations pratiques à la législation concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle sera discuté et évacué prioritairement. Une entrevue au début de l'année prochaine a été convenue pour examiner de façon plus détaillée les questions relatives aux pensions et notamment aux pensions complémentaires.

Mars Di Bartolomeo présente la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques

3 novembre 2004

En date du 3 novembre 2004, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté les points forts de la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques.

D'après une étude menée au niveau européen, le Luxembourg se situe parmi les États qui consomment le plus d'antibiotiques. Alors que ces médicaments ont permis, dans le passé, de lutter contre des infections graves et d'améliorer l'état de santé des populations, la consommation abusive et inadéquate d'antibiotiques à l'échelle mondiale a entraîné l'apparition de bactéries résistantes.

Trop souvent, les antibiotiques sont prescrits pour le traitement d'infections virales sur lesquelles ils n'ont pourtant aucune action thérapeutique. Si le phénomène de



Mars Di Bartolomeo aux côtés du Dr Hemmer (à gauche) et du Dr Hansen lors de la conférence de presse présentant la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques

résistance persiste et s'amplifie, certaines maladies ne pourront plus être combattues et elles redeviendront mortelles. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis au point une stratégie mondiale pour la limitation de l'utilisation et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens. Celle-ci s'intéresse à tous les domaines où les antimicrobiens sont employés: communautés, hôpitaux, agriculture.

Pour éviter la propagation du phénomène de résistance et sensibiliser le public ainsi que les professionnels de la santé, le ministère de la Santé et le Groupe national de prévention de l'infection nosocomiale (GNPIN) poursuivent leurs actions d'information et de sensibilisation.

La campagne intitulée «Pas d'antibiotiques cette fois-ci», souhaite renforcer la prévention de l'usage abusif d'antibiotiques par l'amélioration des connaissances et la prise de conscience du problème, tant auprès des consommateurs que des prescripteurs.

Des outils d'information à destination du public et du corps médical ont été réalisés:

- Un spot TV sera diffusé au mois de novembre 2004 sur RTL Télé Lëtzebuerg, et une affiche sera apposée dans les salles d'attente médicales, les hôpitaux et les pharmacies. Ces deux outils ont pour objectif d'encourager le consommateur à s'adresser au corps médical pour obtenir de plus amples informations sur la prescription non systématique d'antibiotiques lors d'un traitement pour une maladie infectieuse. Un dialogue renforcé entre le patient et son médecin permettra une



- meilleure utilisation des antibiotiques.
- Un complément d'information est proposé dans un feuillet adressé au grand public. Ce document sera diffusé dans les salles d'attente médicales, les pharmacies, les maisons de repos et de soins, les crèches, les hôpitaux, etc.
- Pour continuer la lutte contre les résistances bactériennes, le GNPIN a également élaboré en 2004 une liste de recommandations médicales destinée au corps médical.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les partenaires sociaux du domaine des assurances maladie se réunissent en quadripartite

13 octobre 2004

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a assisté le

13 octobre 2004 à la réunion en quadripartite des partenaires sociaux du domaine des assurances maladie. Il s'agissait de la première quadripartite depuis la mise en place du nouveau gouvernement. Outre le ministre de la Sécurité sociale, cette rencontre a réuni les syndicats, les organisations patronales ainsi que les prestataires de santé (médecins, pharmaciens).

La situation financière actuelle de l'assurance maladie a constitué le principal sujet à l'ordre du jour de la réunion.

Lors d'un point presse à l'issue des travaux, le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a confirmé l'existence d'un déficit budgétaire dans les caisses de maladie pour l'année 2005 et a rappelé que le déficit pour 2004 n'a été couvert que par le retour de fonds des caisses de pension vers les caisses de maladie.

L'objectif de la quadripartite était d'explorer des pistes susceptibles de garantir l'équilibre financier de l'assurance maladie, a expliqué le



Mars Di Bartolomeo à la réunion en quadripartite des partenaires sociaux du domaine des assurances maladie

ministre. Il incombera par la suite à l'Union des caisses de maladie (UCM) de prendre les mesures concrètes lors de son assemblée générale le 9 novembre 2004.

La quadripartite a permis «un échange complet sur la situation», a noté avec satisfaction le ministre, qui, au cours des semaines précédentes, avait déjà été en contact avec tous les partenaires concernés. Mars Di Bartolomeo a ajouté que ces entrevues avaient permis d'aboutir à quelques conclusions. Il a ainsi été décidé de redonner à la quadripartite son rôle de *think tank*, d'identifier ensemble des pistes pour parvenir à un système de qualité et d'aborder les problèmes dans un esprit de partenariat.

Selon les dires du ministre, les partenaires de la quadripartite ont convenu d'agir sur le déficit pronostiqué en assumant une plus grande responsabilité, notamment par une gestion adéquate de tous les fonds. Ils sont également d'accord pour se fixer, à l'avenir, des buts communs en matière de politique de santé et de financement de cette politique.

Mars Di Bartolomeo a présenté ensuite une série de conclusions tirées par la quadripartite.

Les partenaires refusent de considérer le déficit comme une fatalité. Ils ont convenu de réorganiser la quadripartite et de mettre en œuvre les conclusions de la tripartite. Ils se sont aussi prononcés en faveur d'un Conseil scientifique indépendant dont le but est de mettre au point des lignes directrices concernant les prescriptions. Dans ce contexte, le ministre compte profiter des expériences d'autres pays.

Les membres de la quadripartite veulent assurer un meilleur contrôle auprès des assurés, mais aussi auprès des prescripteurs afin de lutter contre la surconsommation de médicaments. Par contre, la quadripartite n'a pas pu dégager un accord sur les éventuelles recettes supplémentaires, mais, a ajouté le ministre de la Sécurité sociale, «il n'appartient pas à la quadripartite de prendre des décisions à ce sujet, mais à l'UCM».

Les membres de la quadripartite étaient toutefois unanimes quant aux problèmes liés aux boissons

alcoolisées du type alcopops. Le ministre et les partenaires de la quadripartite envisagent une meilleure maîtrise de la vente des alcopops et des cigarettes aux mineurs.

De plus, la mise en place d'un dossier médical informatisé a été discutée. Là aussi, le ministre compte s'inspirer des expériences étrangères, notamment allemandes, françaises et autrichiennes. Les dossiers médicaux devraient avant tout augmenter la transparence du système, a-t-il affirmé.

En ce qui concerne le déficit prévisionnel des caisses de maladie, le ministre Mars Di Bartolomeo a annoncé qu'une partie du déficit serait couverte par les mesures décidées par l'UCM et que l'autre partie devrait être résorbée par une plus grande responsabilisation de tous les acteurs concernés. Le ministre a expliqué que s'il devait néanmoins y avoir une augmentation des cotisations, tous les partenaires veilleraient à limiter cette hausse.

Thématiser, sensibiliser, augmenter les contrôles et formuler des directives concrètes, tels sont les objectifs du ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, qui a ajouté que tous, prestataires et prescripteurs, devraient coopérer.

Signature d'une convention bilatérale en matière de Sécurité sociale entre la Bulgarie et le Luxembourg

1^{er} décembre 2004

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et

Christina Christova, ministre du Travail et de la Politique sociale de la République de Bulgarie, ont signé le 1^{er} décembre 2004 à Luxembourg une convention bilatérale en matière de Sécurité sociale entre la République de Bulgarie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette convention retient les principes de l'égalité de traitement entre ressortissants bulgares et luxembourgeois résidant sur le territoire des deux États, la totalisation des périodes d'assurance et l'exportation des prestations de Sécurité sociale.

La convention couvre notamment l'assurance maladie, l'assurance pension et l'assurance accident et elle s'applique à toutes les personnes qui sont ou ont été soumises à la législation bulgare ou luxembourgeoise ainsi qu'aux membres de leur famille et à leurs survivants. En principe, la convention se base sur le règlement 1408/71 relatif à la coordination des régimes de Sécurité sociale dans l'Union européenne.

TOURISME

Le ministre du Tourisme Fernand Boden présente le bilan de l'année touristique 2004

29 novembre 2004

Les 24 et 25 novembre 2004, le département «Tourisme» du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement avait organisé, conjointement avec l'Office national du tourisme (ONT), la randonnée touristique.

L'objectif de ces consultations consistait à établir un premier bilan de la situation touristique en 2004. L'état du tourisme actuel a ainsi pu être discuté avec les principaux acteurs du domaine touristique aux niveaux local, régional et national.

Le 29 novembre 2004, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, accompagné du président et du directeur de l'ONT, respectivement Marco Schanck et Robert Philippart, a présenté lors d'une conférence de presse les conclusions de la randonnée touristique 2004.

Fernand Boden s'est dit «moyennement satisfait» de l'année touristique 2004. Le nombre d'arrivées dans les hôtels luxembourgeois a connu une augmentation de 3,8%, de janvier à octobre 2004, tandis que celui des nuitées a progressé de 2,5%. Les chiffres varient cependant selon les régions: dans

la capitale et dans les communes du sud, le nombre des arrivées a augmenté de 3 à 5%, alors que les régions touristiques «traditionnelles» - la Moselle et le Müllerthal - sont en repli de respectivement 1% et 5%.

Face à ce constat, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement a reconnu que les grands établissements hôteliers l'emportent sur les petites structures familiales (+ 3% contre -10%). Ceci confirme la logique du secteur selon laquelle «plus l'hôtelier investit, plus le confort augmente et plus le marché se porte bien».

Tourisme d'affaires

Fernand Boden a abordé par ailleurs la forte progression du tourisme d'affaires, surtout à Luxembourg-Ville et dans le sud du pays. Au total, le tourisme d'affaires représente 43% de l'activité touristique en 2004.



Fernand Boden, en compagnie de Marco Schanck, président de l'ONT, et de Robert Philippart, directeur de l'ONT, a présenté lors d'une conférence de presse le bilan de l'année touristique 2004

Les campings ont enregistré une baisse des nuitées, essentiellement en raison des conditions météorologiques défavorables en 2004. Selon le ministre Boden, les auberges de jeunesse qui suivent cette tendance pourront bientôt bénéficier des résultats d'un vaste programme de modernisation de leurs infrastructures dont la fin des travaux est prévue pour 2005.

Dans les bureaux d'informations touristiques, le nombre de visiteurs a également reculé de manière significative.

Néanmoins, l'organisation de grands événements tels que «Son et lumière» à Vianden, ou le Mobilux Trophy à Echternach ont permis de redresser la barre, ont souligné les représentants de l'ONT.

Nouvelles actions promotionnelles

Pour les prochaines années, Fernand Boden a proposé de nouvelles actions promotionnelles destinées à la clientèle traditionnelle en provenance de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique ainsi qu'aux touristes anglais, «un public cible à potentiel intéressant».

De plus, le ministre Boden s'attend à un grand afflux de délégués des pays membres de l'Union européenne ainsi que de représentants des médias étrangers dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'UE au 1er semestre 2005.

Marco Schanck, le président de l'ONT, a insisté de son côté sur la nécessité d'actualiser les sites Internet des organismes touristiques pour permettre aux touristes intéressés d'effectuer des réservations en ligne.

TRANSPORTS

Lucien Lux assiste au Conseil Transports, télécommunications et énergie au Centre de conférences Kiem

7 octobre 2004

Le Conseil Transports, télécommunications et énergie de l'Union européenne s'est réuni sous la présidence de la ministre des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des eaux des Pays-Bas, Karla Peijs, au Centre de conférences Kiem à Luxembourg, en date du 7 octobre 2004.

A l'ordre du jour ont notamment figuré des dossiers relatifs aux transports terrestres, dont le dos-

sier «Eurovignette» (taxation des poids lourds) et la nouvelle directive sur l'harmonisation communautaire des permis de conduire.

L'examen du troisième paquet ferroviaire portant entre autres sur la certification du personnel de conduite des trains et sur la libéralisation du trafic voyageurs international a été reporté à la session de décembre prochain.

Le Conseil s'est par contre mis d'accord sur une directive relative à un système d'échange d'informations entre les bateaux empruntant les grands axes du réseau européen des voies navigables (dont la Moselle).

Lucien Lux a soutenu la présidence néerlandaise dans ses efforts de trouver un compromis sur une nou-



Lucien Lux en conversation avec Karla Peijs, ministre des Transports, des Travaux publics et de la Gestion des eaux des Pays-Bas

velle base légale commune pour la taxation des transports routiers de fret internationaux et pour marquer une étape supplémentaire d'harmonisation communautaire des permis de conduire par l'alignement des durées de validité des permis et l'introduction d'un modèle commun de permis de format «carte bancaire».

Un accord politique a finalement pu être trouvé sur la proposition de directive concernant le permis de conduire européen. Cet accord revêt une importance particulière pour le Luxembourg confronté de par sa situation géographique et de par le nombre de résidents étrangers à l'obligation de reconnaître de nombreux types de permis de conduire non-luxembourgeois.

Nonobstant l'appui de plusieurs délégations en faveur d'un accord politique, les difficultés techniques soulevées par d'autres États membres ont conduit la présidence à reporter par contre une nouvelle tentative d'adoption du dossier «Eurovignette».

Par ailleurs, les ministres se sont penchés sur les dossiers en cours dans le domaine aérien dont en particulier les négociations menées par la Commission européenne avec les États-Unis au sujet d'un accord «ciel ouvert». La Commission a présenté un bilan d'étape sur les négociations sachant qu'un accord ne sera pas envisageable à court terme, notamment à cause des prochaines élections présidentielles aux États-Unis. Le ministre Lucien Lux a rappelé la position luxembourgeoise constante en faveur d'un accord UE - E.U., tout en demandant qu'entretiens le maintien des accords bilatéraux existants ne soit pas remis

en cause. Il a également rendu attentif sur la nécessité d'éviter que la jurisprudence de la Cour de Justice européenne ne ralentisse pas le développement des relations aériennes internationales avec des pays tiers. En fin de Conseil, Lucien Lux s'est joint à ses collègues pour remercier la commissaire sortante en charge des transports, Loyola de Palacio.

Le ministre des Transports Lucien Lux rencontre le collège échevinal de la Ville de Luxembourg: la mobilité au centre des discussions

11 octobre 2004

En date du 11 octobre 2004, le nouveau ministre des Transports, Lucien Lux, a eu sa première entrevue avec le collège échevinal de la Ville de Luxembourg, représenté par le bourgmestre Paul Helming et l'échevin en charge de la mobilité en ville, Paul-Henri Meyers.

Le bourgmestre s'est montré satisfait par le message encourageant du ministre des Transports qui a offert une collaboration intense et respectueuse de l'équilibre entre compétences nationales et communales sur tous les dossiers ayant trait à l'organisation des transports en commun sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Les représentants de la Ville de Luxembourg ont tout particulièrement salué la volonté du nouveau gouvernement de réaliser prioritairement le raccordement ferroviaire par train-tram de la ligne du nord au Kirchberg depuis la gare centrale et la gare périphérique de Dommeldange. Cette décision

rejoint la politique du collège échevinal qui entend en premier lieu améliorer l'offre des transports en commun entre les zones et quartiers qui disposent encore d'un potentiel de développement et les régions extérieures de la ville.

Afin de parvenir dans les meilleurs délais à la mise en place d'une stratégie concrète et viable en matière de transports publics sur le territoire de la ville de Luxembourg, le ministre des Transports et les représentants du collège échevinal se sont exprimés en faveur d'une mise en place rapide du nouveau concept bus et, parallèlement, en faveur de la planification du prolongement du projet train-tram, notamment afin de raccorder le centre, voire l'ouest et le sud-ouest de la ville de Luxembourg.

En ce qui concerne la nouvelle loi sur les transports publics et notamment la centrale de mobilité projetée, le ministre des Transports a déclaré vouloir modifier cette loi afin de répondre aux souhaits, exprimés entre autres par la Ville de Luxembourg, d'intégrer tous les acteurs dans les structures afférentes.

Ont finalement été abordés les sujets relatifs au plan d'occupation du sol «Findel» et au système de perception tarifaire électronique «e-go».

Le ministre des Transports et les représentants du collège échevinal ont convenu de procéder dorénavant régulièrement à des échanges de vues dans l'intérêt commun d'une amélioration substantielle des transports publics sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Lucien Lux reçoit la Sécurité routière asbl: vers une collaboration franche et intense

19 octobre 2004

Le premier échange d'idées entre le ministre des Transports, Lucien Lux, et la Sécurité routière asbl qui a eu lieu en date du 19 octobre 2004, a permis de réinstaurer une collaboration plus étroite et fructueuse entre l'association et le ministère.

D'emblée, le président de la Sécurité routière, Paul Hammelmann, a tenu, au nom du conseil d'administration, à féliciter le nouveau gouvernement pour avoir accentué dans l'accord gouvernemental sa réelle volonté politique en déclarant la lutte contre les accidents comme priorité absolue. En effet, de nombreuses revendications de longue date de la Sécurité routière y sont reprises, à savoir:

- une politique répressive et préventive plus appuyée pour endiguer la vitesse excessive ainsi que les comportements à risque

liés à la consommation d'alcool et de drogues;

- la réalisation d'audits de sécurité afin de déceler les points faibles et potentiellement dangereux et d'analyser systématiquement les causes de tout accident corporel ainsi que d'un audit de la signalisation afin d'aboutir à une signalisation moins abondante et plus cohérente;
- la promotion de stages de réhabilitation psychologique dans le cadre d'un développement du système de peines alternatives;
- la création de réelles alternatives au transport individuel, notamment pour les jeunes conducteurs en encourageant des initiatives telles que le «late night bus»;
- l'amélioration de la formation des candidats au permis de conduire.

En ce qui concerne les nouvelles mesures d'ores et déjà annoncées, le président de l'association a tenu à féliciter le ministre des Transports

pour sa proposition de baisser le taux d'alcoolémie légal à 0,0% pour les conducteurs en période de stage. La diminution généralisée du taux d'alcoolémie à 0,5% a bien évidemment été un sujet de discussion et la Sécurité routière a pu soumettre ses idées et propositions au ministre.

D'autres thèmes abordés ont été l'éducation routière obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire, les infrastructures clémentes et une meilleure protection des usagers vulnérables, la transposition rapide des directives communautaires ainsi que l'harmonisation européenne. Le ministre s'est également renseigné sur les stages de réhabilitation offerts par la Sécurité routière et le Parquet de Luxembourg, élaborés par des psychologues et spécialistes en matière de sécurité routière sur base du modèle français.

Le ministre Lucien Lux a affirmé sa volonté de collaborer plus étroitement avec la Sécurité routière et ceci plus particulièrement dans le domaine de prédilection de l'association, à savoir la sensibilisation et l'information du grand public.

Présentation de la campagne de sensibilisation «Le bon conducteur»

27 octobre 2004

Le ministre des Transports Lucien Lux et les responsables de la Sécurité routière asbl ont présenté le 27 octobre 2004 la nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité sur les routes intitulée «Le bon conducteur».



Entrevue entre le ministre des Transports Lucien Lux et les membres du conseil d'administration de la Sécurité routière asbl



Lucien Lux et les responsables de la Sécurité routière asbl ont présenté le 27 octobre 2004 la nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité sur les routes intitulée «Le bon conducteur»

L'originalité de la nouvelle campagne réside dans le choix d'un langage graphique tout à fait simple voire ludique, qui ne peut cependant fonctionner qu'à travers une déclinaison en 4 affiches/thèmes différents. C'est pour cela que 4 visuels différents autour du même objet central, la petite voiture rose, seront affichés simultanément et seront recollés dans une autre constellation d'ici 2 mois.

Les sujets des 4 visuels font référence à des situations quotidiennes, auxquelles tout automobiliste peut s'identifier et qui ne font que souligner les avantages d'une conduite apaisée et courtoise:

- le bon conducteur met ses passagers en confiance,
- le bon conducteur est l'ami des piétons,
- le bon conducteur ne craint pas la police,
- le bon conducteur paie moins d'assurance.

Parallèlement a été réalisée un livret à colorier pour enfants où sont repris les 4 visuels de la campagne d'affichage ainsi qu'un 5^e message: le bon conducteur pollue moins. Ces livrets seront diffusés par la Sécurité routière dans le cadre de l'action de promotion pour l'utilisation de matériel réfléchissant sur le chemin de l'école (organisée en collaboration avec le ministère de l'Education nationale).

Dans un message à l'occasion de la présentation de la campagne, le ministre des Transports Lucien Lux a estimé que «la lutte contre l'insécurité routière n'est pas seulement le devoir d'un seul protagoniste mais requiert l'association de différents acteurs en la matière. A côté de l'usager de la route, il y a encore d'autres facteurs qui ont eu une influence sur l'évolution de l'accidentologie depuis les années cinquante, telles que l'infrastructure routière, la technologie de l'automobile mais également les services des premiers secours et l'adaptation périodique de la législation routière. Il va sans dire que le maillon le plus faible dans le déroulement d'un accident est l'usager. La répression à elle seule ne parvient pas à faire respecter l'application de la législation routière. La prévention et la sensibilisation sont d'autres moyens pour responsabiliser les acteurs de la circulation. Le nombre d'accidents fatals peut être réduit si tous les usagers de la route prennent le chemin en se rendant conscient de leur responsabilité envers eux-même et envers autrui».



Entrevue du ministre des Transports avec une délégation de l'AÖT

6 décembre 2004

En date du 6 décembre 2004, le ministre des Transports Lucien Lux a reçu une délégation de l'Aktioun Öffentlechen Transport (AÖT), présidée par monsieur Raymond Bartocci. Au cours de cette entrevue, les représentants de l'AÖT ont présenté un certain nombre de revendications afin de parvenir à la mise en place d'une stratégie concrète et viable pour atteindre un partage modal de 25% en faveur des transports publics.

L'AÖT a tout particulièrement salué la volonté du nouveau gouvernement de réaliser les projets d'investissement du concept mobilité.lu, dont prioritairement le raccordement ferroviaire par trains-trams de la ligne du nord au Kirchberg depuis la gare centrale et la gare périphérique de Dommeldange.

En ce qui concerne la nouvelle loi sur les transports publics et notamment la centrale de mobilité projetée, le ministre des Transports a déclaré vouloir modifier cette loi afin de répondre aux souhaits d'intégrer tous les acteurs dans les structures afférentes. Les représentants de l'AÖT ont salué cette initiative et ont tout particulièrement insisté sur la nécessité de la mise en place de la Centrale de mobilité, de préférence sur le site de la gare centrale de Luxembourg. Le ministre des Transports a déclaré vouloir entre-temps mettre en service un horaire interactif électronique train/bus sur Internet afin d'améliorer à court terme l'infor-

mation sur les horaires des transports publics.

Les représentants de l'AÖT se sont par ailleurs exprimés en faveur d'une adaptation de la tarification actuellement en vigueur, p.ex. par l'élaboration d'offres à tarifs réduits pour les fins de semaine ou encore par la gratuité des transports publics pour les enfants âgés de moins de 12 ans s'ils sont accompagnés de leurs parents.

Ont finalement été abordés les sujets relatifs à la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire entre le Grand-Duché et la Sarre, à une réactivation du point d'arrêt «Luxembourg-Howald» ou encore à l'amélioration des plates-formes pour le transport de vélos et de voitures d'enfant dans les autobus de ligne.

Le ministre des Transports et les représentants de l'AÖT ont convenu de procéder dorénavant régulièrement à des échanges de vues dans l'intérêt commun d'une amélioration substantielle des transports publics au Luxembourg.

TRAVAIL ET EMPLOI

Marie-Josée Jacobs, François Biltgen et Mars di Bartolomeo assistent au Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

4 octobre 2004

La ministre de la Famille et de l'Intégration Marie-Josée Jacobs, le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen et le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale Mars Di Bartolomeo ont assisté le 4 octobre 2004 au Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs de l'Union européenne, qui s'est déroulé sous la présidence du ministre néerlandais des Affaires sociales Aart Jan De Geus au Centre de conférences Kiem au Luxembourg.

À l'ordre du jour du Conseil a figuré la directive sur l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans l'accès aux services.



Marie-Josée Jacobs, François Biltgen et Mars di Bartolomeo lors du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

Au cours d'une conférence de presse, le ministre François Biltgen a brièvement retracé l'historique de ce dossier, où sont visées notamment les discriminations au niveau des primes et indemnités dans le secteur des assurances.

Au départ, avait été avancé le principe d'une égalité totale entre femmes et hommes, a expliqué le ministre luxembourgeois. Par la suite, une nouvelle proposition de la Commission donnait la possibilité aux États membres d'y déroger, à condition de respecter certaines conditions. François Biltgen a ajouté qu'aucune exception n'était prévue dans le cas de coûts liés à la grossesse et à la maternité.

Le Conseil a également eu un échange de vues au sujet du travail intérimaire. À ce sujet, les opinions des États membres sont divergentes, a constaté le ministre luxembourgeois du Travail et de l'Emploi, qui a souligné l'importance de la protection des conditions de travail des travailleurs temporaires. «Nous avons besoin du travail intérimaire, mais il ne doit pas être utilisé pour dévaluer les conditions de travail», a-t-il mis en garde.

La proposition de la Commission européenne relative à la directive sur le temps de travail a constitué un autre grand dossier au programme de la réunion des ministres. L'adaptation de cette directive, qui date de 1993, est devenue nécessaire suite à deux arrêts de la Cour de justice européenne, qui ont stipulé que le temps de repos pendant le soi-disant service de garde fait partie du temps de travail et doit dès lors être rémunéré.

La nouvelle proposition de la Commission fait la distinction entre le temps passé sur le lieu de travail

et le temps de travail effectif, a expliqué le ministre Biltgen, tout en signalant que ce dossier figurerait probablement au programme de la Présidence luxembourgeoise en 2005.

Plan d'action national en faveur de l'emploi 2004

15 novembre 2004

Préparé et discuté respectivement au sein du Comité permanent de l'emploi et du Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite, enceintes politiques réunissant le gouvernement et les partenaires sociaux, le Plan d'action national en faveur de l'emploi 2004 (PAN 2004) a été transmis aux instances compétentes de l'Union européenne en date du 14 octobre 2004.

Cet exercice se situe dans le contexte de la stratégie européenne en faveur de l'emploi (SEE), décidée par le Conseil européen de Luxembourg en novembre 1997 et également appelée «processus de Luxembourg», qui est conçue comme l'instrument principal donnant la direction et assurant la coordination des priorités de politique d'emploi auxquelles les États membres adhèrent au niveau européen.

Les orientations politiques fixées dans le programme du nouveau gouvernement s'inscrivent parfaitement dans les visées de cette stratégie et, de manière plus générale, dans celles de la stratégie de Lisbonne.

L'objectif principal de la politique nationale reste le plein emploi. Le défi majeur reste dans ce contexte l'inadéquation entre le profil de la

majorité des demandeurs d'emploi et les postes nouvellement créés. C'est pourquoi, dans les années à venir, les efforts continueront à se concentrer sur l'augmentation de l'employabilité des personnes inscrites à l'Administration de l'emploi.

La formation continue tout au long de la vie joue un rôle important dans ce contexte: la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue sera complétée par une réglementation de l'accès individuel à la formation, basée sur un accord interprofessionnel entre partenaires sociaux.

Un niveau de qualification bas et des qualifications inadaptées sont en effet des facteurs qui augmentent le risque de chômage et d'exclusion du marché de l'emploi.

Les principes fondamentaux du droit du travail en tant qu'instrument de protection des aspirations légitimes des salariés ne seront pas remis en question. L'équilibre entre flexibilité et sécurité du travail doit être garanti et ce dans un souci de défense équilibrée des intérêts des salariés et des entreprises.

Le PAN 2004 répond, d'une part, aux recommandations adressées au Luxembourg par le Conseil de l'Union européenne qui s'inscrivent dans les défis identifiés par la task-force en faveur de l'emploi, présidée par Wim Kok, à savoir

Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises:

- soutenir les créations d'entreprises et promouvoir la formation commerciale en vue d'encourager d'autres sources de création d'emplois.

- Attirer davantage de personnes sur le marché de l'emploi et faire du travail une véritable option pour tous;
- élaborer une stratégie globale de vieillissement actif, notamment dans le secteur privé, et consolider les récentes initiatives destinées à maintenir plus longtemps les travailleurs sur le marché de l'emploi en supprimant les régimes de retraite anticipée;
- promouvoir des solutions en faveur de l'emploi des personnes couvertes par le régime d'assurance invalidité qui sont capables de travailler;
- améliorer les services permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale, et encourager la réinsertion professionnelle des femmes après une longue absence du marché de l'emploi; adopter des mesures pour lutter contre les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Investir davantage et plus efficacement dans le capital humain et l'éducation et la formation tout au long de la vie:

- garantir une réelle application de la législation-cadre sur la formation continue afin de renforcer les mesures d'incitation en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et d'accroître la participation aux actions de formation, en particulier des personnes peu qualifiées;
- remanier l'ensemble du système d'apprentissage tout au long de la vie pour parvenir à une plus grande cohérence

entre le système éducatif et les systèmes de formation et réduire les départs précoces du système scolaire.

D'autre part, le PAN 2004 contient des chapitres sur les réponses données par le Luxembourg aux dix lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (restées inchangées par rapport à 2003) et aux objectifs horizontaux de la SEE, à savoir le plein emploi, la qualité et la productivité du travail et la cohésion sociale et l'insertion.

Comité de conjoncture

Octobre-Décembre
19 octobre 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 19 octobre 2004 sous la Présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin septembre 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de novembre 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les quatre demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 210 personnes, 133 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du

travail. Au cours du mois de septembre 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté.

Au 30 septembre 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 8.783 alors qu'à la fin du mois d'août 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.292. L'augmentation est de 491 unités, soit +5,9%. Le taux de chômage passe de 4% à 4,2%. La comparaison faite entre les mois d'août et septembre 2003 avait donné une augmentation du chômage de 586 personnes (+8,1%).

Il faut relever qu'avec 8.783 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 949 unités supérieur (soit 12,1%) à la population enregistrée au 30 septembre 2003 (7.834 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de septembre 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.912 unités (+32,3%) en passant de 5.922 à 7.834 pour les mois respectifs.

Fin septembre 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,2%.

19 novembre 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 19 novembre 2004 sous la Présidence de Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin octobre 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Quatre entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de décembre 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les quatre demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 227 personnes, 144 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois d'octobre 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté.

Au 31 octobre 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 8.991 alors qu'à la fin du mois de septembre 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.783. L'augmentation est de 208 unités, soit +2,4%. Le taux de chômage passe de 4,2% à 4,3%.

La comparaison faite entre les mois de septembre et octobre 2003 avait donné une augmentation du chômage de 370 personnes (+4,7%). Il faut relever qu'avec 8.991 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 787 unités supérieur (soit 9,6%) à la population enregistrée au 31 octobre 2003 (8.204 demandeurs d'emploi). L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois d'octobre 2002 et

2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.749 unités (+ 27,1%) en passant de 6.455 à 8.204 pour les mois respectifs.

Fin octobre 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,3%.

21 décembre 2004

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 21 décembre 2004 sous la Présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin novembre 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

Six entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de janvier 2005 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement cinq demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 450 personnes, 178 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de novembre 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a encore augmenté. Au 30 novembre 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi est de 9.323 alors qu'à la fin du mois d'octobre 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés



s'élevait à 8.991. L'augmentation était de 332 unités, soit +3,7%. Le taux de chômage passait de 4,3% à 4,5%.

La comparaison faite entre les mois d'octobre et novembre 2003 avait donné une augmentation du chômage de 104 personnes (+1,3 %). Il faut relever qu'avec 9.323 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs est de 1.015 unités supérieur (soit 12,2%) à la population enregistrée au 30 novembre 2003 (8.308 demandeurs d'emploi). En 2003, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de novembre 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.683 unités (+25,4%) en passant de 6.625 à 8.308 pour les mois respectifs. Fin novembre 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,5%.

TRAVAUX PUBLICS

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, assiste à la présentation des 3 chantiers autour du Marché-aux-Poissons

2 décembre 2004

Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, a assisté le 2 décembre 2004 à la présentation, par le comité-directeur du Fonds de rénovation de la Vieille Ville, de l'état des travaux et des aménagements futurs autour du Marché-aux-Poissons.

Les missions du Fonds de rénovation de la Vieille Ville, établissement public institué par la loi du 29 juillet 1993, comprennent la res-

tauration, la transformation, la construction ou l'adaptation d'immeubles qui lui ont été cédés par l'État ainsi que l'aménagement des alentours. «Ces travaux se font toujours dans le respect de l'histoire et du patrimoine de Luxembourg», a rappelé Claude Wiseler.

Le ministre des Travaux publics a rappelé que la création de ce Fonds faisait suite au constat que la Vieille Ville était soumise à une forte diminution du nombre d'habitants et à une extension des institutions publiques et privées au détriment de l'habitat et des rez-de-chaussées commerciaux, ce qui engendrait une perte de vitalité pour le centre-ville.

Le nouveau président du Fonds de rénovation de la Vieille Ville, Serge Hoffmann, a présenté les trois chantiers autour du Marché-aux-Poissons.

Le président du Fonds a expliqué que le chantier rue de la Boucherie est entré dans sa deuxième phase où douze logements et deux commerces appartenant au Fonds ainsi que trois logements et un commerce appartenant à un particulier sont sur le point d'être finalisés.

Le bâtiment «Gëlle Klack» vient d'être rénové et transformé en hôtel, comprenant dix chambres et suites. La décoration intérieure sera prise en charge par l'hôtelier, avec qui le Fonds a conclu un bail à long terme. En plus, le rez-de-chaussée abritera un lounge-bar ouvert au public. L'hôtel et le lounge-bar ouvriront leurs portes en janvier 2005, a précisé le président du Fonds.

Le troisième chantier comprend 4 projets:

- la rénovation et l'extension du bâtiment du Conseil d'État (l'achèvement est prévu en 2006 pour le 150^e anniversaire du Conseil d'État);
- le réaménagement de l'ancienne clinique en un complexe de logements (achèvement prévu fin 2005);
- le réaménagement des maisons «Esser/Wëlle Mann» en une maison et quatre appartements (projet à l'étude);
- le projet pour l'aménagement d'un chemin de corniche faisant écho aux nouveaux aménagements du plateau de Kirchberg en face.



Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, lors de la présentation des trois chantiers

Travaux

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du Conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

6 octobre 2004

Défense

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation 1) de l'Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la **limitation de l'emploi de certaines armes classiques** qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, adopté à Genève, le 21 décembre 2001; 2) du Protocole relatif aux restes **explosifs de guerre** à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, fait à Genève, le 28 novembre 2003. L'amendement a pour objet, face à la recrudescence des conflits intra-étatiques, d'élargir le champ d'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques (CCW) et de ses protocoles aux conflits armés non internationaux. Le protocole porte sur la gestion des restes explosifs de guerre et à comme objet de protéger les populations civiles contre les risques et effets inhérents aux restes explosifs de guerre. Notons dans ce contexte que le Luxembourg a adhéré à presque toutes les conventions internationales en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a également adopté tous les protocoles de la CCW et a toujours joué un rôle actif au sein de la Convention. Rappelons enfin que le Luxembourg soutient par différents biais des projets de déminage au Laos et au Cambodge.

Recherche

Le protocole additionnel à la Convention pour la protection des **droits de l'homme** et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, relatif à la recherche biomédicale et l'avant-projet de loi relatif à la recherche biomédicale ont été évoqués par le Conseil qui a décidé d'attendre les avis des organes consultés avant de poursuivre la discussion.

Environnement

Le Conseil a approuvé deux projets à reconnaître d'intérêt public conformément à l'article a) de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un **Fonds pour la Protection de l'Environnement**. Il s'agit des projets suivants:

- travaux d'aménagements écologiques et didactiques auprès du projet de renaturation de la Syre à Mensdorf.
- construction d'une station didactique pouvant servir d'abri à bétail dans le cadre de la mise en œuvre d'un sentier didactique dans la future réserve naturelle «Pont Misère».

15 octobre 2004

Défense

Les membres du gouvernement ont brièvement évoqué le reportage du magazine **«Panorama» du 14 octobre 2004**, dans lequel il fut question d'attentats terroristes déjoués au Luxembourg au début de l'année 2003. Concernant ce reportage le Premier ministre a rappelé devant la presse à l'issue du Conseil de gouvernement que toutes les informations contenues dans ce reportage étaient connues des autorités compétentes et en grande partie même du public. «Il n'y pas de menace terroriste immédiate au Luxembourg», a dit le chef du gouvernement et d'ajouter «nous contrôlons la situation grâce notamment à l'excellente collaboration entre nos services de sécurité et les services de nos pays et régions voisins». Pour Jean-Claude Juncker cet épisode montrerait éga-

lement que la décision du gouvernement d'éloigner une personne du territoire national après des perquisitions opérées le 31 mars 2003, était la bonne et que les moyens employés à l'époque par les services de sécurité étaient justifiés et proportionnés.

Présidence

Le Conseil a continué ses échanges de vues réguliers en vue de la préparation de la **Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne** au premier semestre 2005.

Douanes

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation du Protocole établi conformément à l'article 34 du Traité sur l'Union européenne, modifiant, en ce qui concerne la **création d'un fichier d'identification des dossiers d'enquêtes douanières, la Convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes, signé à Bruxelles, le 8 mai 2003**. Le protocole additionnel vise à mettre en place la base juridique nécessaire pour l'échange entre autorités compétentes, par voie électronique et de manière systématique, des informations relatives à l'existence de dossiers d'enquête concernant les enquêtes en cours ou terminées. Le but en est de créer une base de données spéciale, le fichier d'identification des dossiers d'enquête (FIDE), accessible par les autorités compétentes des Etats membres.

Environnement

Le gouvernement a adopté une série d'amendements au projet de loi no 5327 établissant un **système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre** (Fonds «Climat»). L'amendement principal présenté par le ministre de l'Environnement Lucien Lux vise à inscrire dans le projet de loi transposant en droit national la directive «emission trading» la création d'un fonds spécial pour financer le recours aux mécanismes flexibles prévus par le protocole de Kyoto. Ces mécanismes permettent en effet d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans d'autres pays pour un coût moindre que sur le territoire du Grand-Duché. Le fonds, qui peut vendre ou acquérir des crédits d'émission, finan-

cer ou cofinancer des projets, intervient dans les domaines suivants:

- échange de droits d'émission,
- financement de projets dans d'autres pays,
- financement d'études servant à dégager les modalités d'investissement optimales ou à analyser les potentiels de réduction des différents projets afin de garantir une affectation rationnelle des crédits disponibles,
- participation à des fonds multilatéraux (BERD, Banque mondiale).

Justice

Le Conseil a approuvé le projet de loi 1) portant modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, et transposant certaines dispositions de la Directive 2003/8/CE du Conseil du 27 janvier 2003 visant à améliorer l'accès à la justice dans les affaires transfrontalières par l'établissement de règles minimales communes relatives à l'**aide judiciaire** accordée dans le cadre de telles affaires ; 2) portant approbation du Protocole additionnel à l'Accord européen du 17 janvier 1977 sur la transmission des demandes d'assistance judiciaire, signé à Moscou, le 4 octobre 2001. Le projet de loi vise à transposer en droit national la directive 2003/8/CE visant à améliorer l'accès à la justice dans les affaires transfrontalières par l'établissement de règles minimales communes relatives à l'aide judiciaire. En ce qui concerne le champ d'application, la directive s'applique à toute procédure en matière civile et commerciale et vise à promouvoir l'octroi d'une aide judiciaire dans les Etats membres pour les litiges transfrontaliers en faveur de toute personne physique. L'énumération des destinataires potentiels de l'assistance judiciaire au Luxembourg est dès lors complétée par les ressortissants étrangers demeurant dans l'un des Etats membres de l'Union européenne. La portée de la disposition est limitée au champ d'application de la directive, donc aux procédures en matière civile et commerciale. Conformément aux exigences de la directive, il est précisé que le bénéfice de l'assistance judiciaire revient également aux personnes souhaitant obtenir des conseils juridiques pour la préparation d'un litige qui se déroulera à l'étranger.

Finances

A été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 mai 1979 portant exécution de l'article 134bis, alinéa 3, lettre f de la loi du 4 décembre 1967 concernant **l'impôt sur le revenu**. Ce projet de règlement grand-ducal a pour objet la transposition de la directive 2004/76/CE en droit national. Il va plus loin que la directive sur deux points. D'un côté, l'impôt étranger imputable n'est pas limité aux impôts retenus à la source par un État membre de l'Union européenne, et d'un autre côté, le droit d'imputer les impôts étrangers en rapport avec les paiements de redevances d'origine étrangère n'est pas seulement accordé aux établissements stables de sociétés associées, résidentes d'un autre État membre de l'Union européenne, mais, d'une manière générale, à tout établissement stable indigène.

22 octobre 2004

Défense

Le gouvernement a décidé une contribution financière de € 50.000 en soutien à la **Force de Protection des Nations unies en Irak**. Ce soutien financier luxembourgeois à la Force de Protection des Nations unies, conformément à la résolution 1546 du Conseil de Sécurité, s'inscrit dans l'objectif de renforcer le rôle de l'ONU en Irak. Le Luxembourg a tout au long des discussions des derniers mois plaidé pour un tel rôle renforcé pour l'ONU et pour le nécessaire retour des agences internationales en Irak. Cette contribution, ajoutée aux € 100.000 que le Luxembourg a décidé de contribuer à la mission électorale des Nations unies en Irak et combiné avec l'aide humanitaire considérable que le Luxembourg a déjà déboursé et continuera à déboursé en Irak, marque l'importance que le Luxembourg attache à l'émergence d'un Irak démocratique.

Toxicomanie

Le Conseil a pris note du rapport semestriel au 30 juin 2004 sur les activités et la situation financière du

Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants. Dans le cadre de sa mission - coordination et mise en oeuvre des moyens de lutte contre le trafic de stupéfiants et contre la toxicomanie - le Fonds a donné depuis sa création, en 1992, son accord pour des projets d'un montant total de € 17,25 millions. Jusqu'au 30 juin 2004, 10,39 millions ont été effectivement déboursés. A côté des projets avec le secteur public luxembourgeois, l'action du Fonds porte en majeure partie sur des projets à l'étranger, et notamment dans les pays cibles de la coopération au développement luxembourgeois et dans les pays dans lesquels l'Office contre les drogues et le crime des Nations Unies est actif (Laos, Amérique centrale, Afrique du Sud et Russie). Au cours du premier semestre de l'année courante, le Fonds a en outre soutenu des projets du service anti-blanchiment du Parquet et de la Police grand-ducale (formation du personnel, acquisition de matériel de lutte contre les stupéfiants). Les projets du ministère de la Santé ont également bénéficié d'une aide.

29 octobre 2004

Santé

Le Conseil s'est prononcé en faveur de la ratification de la convention-cadre pour la **lutte antitabac**, faite à Genève le 21 mai 2003. Cette convention-cadre a été adoptée à l'unanimité par les 192 États membres de l'Organisation mondiale de la Santé. La convention-cadre pour la lutte antitabac est le premier traité de santé publique. Négociée sous l'égide de l'OMS, il s'agit du premier instrument juridique conçu pour faire diminuer la mortalité due au tabac dans le monde. Parmi les nombreuses mesures préconisées, le traité demande aux pays d'imposer des restrictions sur la publicité en faveur des produits du tabac, le parrainage et la promotion; d'imposer de nouveaux conditionnements et étiquetages; de contrôler l'air ambiant à l'intérieur des locaux et de renforcer la législation pour réprimer la contrebande.

Défense

Le Conseil a approuvé le projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des **opérations pour le maintien de la paix** (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. Le programme gouvernemental prévoit que «la loi relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix dans le cadre d'organisations internationales devra être revue dans son intégralité notamment pour répondre aux nouvelles exigences de l'OTAN et de l'UE et pour simplifier les procédures et délais des missions les moins exigeantes.» L'objet du texte qui est soumis au Conseil de Gouvernement consiste dans l'exécution du programme gouvernemental sur le point précis de l'accélération des procédures. À l'heure actuelle, l'envoi d'un agent en mission de prévention et de gestion de crise se déroule en trois phases: consultation des commissions parlementaires compétentes, décision du Gouvernement en Conseil de participer à l'opération pour le maintien de la paix, élaboration d'un projet de règlement grand-ducal qui doit être soumis pour avis obligatoire à la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés et au Conseil d'État. La nouvelle procédure prévoit une consultation de la commission chargée des affaires étrangères de la Chambre des Députés, suivie de la prise de décision par le Gouvernement.

Assurances sociales

A été adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustements prévus à l'article 220 du **Code des assurances sociales**. Conformément à l'article 220 du code des assurances sociales, le calcul des pensions s'effectue par rapport au niveau de vie d'une année de base qui est l'année 1984. À cet effet, les salaires, traitements ou revenus intervenant dans le calcul des pensions sont ajustés au niveau de vie de l'année 1984 en les multipliant par des coefficients d'ajustement qui expriment la relation entre le niveau moyen brut des salaires de l'année de base et le niveau moyen brut des salaires de chaque année de calendrier. Les coefficients applicables aux exercices postérieurs à l'année de base sont fixés annuellement par règlement grand-ducal dès que le niveau moyen brut des salaires est disponible. Le texte sous rubrique a dès lors pour objet

de fixer le coefficient d'ajustement pour l'exercice 2003. À noter que l'indicateur utilisé, à savoir le salaire horaire moyen réduit à l'indice 100, a enregistré une progression de 0,7 % entre 2002 et 2003.

Solidarité sociale

Le Conseil a avalisé le projet de loi portant ajustement des **pensions et rentes accident** au niveau de vie 2003. La dernière révision du facteur d'ajustement a été réalisée par le biais de la loi du 20 décembre 2002 portant ajustement des pensions et rentes au niveau de vie de 2001. L'indicateur dont l'évolution est prise en compte est le salaire horaire moyen réduit à l'indice 100 de l'échelle mobile des salaires. Sa progression entre 2001 et 2003 a été de 2%. Dès lors le facteur d'ajustement applicable à partir du 1^{er} janvier 2005 devrait passer de 1,301 à 1,327.

Education nationale

A été adopté le projet de loi portant modification de la loi du 22 juin 2000 concernant **l'aide financière de l'Etat pour études supérieures**. Le projet de loi vise à adapter une disposition précise de la loi du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'État pour études supérieures, pour la rendre compatible avec le droit communautaire. Il s'agit en l'occurrence de la définition des bénéficiaires de l'aide financière, sans que cette précision ait un impact sur le régime actuel de l'aide financière pour études supérieures.

12 novembre 2004

Justice

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation 1) du Protocole établi sur la base de l'art. 43, paragraphe 1, de la convention portant création d'un Office européen de police (convention Europol) et modifiant l'art. 2 et l'annexe de ladite convention, signé à Bruxelles le 30 novembre 2000; 2) du Protocole modifiant la convention portant création d'un **Office européen de police** (convention Europol) et le protocole sur les privilèges et immunités d'Europol, des membres

de ses organes, de ses directeurs adjoints et de ses agents, signé à Bruxelles le 28 novembre 2002, et 3) du Protocole établi sur la base de l'art. 43, paragraphe 1, de la convention portant création d'un Office européen de police (convention Europol), modifiant ladite convention, signé à Bruxelles le 27 novembre 2003. Il est notamment envisagé d'élargir la compétence d'Europol à toutes les activités de blanchiment d'argent en général, à l'exception des infractions primaires du blanchiment qui ne sont pas définies de façon uniforme par tous les Etats membres. Dans sa version initiale, la Convention n'avait conféré à Europol qu'une compétence pour le blanchiment de l'argent qui se rapportait aux formes de criminalité spécifiques relevant de sa compétence. Il est en outre introduit la possibilité pour les agents d'Europol de participer à des équipes communes d'enquête.

Justice

A été adopté le **projet de loi sur les équipes communes d'enquête**. Le projet de loi vise à transposer en droit national le contenu d'une décision-cadre du Conseil du 13/06/02 relative aux équipes communes d'enquête composées d'agents de police de plusieurs Etats membres. Le but est de doter les Etats membres d'un instrument contraignant qui aboutit à la mise en œuvre rapide d'une mesure de lutte contre le terrorisme et contre la criminalité internationale. La constitution d'une telle équipe est proposée par un Etat dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire en matière pénale. Les équipes communes concernent principalement les enquêtes concernant des infractions pénales qui exigent une action coordonnée et concertée sur le territoire de plusieurs Etats. Un accord écrit signé entre les autorités judiciaires compétentes des Etats qui y font partie détermine les modalités de fonctionnement de l'équipe d'enquête.

Coopération au développement

Le Conseil a entendu la **présentation du rapport national du Grand-Duché de Luxembourg sur la mise en œuvre des Objectifs du millénaire des Nations unies**. A l'occasion du Sommet du millénaire des Nations unies, les responsables politiques avaient fixé un ensemble d'objectifs mesurables et assortis

de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes dans les pays de développement. Les huit principaux Objectifs du millénaire sont les suivants:

- réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim;
- réduire de trois quarts la mortalité maternelle;
- réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans;
- assurer l'éducation primaire pour tous;
- combattre les maladies, en particulier le VIH/Sida;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- assurer un environnement durable;
- mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Les Etats membres sont obligés de fournir régulièrement des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire. Le rapport luxembourgeois qui sera par la suite intégré dans un rapport communautaire illustre que les objectifs de la politique de coopération luxembourgeoise se recoupent largement avec les Objectifs du millénaire. Le rapport donne notamment des exemples concrets des réalisations de la coopération luxembourgeoise dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau et du développement durable.

Organisation internationale

Le Conseil a approuvé la signature par le Luxembourg du **protocole optionnel à la Convention des Nations unies contre la torture**. Par cette signature le gouvernement accepte de faire contrôler les centres de détention par un organe de visite fonctionnant sous la responsabilité des Nations unies.

18 novembre 2004

Présidence luxembourgeoise

Dans le domaine de la **préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne**, le Conseil a discuté de l'organisation des travaux relatifs à la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre nationale de la stratégie et en se basant sur un «guide pour la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne» adressé à tous les intervenants luxembourgeois dans ce dossier. Le Conseil continuera ces discussions lors d'une séance spéciale le 27 novembre 2004.

Affaires étrangères

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation de **l'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama**, d'autre part, signé à Rome, le 15 décembre 2003. L'accord qu'il est proposé de soumettre à l'approbation de la Chambre des députés constitue en fait une étape intermédiaire, l'objectif étant de créer les conditions qui permettront de négocier dans un futur proche des accords d'association avec les pays concernés, accords qui incluent l'établissement de zones de libre-échange. L'Accord de dialogue politique et de coopération prévoit un renforcement du dialogue politique, un renforcement des relations dans le domaine de la coopération et l'extension des domaines de coopération, un renforcement en matière d'intégration régionale, la coopération dans la lutte contre la drogue et la criminalité ainsi qu'en matière de terrorisme, de catastrophes naturelles et d'immigration et finalement une clause de réadmission pour le rapatriement des immigrés illégaux sur simple demande du pays de destination.

Affaires étrangères

A également été adopté le projet de loi portant approbation de **l'Accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et**

ses Etats membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela), d'autre part, signé à Rome, le 15 décembre 2003. L'accord en question, qui couvre les pays de la Communauté andine, vise les mêmes objectifs que celui conclu avec les pays d'Amérique centrale.

Éducation nationale

Le Conseil a discuté d'un premier **avant-projet de loi portant création d'un lycée-pilote**. Il s'agit en l'occurrence la transposition dans les textes d'un projet phare du gouvernement, à savoir la création d'une école-pilote à journée continue (*Ganztagssschule*) au niveau de l'enseignement postprimaire. Le gouvernement entend consulter les partis de la majorité parlementaire sur ce dossier avant de s'en saisir une nouvelle fois dans les semaines prochaines.

Economie et Finances

Le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions générales des crédits d'équipements prévus à l'article 5 de la loi modifiée du 2 août 1977 portant création d'une **Société nationale de crédit et d'investissement**. Le projet de règlement grand-ducal a pour objet d'adapter le crédit d'équipement aux «changements structurels intervenus au cours de la dernière décennie, (...) sur le plan économique, bilantaire et de financement des petites et moyennes entreprises». Il définit tout d'abord non plus les secteurs bénéficiaires, mais directement les entreprises susceptibles de bénéficier d'un crédit d'équipement. De nouvelles catégories d'investissements pourront bénéficier d'un financement par le biais de l'octroi d'un crédit d'équipement, à savoir les terrains et les actifs incorporels amortissables comme les brevets, les licences, ou encore les logiciels spécifiques. De même les reprises d'entreprises constitueront désormais des investissements éligibles. Le montant maximal d'un crédit d'équipement pour un même projet d'investissement, fixé à 50 millions de francs en 1977, est porté à 2.500.000 €. Le texte ne reprend plus le taux d'intérêt, mais prévoit que le taux peut être fixé par le conseil d'administration de la SNCI sous réserve de l'approbation par les ministres compétents. Cet approche introduit plus de flexibilité

dans la procédure. Le taux en question peut ensuite être modulé selon la taille des entreprises.

Assurances

Le Conseil a adopté le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le **secteur des assurances**. Le texte vise à transposer, dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, la directive 2002/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance. La directive a pour objet, d'une part d'organiser le marché intérieur des intermédiaires d'assurances du point de vue de la libre prestation de service et du régime de libre établissement, et d'autre part de renforcer la protection des preneurs d'assurances en imposant des conditions ou des garanties aux intermédiaires et en renforçant les obligations d'information pré-contractuelles à l'égard de leurs clients. La transposition de la directive n'entraîne pas de changements fondamentaux pour le Grand-Duché de Luxembourg. Son apport essentiel consiste en effet dans l'obligation faite aux États membres d'enregistrer les intermédiaires d'assurances et de soumettre leurs activités à certaines conditions, et notamment à des conditions de connaissances et d'honorabilité professionnelles. Or, tel est le déjà le cas au Luxembourg.

La nouvelle loi introduira cependant deux nouveautés. Elle créera tout d'abord une nouvelle catégorie d'intermédiaires, à savoir les sous-courtiers d'assurances. Il s'agit d'une catégorie de professionnels qui opèrent en contact avec la clientèle pour le compte d'un courtier indépendant. Il est ensuite prévu d'étendre les missions du Commissariat aux Assurances en vue de lui permettre de recevoir les plaintes et les réclamations contre les intermédiaires d'assurances et les entreprises d'assurances.

26 novembre 2004

Droits de l'homme

Le Conseil a discuté le projet de loi portant approbation du protocole n°14 à la Convention de sauve-

garde **des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, amendant le système de contrôle de la Convention, ouvert à la signature, à Strasbourg, le 13 mai 2004 et prévoyant la publication de certains arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme. La croissance continue du nombre de requêtes individuelles qui invoquent une violation des dispositions de la Convention requiert de nouvelles mesures de contrôle et de filtrage afin de conférer à la Cour européenne des droits de l'homme les moyens pour traiter l'ensemble des requêtes dans des délais acceptables et de lui permettre de se concentrer sur les affaires les plus importantes qui nécessitent un examen approfondi. A cette fin, il sera désormais accordé à un juge unique la compétence de déclarer une requête individuelle irrecevable. En plus, il est envisagé de déclarer irrecevable toute requête lorsque le requérant n'a pas subi de préjudice important, sauf si le respect des droits de l'homme garantis par la Convention exige un examen de la requête. Les compétences des comités des trois juges sont par ailleurs étendues aux affaires répétitives, ce qui implique que les comités décident désormais, dans le cadre de la procédure simplifiée, non seulement de la recevabilité mais aussi du fond d'une requête lorsqu'il existe déjà une jurisprudence établie en la matière.

Économie

Le Conseil a analysé et approuvé la **6^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance du Luxembourg** couvrant les années 2003 à 2007 qui sera soumis, au plus tard pour le 1^{er} décembre 2004, à l'examen de la Commission européenne dont l'avis servira de base à la décision que le Conseil «Affaires économiques et financières» de l'UE sera appelé à prendre au cours de l'année 2005.

Fiscalité

A également été adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 déterminant les limites et les conditions d'application **des taux réduit, super-réduit et intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée**. Ce projet retient les dispositions d'exécution liées aux changements de taux de TVA en relation avec l'absence sans plomb et les tabacs fabriqués.

Économie

Le Conseil a adopté le **projet de loi relatif aux abus de marché, portant transposition de**

1. la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché),
2. la directive 2003/124/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition et la publication des informations privilégiées et la définition des manipulations de marché,
3. la directive 2003/125/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation équitable des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêts,
4. la directive 2004/72/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques de marché admises, la définition de l'information privilégiée pour les instruments dérivés sur produits de base, l'établissement de listes d'initiés, la déclaration des opérations effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et la notification des transactions suspectes.

Le projet transpose la directive européenne visant à combattre les abus de marché sous forme d'opérations d'initiés et de manipulations de marché. La directive met ainsi en place un cadre juridique communautaire pour la prévention, la détection et l'instruction des abus de marché. A cette fin, le projet vise à promouvoir la transparence sur les marchés financiers en consacrant le principe général en vertu duquel les émetteurs sont obligés de mettre les informations à disposition du public aussi rapidement que possible. La diffusion de l'information doit se faire au même moment dans tous les pays où l'émetteur met sur le marché son instrument financier. Le projet définit ensuite un ensemble d'obligations à l'égard des personnes qui produisent des recommandations d'investissement dans l'exercice de leur profession. Ces personnes sont tenues de veiller à ce que l'informa-

tion soit présentée de manière équitable, que les faits soient clairement distingués d'interprétations et que les sources soient fiables. Elles doivent même pouvoir démontrer, sur demande de la Commission de Surveillance du Secteur financier, le caractère raisonnable de toute recommandation. Finalement, le projet introduit une obligation de notification des transactions suspectes dans le chef des établissements de crédits et des autres professionnels du secteur financier.

3 décembre 2004

Recherche

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation 1) de la Convention portant création d'une **Agence spatiale européenne**, faite à Paris, le 30 mai 1975 et du Règlement intérieur du Conseil de l'ASE; 2) de l'Accord entre les Etats parties à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale européenne concernant la protection et l'échange d'informations classifiées, fait à Paris, le 19 août 2002; 3) de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence spatiale européenne relatif à l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la Convention portant création de l'Agence spatiale européenne et des clauses et conditions s'y rapportant, fait à Paris, le 6 mai 2004.

Le Conseil a adopté le texte de l'accord d'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne ainsi que la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne et l'Accord entre les Etats parties à la Convention portant création d'une Agence spatiale européenne et l'Agence spatiale européenne concernant la protection et l'échange d'informations classifiées, qu'il est désormais proposé de soumettre à la procédure d'approbation par la Chambre des députés.

Le Luxembourg a opté pour une adhésion pleine à l'Agence, tout en demandant une période de transition. Les conditions particulières de cette période de transition concernent notamment les adaptations des contributions financières à charge de l'État adhérent

et des mesures particulières en vue de la «mise à niveau» de son dispositif scientifique, technologique et industrielle permettant de tirer, à terme, pleinement profit de l'adhésion à l'Agence. Pourront tirer profit de l'adhésion du Luxembourg à l'Agence spatiale européenne les entreprises luxembourgeoises actives dans le domaine aéronautique/aérospatial respectivement celui des télécommunications qui pourront participer aux appels d'offres, que ce soit directement ou par le biais d'un partenariat avec d'autres organisations et entreprises étrangères. L'adhésion permettra aux entreprises et aux instituts de recherche luxembourgeois, et notamment à l'Université du Luxembourg, d'accéder à de nombreux programmes spatiaux européens dans les domaines les plus variés.

L'adhésion à l'Agence spatiale européenne requerra le paiement d'une contribution unique de 700.000 €, représentant la participation du Luxembourg à l'actif de l'Agence. L'adhésion nécessitera ensuite le versement d'une contribution annuelle s'élevant à 0,21% du budget des programmes dits «obligatoires» de l'Agence.

La signature de l'accord d'adhésion du Luxembourg a été précédée d'une phase de coopération avec l'Agence, coopération qui portait sur le programme ARTES (*Advanced Research in Telecommunications and Systems*). Au cours de cette phase de coopération l'Agence a attribué des contrats d'une valeur totale de € 6,4 millions à des participants luxembourgeois jusqu'au début de l'année 2004, ce qui correspondrait à un coefficient de retour global pour la période 2000-2003 de 1,03. En d'autres termes, un montant légèrement supérieur à notre contribution financière à ce programme aurait été retourné au pays sous forme de contrats avec l'Agence.

Social

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du **revenu minimum garanti**. Le texte vise à assurer que l'augmentation des pensions et rentes de 2% prévue par le projet de règlement grand-ducal portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2003, ainsi que le relèvement des taux du salaire social minimum qui sera effectué en parallèle, s'appliqueront également aux bénéficiaires du revenu minimum garanti qui disposent de revenus de remplacement

ou de revenus professionnels. Les montants du revenu minimum garanti seront ainsi augmentés de 2%. Le coût de cette augmentation est de € 1,9 million.

Travaux publics

Le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal autorisant le gouvernement à mettre en œuvre **des travaux extraordinaires d'intérêt général au cours de l'année 2005**. Il s'agit en l'occurrence de prolonger pour l'année 2005 l'autorisation conférée au gouvernement de recourir à des travaux extraordinaires d'intérêt général pour le personnel excédentaire de la sidérurgie et de la WSA. En 2005, il sera procédé au détachement de 14 unités en provenance de la sidérurgie (15 en 2004) et de 40 unités en provenance de la WSA (47 en 2004) pour un coût total à charge du Fonds pour l'Emploi de € 2,8 millions.

Environnement

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'installation d'un établissement pour la **médecine de l'environnement**, tel que prévu dans le programme gouvernemental. Le Conseil permanent pour le secteur hospitalier a été chargé de l'élaboration d'un rapport en vue de trouver une solution adéquate pour ce service.

8 décembre 2004

Social

A été adopté le **projet de loi portant création d'une protection internationale et d'une protection temporaire**. Le projet de loi, qui remplace la législation actuelle sur la procédure relative à l'examen d'une demande d'asile de 1996, transpose en droit national les quatre directives communautaires suivantes: 1) directive relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes; 2) directive relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile d'autres Etats membres; 3) directive instituant les conditions que doivent remplir les ressortissants de

pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié et 4) proposition de directive relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres.

Le projet a en outre pour objet de réduire la durée de la procédure d'asile. Il s'inspire, quant à son objectif et aux modalités proposées, des législations récemment adoptées dans d'autres pays et intègre pour l'essentiel le contenu du projet de loi 5330 portant accélération des procédures d'asile.

La législation actuelle, qui se limite à un examen des demandes d'asile au sens de la Convention de Genève, sera ensuite complétée d'un statut de protection subsidiaire. Peuvent bénéficier de la protection subsidiaire tout ressortissant d'un pays tiers qui ne peut être considéré comme un réfugié, mais pour lequel il y a des motifs sérieux de croire que la personne concernée courrait un risque réel de subir des atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine. Les atteintes graves à la base de la protection subsidiaire sont la peine de mort, l'exécution, la torture, les traitements inhumains ou dégradants et les menaces graves et individuelles contre la vie d'un civil en cas d'une violence aveugle ou d'un conflit armé interne.

Toute demande de protection internationale porte automatiquement sur les deux aspects - statut de réfugié et statut de protection subsidiaire. Les deux aspects sont traités dans le cadre d'une seule procédure afin d'éviter des examens successifs.

Relations internationales

Le Conseil a adopté le **projet de loi portant approbation de l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, relatif aux transports maritimes, fait à Bruxelles, le 6 décembre 2002**. Comme la Chine est le troisième partenaire commercial de l'Union européenne et compte parmi les principaux prestataires de services internationaux de transport maritime, le marché chinois présente un intérêt non négligeable pour les compagnies de navigation européennes. L'accord, qui vise à améliorer les conditions dans lesquelles s'effectuent les transports maritimes à destination et en provenance de la Chine,

repose sur les principes de libre prestation de services de transport maritime et de libre accès aux cargaisons et au trafic tiers.

20 décembre 2004

Finances

Le Conseil de gouvernement a adopté **l'avant-projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les établissements de crédit** portant modification

- de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes des établissements de crédit et transposition;
- de la directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 modifiant les directives 78/660/CEE et 86/635/CEE en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers;
- des articles 5 et 9 du règlement (CE) No 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales;
- de la directive 2003/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE, 86/635/CEE et 91/674/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance;
- de l'article 50 de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE et 83/349/CEE).

Le projet vise à compléter la législation existante sur les comptes des établissements de crédit par les mesures communautaires introduisant au niveau de l'Union européenne les normes comptables internationales connues sous les sigles «IAS» (*International*

Accounting Standards) et «IFRS» (*International Financial Reporting Standards*). Les nouvelles normes s'appliqueront à partir de 2005 aux comptes consolidés des sociétés de droit communautaire dont les titres sont négociés sur un marché réglementé de l'Union européenne. Le projet introduit également de nouvelles mesures concernant le contenu du rapport de gestion et le contrôle légal des comptes qui s'appliqueront à tous les établissements.

Environnement

Le Conseil a décidé de réserver une suite favorable au projet de règlement grand-ducal portant création du **parc naturel de l'Our**, au projet de statuts du syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de l'Our tel qu'il a été accepté par les délibérations concordantes des conseils communaux des 12 communes qui seront membres du syndicat à créer ainsi qu'au projet d'arrêté grand-ducal autorisant la création du syndicat pour l'aménagement et la gestion du parc naturel de l'Our. Le but de la réglementation consiste à créer officiellement le parc naturel de l'Our dont la délimitation géographique correspond à celle des communes membres du SIVOUR à l'exception de la commune de Weiswampach. Le parc naturel sera géré par un syndicat intercommunal à composition mixte Etat-communes.

Recherche

Le Conseil s'est prononcé en faveur de **l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à dix actions de recherche COST (Coopération européenne dans le domaine de la Recherche scientifique et technique)**. Il s'agit de projets de recherche qui ont un caractère plus fondamental et qui ne bénéficient pas d'un cofinancement communautaire substantiel. Les frais liés aux activités de recherche proprement dites doivent dès lors en principe être assumés par les intervenants. En 2003, le Luxembourg a participé à cinq actions COST. La démarche proposée devrait dès lors permettre d'accroître sensiblement la participation luxembourgeoise à ce programme.

Toxicomanie

Le Conseil a pris connaissance du **plan d'action en matière de lutte contre les drogues et les comportements additifs**. Il s'agit en l'occurrence du deuxième plan d'action pluriannuel en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies qui couvre la période allant de 2005 à 2009. Le premier plan d'action 2000-2004 portait prioritairement sur les besoins en infrastructures spécialisées, en ressources financières et humaines, en réseaux de collaboration et de coordination et sur le développement des activités de recherche. Sur cette période le budget global du Ministère de la Santé alloué aux services et programmes dans le domaine des drogues et des toxicomanies est passé de 1 270 169 € en 1999 à 5 847 938 € en 2004. Le nouveau plan d'action 2005-2009 prévoit les priorités suivantes:

- sur le plan de la réduction de la demande:
 - o prévention primaire notamment centrée sur des groupes-cibles,
 - o offres de prise en charge (structures ambulatoires et résidentielles, adaptation du programme de substitution),
 - o réintégration psycho-socio-professionnelle (action au niveau du logement, mesures de formation et de mise au travail);
- sur le plan de la réduction de l'offre:
 - o diverses mesures à prendre au niveau du Ministère de la Justice et des autorités judiciaires;
- sur le plan de la réduction des risques, dommages et nuisances:
 - o mise en place d'une salle d'injection,
 - o programme de distribution de certains stupéfiants sous contrôle médical;
- sur le plan de la recherche et de l'évaluation:
 - o nouvelles enquêtes sur la prévalence de l'usage,
 - o étude sur les besoins de prise en charge d'usagers mineurs.

Les



DISCOURS

Allocution prononcée par Jean-Claude Juncker lors de l'ouverture du 5^e sommet de l'ASEM

8 octobre 2004

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le président du Conseil européen, Jan Peter Balkenende, aurait certainement souhaité être parmi nous aujourd'hui, mais il se remet en ce moment d'une grave infection et m'a laissé le soin de le remplacer pour l'ouverture de ce cinquième sommet Asie-Europe, ce que je fais avec plaisir.

Ce qui nous unit, nous, les pays de l'ASEM, c'est notre volonté d'œuvrer ensemble à la paix, à la sécurité et à une croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin les uns des autres. En échangeant nos idées et en attaquant ensemble les problèmes, nous contribuons à la stabilité, au respect mutuel et à de meilleures chances pour les hommes et les femmes. C'est pourquoi cette réunion est de la plus haute importance.

Permettez-moi de vous féliciter pour l'excellente organisation de ce sommet. Je voudrais aussi remercier chaleureusement le gouvernement et le peuple du Vietnam pour sa généreuse hospitalité.

L'année 2004 est une année particulière pour l'ASEM. Nous avons en effet le plaisir d'accueillir treize nouveaux membres à notre table. Votre adhésion à l'ASEM ne signifie pas seulement l'élargissement, mais aussi l'approfondissement de notre dialogue. Les nouveaux membres complètent notre ensemble. Soyez les bienvenus.

L'ASEM est un organe de coopération solide. Nous en avons apporté la preuve dans la période qui vient de s'écouler. Les préparatifs de ce sommet n'ont pas été faciles. La discussion sur l'élargissement de l'ASEM a montré que nous ne partageons pas toujours les mêmes idées sur tous les sujets. J'espère, et j'en suis convaincu que l'ASEM sortira plus forte et plus mature de ce processus.

Nous parlerons, au cours de ce sommet, de l'avenir de l'ASEM, mais aussi de thèmes politiques, économiques et culturels. Je vais brièvement en relever quelques-uns, pour lesquels la coopération étroite entre les pays asiatiques et européens est essentielle.

Le premier est la lutte contre le terrorisme, qui fait de nombreuses victimes innocentes sur nos deux continents et ailleurs dans le monde. Les attentats perpétrés en Indonésie, en Espagne, aux Philippines et dans d'autres pays nous ont rappelé que la violence des terroristes n'épargne pas nos régions. Le terrorisme frappe aveuglement, mais ses victimes ont un visage, une biographie, un projet de vie. Il nous faut donc coopérer plus étroitement pour mieux faire face à cette menace. L'ASEM a déjà fait d'importants pas en avant, mais d'autres doivent encore être faits, ensemble.

Le deuxième thème est la prévention du VIH/sida et la lutte contre cette pandémie. Le sida détruit les familles et les communautés et apporte d'immenses souffrances à des millions d'êtres humains. Nous devons unir nos efforts pour éviter que cette épidémie ne devienne ingérable en Asie et ailleurs. Si nous ne saisissons pas les opportunités qui se présentent aujourd'hui, il sera demain doublement difficile de maîtriser la situation.

Le troisième thème est le renforcement de la coopération économique. Les pays de l'ASEM représentent plus de quarante pour cent du commerce mondial. Nous avons la lourde responsabilité de placer autant que possible nos relations économiques sous le signe de la liberté, de la rénovation et de la confiance. Nous n'avons pas le droit de décevoir les attentes des entreprises asiatiques et européennes ainsi que les espoirs de leurs salariés.

Le quatrième thème, qui retient l'attention de chacun d'entre nous, est notre dialogue politique sur des valeurs universelles telles que le respect des droits de l'homme, la liberté et la solidarité. Nous pouvons et nous devons parler de ces thèmes en manifestant de l'intérêt pour nos points de vue respectifs et aussi notre volonté d'écoute. C'est ce qui donne tant de valeur à cette enceinte.

Le dialogue sur les cultures et les civilisations, lancé par l'ASEM, jette des ponts entre les hommes et encourage la compréhension et la confiance mutuelles. Le groupe que nous formons est constitué de pays d'une grande diversité. Nos sociétés sont composées d'hommes et de femmes et de communautés aux cultures, religions, convictions et identités très diverses.

La beauté de l'ASEM, c'est l'exemple que nous donnons au monde d'une diversité qui est une richesse. Une richesse dont nous pouvons être fiers. Une richesse qui nourrit notre inspiration et notre espoir. Parce que nous sommes unis par le respect mutuel et par la volonté d'apprendre les uns des autres.

Je souhaite à chacun d'entre nous un sommet Asie-Europe fructueux qui soit pour tous une source d'inspiration.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de l'ouverture solennelle de la session parlementaire 2004/2005

12 octobre 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

C'est avec une grande joie que je déclare aujourd'hui solennellement ouverte, à la Chambre, la première session de la nouvelle période législative.

Il m'est donné d'exercer pour la deuxième fois déjà cette prérogative qui m'est accordée par notre Constitution et je voudrais souligner la position importante de notre Chambre, élue au suffrage universel direct, dans le paysage politique luxembourgeois.

Par notre présence ici aujourd'hui, la Grande-Duchesse et moi-même manifestons la volonté qu'a notre famille de soutenir chaque responsable politique dans l'exercice de ses fonctions.

Le début de cette nouvelle législature est aussi un moment privilégié pour partager avec vous quelques réflexions sur les événements actuels, mais surtout ceux à venir.

Des sentiments diffus de crainte au sujet de notre avenir se dégagent des nombreuses conversations que j'ai eues avec les personnes rencontrées dernièrement.

Plusieurs raisons justifient cela:

- les grandes idéologies héritées du XIXe siècle sont désuètes;

- l'image traditionnelle de la famille appartient dans la plupart des cas au passé;
- la nation se trouve toujours davantage sous l'emprise de l'Union européenne;
- le progrès technologique est de plus en plus perçu comme une menace pour l'emploi et le respect de l'environnement;
- la concurrence avec les nouveaux partenaires européens est associée à la délocalisation d'entreprises;
- notre modèle social est décrit comme étant impossible à financer.

En d'autres termes, de nombreuses valeurs établies sont maintenant considérées comme démodées.

Les autres événements auxquels nous assistons dans le monde aujourd'hui sont loin d'être encourageants. Les images de guerre, de famine et de terrorisme reviennent quotidiennement sur nos écrans de télévision.

Par conséquent, le risque de sombrer dans la nostalgie est de plus en plus grand et l'on entend de plus en plus fréquemment des propos tels que «Nous ne sommes plus à la hauteur» ou «Tout était mieux autrefois».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous ne devons jamais oublier une chose essentielle: l'avenir, contrairement au passé, n'est pas encore écrit. L'avenir est un jeu d'ensemble où chacun est mis à contribution sous l'impulsion du gouvernement. Il reste que ce que l'avenir nous réserve prend progressivement forme dans cette enceinte. Une chose est sûre: le marché et l'économie sont souvent aveugles. Le budget doit être sain. Cela n'est cependant pas suffisant pour mettre une société en mouvement. L'intervention de la politique s'impose ici. Elle développe des projets ambitieux. Enseignement, réseau social, infrastructures, économie, sécurité, culture, santé, sport, notre position en Europe et dans le monde: lorsqu'il s'agit de l'avenir, tous les domaines sont concernés.

Pour cela, nous n'avons pas seulement besoin d'argent, mais également d'imagination et de buts clai-

rement définis. Pour tout ceci, il faut aussi une volonté partagée aujourd'hui par tous les acteurs concernés: les administrations, les communes, la société civile, le commerce et les entreprises, notre université nouvellement créée et nos centres de recherche.

Il est clair que l'État ne peut pas se charger de tout ce qui touche à notre avenir. Des initiatives locales sont assurément souhaitables, comme nous avons pu le constater récemment lors de la fusion de communes.

Ceci vaut pour notre pays, mais aussi pour la Grande Région. L'acceptation de toutes ces réformes - celles que le gouvernement actuel, tout comme le gouvernement précédent, s'est engagé à réaliser - est plus grande si les initiatives sont partagées par la base.

Notre politique d'aide au développement, dont nous pouvons être très fiers, est un bon exemple dans ce contexte. N'est-ce pas cette coopération permanente entre le gouvernement et les nombreuses ONG, tout comme les nombreux citoyens actifs dans le bénévolat, qui a engendré ces résultats?

Je suis également convaincu - permettez-moi de le souligner ici - qu'il faut redonner au civisme une position plus importante dans le cadre de nos programmes scolaires. Nos élèves doivent savoir comment fonctionnent nos institutions, notamment notre Chambre. Pour des citoyens responsables, ces connaissances me semblent essentielles.

Créons aussi des tribunes où analyser des problèmes sociaux délicats tels que le taux élevé de suicides que connaît notre pays, et ce alors que nous venons d'être confrontés à cette réalité dramatique de manière particulièrement tragique.

C'est la seule façon pour nous de faire accepter de nouvelles idées ou de nouvelles voies, comme par exemple l'introduction de la double nationalité ou l'adoption de la Constitution européenne.

Pour ce qui est de l'égalité hommes-femmes, je voudrais saisir cette occasion pour vous proposer d'instaurer également chez nous l'égalité à part entière en matière de succession au trône.

Nous nous sommes beaucoup souvenus, les jours passés, de ceux qui nous ont rendu notre liberté et surtout de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. Nous leur sommes redevables. Ainsi, nous ne

devons jamais oublier ceux à qui nous devons notre bien-être social.

Pour tout ceci, pour que le Luxembourg reste également à l'avenir à la hauteur dans la Grande Europe, nous avons simplement besoin de cet esprit et de cette volonté dont les générations précédentes ont souvent fait preuve dans une multitude de situations bien plus difficiles.

Je suis certain que notre jeunesse ne manque pas d'enthousiasme.

Permettez-moi de souligner ici les exploits formidables de nos jeunes sportifs au cours des dernières semaines. Il en va de même dans le domaine de la culture. Cet acharnement et cet engagement font que je n'ai aucune crainte pour notre avenir.

Dans cet esprit, je suis persuadé que nous allons réaliser de grands projets durant les cinq prochaines années et, en premier lieu:

- un pays où, pour chaque citoyen, Luxembourgeois ou non, il fait bon vivre;
- un pays où les visions deviennent réalité;
- un pays où la joie, la tolérance et la solidarité sont des maîtres-mots.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; «En route vers Lisbonne»; 1^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie et la gestion de la connaissance

12-13 octobre 2004

Messieurs les Députés,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

En mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Lisbonne en sommet européen ont décidé de se doter d'un objectif ambitieux et d'une stratégie de long terme.

A l'horizon 2010, l'Union européenne doit, je cite, «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale»

Tous les mots comptent!

Cette citation est souvent tronquée:

- certains accentuent la dimension compétitive,
- d'autres la dimension sociale,
- d'autres enfin ne jurent que par la dimension technologique.

Or, la stratégie de Lisbonne forme un tout, dont chaque composante est essentielle.

- La stratégie de Lisbonne affiche clairement: les grands objectifs auxquels nous sommes tous attachés: la croissance et le plein emploi.
- Elle donne l'instrument qui doit servir de levier: la compétitivité.
- Elle fixe le cadre: le modèle social européen.

La compétitivité passe par

- une accélération de la productivité des facteurs de production, qui prend son origine dans le progrès technologique - l'innovation et la R&D -,
- l'utilisation efficace des TIC,
- l'éducation et la formation continue,
- bref la mise en œuvre du capital immatériel.

Enfin, il y a une contrainte très claire:

- la cohésion sociale n'est pas seulement maintenue mais appelée à se développer.
- Le plein emploi ne se résume pas à des jobs pénibles, précaires et mal rémunérés. Il est clairement dit que la création d'emploi doit viser la qualité des conditions de travail.

J'aimerais insister sur le terme de compétitivité, car celui-ci a été galvaudé au cours des dernières années.

Premièrement, la compétitivité ne peut se réduire à des aspects quantitatifs ou monétaires.

La compétitivité recouvre deux acceptions:

- d'un côté, les coûts et les prix et,
- de l'autre côté, la qualité des produits et des services qui suppose la mobilisation des talents et des énergies de tout le personnel, un climat social serein.

Deuxièmement, la compétitivité n'est pas une fin en soi, mais

- un instrument de travail,
- un moyen pour parvenir à nos fins,
- un indicateur de mesure de notre performance relative.

Ces deux précisions me semblent utiles et somme toute rassurantes.

La stratégie de Lisbonne est aussi, me semble-t-il, une tentative pour moderniser une vieille aspiration qui veut marier les forces du marché et le bien-être social du plus grand nombre.

L'agenda de Lisbonne est une nouvelle chance pour l'«économie sociale de marché», la plus belle invention de l'Europe du 20ème siècle.

Près de cinq années plus tard, cependant, mesurés à l'aune de «fameux 14 indicateurs structurels», force est de constater que les objectifs ambitieux semblent toujours aussi lointains.

Prenons garde à ce que l'absence de progrès tangible ne laisse le champ libre au doute et à la perplexité.

Il y a deux raisons essentielles à ce relatif désenchantement.

Première raison: l'agenda de Lisbonne a été décidé

- dans l'euphorie de la bulle de la «nouvelle économie»,
- après l'introduction réussie de la monnaie unique,
- au point culminant d'une croissance économique exceptionnellement forte.

Vous connaissez la suite:

- la bulle de la nouvelle économie a éclaté,
- l'exubérance irrationnelle des marchés financiers a fini par se muer en dépression.

Trois années de vaches maigres ont entamé la croyance de l'opinion publique dans l'efficacité des politiques économiques communautaires.

Certains se sont mis à se moquer des objectifs trop ambitieux, voire prétentieux de Lisbonne.

D'autres s'en sont pris à la peur des gouvernants,

- tétanisés par les inquiétudes de citoyens,
- désarçonnés par les rapides mutations industrielles et l'adversité conjoncturelle.

Deuxième raison du désenchantement: l'inquiétude diffuse face à la rudesse de la nouvelle société qui semble s'ébaucher peu à peu avec la globalisation de l'économie. A Lisbonne, les chefs d'Etat avaient pressenti les bouleversements à venir, je cite: «L'Union européenne se trouve face à un formidable bouleversement induit par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance. Ces changements touchent tous les aspects de la vie de chacun et appellent une transformation radicale de l'économie européenne. L'Union doit aborder ces changements d'une manière conforme à ses valeurs...».

Cependant,

- l'adaptation aux mutations structurelles,
- la refonte des systèmes de sécurité sociale,
- l'assouplissement de la protection du travail

invitent à des «réformes» - entre guillemets - parfois douloureuses. Le Petit Robert, définit l'acte de «réformer» par «changer en mieux». Aujourd'hui, hélas, dans l'opinion publique, le terme de «réforme» évoque surtout l'austérité, et rime avec précarité.

Réussir l'agenda de Lisbonne en Europe, au Luxembourg, appelle donc une véritable pédagogie de la réforme.

Mesdames, Messieurs,

L'agenda de Lisbonne est, à mon avis, inévitable et indispensable. Le but ultime de cette démarche volontariste de longue haleine est d'améliorer le bien-être des citoyens européens:

- par le plein emploi et
- un niveau de vie plus élevé,

- tout en renouvelant les bases du modèle social européen.

Près de cinq années plus tard, il est vrai que l'Union européenne a pris du retard par rapport aux objectifs qu'elle s'est donnés.

Lors d'un récent Conseil Compétitivité, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur Wim Kok, l'ancien Premier ministre des Pays-Bas, qui a été chargé par le Conseil Européen de faire un bilan de la stratégie de Lisbonne.

Le rapport que doit remettre Monsieur KOK début novembre va provoquer un débat dans les parlements et les gouvernements auprès des partenaires sociaux et des citoyens. Tous devront réfléchir à la meilleure manière de relancer le processus de réforme dans chacun des Etats qui forme l'Union.

La démarche doit être revue, car elle pâtit de quelques faiblesses:

Premièrement, les objectifs sont trop nombreux, chaque Conseil Européen ayant apporté sa moisson de nouveaux objectifs aux dépens de leur cohérence.

Deuxièmement, le lien entre les instruments et les objectifs est parfois très flou: quel levier doit être mis en branle pour atteindre quel type d'objectifs fixé?

Troisièmement, la communication avec l'opinion publique est en panne: les citoyens sont effrayés par les «réformes économiques» préférant le status quo en période de crise et de restructurations économiques.

A côté de la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance, l'examen à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne sera un des grands dossiers économiques à traiter par la Présidence luxembourgeoise de l'UE l'année prochaine.

Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement issu des élections de juin 2004 m'a confié la préparation de la stratégie de Lisbonne au Grand-Duché de Luxembourg. C'est un vrai défi que suis prêt à prendre à bras-le-corps.

La Commission européenne, dans son fameux rapport intitulé «Réaliser Lisbonne» ne nous décerne qu'une note moyenne, voire insuffisante. Le

Luxembourg, selon ce rapport n'a pas fait de grand bon en avant.

Parmi les points négatifs relevons:

- le niveau d'instruction des jeunes, avec des niveaux de performance en baisse;
- le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans très bas et l'absence de mesures concrètes à cet égard;
- les retards dans la réforme du droit de la concurrence;
- le déficit important de transposition des directives «marché intérieur» et
- le nombre le plus élevé de transpositions accusant un retard de plus de deux ans.

Ces griefs ne sont pas tous fondés ou mériteraient d'être nuancés dans le contexte d'une petite économie très ouverte. Les instances de la politique de concurrence sont maintenant sur les rails et la transposition des directives communautaires sera accélérée.

Selon ce rapport, le Luxembourg atteint le plus haut niveau de productivité du travail de l'UE et un taux de chômage de longue durée est très bas.

Le diagnostic de la situation du G.D. de Luxembourg est un peu trop superficiel pour permettre de formuler notre propre plan stratégique à l'échelle du pays.

Les 14 « indicateurs structurels » retenus par le Conseil pour évaluer les avancées des Etats membres restent trop frustes, surtout dans un pays comme le nôtre.

A titre d'exemple, prenons le taux d'emploi qui est certes trop faible au Luxembourg mais qui ne tient pas compte des 110 000 frontaliers qui travaillent chez nous.

Transposés sans autre explication, certains indicateurs n'ont tout simplement pas de sens dans une petite économie ouverte aux quatre vents.

Il nous faut donc compléter les indicateurs communautaires par nos propres indicateurs.

C'est aussi la raison pour la quelle le gouvernement a demandé au Professeur Lionel Fontagné, directeur du CEPII, d'examiner la position compétitive du

Luxembourg à partir d'un spectre très large d'indicateurs économiques, sociaux, technologiques, institutionnels et environnementaux.

Ce rapport servira de point de départ au débat au sein du gouvernement et avec les partenaires sociaux. J'espère que nous arriverons à formuler un diagnostic commun et à nous entendre sur un «tableau de bord» permettant de suivre et de comparer notre position compétitive au cours du temps.

L'aboutissement de ce travail, dont la coordination est assurée par l'Observatoire de la Compétitivité placé sous ma tutelle, doit permettre d'esquisser le cadre d'un Plan d'action tripartite destiné à remettre durablement l'économie sur une trajectoire de croissance plus dynamique.

La stratégie de Lisbonne nécessite aussi une politique budgétaire active - du côté des dépenses et du côté de la fiscalité - en faveur de l'investissement public, notamment de la recherche.

Elles passe aussi par une politique de diversification dynamique et par la création de conditions favorables aux start ups qui peuvent essaimer autour des campus de recherche.

Après un sommet tripartite appelé à relancer notre économie, j'espère pouvoir sceller un Pacte, s'inscrivant dans les objectifs de Lisbonne, s'appuyant sur les partenaires sociaux, impliquant tous les citoyens.

Mesdames, Messieurs,

Après ce bref exposé de l'agenda de Lisbonne, je voudrais complimenter le Centre de Recherche Public Henri Tudor et le STATEC d'avoir pris l'initiative de réunir des chercheurs luxembourgeois et européens autour de la problématique fédératrice de l'économie et de la gestion de la connaissance.

L'économie de la connaissance est un de ces mots valises qui ont rapidement conquis les esprits et les médias. Dans un colloque comme celui-ci, il est bon de s'interroger sur la pertinence et la validité du concept.

De quoi s'agit-il ?

Le professeur Dominique FORAY, qui a beaucoup écrit sur le sujet, présente l'émergence de l'économie de la connaissance comme le résultat, je cite, «d'un choc entre la tendance séculaire relative à l'ac-

croissement de la part du capital intangible (formation, éducation, recherche) et d'autre part l'irruption et la diffusion spectaculaire des technologies de l'information et de la communication».

L'économie fondée sur la connaissance a rencontré une base technologique appropriée et il y a renforcement mutuel entre la production des connaissances et la diffusion des technologies de l'information et de la communication. Ces dernières permettent des gains de productivité, l'émergence de nouvelles industries et l'adoption de nouveaux modèles organisationnels.

Une récente étude publiée par le STATEC fait le point sur l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication au Luxembourg.

Ainsi, en 2003,

- 63% des ménages étaient connectés à la Toile et
- plus de 80% des entreprises ont marqué leur présence sur Internet.

Mais les transactions en ligne, le commerce électronique au sens strict, ne concernent qu'une entreprise sur cinq.

Les Nouvelles Technologies semblent être un adjuvant de la politique commerciale, mais elles ne sont guère un agent d'innovation et de changement des processus de production. Il y a là un paradoxe.

Nous avons tous intérêt à en savoir plus sur les liens complexes entre les TIC et la productivité du travail! Quel est

- l'effet d'Internet sur les performances des entreprises,
- quels sont les facteurs stimulants et
- quels sont les obstacles à l'utilisation efficace des TIC?

Ces questions me semblent être au cœur de la compétitivité.

J'ai demandé au STATEC d'analyser en profondeur les déterminants technologiques et organisationnels de la productivité, non seulement au niveau macro-économique, mais également au niveau des branches et des entreprises individuelles.

J'invite le CRP Henri Tudor à s'associer à un tel projet de recherche.

Le programme du colloque couvre bien la plupart des aspects du spectre de l'économie de la connaissance, qui va

- de la diffusion des TIC à la recherche
- en passant par l'innovation et la formation continue,
- sans oublier la propriété intellectuelle, la veille technologique
- et j'en passe.

La gestion de la connaissance - le KM - selon l'acronyme anglo-saxon forme un prolongement intéressant directement applicable au sein de l'entreprise.

Votre colloque permet de rassembler les études et recherches, encore balbutiantes il est vrai mais encourageantes, réalisées par les chercheurs luxembourgeois issus:

- du CRP Henri Tudor,
- du CEPS,
- l'Université de Luxembourg,
- mais aussi par les économistes du STATEC et
- des administrations publiques,
- sans oublier, bien sûr, les consultants privés.

Vous disposez maintenant de nombreuses bases de données statistiques, comparables au niveau communautaire, vous jouissez d'un riche matériau. A vous d'en tirer des analyses économiques rigoureuses et des recommandations pertinentes.

Je suis aussi très intéressé par la séance de l'European Space Agency consacrée à la fracture numérique car, au risque de me répéter, l'agenda de Lisbonne fait la part belle à la cohésion sociale.

Ce colloque marque une première étape dans le processus de réflexion sur la réalisation de la stratégie de Lisbonne dans notre pays.

J'espère que vous aurez des débats stimulants. J'ai proposé aux organisateurs de publier les travaux de ce premier colloque sur l'économie et la gestion de la connaissance dans la revue « Perspectives de poli-

tique économique», éditée par le ministère de l'économie et du commerce extérieur.

Il en me reste qu'à vous souhaiter bonne route... vers Lisbonne!

Discours du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2004

16 octobre 2004

Altesse Royale,

D'Hierschtfoire ass eng vun deene ganz grouse Plattformen wou eis Economie, a besonnesch eis Kleng a Mëttelbetriber sech dem Public virstellen. Hei ass d'Gelegenheet fir si, op geraffte Manéier hir neiste Produkter ze weisen an hire savoir-faire ze dokumentéieren.

Als Wirtschaftsminister sinn ech besonnesch geéiert, datt Dir, Altesse Royale, drop haalt, bei der Cérémonie d'ouverture vun haut dobei ze sinn. Esou ënnerstëtzt Dir hei am Land a vis-à-vis vun der Groussregioun e wichtege Pilier vun eiser Economie. Dat maach Dir am selwechte Sënn wi mat Ären Aktivitéiten am Ausland, wou Dir duerch Är Bedeeligung un eise Promotiounsmissiounen, fir d'lescht am Kanada an an den USA, de Wirtschaftsstanduert Lëtzebuerg an eis Exportindustrie ënnerstëtzt.

Am Numm vum Land soen ech lech villmools merci dofir.

Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Monsieur le Député-maire,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La dernière édition des comptes nationaux publiés par le STATEC confirme le ralentissement qu'a connu l'économie luxembourgeoise ces trois dernières années.

La croissance luxembourgeoise avait plongé à 1,5% en 2001 suite à l'éclatement de la bulle de la «nouvelle économie» et aux évènements du 11 septembre

2001. Elle est remontée ensuite à 2,5% en 2002 et a atteint 2,9 % en 2003, selon nos dernières estimations.

La croissance moyenne pour les années 2001 à 2003 aura été de 2,3% seulement par rapport aux 7,1% réalisés au cours de la période de 1995 à 2000.

Mais, pour comprendre la portée des chiffres, il faut les étalonner.

Deux critères me paraissent intéressants à cet égard:

- la croissance de long terme doit dépasser 4% (selon le Bureau International du Travail) pour garantir la soutenabilité des finances publiques et du système de sécurité sociale;
- la croissance nécessaire pour endiguer la hausse du chômage est estimée à plus de 5,5%.

Signe positif: la reprise de la productivité ; elle indique que l'économie acquiert une certaine vigueur. Cependant le taux de chômage, mesuré en référence aux demandeurs d'emplois inscrits à l'Administration de l'emploi atteindra un record cette année.

Les bons résultats obtenus par l'industrie manufacturière, sidérurgie en tête, et une convalescence certaine des institutions financières laissent augurer d'une bonne conjoncture pour 2004, terminant ainsi le ralentissement prolongé de ces trois années.

Néanmoins, il n'est guère recommandé de crier victoire, car de nombreux risques baissiers subsistent pour notre économie. Je ne citerais que l'envolée du prix du pétrole et le redressement incertain dans la zone euro. Un sujet d'inquiétude concerne surtout l'évolution de la demande intérieure dans la plus grande économie de l'Union, l'Allemagne qui est aussi notre 2^e client.

Pour illustrer les défis qui nous attendent, permettez au passionné de la mer que je suis d'utiliser une métaphore marine: «La mer est aussi profonde dans le calme que dans la tempête».

Notre pays connaîtra toujours l'alternance de périodes plus fastes suivies de temps plus difficiles. L'économie est et restera cyclique. Mais tout gouvernement doit s'appliquer à lisser les flux et les reflux par une politique de diversification de la structure économique et une politique contre-cyclique. Il faut créer des réserves en périodes de bonne conjoncture afin d'être

à même de stimuler la croissance lors d'un retournement conjoncturel.

Mais sous ces mouvements conjoncturels la mer restera profonde.

Ceci m'amène à m'attarder sur la stratégie de long terme que les chefs d'Etat et de gouvernement ont arrêtée à Lisbonne en mars 2000.

A l'horizon 2010, l'Union européenne doit, je cite, «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Dans cette citation, tous les mots ont leur importance! Elle est en effet souvent tronquée : certains accentuent la dimension économique, d'autres la dimension sociale, d'autres enfin ne jurent que par la dimension technologique. Or, la stratégie de Lisbonne forme un tout, dont chaque composante est essentielle.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Comme j'ai pu le souligner récemment lors d'un colloque consacré à l'économie de la connaissance, la stratégie de Lisbonne affiche clairement nos objectifs premiers: la croissance et le plein emploi.

Le levier pour y arriver sera une compétitivité plus grande. Pour y arriver, il faudra recourir à toute une panoplie d'instruments:

- la meilleure éducation possible et la formation continue tout au long de la vie;
- un cadre légal et réglementaire favorisant l'esprit d'initiative;
- des infrastructures performantes au service de l'économie et des citoyens;
- un engagement constant en faveur du développement durable par le combat contre les pollutions;
- la prévention des gaspillages, notamment énergétique, et la préservation de notre environnement naturel.

La stratégie de Lisbonne appelle des réformes structurelles importantes. Toute société doit s'adapter aux conditions changeantes. Or, la seule constante de l'histoire est le changement. Les adaptations nécessaires aux évolutions économiques, démographiques et géopolitiques seront d'autant plus acceptées et suivies par la population, si elles sont discutées et adoptées démocratiquement, et si elles ne mettent pas en cause la sécurité à laquelle aspirent nos concitoyens.

Il ne faut pas saborder le modèle social européen. La meilleure défense d'un haut niveau de vie, d'une protection sociale sans faille et d'une qualité de vie respectueuse de notre environnement, est l'adaptation dans la sécurité: la «flex-security» pour utiliser un néologisme anglais.

Au lieu d'une rigidité peureuse et finalement cassante, il faut faire preuve d'une souplesse d'adaptation, en prenant appui sur les défis nouveaux afin de mieux progresser.

Si l'avenir reste toujours incertain, il faut le façonner avec l'optimisme de la volonté.

Il ne s'agit pas d'imposer à nos concitoyens des changements, mais de les inciter à devenir les acteurs de notre destin collectif.

Dans toute notre démarche il reste une contrainte très claire: la cohésion sociale. Elle ne doit pas seulement être maintenue mais elle est appelée à se développer. La création d'emplois ne se résume pas au développement de jobs pénibles, précaires et mal rémunérés. Il est clairement dit que le développement de l'emploi doit viser également les conditions de travail.

La lutte pour le plein emploi reste un défi sans cesse renouvelé. La concurrence internationale et les changements technologiques imposeront parfois des choix difficiles. Tout emploi existant ne pourra pas être sauvé, même s'il faut se battre pour chaque emploi qui peut être sauvegardé. En même temps il faut créer des emplois nouveaux, viser un meilleur emploi.

La stratégie de Lisbonne prise dans toutes ses dimensions, reflète un programme ambitieux et traduit une volonté forte de mobilisation.

L'opinion publique européenne a applaudi à ce programme.

Près de cinq années plus tard, cependant, force est de constater que ses objectifs ambitieux semblent loin d'être atteints.

L'absence de progrès laisse le champ libre au doute et à la perplexité.

Il y a deux raisons essentielles à ce relatif désenchantement.

Première raison: L'agenda de Lisbonne a été décidé dans l'euphorie de la bulle de la «nouvelle économie», après l'introduction réussie de la monnaie unique et au point culminant d'une forte croissance économique.

Vous connaissez la suite: la bulle de la nouvelle économie a éclaté, l'exubérance irrationnelle des marchés financiers a fini par se muer peu à peu en dépression.

Trois années de vaches maigres ont entamé la croyance dans l'efficacité des politiques économiques communautaires.

Deuxième raison du désenchantement: L'inquiétude diffuse face à la nouvelle société qui semble se dessiner peu à peu.

L'adaptation aux mutations structurelles, la refonte des systèmes de sécurité sociale, l'assouplissement de la protection du travail requièrent des «réformes» parfois déchirantes. Le Petit Robert définit l'acte de «réformer» par «changer en mieux». Aujourd'hui, dans l'opinion publique, le terme de réforme évoque surtout l'austérité, et rime avec précarité.

Réussir l'agenda de Lisbonne, appelle donc une véritable pédagogie de la réforme en Europe et au Luxembourg.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu d'être vigilant lors de la finalisation de la directive services. Certes le projet de la Commission européenne reprend des éléments fort intéressants pour le Luxembourg car la directive vise l'ouverture d'un véritable marché intérieur des services, elle tend à faciliter le droit d'établissement et elle relance l'idée d'une simplification administrative transfrontalière. Le principe du pays d'origine nous est très précieux dans les domaines du commerce électronique, des services financiers et de la télévision sans frontières, quelques piliers de notre politique de diversification économique.

Cependant, les responsables politiques luxembourgeois se font beaucoup de soucis quant aux risques pour notre système de santé et de sécurité sociale de même que pour la protection des travailleurs. Notre système social ne devrait en tout cas pas être précarisé par les effets de cette directive.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Lors d'un récent Conseil Compétitivité, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Wim Kok, l'ancien Premier ministre des Pays-Bas, qui préside un groupe de haut niveau chargé de faire un rapport, une sorte de bilan à mi-temps sur l'état d'avancement de la stratégie de Lisbonne.

Ce bilan devra alimenter le débat dans les capitales européennes, au niveau des parlements, des gouvernements, des partenaires sociaux et des chercheurs. Tous devront réfléchir à la meilleure manière de relancer le processus de réforme coordonné dans chacun des Etats de l'Union.

A côté de la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance, la stratégie de Lisbonne sera un des dossiers importants de la Présidence luxembourgeoise de l'UE.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Le gouvernement issu des élections de juin 2004 m'a confié la coordination de la mise en œuvre du processus de Lisbonne au Grand-Duché de Luxembourg. Le rapport de la Commission européenne de ce printemps, intitulé «Réaliser Lisbonne» ne nous décerne qu'une note moyenne voire insuffisante. Selon ce rapport, le Luxembourg n'a pas fait de grands progrès.

D'ailleurs la récente appréciation du World Economic Forum nous dégrade aussi en termes de compétitivité, à la 26^e place. Il s'agit d'un recul du moins alarmant même si, j'en conviens, il faut encore analyser plus en détail cette étude avant d'en tirer des conclusions au niveau de notre politique économique.

Pour en revenir au processus de Lisbonne: j'estime que les 14 indicateurs phare retenus par le Conseil européen pour évaluer les avancées des Etats membres restent trop frustes, surtout dans un petit pays ouvert, fortement intégré.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement a demandé au Professeur Lionel Fontagné de nuancer la position compétitive du Luxembourg. Ce rapport servira de point de départ pour un débat au sein du gouvernement d'abord et avec les partenaires sociaux ensuite. J'espère que nous arriverons à former un diagnostic commun et à nous entendre sur les indicateurs à prendre en compte et à suivre au cours du temps.

L'aboutissement de ce travail, qui est placé sous la houlette de l'Observatoire de la Compétitivité rattaché au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, doit aboutir à un Plan d'action tripartite.

Je souhaite que nous puissions conclure dans un sommet tripartite sur un plan de relance économique par l'innovation et le plein emploi, qui engage les partenaires sociaux et qui implique tous les citoyens.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

«La politique économique du gouvernement - tout comme la politique de protection de l'environnement et la politique sociale - s'orientera autour de l'impératif du développement durable: satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Pour la politique économique, cela signifie promouvoir la croissance et l'emploi, assurer la stabilité des prix, l'équilibre des finances publiques et la santé des échanges extérieurs.»

Tels sont les termes du programme gouvernemental.

Pour atteindre les objectifs, il s'agira de procéder à un dosage judicieux d'instruments d'offre et de demande.

Pour croître, l'économie a besoin de capacités de développement: de capitaux, d'investissements, de technologie, de travailleurs hautement qualifiés, de chercheurs inventeurs, d'entrepreneurs innovants. Elle a besoin d'infrastructures techniques performantes, de réseaux de transports étendus et efficaces, de systèmes d'alimentation en énergie sûrs et compétitifs, de voies de télécommunications rapides et fiables. Elle a besoin d'un cadre légal, réglementaire et fiscal qui lui permet de s'épanouir, qui per-

met l'initiative et la créativité, qui récompense le risque économique, qui invite les ressources disponibles à se mettre au service de la croissance et de l'emploi.

Ma démarche au niveau du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur traduit cette analyse par les mots d'ordre suivants: diversification, modernisation, innovation, promotion, simplification, compétitivité.

En termes d'axes prioritaires, cela signifie:

- promotion de l'esprit d'entreprise avec ses pôles création et reprise de PME;
- promotion de la R&D, de l'innovation et des compétences humaines dans les entreprises;
- diversification et modernisation du tissu économique.

En ce qui concerne la promotion de l'esprit d'entreprise, nous allons lancer la semaine prochaine une vaste campagne de sensibilisation à la création et à la reprise d'entreprise sous le thème «trau dech».

Cette campagne s'entend comme un véritable exercice pédagogique à l'intention des créateurs et repreneurs d'entreprises et de toute notre population qui doit faire preuve d'une attitude nouvelle face au risque d'entreprendre, trop souvent marquée par la stigmatisation, et de l'échec et du succès financier.

Nous allons également lancer avant la fin de l'année le portail Internet «entreprise.lu», destiné à fournir un éventail complet d'informations aux entreprises dans leurs démarches administratives et de développement. Ce portail est d'ailleurs appelé à devenir un véritable guichet unique virtuel.

La recherche-développement, l'innovation et les compétences humaines sont au centre des instruments de croissance et d'emploi de l'agenda de Lisbonne. Notre économie doit devenir encore plus intensive en connaissances: l'activité de R&D et d'innovation des entreprises doit croître. Celles-ci doivent davantage renforcer les ressources humaines qu'elles consacrent à la R&D et au développement de produits, services et procédés nouveaux.

Elles doivent en cela être soutenues par une véritable politique de recherche publique à travers les moyens du Fonds National de la Recherche et des compétences des Centres de Recherche publics. Elles seront

encouragées à s'allier, soit de façon ponctuelle, soit par le biais d'initiatives de grappes technologiques à caractère plus permanent, à d'autres entreprises ou centres de recherche, y compris dans la grande région.

Je propose aussi de réfléchir aux voies et moyens, le cas échéant fiscaux, pour attirer au Luxembourg les compétences humaines requises et pour encourager les entreprises à augmenter les ressources humaines dans le domaine de la R&D.

En ce qui concerne la politique de modernisation, le gouvernement mettra en œuvre tous les moyens disponibles par le biais des lois-cadres, de la SNCI et de la fiscalité pour accompagner et faciliter les investissements de modernisation et d'extension des petites et moyennes entreprises. C'est une condition essentielle du maintien et de l'amélioration de leur compétitivité.

Quant à la politique de diversification, elle est plus nécessaire que jamais et devra se fonder davantage sur le développement d'un tissu d'entreprises petites et moyennes, innovantes, luxembourgeoises et étrangères, s'intégrant dans le marché unique européen à partir d'une localisation luxembourgeoise. Cette politique visera également l'approfondissement de l'activité productive et de R&D des nombreuses entreprises solidement implantées sur notre territoire. Qu'il s'agisse d'entreprises luxembourgeoises indépendantes comme les Ceratizit, Rotarex, IEE et autre Euro-Composites, ou de filiales de grands groupes internationaux tels les Goodyear, Dupont, Delphi et autre Luxguard, elles représentent toutes un capital de départ appréciable pour notre développement futur.

Relevons également que dans le cas de l'Agenda Lux 2006 du groupe Arcelor, le modèle luxembourgeois a bien fonctionné, une fois de plus, en permettant de renforcer la durabilité de la production d'acier au Luxembourg par des investissements de plus de 170 millions d'euros.

Sans vouloir exclure l'établissement d'entreprises dans de nouveaux domaines d'activités, la promotion du Luxembourg et la prospection d'entreprises nouvelles se concentrent, à côté des activités et services financiers, sur les domaines suivants dans lesquels le Luxembourg dispose d'atouts certains:

- dans le domaine industriel:
 - les équipements pour l'industrie automobile;
 - l'industrie de la plasturgie;
 - l'industrie des matériaux;
 - les technologies de l'environnement, et
- dans le domaine des services:
 - les technologies de l'information et des communications;
 - le commerce et les médias électroniques;
 - les services logistiques.

Un rôle éminent reviendra à l'Entreprise des Postes et Télécommunications que j'encouragerai à maintenir un niveau de qualité d'infrastructure et de service élevé et compétitif. Le développement du réseau de communication à large bande est, entre autre, une ambition clairement affichée dans ce contexte. Dans le domaine postal, l'EPT doit aller à la rencontre des défis de l'ouverture du marché à d'autres offrants et devenir plus performante.

Dans cette optique, le gouvernement souscrit d'ailleurs entièrement aux objectifs de l'Agenda 2007 adopté par l'Entreprise des Postes et Télécommunications, agenda qui a pour prémisses le maintien de l'unicité de l'entreprise, la rentabilité économique et le maintien du statut public de l'entreprise.

Quant à notre pavillon maritime je me propose de réexaminer la politique du gouvernement en cette matière. Dans le domaine des applications biotechnologiques, je compte faire évaluer les forces et faiblesses ainsi que le potentiel de notre pays. Quant à la grande distribution, j'estime nécessaire de revoir le cadre légal et réglementaire.

Dans le domaine du commerce électronique, l'implantation au Luxembourg de noms prestigieux doit nous encourager à continuer sur la voie tracée qui comporte avant tout la mise en place d'une infrastructure de communication performante et une clé publique sécurisée pour la signature électronique.

Dans ce contexte, le gouvernement continue à prôner une approche collaborative entre les secteurs privé et public pour éviter la multiplication de systèmes de signature. Je profite de cette occasion pour lancer un appel au secteur privé - banques, entre-

prises industrielles et de services - pour s'associer dans cet effort d'une véritable initiative Public-Private-Partnership.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Pour permettre l'implantation d'entreprises nouvelles, y compris des PME, il s'agira d'étendre la capacité et l'attractivité des zones d'activités et des centres d'entreprises et d'incubateurs. Si un tel plan doit répondre aux besoins intrinsèques des entreprises, il devra bien évidemment s'inspirer également des recommandations du concept IVL.

Je poursuivrai, tout en les accélérant, les initiatives engagées par mes prédécesseurs visant à la reconversion des friches également à des fins industrielles. J'encouragerai les communes et les syndicats de communes à augmenter les surfaces disponibles pour l'implantation d'activités artisanales. J'ai d'ores et déjà demandé les moyens budgétaires à cet effet.

Dans ce gouvernement, j'assume aussi les compétences en matière de commerce extérieur. Un rôle important reviendra à la promotion du commerce extérieur. Par le regroupement et la synergie de plusieurs fonctions - missions de promotion à l'étranger, participations collectives aux foires et salons à l'étranger - elle devrait augmenter en efficacité.

Dans cette démarche je souhaite une présence plus marquée des PME, qu'elles soient industrielles, artisanales ou commerciales. J'estime en effet que les PME ne prennent pas suffisamment avantage des opportunités qui se présentent sur les marchés limitrophes. Il leur appartiendra, à travers leurs chambres professionnelles, de renforcer leur présence sur ce qui est finalement leur marché naturel.

Pour faciliter cette présence, le gouvernement usera de ses moyens, notamment en ce qui concerne l'accès à ces marchés. L'initiative en cours sur le plan communautaire et national en matière de simplification administrative a justement pour objet le meilleur accès des entreprises au marché intérieur communautaire. Le délégué «SOLVIT» du gouvernement est à la disposition des entreprises pour les orienter et conseiller en cas de difficulté avérée sur les marchés de l'Union européenne.

D'une manière plus générale, le ministre des Classes moyennes et moi-même avons défini la fonction de responsable de la simplification administrative dans leurs départements respectifs.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Le black-out du 2 septembre dernier nous a brutalement rappelé à quel point notre société sophistiquée est devenue dépendante d'un approvisionnement fiable en électricité.

Certes, les causes exactes de cette panne ne sont pas encore définitivement identifiées. Pour obtenir toutes les certitudes, j'ai demandé à l'Institut Luxembourgeois de Régulation, qui est également en charge de la surveillance du marché de l'électricité luxembourgeois, d'analyser la configuration des réseaux - y inclus celui de RWE - au moment de la panne. L'ILR doit aussi déterminer, le cas échéant à l'aide d'experts en la matière, s'il n'y a pas eu de négligence au niveau des gestionnaires de réseaux et si le fameux critère «n - 1» était à tout moment respecté. Ce principe veut qu'en cas de défaillance d'un élément, il en existe toujours un deuxième pour garantir la continuité de la fourniture.

Toujours est-il qu'on peut affirmer que la configuration actuelle du réseau de CEGEDEL est adéquate pour garantir au pays un approvisionnement suffisamment fiable en électricité.

Cependant, on pourra certainement encore mieux organiser la mise à disposition d'une fourniture de secours mutuelle entre CEGEDEL et SOTEL, tout comme il sera nécessaire d'analyser en détail les avantages et les désavantages d'une interconnexion permanente de ces deux réseaux. Mes services ont également pris toutes les initiatives nécessaires pour entamer cette analyse le plus rapidement possible.

Finalement, le black-out a rendu apparentes certaines lacunes au niveau de la préparation de nos autorités et institutions pour faire face à tel état de crise. Pour y remédier, le Haut Commissariat à la Protection nationale développera ensemble avec tous les acteurs, tant institutionnels que privés, un plan d'intervention et des fiches de gestion de crise. Ce plan comportera des éléments de prévention, de prévision, de protection, d'alerte et d'intervention.

Une connexion permanente vers un fournisseur supplémentaire ne me semble pas de nécessité immédiate.

Si le black-out du 2 septembre nous a effrayés, je n'ai pas l'intention de réduire la politique énergétique au seul aspect de la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Ce gouvernement doit développer une politique proactive en matière d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables face à la menace d'un changement climatique et compte tenu des engagements pris par les gouvernements précédents tant au niveau européen que national. Mon collègue au ministère de l'Environnement et moi-même sont sollicités sur ce point. Je veillerai en particulier que la promotion des énergies renouvelables au Luxembourg soit soutenable pour notre économie nationale. La relation «coût - efficacité» des différentes mesures à envisager doit être prise en compte. En d'autres termes, il faudra promouvoir les formes d'énergie et les mesures qui ont la plus grande capacité de réduction de nos émissions de CO₂ au moindre coût et qui auront un impact réel sur notre bilan national d'émissions de gaz à effet de serre.

Altesse royale,
Mesdames, Messieurs,

La santé de l'économie nationale repose aussi sur des règles claires, parfois sévères, qui permettent de sanctionner toute tentative d'entraver ou de fausser la concurrence sur les marchés. Un environnement de saine concurrence stimule l'innovation et la qualité des produits à des prix raisonnables. La nouvelle loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence sera l'instrument idoine pour encadrer le développement concurrentiel de notre économie.

Hier matin, le Conseil de gouvernement a décidé de proposer à Son Altesse Royale le Grand-Duc la nomination du Président et des membres du Conseil de la concurrence, organe de décision indépendant créé par le législateur, le gardien des nouvelles règles de concurrence. Je forme le vœu que l'indépendance du statut lui confère l'autorité nécessaire pour sévir contre toute atteinte aux règles de concurrence.

De mon côté, j'ai mis sur pieds dans mon département une Inspection de la concurrence à qui j'ai donné

instruction de mener les enquêtes avec diligence et efficacité.

Les règles de concurrence, faut-il le répéter, ne sont pas une fin en soi. Leur respect ne favorise pas seulement les entreprises performantes. En dernière instance, c'est le consommateur final qui doit en être le principal bénéficiaire.

Si donc je souhaite donner une impulsion nouvelle à la politique de concurrence, j'ai aussi la très ferme volonté de donner un sérieux coup de manivelle à la politique des consommateurs qui doit prendre un nouvel élan.

Mes idées sur ce point gravitent autour de quatre axes:

Premièrement, je constate que les règles qui régissent la protection des consommateurs sont éparpillées dans de trop nombreux textes de loi. Elles sont souvent complexes, parfois même incohérentes. J'ai décidé de rendre ces textes plus lisibles, donc plus compréhensibles aux consommateurs et aux entreprises: un Code du consommateur sera élaboré pendant la présente législature.

Deuxièmement, je mettrai un accent particulier sur l'information du consommateur. Mais ce n'est pas tout. L'information du consommateur rend le marché plus transparent. Mes services exerceront cette fonction d'information en partenariat avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs et le Centre européen des consommateurs. Dans ce contexte, j'inciterai l'ULC à recourir, de manière régulière, à la publication des comparaisons de prix, moyen efficace qui remplace la réglementation des prix.

Troisièmement, je souhaite instaurer un dialogue entre consommateurs et professionnels. C'est de la discussion, même controversée, que se dégageront pour les responsables politiques les idées sur lesquelles ils construisent la politique de consommation. Ce débat se déroulera au sein du nouveau Conseil de la Consommation.

Enfin, quatrièmement, les consommateurs lésés ne réussissent pas toujours à faire valoir leurs droits. Les procédures classiques devant les juridictions sont longues et coûteuses pour leur type de réclamation. L'enjeu matériel et le résultat final incertain ne justifient pas toujours une procédure judiciaire.

Je m'emploierai à soutenir toute initiative novatrice qui permet de résoudre extrajudiciairement les soi-disant petits litiges de consommation. Certains mécanismes de médiation existent déjà. Il s'agit d'améliorer leur fonctionnement et de favoriser la création de nouveaux centres de médiation dans les secteurs où les organisations de protection des consommateurs enregistrent un nombre important de plaintes.

Altesse Royale,
Dir Damen an Dir Hären,

Lëtzebuerg ass duerch säi staarke Mëttelstand, seng Stoolindustrie a spéider duerch seng Bankplaz zu engem vun de räichste Länner vun der Welt ginn. Mir hunn an de leschte 15 Joer weder gréisser Chômageproblemer, nach sozial oder aner gravéierend Problemer méi kannt.

Dëss Situatioun huet awer dozou gefouert, dass mer ugefaang hunn d'Hänn an de Schouss ze leeën. Mir hunn eis selwer net méi onbedéngt a Fro gestallt.

An dëser ganzer Entwécklung hu mir vergiess firwat mir et esouwäit bruecht hunn, a wéi prekär dat Errechtend war an ass.

Och wa mir nach ëmmer vun eise grouse Sproochekenntnisser, eiser multikultureller Gesellschaft an eiser zoliddier Formatioun profitéieren, esou sinn eis kuerz an einfach Verwaltungsweeër dach awer ëmmer méi laang an ëmständlech ginn.

Lëtzebuerg muss säin Entrepreneursgeescht erem nei entdecken! Mir mussen d'Freed zur Eegeninitiative an zum Risiko erem fördern.

Dat opent Lëtzebuerg muss och eng Plattform fir friem Betriber bleiwen, déi sech an Europa nidderloosse wëllen.

Dëst géilt virun allem fir Betriber aus dem Beräich vun den neien Technologien, vun der Informatioun, der Kommunikatioun an dem Wëssen.

Altesse Royale, Dir Damen an Dir Hären,

Ech verpflichte mech hei an haut fir déi nächste Joren alles ze maachen wat a méng Méiglechkeete steet, fir

- d'Diversifikatioun vun der Lëtzebuenger Economie weider ze driewen;

- d'Kompetitivitéit vun dësem Land ze verbesseren;
- d'Modernisatioun vun eise wirtschaftlechen Infrastrukturen duerchzezéien;
- d'Innovatioun beschtméiglech ze fördern;
- d'Promotioun vum Standuert Lëtzebuerg auszebauen;
- Mäint dozou bäizedroen, dass déi sougenannte kuerz Weeër zu Lëtzebuerg erëm wierklech kuerz ginn,

an dëst mam Zil vun enger staarker sozialer Kohäsioun an am Respekt vun de kommende Generatiounen.

Ech soen lech Merci !

Discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du «Wirtschaftstag 2004»

21 octobre 2004

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

das Thema der Rede soll mich nicht davon abhalten die Rede zu halten, die ich ohnehin halten will. Ich freue mich sehr, heute am Wirtschaftstag in Frankfurt teilnehmen zu können. Ich habe bis gestern Nacht halb eins und den ganzen Morgen über an der Sitzung der europäischen Finanzminister teilgenommen, weil ich nicht nur Premierminister, sondern auch Finanzminister in Luxemburg bin. Ich war dankbar die Sitzung der Finanzminister in Luxemburg verlassen zu können, weil hier eine wesentlich bessere Atmosphäre herrscht als gestern Nacht als wir die Haushaltssituation Deutschlands, Frankreichs, Italiens und Griechenlands zu erörtern hatten.

So richtig passe ich auch nicht vor deutsches Publikum, weil ich dieser neudeutschen Tugend der Larmoyanz nicht richtig fähig bin. Man beklagt sich so gerne und so heftig in Deutschland, dass ich mich immer frage: Wieso lädt man eigentlich so einen Fundamentaloptimisten wie mich noch zu öffentlichen Vorträgen nach Deutschland ein? Das deutsche Publikum hat man fest im Griff, wenn man ihm erklärt wie schlecht es ihm gehe, und genau dies möchte

ich eigentlich nicht tun. Mich stört an den Deutschen, an den Luxemburgern, an vielen anderen, dass wir nur über unsere Schwächen und Defizite reden, über das, was wir nicht können, nicht schaffen, nicht hinkriegen und kaum noch Zeit darauf verwenden, uns unserer Erfolge zu erfreuen. Ich will nichts schönreden. Was nicht klappt, das klappt nicht und das muss man schon klar benennen. Aber so zu tun als ob nichts mehr ginge, ist auch nicht die Stimmung, die wir brauchen zur Erheiterung der Gemüter und zur Antreibung der Wirtschaftskräfte in Europa brauchen. Und wir haben viele Erfolge als Europäer!

Wer den Blick etwas weiter in die Welt schweifen lässt, wird feststellen, dass wir in einer Welt der Kriege, der Konflikte, der Spannungen und Auseinandersetzungen leben und dass wir es in Europa, auf unserem Kontinent, seit Ende des Zweiten Weltkrieges geschafft haben, für friedliche Verhältnisse zu sorgen. So selbstverständlich ist das eigentlich nicht, dass die Menschen in Europa nach dem Inferno des Zweiten Weltkrieges sich dazu aufgerafft haben, Europa und die europäischen Probleme nach neuen Regeln zu gestalten und zu führen. Wenn es früher in den vergangenen Jahrhunderten Konflikte gab, wurden diese mit militärischen Mitteln gelöst. Dass wir dies nicht mehr tun, darüber sollten wir uns eigentlich freuen und sei es auch nur, weil dies die große Lebensleistung nicht meiner Generation, sondern der Generation meiner Eltern ist. Die von der Front nach Hause kamen, aus den KZs, in ihre zerstörten Städte und Dörfer, die jeden Grund hatten, den Kopf hängen zu lassen und die Arme und Hände in den Schoß zu legen. Wenn ich mir die heutige Larmoyanz ansehe und das vergleiche mit der Stimmung nach dem Zweiten Weltkrieg, dann wäre es so, dass die Berliner Trümmerfrauen heute noch um eine Genehmigung nachsuchen müssen, um mit dem Wiederaufbau in Deutschland zu beginnen. Gott sei Dank haben sie keine Genehmigung gebraucht.

Nach dem Zweiten Weltkrieg wurde Europa in zwei Lager eingeteilt. Das schien lange so, als ob dies ein unwiderrufliches Dekret der kontinentalen Geschichte wäre. Nach dem Zusammenbruch des Kommunismus, nach den Verwerfungen auch die es in Mitteleuropa gegeben hat, haben wir es als Europäer geschafft - und wer hätte uns das eigentlich zugetraut? -, bis zum 1. Mai 2004 europäische Geschichte und europäische Geografie wieder zusammenwachsen

zu lassen, damit die Menschen wieder Hoffnung schöpfen können, was die europäischen Perspektiven und die europäische Zukunft anbelangt. Es gibt keinen Grund in Pessimismus zu verfallen, wenn sich in Europa zum ersten Mal seit vielen Jahrhunderten die These bewahrheitet hat, dass, wenn Menschen wirklich selbst Geschichte machen wollen, dann nicht mehr Geschichte gegen sie gemacht wird. Die Europäer haben in den neunziger Jahren des vergangenen Jahrhunderts selbst Geschichte gemacht, statt Geschichte zu erdulden und darüber sollte man sich eigentlich freuen.

Mit der Erweiterung der Europäischen Union von 25 auf 27 Mitgliedstaaten entsteht der größte Binnenmarkt der Welt mit 450 Millionen Verbrauchern. In diesem Binnenmarkt kann man sich frei bewegen. Die Grenzen in Europa haben jegliche Dramatik verloren. Um noch einmal einen Blick in die Welt zu werfen: Wieviel Unheil, wieviel Konfliktdichte, wie viele Probleme entstehen um Grenzen herum, um Zäune herum, um Mauern herum? Wir haben in Europa keine Mauern, keine Zollhäuser, keine Grenzen mehr und wir können uns darüber überhaupt nicht freuen! Es müsste eigentlich ausgemachte Regierungspolitik in Europa sein, mindestens für eine Woche im Jahr die Grenzen wieder einzuführen, damit wir mal wieder merken, was es heißt, Grenzen überwinden zu müssen. Wir wissen ja nicht mehr, dass wir die Grenzen überwinden mussten! Es wäre besser um die Welt bestellt, wenn es weniger Grenzen gäbe und mehr Europa in der ganzen Welt würde der Welt sehr gut tun!

Wir haben in den neunziger Jahren bewiesen, dass wenn wir als Europäer den festen Willen haben etwas zu erreichen, dass wir dies dann auch schaffen. Ich nehme als Beispiel die Europäische Wirtschafts- und Währungsunion, den Euro. Klar hat der Euro Schwachstellen! Es ist nicht alles so wie es sein müsste, aber dass es den Euro gibt, darüber sollten wir uns doch freuen. Der Euro schützt uns vor dem Unheil der Zeit. Ich mag mir nicht vorstellen, dass wir die Wirtschaftskrise in Südostasien, die Finanzkrisen in Argentinien und Russland, den Kosovokrieg, erster europäischer Krieg nach dem Zweiten Weltkrieg, den Irakkrieg, alles das was sich in den letzten Jahren über der Welt zusammengebraut hat, so hinter uns gebracht hätten - und dabei haben wir es noch nicht ganz hinter uns gebracht -, wenn wir den Euro nicht gehabt hätten. Wer als Europäische Union der Fünfzehn

mit 14 Währungen gegen den Geist der Zeit hätte antreten müssen, der wäre dabei fast zugrunde gegangen.

Ich bin 1989 als luxemburgischer Finanzminister alle sechs Monate nach Brüssel gefahren, weil irgendjemand am Aufwertungs- oder am Abwertungskarussell gedreht hatte. Diese Sitzungen gibt es heute nicht mehr. Die Europäer bekämpfen sich nicht mehr untereinander, um sich Machtvorteile oder Währungsvorteile zu verschaffen, sondern gemeinsam versuchen wir, indem wir langsam Euro-Strategien aufbauen, gegen die anderen Kräfte der Welt anzutreten, die das europäische Wohl nicht notwendigerweise ganz oben auf ihrer Prioritätenliste stehen haben. Dass dies inzwischen langsam begriffen wird, möchte ich ausdrücklich begrüßen, obwohl wir nie darüber reden in welcher Lage wir eigentlich wären, wenn es den Euro nicht gäbe, so als ob alle spontan verstünden, welche Vorteile der Euro brächte. Dabei erfreut sich der Euro immer größerer politischer Zustimmung, was mich auch sehr erfreut. Als ich 1991 die Regierungskonferenz leiten durfte, die zur Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion geführt hat, kam ich mir manchmal vor wie ein Exot, weil ich den festen Glauben daran hatte, dass wir es schaffen könnten, dass wir 1999 den Euro hätten. Und wir hatten ihn auch 1999! Ich habe nie von Schwächen oder Frühgeburt geredet. Ich habe mich nie darüber beklagt, dass es ein schwieriges Unterfangen wäre. Schwierig war es ja auch dieses Konvergenzbemühen in der Europäischen Union zusammenzuführen.

Nur wir dürfen jetzt nicht den Fehler machen, dass wir anfangen unsere anfänglichen Erfolge zu verspielen. Wir haben ja die Welt beeindruckt damit, dass wir es schafften, in der Europäischen Union eine einheitliche Währung zu schaffen. Dies hat uns niemand zugetraut, auch die Amerikaner nicht. Ich kann mich stets daran erinnern, dass ich im August 1995 auf offiziellem Besuch bei Präsident Clinton war und als er sagte: "Dann erzählen Sie mir mal ein bisschen was von Europa", habe ich losgeredet, von dem Euro und anderen Dingen und dann hat er stirnrunzelnd gemeint: "Nein, nein, nein, jetzt die richtigen Themen bitte ansprechen, die Türkei und so." Damals schon Türkei! Bei dem amerikanischen Finanzminister gab es dasselbe Szenario. Ich mache meinen Euro-Aufsatz, dann sagte der Mann mit finsterner Miene: "Nein, wir reden doch lieber über Wirtschaftsprobleme" - als ob

der Euro und Wirtschaftsprobleme nichts miteinander zu tun hätten - "und über die Türkei." Es hat kein Amerikaner geglaubt, dass wir es schaffen würden!

Ein, zwei Jahre bin ich wieder in Washington und kriege Samstagabends während der Sitzung der Bretton-Woods-Organisation einen Anruf desselbigen amerikanischen Finanzministers. Er sagte: "Sie waren doch vor zwei Jahren bei mir im Büro und haben über den Euro geredet? Könnten Sie bitte mal vorbeikommen, um mir das noch einmal genauer zu erläutern?" Darauf wurde ich mir der historischen Wichtigkeit meiner Person vollauf bewusst und habe gesagt: "Ich habe keine Zeit". Schlussendlich haben wir uns Sonntagmorgens um 7:30 Uhr zum Frühstück getroffen, was nicht sehr angenehm war, und ich habe mir damals gedacht: Wenn der amerikanische Finanzminister den luxemburgischen Finanzminister am Sonntagmorgen zum Frühstück einlädt, dann wird das was werden mit dem Euro! Das haben viele eben nicht begriffen, dass wir uns auf gutem Wege befanden, auch deshalb nicht, weil Luxemburg damals eben das einzige Land der Europäischen Union war, was die Konvergenzkriterien überhaupt erfüllte. Ich habe mich lange Jahre gefragt: Was wird das werden, wenn wir den Euro alleine einführen müssen? Gott sei Dank sind andere dann hinzugetreten!

Aber man darf nicht denken, dass nach dieser Konvergenzanstrengung, die wir als Eintrittsbedingung in die Europäische Union erbringen mussten, wir uns jetzt gemütlich zurücklehnen dürfen. Stabilität bleibt ein Grundgebot, ein Dauergebot, eine permanente Aufforderung an die Länder in der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion. Stabilität gehört nicht zum alten Eisen! Es gibt keine europäische Zukunft ohne Währungsstabilität! Deshalb muss man auf die Notwendigkeit der Einhaltung der Stabilitätskriterien immer wieder bestehen. Dies heißt im Übrigen nicht, dass man in Sachen europäischer Stabilitäts- und Wachstumspakt nicht zu einigen Abänderungen kommen muss, um den Stabilitätspakt in seiner Anwendung aus dieser zyklusneutralen Sackgasse herauszuführen, um ihn in eine zyklus-konformere Realität einzuführen. Das werden wir versuchen unter luxemburgischem Vorsitz von Januar bis Juni 2005 hinzukriegen, wobei sich niemand der Illusion hingeben sollte, dass eine Reform des Stabilitätspaktes zur sofortigen Konsequenz hätte, dass jetzt eine Lockerung der Haushaltspolitik kom-

men wird. Das wird es in der luxemburgischen Vorschlagsmasse nicht geben!

In wirtschaftlich abgeschwächteren Zeiten muss man den nationalen Haushalten der nationalen Wirtschaftspolitik die Möglichkeit geben, sich etwas Margen zu geben, um konjunkturell gegensteuern zu können, wobei ich nicht zu denen gehöre, die denken, wirtschaftliche Flauten könne man durch Konjunkturprogramme beheben. Alle Erfahrungswerte zeigen, dass dies so nicht geht. Aber die Regel muss sein, dass wir in wirtschaftlich stärkeren Zeiten, wo Haushaltsüberschüsse eingefahren werden, wieder die Tugend des Sparens entdecken müssen. Wer in guten Zeiten viel Geld verdient, der muss bereit sein, die Mehreinnahmen fast ausschließlich in den Abbau der Schulden und der Defizite einzubringen. Wer dies unterlässt, versündigt sich am Stabilitätsgedanken und damit auch an der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion und am Euro.

Ich sage es deshalb, weil ich es überhaupt nicht mag, wenn man so tut als ob schon alleine das Nachdenken über das Regelwerk des Stabilitätspaktes automatisch zu einer Lockerung der Stabilitätsbemühungen führen müsste. Dies wird jedenfalls nicht Teil der Vorstellung der luxemburgischen Ratpräsidentschaft sein. Ganz im Gegenteil!

Damit der Euro auf Dauer Bestand hat, damit die Europäer auch Hoffnung schöpfen können aus dem was abläuft, aus dem was sich perspektivisch ergibt, müssen wir Ernst machen mit dem Umsetzen der Lissabon-Agenda, der Lissabonner Reformagenda. Alle reden von der Lissabon-Agenda und niemand weiß genau was Sache ist. Wir müssen den Menschen erklären, dass die Lissabon-Agenda ein Reformprozess ist, der es den Europäern, Unternehmen, Mittelständern, auch den Arbeitnehmern erlauben wird, etwas optimistischer in die Zukunft zu blicken.

Es ist ein unwahrscheinlicher Vorgang, eine politische Verirrung, dass das Unwort des Jahres inzwischen das Wort "Reform" ist. Wer früher in der Politik von Reformen redete, der war sich des Applauses sicher, wer heute über Reformen redet, der macht sich suspekt, der wird argwöhnisch beäugt, dem traut man die schlimmsten Dinge zu. Früher waren Reformen positiv, heute sind sie schon alleine vom Ausdruck her negativ behaftet. Wir müssen die Reform als Gesellschaftsentwurf rehabilitieren und das können

wir am besten dadurch, dass wir Ernst machen mit der Umsetzung der Lissabon-Agenda, mit den Zielen, die einfach darauf ausgerichtet sind, dass wir bis zum Jahre 2010 aus der Europäischen Union den wettbewerbsfähigsten Teil der Weltwirtschaft gemacht haben, indem wir uns konsequent auf den Weg zu einer voll ausgebauten Wissensgesellschaft machen werden. Das müssen wir tun. Ob wir das bis zum Jahre 2010 schaffen, da habe ich erhebliche Zweifel, denn die Umsetzung der Lissabon-Agenda hat schon respektable Verspätung.

Aber wir müssen dies tun, denn die Konkurrenz wird zwar nicht bedrohlicher, aber immer stärker. Wir sollten uns an den Gedanken gewöhnen, dass die Europäer nicht intelligenter oder arbeitsamer sind als die Menschen sonstwo in der Welt. Das was wir in China zur Zeit erleben, das was wir morgen in Indien erleben werden, das was wir in weiten Teilen Südostasiens zur Zeit erleben, zeigt deutlich: Die Europäer müssen sich anstrengen, um ihre Stellung in der Welt zu behalten. Es reicht nicht in finsterner Arbeiterromantik davon zu reden, dass wir das europäische Sozialmodell erhalten möchten. Wir müssen etwas tun, damit wir dieses europäische Sozialmodell erhalten können und dazu gehört, dass wir die Lissabon-Agenda umsetzen. Nun ist Lissabon ein Stichwort geworden, das eigentlich alles und nichts bezeichnet. Es ist daher von Nutzen, einige Punkte aus dieser Lissabon-Agenda so zu isolieren, dass die Menschen verstehen, was wir eigentlich tun. So ganz ohne Erfolg war dieses Treffen im Übrigen nicht, weil Europa, Europa der Fünfzehn, seit Verabschiedung der Lissabon-Agenda sechs Millionen Arbeitsplätze entstanden sind, weil seit Verabschiedung der Lissabon-Agenda die Beschäftigungsquote in Europa von 62,6% auf 64,5% angehoben wurde. Aber wir sind noch meilenweit von der Beschäftigungsquote von 71% entfernt, die die Amerikaner erreicht haben. Die Beschäftigungsquote der Amerikaner entwickelt sich allerdings rückläufig, von 71,4% auf 71%.

Die Beschäftigungsquoten müssen angehoben werden. Wir dürfen uns auf Dauer nicht damit abfinden, dass wir diese massiv überhöhten Arbeitslosenzustände in der Europäischen Union haben und wir müssen auch den Wert der Arbeit wieder neu entdecken. Was mich an dem allgemeinen Ambiente, das in der Europäischen Union herrscht stört, ist dass die Arbeit schlecht geredet wird. Viele tun so, als ob die Arbeit

sie eigentlich an der sinnvollen Ausschöpfung ihrer Freizeit massiv stören würde.

Die Zukunftssparole kann nicht "weniger Arbeit" sein. In Europa muss mehr, intensiver und produktiver gearbeitet werden als wir dies zur Zeit tun. Das bedeutet übrigens auch, dass wir einige Reformansätze etwas ernster nehmen. Diese Regulierungswut mit der wir wirtschaftliches Tun überall in Europa, vor allem in Deutschland und in Luxemburg, überzogen haben, können wir nicht so weiterführen. Es ist ja inzwischen so, dass wir in der Praxis das verbieten, was in der Theorie nicht möglich ist. Wenn jemand wirklich etwas kann, und den Beweis hat, dass er etwas kann und dass er damit Arbeitsplätze schafft für andere, dann erklärt man ihm, dass in der Praxis nicht sein kann, was in der Theorie ist, d.h. dass mehr damit beschäftigt sind, Regulierungen auszubauen als Regulierungen abzubauen.

Ich habe mir in Luxemburg - ich bin sehr deutsch in dieser Beziehung - vorgenommen, Ernst zu machen mit dem Abbau administrativer Hemmnisse. Deshalb habe ich eine Behörde gegründet, um dem Regierungswortschwall der Behörden den Garaus zu machen. Die Behörde besteht aber nur aus einem Mann und dieser eine Mann bin ich selbst. Wir müssen den Abbau der Überregulierung zur Chefsache machen! Ich habe feststellen müssen, dass in den letzten fünf Jahren meiner Amtsperiode die Regulierung um 57% zugenommen hat, ohne dass ich es bemerkt hätte. Ich hätte gerne, dass wir in den nächsten fünf Jahren in Luxemburg minus 57% Regulierung haben werden und dann werde ich die Zahl auch vor der Wahl bekannt geben.

Wir müssen sehr darauf achten, dass wir das Gesamtgleichgewicht des Lissabon-Prozesses nicht stören. Lissabon hat mit Wirtschafts- und Sozialreformen sowie mit Umwelt zu tun. Der Gedanke, umweltpolitische Maßnahmen würden Standortvorteile mindern, ist ein falsches Urteil, wenn umweltpolitische Vorteile sozialwirtschaftliche Verlängerungen sind und mit gesundem Menschenverstand durchgeführt werden.

Aber der gesunde Menschenverstand ist sehr unterschiedlich verteilt. Man muss ihn aufspüren, um ihn so polen zu können, dass man aus dem gesunden Menschenverstand wieder den Stoff macht aus dem Politik gemacht werden kann und dazu muss auch gehören, dass wir nicht abseits stehen, wenn in der

Welt geforscht und entwickelt wird. Wir müssen 3% unseres gesamteuropäischen Bruttosozialproduktes zu Zwecken der Forschung und der Entwicklung bereitstellen. Dieser Trend, dass die besten europäischen Köpfe den Atlantik in die falsche Richtung überqueren, um in Amerika glücklich zu werden und Erfolge zu feiern, muss umgekehrt werden. Europa muss wieder ein Kontinent werden, wo Innovation, Forschung und Lehre eine feste Adresse haben, anstatt dass die tüchtigsten und klügsten Köpfe nach Amerika auswandern müssen, weil ihnen in Europa niemand zuhört, weil es kaum noch Banken gibt, die Risikoinvestitionen so unterstützen, wie sie unterstützt werden müssten. Europa darf nicht nur von Innovation leben, sondern muss auch Innovation machen.

Das lebenslange Lernen muss selbstverständlich auch ein europäisches Thema werden, weil wir uns aus dieser auch sentimental Sackgasse herausbewegen müssen, dass Arbeitslosigkeit, die plötzlich auftritt als Veränderung eines Wirtschaftsumschwunges eine absolute individuelle Katastrophe ist. Nein, jeder muss dauernd so fit und flott sein, dass er ohne größeren Probleme einen anderen Job übernehmen kann, wenn das, was er sein halbes Leben gemacht hat, plötzlich nicht mehr geleistet werden kann.

Vielen Dank!

Jeannot Krecké: «Luxembourg: Your Gateway to Europe». Le ministre de l'Économie lors de la rencontre business-to-business avec les hommes d'affaires à Hong Kong

11 novembre 2004

Thank you for joining us this morning.

I will be brief in my introduction since I know that the language of business is not one of hyperbole. You are representing Hong Kong's most successful players in finance and I am glad that you answered our call to assist at a presentation about Luxembourg as THE gateway to Euroland.

I will not go into the details of the reasons why Luxembourg should be your key partner in Europe

for banking and investment. Mr. Yves Mersch, President of the Luxembourg Central Bank and Mr Lucien Thiel, Member of Parliament and Vice-President of the Financial Sector Professional's Association are much better placed than me to tell you about the current situation in Europe and more specifically about Luxembourg in regard of the financial sector.

You may now ask yourself: What added value is the Grand-Duchy providing to a Hong Kong company? Or, why should a tiny, land-locked state become your gateway to Europe?

Let me tell you about my country: Luxembourg is located in the very heart of Europe, sharing borders with France, Belgium and Germany. It is actually situated right in the middle of the banana belt which stretches from London to Milan and encompasses a market of some 150 million people enjoying the highest average per capita income in the EU.

Indeed, most European capitals and business centers can be reached in less than one and a half hour by plane, using Luxair, our national flag carrier.

The EU is the world's largest single market, counting today some 450 million consumers. In other words, you can reach about a tenth of the world population with a high purchasing power and belonging to a single market. Even more interestingly, Luxembourg is the center of the so-called Saar-Lor-Lux Region which combines the very deeply integrated economies of Luxembourg, the French Lorraine region, the German Rhineland-Palatinate and Saar as well as the French-speaking provinces of Belgium, which gather all together more than 11 million consumers. Luxembourg has been, is and will be a crucial hub and a dynamic force in and for a larger region of which it is the center.

In this regards, Luxembourg is very similar to Hong Kong by its role as a port of entry to a much larger region. You among all people do certainly understand the role of being a commercial hub. But there is more than just our ideal central geographic situation with direct access to the EU single market. One of our outstanding features is doubtlessly the multilingual tradition of our population which of course is of tremendous value if you are active in international trade. Language skills remain among the top assets required to compete successfully in European markets.

Whereas half of the Europeans do not speak any foreign language at all, almost all Luxembourg citizens are fluent in French, German and English, besides their mother tongue Luxembourgish. Spanish, Portuguese and Italian are also largely spoken thanks to the important influx of immigrants from these countries in recent decades and they are taught in schools as well. In fact, 72% of students in secondary education study and are fluent in at least 3 languages.

I like to say that in Luxembourg we speak the language of our customers, which is a must in today's globalized world.

The openness of our society can be best illustrated by the fact that more than 35% of our resident population and over 50% of the workforce are foreigners, coming in their majority from EU countries. Thus, Luxembourg companies have at their disposal a highly qualified, multilingual workforce with an outstanding level of productivity.

The government's efforts to provide the best possible conditions for businesses to prosper have recently been recognized by a first place in the World Market Research Centre's study on the "Most stable business environments".

To be a gateway, it is obvious that one needs a port of entry. Being a landlocked country, we have shunned no effort to develop Luxembourg into a major hub for air freight. Luxembourg's airport boasts one of the most modern cargo handling facilities in the world, with an annual turnover of some 700.000 tons per year. The other airline apart from Luxair which operates from Luxembourg airport, Cargolux, owns a fleet of thirteen 747 aircraft, which make it the largest all cargo-airline in Europe and the 10th in the world. Cargolux, whose Chairman, Mr. Pierre Gramegna and CEO, Mr. Ulrich Ogiermann joined us for this mission operates regular flights to Hong Kong and is eager to extend its business in this region and to become a pillar of trade between Europe and Asia.

Besides these specific assets - location, communication and access - let me make some remarks about Luxembourg's macroeconomic performance and its economic structure. Our rate of GDP growth has by far outperformed the average EU growth rate for more than a decade. After a splendid performance of some 9% in the year 2000, Luxembourg's economy still

managed to grow at a pace of 1,3% in the difficult year 2001, thus staying ahead of its neighboring countries. In 2002 and 2003 the slump in world markets has nevertheless also hit our very open, and thus dependent, economy. Yet growth rates have remained clearly positive and the outlook for 2004 is brighter again with a projected GDP growth rate of 4%.

The situation of our public finances remains very solid. Sustained budget surpluses coupled with a very low level of public debt made Luxembourg the first EU country to fulfill the now famous Maastricht criteria necessary to qualify for the "Euro".

The single European currency opens a whole array of new perspectives for businesses. A sound public spending policy have spared Luxembourg the budgetary troubles that our neighbors are facing (now that their economies live a more troubled time). A tax reform, which came into force in January 2002, did further boost the competitiveness of the Luxembourg economy. The comprehensive tax burden on companies of 30% is one of the lowest in Europe and has led to substantial tax savings for companies established in Luxembourg. The present government pledges to further reduce this tax rate with a specific emphasis on small and medium sized companies.

As for private persons, the overall tax burden on income has been regularly reduced throughout the last years. We have also decided to abolish the existing "net worth tax" and replace it by a capital gains tax at a flat and final rate of 10%, which, I believe, will be the most competitive rate in Europe.

Low taxes, coupled with low social security contributions, mean that the wage cost in Luxembourg is among the lowest of Western Europe. Although we are reputed to be a high wage country, this does in our case not mean that the final cost to the employer will be higher than elsewhere. Fact is that in Luxembourg, you can pay your employee more and still save money!

But it is not only in the field of direct taxation that Luxembourg strives to maintain its attractiveness: currently at 15%, our VAT rate is the lowest within the European Union, including the new member states. The same applies to duties levied on alcohol and petrol products.

peaking of finance and taxation, let me tell you about the meeting I had yesterday with Financial Secretary Henry Tang.

Now back to Luxembourg: the healthy economic situation in Luxembourg owes much to the Government's efforts to offer a business friendly environment for local companies and foreign investors. As a result, the unemployment rate of 4% is one of the lowest in the EU and the vitality of our labor market is demonstrated by yearly job creation rates exceeding 2%. Inflation remains under control at about 2%. The current account balance, which has shown a surplus of 4% of GDP last year, reflects best the transformation of my country from an industrial to a service economy. A structurally negative trade balance, due in part to the purchase of expensive hardware like airplanes, satellites and computer equipment, is more than offset by the growing surplus in the services sector, which uses these equipments to generate revenue.

Despite the overwhelming importance of services, we maintain a strong and very competitive industrial base mainly geared towards the production of semifinished goods. But as in all advanced economies, the services provide the lion's share of our past and future growth.

The financial sector is doubtlessly one of the crown jewels of the services sector, though by no means the only one. Some 167 international banking institutions, Europe's largest investment fund industry and a thriving Stock Exchange add up to the 7th largest financial center in the world. Rest assured, I will keep my promise and let others go into the details.

Let me just say that our financial sector's outstanding performance stems from the professional skills of around 27.000 people working in the sector, notably in our investment fund industry where we are second in size only to the United States. The life blood of today's service based economies is the know-how of the people. Education reverts consequently a role of prime importance. The Luxembourg School of Finance has been created in close association with the local financial community in order to build on the competence that Luxembourg developed over the years and to invest in the future through research and development of new products.

Luxembourg is not an island. The receding growth rates in the past two years have nevertheless confirmed what we already knew for a fact: Luxembourg's dependence from its EU trade partners and its vulnerability to external shocks. The solid but dynamic economic policy of the Luxembourg government aims at developing new business opportunities for Luxembourg. Part of our policy is to diversify the structure of our foreign trade by putting a particular emphasis on countries outside of the European Union.

Putting Luxembourg on the map internationally is my job and helping our companies prosper both at home and abroad my mission. If you have any questions where you think that I might be of help, do not hesitate to ask after the presentations.

Ladies and gentlemen,

let me now finish my speech by thanking our host, the Belgium-Luxembourg Chamber of Commerce - whose Vice-President, Dr. James Kung is also Honorary Consul of Luxembourg - for their efforts in organizing this event.

I am sure that the whole Luxembourg delegation will leave this great city, the Fragrant Port, with fond memories. Our stay is too short to take in all the sights that Hong Kong has to offer but I personally, as an avid sailor, enjoy coming to a city with such a prominent maritime history. I hope to see at least some of you one day in Luxembourg so that my people can show you that, like Hong Kong, we are small in size, but by no means small in culture. Visit my country and you will find out by yourself that the old saying "small is beautiful" is truer than ever.

Thank you.

Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire

17 novembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les
Députés,

«La persistance de la pauvreté extrême et de la faim est économiquement non nécessaire et politiquement inacceptable».

C'est en ces termes que le Secrétaire Général des Nations unies Kofi Annan s'est exprimé le 30 septembre dernier devant le Groupe des 77 qui est, au niveau mondial la première organisation regroupant les pays en développement.

Quelques deux semaines plus tôt, Kofi Annan a rappelé dans le contexte des Objectifs du Millénaire que «pour réduire la pauvreté, les pays en développement ont besoin chaque année de 100 milliards de dollars d'aide publique au développement». A la même occasion, il a expressément salué les efforts du Luxembourg, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays Bas qui destinent chaque année plus de 0,7% de leur Revenu National Brut aux pays les plus pauvres.

1^{ère} partie :

1. La persistance de la pauvreté et de la faim est politiquement inacceptable.

Le Luxembourg a fait sienne cette maxime depuis de nombreuses années.

La lutte contre la pauvreté constitue l'un des principaux objectifs sinon le principal objectif de la politique de coopération luxembourgeoise.

Nous savons qu'un sixième de la population mondiale vit en dessous du seuil de la pauvreté, avec moins d'un dollar par jour.

Nous le savons, mais nous ne l'acceptons pas.

La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes.

1.1 Il s'agit d'abord d'une question de contribution budgétaire. Le Luxembourg et les personnes qui vivent dans notre pays, faisant partie du sixième de la population mondiale qui possède plus de 80% de la richesse mondiale - l'ont compris depuis longtemps et c'est ainsi que le Luxembourg consacre chaque année plus de 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

La volonté du gouvernement actuel de poursuivre l'effort en matière de coopération au développement

en vue d'atteindre le montant de 1 % ressort des termes même du Programme gouvernemental du 4 août 2004.

En 2003, l'aide publique au développement luxembourgeoise a atteint un montant total de plus de 171.000.000 EUR. Exprimée en pourcentage du Revenu National Brut, l'APD s'est élevée en 2003 à 0,81 %. En termes de déboursements par tête d'habitant, le Luxembourg a, avec 318 dollars, occupé le premier rang mondial devant le Danemark avec 305 dollars et la Norvège avec 298 dollars.

Notons encore que pour 2004, compte tenu du budget voté, l'objectif en matière d'APD a été fixé à 0,84 % du RNB, ce qui correspond à un volume financier de l'ordre de 183 millions EUR.

Pour l'année 2005 et sous réserve de la décision que la Chambre prendra le mois prochain sur le projet de budget, le taux de l'APD s'élèvera à 0,85 % du dernier RNB.

Les efforts en vue d'atteindre le chiffre de 1 % se poursuivent dès lors en dépit de la révision à la baisse de la croissance de l'économie luxembourgeoise depuis quelques années.

La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes

Les chiffres en eux-mêmes, Mesdames, Messieurs, ne disent rien ou pas grand-chose, s'il n'y a pas autre chose derrière.

1.2. Et, cette «autre chose» est en premier lieu une forte volonté politique de lutter contre la pauvreté, une forte volonté de mettre la coopération au développement tout en haut de l'agenda politique, une forte volonté d'en faire une priorité - sans tergiverser, sans chercher des excuses et sans recours à des faux-fuyants.

Le gouvernement l'a, cette forte volonté politique. La Chambre des Députés, Mesdames, Messieurs, l'a également, cette forte volonté politique.

J'en veux pour preuve le large consensus qui existe sur tous les bancs de la Chambre quant aux grands principes de la politique de coopération, même s'il y a toujours des discussions quant à certaines modalités de mise en œuvre, quant à certaines priorités thématiques, quant à la priorité à accorder à tel ou tel pays-cible, etc, etc.

Quoi qu'il en soit, il m'importe de citer ici le texte de la motion que la Chambre a adopté à l'unanimité le 18.02.2004 et par laquelle elle demande au gouvernement de continuer dans la voie choisie et de mener l'effort de l'Aide publique au développement au moins jusqu'à un pour cent.

Mesdames, Messieurs,

Nous allons le faire. Nous continuons notre marche vers le 1%.

Nous continuerons ainsi à montrer, tous, que le Luxembourg sait partager avec les plus démunis, que le Luxembourg lutte résolument contre la pauvreté dans les pays en développement, qu'il continue de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et qu'il inscrit cette lutte aussi dans le long terme.

Il m'importe de relever ici que le consensus, qui existe en la matière est particulièrement important à une époque où les chiffres de la croissance luxembourgeoise ne sont plus ceux que nous avons connus notamment à la fin des années 90.

La croissance économique permet certes d'augmenter l'APD comme conséquence directe de l'augmentation du RNB - et cela est important.

Mais il y a plus :

Le pourcentage de l'APD - 0.84, 0.85, 0.86, voire 1 % à terme - montre aussi quel est le degré de priorité qu'un pays accorde au développement et à la coopération. Il est un fort indicateur de l'importance qu'un pays accorde à des valeurs aussi fondamentales que la solidarité et la citoyenneté mondiales.

Mesdames, Messieurs, la politique de coopération est une question de chiffres, elle est aussi une question de volonté politique. Je viens de l'exposer.

1.3. Ces éléments - un effort substantiel en termes d'APD et une forte volonté politique - sont les fondements indispensables de notre action. Sans cela, il n'y a point de politique de coopération efficace.

Ceci étant dit, l'efficacité de la politique de coopération se mesure aussi par rapport à un certain nombre d'autres paramètres.

Parmi ces autres paramètres, je me permets d'emblée d'insister sur le critère de la qualité: - la qualité

de la démarche, - la qualité des programmes et des projets, - le suivi et l'évaluation.

Mesdames, Messieurs,

2. La persistance de la pauvreté est politiquement inacceptable. Elle est aussi économiquement non nécessaire.

La «non nécessité économique» de la pauvreté. Tel est le deuxième constat fait par Kofi Annan.

2.1. Selon les derniers chiffres des Nations unies, la tendance à la baisse de l'aide s'est inversée avec les engagements formulés lors de la conférence de Monterrey en 2000. Lors de cette conférence, les pays présents ont promis quelque 16 milliards de dollars supplémentaires, chaque année, à l'horizon 2006.

Pourtant, cette majoration ne porterait le total qu'à 0,26% à peine du revenu national brut des 22 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

C'est encore loin des 0,7% vers lesquels les pays riches ont promis de tendre à Monterrey et Johannesburg. C'est aussi nettement moins que le besoin estimé, qui a été chiffré sur une base prudente à environ 100 milliards de dollars par an. Si l'on veut atteindre ce chiffre, cela suppose que l'on arrive à multiplier par deux l'aide pour la porter à environ 0,5% du revenu national brut des pays qui font partie du Comité d'Aide au Développement.

Le Président de la Banque Mondiale, James Wolfensohn a récemment dit respectivement rappelé que les pays riches réunissent à peine 60 milliards chaque année pour l'Aide Publique au Développement, alors qu'en même temps ils dépensent - aussi chaque année - sans problème 900 milliards de dollars pour des dépenses en armements. Il a rajouté que le terrorisme et l'Irak ont chassé le développement de l'agenda mondial.

Ces chiffres, cette comparaison nous interpellent. Ils doivent nous inciter à agir et nous le faisons. Nous avons redoublé d'efforts ces dernières années et nous allons continuer à augmenter nos efforts

Mais il y a plus:

Nous devons aussi faire en sorte que d'autres contribuent mieux et plus.

Ensemble avec les autres membres du Club informel des 0,7%, il nous revient à cet égard un rôle particulier et le moment me semble a priori propice pour donner un coup d'accélérateur à la machine.

Au sein des Nations unies, nous serons amenés au mois de septembre à faire le point sur la première phase des Objectifs du Millénaire. Cet exercice absolument crucial a essentiellement pour objet de situer la communauté internationale par rapport aux objectifs fixés pour 2015, dont le premier est celui de réduire la pauvreté de moitié d'ici-là.

Une augmentation substantielle des efforts de la communauté internationale est essentielle, si nous voulons atteindre les ODM et si nous voulons efficacement lutter contre la pauvreté.

Cependant, ni cette augmentation à elle-seule, ni les projets et programmes - que différentes coopérations européennes et autres réalisent - ne sauraient à eux seuls résoudre le problème de la pauvreté.

Pour mettre en œuvre le concept de la «non-nécessité économique» de la pauvreté, la coopération devra se concentrer également sur un certain nombre d'autres éléments-clés.

Parmi ces éléments-clés, il y en a au moins deux qui revêtent une importance particulière. Je vise ici la cohérence des politiques et le développement durable. Je voudrais m'y attarder quelques instants.

2.2. La cohérence des politiques

Les progrès dans les relations Nord-Sud sont aussi fonction de la cohérence des politiques.

Cette cohérence permet d'introduire dans le processus de la globalisation une dimension sociale et humaine, laquelle est absolument essentielle. Cela veut dire en particulier que l'objectif de la lutte contre la pauvreté doit être pris en compte par les différentes politiques menées aux niveaux national, européen et mondial, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale, financière, etc.

Il est impératif dans ce contexte de placer la personne humaine au centre des préoccupations.

L'action du Luxembourg dans les pays en développement s'inscrit dans un environnement façonné en premier lieu par la politique menée par les gouvernements de ces pays, mais également par les poli-

tiques qui sont définies notamment au sein de l'Union européenne et qui sont défendues ensuite à l'OMC, à l'ONU ou encore dans les autres Institutions de Bretton Woods.

Je voudrais ici illustrer l'importance de la cohérence des politiques par la problématique de l'agriculture.

Qu'il soit clair cependant que si je prends aujourd'hui l'exemple de l'agriculture, je ne veux - ce faisant - en rien diminuer la gravité d'autres problèmes, comme celui de la dette dont nous savons qu'il réduit singulièrement la marge de manœuvre des pays en développement.

La problématique de l'agriculture

Quels sont les constats que nous faisons en la matière?

- Nous constatons le développement d'une agriculture à productivité élevée dans les pays du Nord et dans certains pays en développement comme le Brésil, l'Argentine, la Chine et la Thaïlande.
- Nous constatons cependant que dans la grande majorité des pays en développement l'agriculture est une agriculture familiale à très basse productivité.
- Nous constatons l'ouverture des marchés, y compris agricoles des pays en développement.
- Nous constatons la suppression de certains mécanismes de régulation des marchés agricoles aux Etats-Unis mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'Union européenne.
- Nous constatons une baisse des prix agricoles dans tous les pays et plus particulièrement dans les pays en développement.
- Nous constatons des déficits alimentaires croissants dans les pays en développement les plus pauvres et une poursuite de l'exode rural qui conduit chaque année quelque 100 millions de ruraux à aller s'entasser dans les bidonvilles.

Les prix mondiaux des principaux produits d'exportation agricoles - maïs, blé, soya, coton et riz - ont chuté de plus de 40% depuis 1996. Un phénomène similaire s'observe en ce qui concerne les produits d'exportation qui occupent une place importante, surtout auprès de certains des Pays les Moins Avancés.

Ainsi, en 20 ans, les prix du café, du cacao, du sucre et de l'huile de palme ont diminué de plus de 60%.

Nous constatons par ailleurs que les conditions de marché sont dans bien des cas telles que par exemple dans les pays ouest-africains les produits importés - souvent subventionnés au départ - se vendent moins chers que les produits locaux.

- Au Mali, au Burkina Faso et au Niger - pays-cible de la coopération luxembourgeoise -, le riz importé se vend à des prix inférieurs à celui du riz local.
- A Dakar au Sénégal, - autre pays-cible -, le poulet importé se vend à des prix inférieurs au prix de production et donc inférieurs à celui du poulet sénégalais. Plus de la moitié des producteurs sénégalais ont entre-temps arrêté leurs activités.
- Au Ghana, le riz importé est vendu à des prix inférieurs à celui des producteurs locaux. Les produits de concentré de tomate importés faits sur base de produits subventionnés concurrencent les tomates ghanéennes sur le même marché.
- Haïti a été presque autosuffisant en production de riz en 1990. Aujourd'hui, la production locale s'est effondrée. Elle est de l'ordre de 50% de celle de 1990. L'autre moitié est couverte par des importations à bon marché. Selon Oxfam International, tant que le riz est aussi bon marché, les Haïtiens ne sortiront jamais de la pauvreté.
- L'Inde se développe depuis quelques années. L'Inde se développe même très vite et substantiellement. Parallèlement, la situation de la paysannerie indienne, qui compte quelque 600 millions de personnes, se dégrade rapidement. Les prix agricoles ont chuté de façon vertigineuse. Cette a même atteint pour certains produits, comme la canne à sucre et les oléagineux entre 40 et 80%. La faim et la malnutrition se développent. Mme Patniak, Professeur à l'Université de New Delhi, parle même d'une ré émergence de la famine qui devient dans certaines régions un véritable phénomène de masse.

Que peuvent faire l'Union européenne et la communauté internationale?

Nous ne saurions, Mesdames, Messieurs, sous-estimer ni la gravité ni la complexité de ces questions mettant en jeu des intérêts souvent contradictoires

et impliquant des Etats souvent inégaux de même que plusieurs organisations régionales et internationales.

Il n'y a pas de réponse simple à des questions et problèmes qui sont, par définition, complexes.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté en avril dernier un plan d'action concernant les chaînes de produits de base agricoles et un partenariat avec l'Afrique pour le coton.

Parmi les stratégies que prévoit ledit plan d'action, on peut citer la diversification de la production, l'incitation de tous les pays développés d'ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des Pays les Moins Avancés - conformément à l'initiative européenne «tout sauf les armes» -, l'investissement durable, la mise en œuvre de mécanismes visant à stabiliser les prix des produits de base, etc. etc.

L'intégration régionale des pays en développement - que préconise également la Convention de Cotonou - ne manquera par ailleurs pas d'avoir des effets bénéfiques sur leurs possibilités, d'une part, de développer les relations commerciales et économiques entre eux et, d'autre part, d'accroître leur accès au marché mondial. J'ai pu m'en rendre compte en particulier la semaine dernière à Accra au Ghana lors de la Troïka avec les Etats-membres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

L'Union européenne a procédé l'année passée à une révision de sa Politique Agricole Commune (PAC) en découplant partiellement les aides agricoles de la production. La réforme est en cours et la discussion se poursuit pour évaluer la portée exacte de cette réforme sur le commerce agricole international.

S'agissant des travaux en cours à l'OMC dans le cadre du Doha Round, le Luxembourg se félicite de l'adoption par le Conseil Général de l'OMC le 1^{er} août 2004 d'un important accord-cadre dans le contexte des négociations du cycle de Doha.

Parmi les éléments les plus importants des dispositions agricoles de cet accord-cadre qui intéressent les pays en développement, on peut signaler en particulier l'engagement d'arrêter les restitutions à l'exportation et l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités. Dans le chapitre 'traitement spécial et différencié', les préoccupations

particulières des pays en développement sont reconnues notamment au niveau de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ces pays pourront présenter une liste de produits spéciaux et disposer d'un mécanisme de sauvegarde spéciale.

En ce qui concerne la question du coton, le Luxembourg reste sensible à l'initiative que quatre pays de l'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso, Bénin, Mali, Tchad - ont lancée à l'OMC. Il s'agit d'une question vitale pour ces pays. Les 147 membres de l'OMC ont reconnu l'importance de la question du coton et décidé qu'elle sera traitée de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

Lors de l'élaboration des modalités de l'accord-cadre à l'OMC, l'Union européenne devrait à l'avenir prendre en compte davantage encore l'évolution des marchés des pays en développement, notamment les moins avancés. Il s'agira également de concilier les intérêts de ces pays avec ceux de l'Union européenne soucieuse de maintenir une agriculture multi-fonctionnelle. Il s'agira, en fin de compte, de faire du Doha Round un véritable cycle du développement.

Mesdames, Messieurs,

Je suis en train de parler de la «non-nécessité économique» de la pauvreté. Je viens d'analyser ce principe, ce postulat par rapport à la cohérence des politiques et la question agraire. Je voudrais maintenant l'aborder sous l'angle du développement durable.

2.3. Le développement durable

Le développement durable constitue, selon les termes de l'article 1 de la loi du 6 janvier 1996, un objectif majeur de la politique de coopération luxembourgeoise.

Ce principe de base, ancré dans la législation luxembourgeoise, s'inscrit dans le droit fil des principes arrêtés au sommet de Rio de 1992.

Dans la plupart des pays en développement, la question du développement durable concerne surtout les aspects de l'accès équitable aux ressources naturelles, de la gestion et de la préservation à long terme de ces mêmes ressources naturelles.

La destruction des ressources naturelles -telle que le déboisement et la destruction d'habitats naturels, la surexploitation de certaines espèces animales et végétales, la pollution des eaux et la dégradation des terres due en particulier à des formes de production agricole non adaptées- accélère la croissance de la pauvreté, qui elle a, à son tour, pour conséquence que les ressources restantes sont exploitées plus vite encore, suivant le principe «premier venu, premier servi» et c'est ainsi que la dramatique mécanique du cercle vicieux s'enclenche.

L'exemple de Haïti avec pratiquement la totalité de ses forêts déboisées, une grande partie de ses terres largement dégradées et 80% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté illustre bien l'envergure de ce cercle vicieux.

Haïti nous montre en plus la grande vulnérabilité d'une telle société face à une crise extérieure. Je vise ici le hurricane qui a récemment frappé l'île.

Le développement durable constitue aussi un thème transversal de la coopération luxembourgeoise. Il y a ainsi une référence à la notion de développement durable dans tous les Programmes Indicatifs de Coopération.

La notion de développement durable trouve encore concrètement son reflet dans les projets de gestion des ressources en eau et d'accès à l'assainissement de la coopération luxembourgeoise.

Exemples:

En Namibie, un projet financé par la coopération luxembourgeoise soutient dans les régions les plus pauvres la stratégie nationale qui vise à réaliser un accès durable à l'eau. Ainsi, des points d'eau sont aménagés au sein des communautés qui sont responsables elles-mêmes de la gestion et du maintien en bon état de ceux-ci. Pour cela, ces communautés ont créé des comités de gestion et un code qui règle l'accès à la ressource.

Dans la région des Hauts-Bassins du Burkina Faso, le projet d'aménagement participatif des forêts classées vise à accompagner le gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre de son Programme National d'Aménagement des Forêts.

Le projet luxembourgeois concerne deux forêts de la province du Houet.

Dans ces deux forêts - dont l'une se trouve dans un état particulièrement dégradée - des plans d'aménagements ont été élaborés avec les populations locales. Ils sont en cours d'exécution par des groupements de gestion forestière élus par les populations et chargés d'opérer un suivi quotidien des différentes portions de forêt. Afin d'accélérer la régénération de ces forêts, 35.000 plants pour le reboisement ont également été mis en terre.

Dans le cadre de sa coopération multilatérale, le Luxembourg soutient entre autres le *Water and Sanitation Program*.

Il s'agit d'un partenariat international dont la mission est d'alléger la pauvreté en aidant les pauvres à obtenir un accès durable aux services de l'eau et de l'assainissement.

L'appui fourni par le programme en question aide les gouvernements et la société civile à développer et à mettre en œuvre des politiques et stratégies cohérentes et équitables dans les domaines de l'eau et de l'assainissement tout en tenant en compte d'une gestion durable de la ressource. Cela permet aux gouvernements nationaux et locaux de réaliser des investissements effectifs et à plus grande échelle, financés pour la plus grande partie par des projets de développement et l'argent de l'annulation de la dette.

La contribution du Luxembourg à ce projet va de pair avec son engagement pour les thèmes de l'accès à l'eau, l'assainissement et les habitations humaines dans le cadre de la Commission des Nations unies pour le développement durable (CDD). Le Luxembourg est actuellement membre du Conseil de cette Commission et il assurera une fonction de coordination au cours du premier semestre de l'année prochaine, lors de la Présidence luxembourgeoise.

2^{ème} partie :

J'ai déjà mentionné tout à l'heure la question de la qualité et de l'efficacité de la coopération. J'attache beaucoup d'importance à ces aspects de qualité et d'efficacité. Lorsque nous parlons de qualité et d'efficacité, nous visons en fait des facettes aussi diverses que

- la concentration géographique,
- la concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération,

- le suivi et l'évaluation de même que
- le rapprochement vers le terrain.

Je voudrais, tour à tour, aborder maintenant ces trois points en concentrant mon attention plus particulièrement sur la coopération bilatérale.

1. La concentration géographique

S'agissant de la concentration géographique, le Luxembourg a choisi de coopérer avec dix pays-cible. Vous les connaissez.

Le choix a été fait sur base de toute une série de critères, parfois variables d'ailleurs. Il se base cependant pour l'essentiel sur classement de l'Indice de Développement Humain (IDH). Tous les pays-cible se trouvent dans la deuxième partie de ce classement, donc parmi les pays les plus pauvres.

L'accord de coalition prévoit que les critères en vue de la détermination des pays-cible seront soumis à une révision.

J'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer à différentes reprises sur la manière de mettre en œuvre ce texte.

Le choix des 10 pays-cible de la coopération luxembourgeoise ne répond pas à des critères strictement scientifiques, qui n'existent d'ailleurs pas en la matière.

L'Indice du Développement Humain devra rester le principal critère en la matière.

Il y a lieu de relever que le texte emploie le terme «révision» et non pas le terme «changement». J'en conclus que lorsque l'exercice de révision aura été mené à terme, il n'est pas certain qu'il y ait des changements. Cela peut être le cas, mais cela peut tout aussi bien ne pas être le cas. On verra bien.

L'exercice de révision est un exercice que je vois sur le moyen et le long terme. Il ne faut rien précipiter.

Tout comme l'on ne commence pas à coopérer avec un pays partenaire d'un jour à l'autre, l'on ne se retire pas d'un jour à l'autre.

Quant à la situation actuelle, mon analyse est qu'à ce stade aucun des pays-cible n'a in globo atteint un stade de développement qui lui permettrait de voler de ses propres ailes et qui permettrait ainsi à la Coopération luxembourgeoise de se retirer.

Ceci ne veut pas dire que nous n'allons pas procéder à une réorientation ou une adaptation dans certains cas. Au contraire.

Je voudrais illustrer aujourd'hui mon propos par l'exemple de deux de nos pays cibles, le premier que j'ai visité en octobre: le Cap Vert. Le second: le Vietnam, que je m'appête à visiter la semaine prochaine.

Le Cap Vert:

Le Cap Vert est classé à la place 105 de la liste du développement humain publiée par le Programme des Nations unies pour le Développement. Il est en train de réussir ce que l'on appelle la graduation au niveau des instances internationales, ce qui lui permettra de sortir à terme de la liste des Pays les Moins Avancés et il faut s'en réjouir ensemble avec nos amis cap-verdiens.

Est-ce pour autant un pays qui peut voler des ses propres ailes?

Est-ce pour autant un pays duquel le Luxembourg pourrait se retirer?

La réponse à ces deux questions est pour moi assurément négative et je pense pouvoir dire que les membres de la Chambre des Députés, Messieurs François Bausch et Marc Angel, qui m'ont accompagné au Cap Vert, partagent largement ce sentiment; ils ont - comme moi - eu l'occasion de se rendre compte de visu de la situation dans l'archipel, à savoir:

1. Même si des progrès ont été faits, l'économie du Cap Vert reste une économie très vulnérable qui certes se développe, mais qui se développe non sans difficultés et les secteurs réellement porteurs ne sont pas légion, loin s'en faut.
2. Pour ses ressources, le Cap Vert dépend très largement d'apports provenant de l'étranger. Ces fonds représentent approximativement les 2/3 du budget. Ils proviennent essentiellement des coopérations européennes et de la diaspora cap-verdienne - je vise ici en particulier la communauté cap-verdienne que nous accueillons au Luxembourg.
3. Plusieurs coopérations européennes se sont retirées ou s'appêtent à opérer un retrait du Cap Vert, ce qui a bien entendu un effet négatif sur les ressources du pays, le Luxembourg étant,

notons-le, ensemble avec l'Union européenne et le Portugal le principal contributeur au Cap Vert. Il reste à voir si ces retraits pourront être compensés par des initiatives émanant d'autres contributeurs.

4. En dépit des progrès qui sont faits et qui continuent d'être faits, des inégalités sociales persistent au Cap Vert. Et même, la pauvreté et la pauvreté extrême continuent de progresser. Nous avons pu nous en rendre compte sur place notamment dans les quartiers pauvres de la capitale Praia et les chiffres des dernières enquêtes l'attestent également. Ainsi la pauvreté a augmenté de 30 à 36% entre 1989 et 2002, la pauvreté extrême augmentant dans la même période de 14 à 20%.

Tous ces éléments illustrent, avec d'autres encore, la vulnérabilité du Cap Vert.

Ils sont pour nous non pas un motif de renonciation, mais ils constituent au contraire un défi de faire mieux encore dans les années à venir, ensemble avec nos partenaires cap-verdiens.

Abstraction faite des longues relations de partenariat et des liens d'amitié très solides qui lient le Cap Vert au Luxembourg et vice versa, ils nous incitent à continuer à répondre présent au Cap Vert.

Ceci étant dit, notre coopération pour les années à venir va sans doute, dans certains de ces aspects, prendre une dimension légèrement différente de la dimension du passé.

Pour ne prendre que le seul exemple du secteur de l'éducation, la Coopération luxembourgeoise était durant ces dernières années essentiellement active dans le domaine de la mise en place des infrastructures (constructions d'écoles etc.).

Le Luxembourg continuera de financer des infrastructures d'éducation au Cap Vert, là où cela est encore nécessaire.

Ceci étant dit, nous constatons à l'heure actuelle que ce qui fait le plus défaut au Cap Vert, ce sont les investissements en «soft» dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ce constat que notre partenaire cap-verdien a fait ensemble avec nous signifie qu'à l'avenir nous serons

amenés davantage encore que par le passé à investir dans la formation, dans le «soft».

Les discussions sont en cours et s'orientent en tout cas dans cette direction.

Je signale au passage que nous avons dans cet ordre d'idées déjà signé un important accord pour la formation des formateurs à Praia en octobre dernier.

En définitive, ces quelques éléments de réflexion concernant le secteur de l'éducation au Cap Vert permettent, je pense, d'illustrer que plutôt que de se retirer, une réorientation des programmes est parfois nécessaire et utile, de façon à répondre au plus près aux besoins de nos partenaires, respectant ainsi au mieux le principe de l'appropriation qui doit présider à toute initiative en la matière.

Venons-en maintenant au Vietnam.

Le Vietnam

Le Vietnam est souvent cité comme un pays en plein essor. Le taux de pauvreté a pu être réduit de moitié entre 1993 et 2002. Le Vietnam fait également preuve d'une croissance soutenue de son économie avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 7%.

Face à ces indicateurs, d'aucuns pourraient se demander pourquoi le Vietnam compte parmi les 10 pays-cibles de la coopération.

En réalité, ces indicateurs positifs sont largement compensés, d'une façon négative, par un certain nombre d'autres facteurs. Par exemple:

Malgré les ressources naturelles substantielles comme le riz, le café, le pétrole ou le gaz, le Vietnam reste un pays pauvre, avec un PIB par habitant de seulement 436,-USD par an.

Dans le rapport sur le développement humain du PNUD, le Vietnam se situe à la 112e place sur 177 pays.

Environ 65% des 80 millions d'habitants vivent encore de l'agriculture qui ne compte pourtant que pour 23% du PIB. Ces gens, qui vivent de l'agriculture, font bien souvent partie des plus pauvres parmi les plus pauvres.

Les inégalités tendent à se creuser entre la ville et la campagne. La pauvreté extrême se concentre au Vietnam pour l'essentiel dans les provinces rurales

reculées. Alors que le taux de pauvreté reste en-dessous de 5% pour Hanoi, Ho Chi Minh et Da Nang, les provinces du nord, quant à elles, affichent un taux de pauvreté supérieur à 70%.

Environ 29% de la population, c'est à dire plus de 23 millions de Vietnamiens, survivent avec moins d'un dollar par jour.

Au niveau national, le développement du secteur privé est ralenti par des difficultés liées à l'accès au crédit et à la terre. Environ la moitié des crédits bancaires vont aux entreprises d'Etat et le secteur public ne saura pas créer les emplois nécessaires pour les 1,4 millions de jeunes qui entrent chaque année sur le marché de l'emploi.

J'estime que la persistance d'une pauvreté extrême et la nécessité d'offrir des débouchés aux jeunes doivent nous conduire à concentrer à l'avenir nos activités surtout dans ces deux domaines.

Nous allons en parler la semaine prochaine avec nos partenaires vietnamiens, lorsque nous visiterons des projets sur place dans les deux domaines visés et surtout lorsque nous ferons le point sur notre coopération à Hanoi jeudi prochain.

Nous devons également voir ensemble avec nos partenaires vietnamiens si nous pouvons initier de nouveaux projets-pilotes, à propos desquels le Luxembourg dispose d'une certaine expérience ; je vise ici en particulier celle acquise par le programme des écoles hôtelières.

Un nouveau pays cible ?

Le passage de l'accord de coalition sur la révision des critères a relancé les discussions sur le choix d'un nouveau pays-cible, notamment sur base du critère de proximité ou de voisinage.

Je voudrais dire à cet égard que, pour ce qui est du principe, je ne suis pas opposé à une telle discussion. Au contraire, le processus de coopération doit être un processus évolutif et dynamique.

Je voudrais aujourd'hui simplement nourrir ce débat en me limitant à trois ou quatre remarques d'un ordre plus général:

1. Notre objectif principal devra rester celui de la lutte contre la pauvreté.

2. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a incité le Luxembourg non pas à augmenter le nombre des pays-cible, mais plutôt à le réduire, ceci dans une optique de concentration en vue de plus d'efficacité encore.

3. Le Luxembourg dédie, chaque année, +/- 6.000.000 Euros au Balkans. Même si la région des Balkans n'est pas un pays ou une région-cible, la contribution financière annuelle dans les Balkans correspond bien à une enveloppe de pays-cible.

En termes de déboursements du moins, nous avons donc d'ores et déjà dans les faits une 12ième région-cible.

La même remarque vaut d'ailleurs pour les Territoires Palestiniens.

4. En fonction de leur degré de développement et dans un souci d'efficacité de la coopération, je compte voir la coopération luxembourgeoise se retirer d'un certain nombre de pays non-cible dans les années à venir respectivement entamer le processus y relatif.

Deuxième élément ayant trait à l'efficacité et à la qualité de l'aide:

2. La concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération

La concentration sectorielle a conduit le Luxembourg à se focaliser sur les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

A l'intérieur de ces différents secteurs, nous allons encore tenter dans les prochaines années de procéder à une nouvelle concentration à l'intérieur de chaque secteur en nous concentrant par exemple dans le domaine de l'éducation plus encore sur le sous-secteur de la formation professionnelle.

Il ne faut pas non plus négliger la dimension stratégique de la coopération luxembourgeoise qui est passé d'une approche projet à une approche programme dans les cadres des PIC.

Les PIC permettent aussi de s'assurer qu'un certain nombre de grands principes soient pris en compte dans le cadre de la coopération entre le pays-cible

et le pays partenaire, comme par exemple la bonne gouvernance, le respect des principes démocratiques et les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes de même que le principe de la cohérence des actions envisagées par rapport à la politique du pays partenaire, c'est-à-dire sa stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté ainsi que ses politiques sectorielles.

Le PIC est enfin et surtout un instrument de planification à long terme. Il permet un véritable suivi et une évaluation des projets et programmes, notamment par les revues et examens qui sont effectués à la moitié du parcours de chaque PIC et par l'institutionnalisation des Commissions de Partenariat au sein de laquelle les responsables des deux pays partenaires se réunissent chaque année pour faire le point sur leur coopération.

La dimension stratégique de la coopération et les PIC permettent aussi, en leurs différents aspects, de renforcer le concept de partenariat avec nos pays-cible.

Cela aussi ou plus précisément surtout cela contribue à améliorer l'efficacité de la coopération, alors qu'il ne faut jamais oublier que l'objectif final doit toujours être celui de l'appropriation et c'est pour cela qu'une priorité absolue doit être accordée à ce principe.

«Partenariat» et «appropriation» mériteraient que l'on y consacre aussi de substantiels développements. Faute de temps, je le ferai à une autre occasion.

3. L'évaluation et le suivi

3.1. La politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité.

J'ai déjà abordé l'aspect de l'évaluation et du suivi, lorsque j'ai parlé tantôt des PIC. Je n'ai donc plus besoin de revenir à cet aspect.

Durant ces dernières années, une importance accrue a été accordée à l'évaluation et au suivi des projets. Je voudrais citer ici à titre d'exemple le programme d'évaluation externe annuel de la Coopération luxembourgeoise qui couvre soit des projets spécifiques, soit des programmes sectoriels ou bien encore des programmes pays.

Ainsi, la coopération a procédé à une évaluation pays en Namibie, et à celle du programme eau et assai-

nissement au Nicaragua. L'évaluation du secteur éducation au Cap Vert est en cours, celle du secteur santé au Laos est en préparation. S'y ajoutent les révisions à mi-parcours des PIC dans six de nos pays-cible dont j'ai déjà fait état.

Ces évaluations externes sont réalisées selon une méthodologie standardisée qui se base sur des travaux techniques internationalement reconnus et développés au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ces évaluations externes nous permettront, je l'espère, d'améliorer les modes de gestion et de suivi et, partant, l'efficacité de l'aide.

Il est bien entendu que nos pays partenaires tirent également de grands bénéfices de ces évaluations externes.

Ces mécanismes d'évaluation externes s'ajoutent aux systèmes de contrôle institutionnalisés comme le contrôle financier de la Coopération par la Cour des Comptes.

Mesdames et Messieurs,

3.2. Oui, la politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité. Des efforts en ce sens ont déjà été entrepris. Je viens d'en décrire un certain nombre. Des efforts continueront d'être faits dans les années à venir.

Tous les efforts faits par la coopération en matière de qualité, comme l'évaluation et le suivi, ne signifient pas pour autant que la coopération ne risque pas de temps en temps de connaître des avatars ou qu'elle risque de se trouver exposée à des contre-coups.

L'évaluation, le suivi et le contrôle permettent de minimiser les risques pour la coopération. Ils ne sauront jamais les éliminer à 100%.

Parfois, la coopération subit aussi de véritables coups durs. Je vise ici aujourd'hui la destruction par l'armée israélienne d'un de nos projets dans la bande de Gaza il y a quelques trois semaines.

Je compte faire un rapport détaillé à ce sujet à la Commission des Affaires étrangères dans les semaines à venir.

Je voudrais cependant aujourd'hui à nouveau vous faire part de ma profonde consternation face à cette destruction tout en exprimant le souhait que dans les mois à venir des progrès substantiels puissent être faits dans le processus de paix au Proche-Orient.

Une chose est certaine aujourd'hui : les habitants des Territoires Palestiniens ont aujourd'hui plus que jamais besoin de l'aide internationale, sans laquelle ils peuvent au mieux survivre ou vivre, l'agence onusienne humanitaire en charge des territoires fait par exemple pour la seule année 2004 à ce jour état de besoins non couverts de 120.000.000 euros.

J'étais en train de parler de la qualité de la politique de coopération.

3.3. Dans ce contexte de la qualité et de l'efficacité j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que j'ai la ferme intention de procéder, de concert avec le Secrétariat Général du ministère des Affaires Etrangères, à une réorganisation des services de la Coopération après la Présidence luxembourgeoise. J'ai d'ailleurs déjà pris une première série de mesures dans ce contexte.

Parmi les principes qui présideront à cette réorganisation qui sera véritablement mise en œuvre dès le second semestre de l'année prochaine, je retiens d'ores et déjà les principes suivants :

1. Concentration des ressources humaines là où il y a des besoins, là où les besoins sont les plus pressants.
2. Redéfinition de certaines tâches.
3. Mise en place d'une véritable structure pyramidale.
4. Mise en place d'un véritable desk «juridique et financier».
5. En fonction des disponibilités en termes de personnel, renforcement notamment du desk «Humanitaire» et du desk «ONG».

J'ajoute que je serais personnellement également favorable à la création d'un poste d'auditeur interne au sein de la Direction de la Coopération. Cet auditeur interne pourrait d'ailleurs également être mis à la disposition des ONG.

Toujours dans ce même contexte, je me prononcerai, le moment venu, sur l'opportunité ou non de procéder à une révision de la loi de 1996 sur la coopération.

4. Le rapprochement vers le terrain

Le rapprochement vers le terrain vise aussi à améliorer la qualité.

Cette présence sur place permet d'assurer au mieux le suivi des projets et programmes au jour le jour. Elle permet de tenir mieux compte de la stratégie des partenaires avec pour objectif de favoriser l'appropriation.

Des bureaux sont d'ores et déjà ouverts à Dakar, Hanoi et Praia. L'expérience est concluante.

Nous allons poursuivre cette politique de rapprochement vers le terrain dans un souci d'efficacité de notre politique, sans pour autant démultiplier les missions - une mission peut parfaitement couvrir plusieurs pays-cible. L'ouverture d'une mission à Managua est prévue dans les deux années à venir. Par après, nous allons probablement établir une présence supplémentaire en Afrique de l'Ouest, vraisemblablement à Ouagadougou.

Je voudrais finalement encore dans le contexte de la qualité de l'aide mentionner les effets de synergie que produisent les différentes interventions de la coopération luxembourgeoise entre elles et aussi avec les autres coopérations bilatérales de même qu'avec la coopération multilatérale.

En définitive, le processus d'évaluation et de suivi est un processus de qualité, mais aussi un processus d'apprentissage pour tous les partenaires impliqués, un processus leur permettant de tirer des enseignements pour améliorer leur travail futur. C'est de cette façon que je vois les choses.

3^e partie: Deux des piliers de la coopération: les ONG et l'humanitaire

Les ONG

Je considère la coopération mise en œuvre par les ONG comme l'un des piliers de la coopération luxembourgeoise. Leur action constitue un complément

indispensable à l'action gouvernementale proprement dite et ma porte sera toujours ouverte pour toutes les ONG pour échanger des vues, des idées, des expériences pour discuter de tel ou tel projet, pour discuter de tel ou tel problème et contribuer à sa solution.

Les 79 ONG agréées auprès du ministère représentent un vivier de compétences aussi diverses que spécialisées.

Grâce à des instruments de coopération adaptés, nous pouvons soutenir les activités des ONG tout en tenant compte des spécificités de la société civile luxembourgeoise.

15 ONG bénéficient d'un accord-cadre, qui inscrit leur collaboration avec le ministère dans une optique programmatique et pluriannuelle selon une orientation stratégique bien définie. Actuellement, le ministère soutient les programmes de ces ONG à hauteur de 80 % de leur budget global.

A côté de l'accord-cadre, la plupart des autres ONG agréées sont soutenues par le ministère par le biais du cofinancement. Les taux de cofinancement varient entre? et fl du coût total du projet.

Les relations de coopération entre le ministère et les ONG sont gouvernées par le principe de l'autonomie des ONG et cela malgré le soutien financier conséquent du gouvernement. Ainsi, le ministère n'interfère pas dans les choix stratégiques opérés par les ONG.

Cependant autonomie ne veut pas dire autarcie.

Les échanges entre le ministère et les ONG sont fréquents et francs et permettent de jeter ensemble les bases de ce que la coopération avec les ONG sera dans les années à venir.

Dans le cadre de ces échanges, le Cercle des ONG - qui regroupe la très large majorité des ONG - assume une fonction de coordination extrêmement utile tant pour les ONG que pour le ministère.

Les ONG en général et le Cercle des ONG en particulier ont aussi un rôle d'impulsion à remplir. Elles ne cessent de dénoncer les situations intenable ou d'attirer l'attention, à leur manière, sur de telles situations. Il s'agit d'ailleurs là de l'une de leurs forces.

Aussi nos échanges avec les ONG ne se limitent-ils pas à des échanges sur les projets et réalisations des ONG, mais ces échanges s'inscrivent dans un cadre plus vaste englobant notamment des questions ayant trait à notre coopération surtout bilatérale, voire des questions franchement politiques, telle que par exemple la cohérence des politiques dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ces échanges, ce débat avec les ONG permet de faire avancer les choses, il permet aux idées-forces de la coopération de percer mieux encore.

Même si la politique ne peut et ne doit pas dans tout suivre les ONG, je voudrais mentionner ici le rôle particulier que les ONG auront à jouer pendant la Présidence. Je suis sûr qu'ils assumeront pleinement ce rôle.

Lors de deux rencontres avec les ONG européennes à Prague en septembre et Maastricht en octobre, j'ai pu me rendre compte des impulsions, largement positives, que les ONG européennes sont capables de donner. Je suis certain que nos ONG luxembourgeoises et le Cercle des ONG seront à la hauteur. J'en veux pour preuve la première initiative concrète qu'ils ont d'ores et déjà prise d'organiser au mois de décembre un forum avec des ONG de deux des dix nouveaux Etats-membres afin d'échanger idées et expériences et de relancer le concept de la coopération Nord-Nord-Sud, qui peine actuellement à devenir réalité. Je me ferai bien entendu un plaisir d'assister à ce forum.

Mesdames, Messieurs,

Il ne suffit pas de faire, encore faut-il faire savoir que l'on fait.

Le gouvernement se doit aussi d'informer le public des enjeux et des résultats de la coopération. Il ne peut le faire seul, il doit le faire ensemble avec la société civile en général, et avec les ONG en particulier et le gouvernement appuie dès lors chaque année les ONG dans leurs efforts de sensibilisation.

Soucieux de tenir compte de la motion que votre Chambre a adoptée en février dernier ainsi que de l'intérêt croissant que les ONG montrent pour la question, j'ai proposé dans le cadre du projet de budget qui vous est soumis une augmentation substantielle

de la ligne budgétaire permettant de cofinancer les activités de sensibilisation des ONG.

«Investissons de manière conséquente dans la sensibilisation et l'éducation au développement - les résultats seront au rendez-vous», tel doit être le mot d'ordre en la matière.

Je termine sur ce point en disant que j'accorde personnellement une importance capitale à l'éducation au développement. J'aurai l'occasion de me pencher plus en détail sur cette question lors de l'une de mes prochaines déclarations.

L'action humanitaire

Les besoins en aide humanitaire vont sans cesse en croissant. Les chiffres sont inquiétants. Je partage à cet égard l'analyse du Président de la Croix Rouge Internationale qui a déclaré lors de sa récente visite à Luxembourg qu'il n'y avait guère d'évolution positive en vue et que le nombre et l'intensité des conflits ne vont sans doute pas diminuer dans les années à venir.

La reprise de la flambée de violence en Côte d'Ivoire et la situation des Territoires palestiniens ne sont que deux exemples d'une longue liste de situations qui risquent de nous occuper au cours des mois à venir. Je pourrais citer à titre d'exemple l'Irak, l'Afghanistan ou les Grands Lacs.

Les interventions du gouvernement sont multiples et variées, tant en ce qui concerne le type d'intervention que les régions dans lesquelles le Luxembourg est amené à agir; - Qu'il s'agisse de conflits armés, civils ou militaires - ECHO, le Bureau d'aide humanitaire de la Commission européenne en a compté une cinquantaine en 2003 - ou des crises humanitaires suite à des catastrophes naturelles; - Qu'il s'agisse du continent africain, de l'Asie, du Proche et Moyen-Orient, des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud, mais aussi des pays et régions qui se trouvent aux frontières de l'Europe.

Les inondations qui ont affecté les populations en Haïti et au Bangladesh ont conduit le gouvernement au cours des derniers mois à fournir des aides humanitaires importantes à travers les différents bras du mouvement de la Croix-Rouge et quelques agences onusiennes.

En réponse à l'invasion de criquets pèlerins, mettant en péril de grandes parties des récoltes de plusieurs pays de la zone du Sahel et constituant ainsi un risque important de crise alimentaire au cours de la première moitié de 2005, le Luxembourg a contribué au programme de lutte anti-acridienne mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation. Sachez du reste qu'une entreprise luxembourgeoise a été engagée par la FAO pour exécuter une partie de ce programme.

Dans le contexte de la crise au Darfour touchant le Soudan, mais aussi le Tchad, le Luxembourg est parmi les principaux contributeurs de l'aide humanitaire internationale avec plus de 1,2 millions d'Euros alloués à ses différents partenaires. D'ici la fin de l'année, j'entends prendre les décisions nécessaires pour doubler ce montant, afin de venir en aide à plusieurs millions de réfugiés et à quelques centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan.

Tout autant que les réfugiés, ces personnes déplacées à l'intérieur de leur pays méritent notre attention et notre soutien.

Ceux-ci se trouvent tous dans une situation d'insécurité totale, sans abris ou, au mieux, logés, tant bien que mal, dans des camps de réfugiés et dépendant presque intégralement de l'aide alimentaire. Par son action, le Luxembourg entend contribuer à cette aide alimentaire et à la gestion et au fonctionnement de ces camps, mais il entend également par ce biais garantir un retour des personnes déplacées et des réfugiés qui soit volontaire et qui se fasse dans des conditions acceptables d'un point de vue humanitaire et sécuritaire.

4^{ème} partie: Deux défis particuliers pour 2005: la Micro-finance et le SIDA

Micro-finance

Mesdames, Messieurs,

Les Nations unies ont proclamé l'année 2005, «Année du micro-crédit». L'année du micro-crédit sera officiellement lancée à New York demain par Kofi Annan. Elle devra permettre à la communauté internationale de prendre conscience de l'importance de la micro finance dans l'élimination de la pauvreté. Il s'agira de même de développer les programmes déjà en place,

et qui favorisent tous la création de secteurs financiers intégrants et durables.

Les demandes de micro-crédits qui restent à pourvoir concernent approximativement 400 à 500 millions de personnes pauvres ou à faible revenu dans le monde. Ce secteur a donc encore un long chemin à parcourir avant de réaliser pleinement son potentiel. Le fait qu'à l'heure actuelle déjà, des dizaines de millions de clients font appel à des micro-crédits ne peut que nous inciter à être optimiste pour l'avenir. Ceci dit et bien que le secteur ait connu une expansion et une diffusion significatives au cours des trente dernières années, la demande excède encore de loin l'offre et les moyens nécessaires pour y répondre.

Le Luxembourg n'a cependant pas attendu l'initiative des Nations unies afin de donner à la micro-finance la place qu'elle mérite au sein d'une politique de développement cohérente. Les ONG jouent dans ce contexte un rôle-moteur. Elles sont les principaux animateurs de la table ronde luxembourgeoise de la micro-finance qui regroupe les principaux acteurs de la société civile et les administrations qui s'occupent de micro-finance.

Les trois axes d'interventions prioritaires que la table ronde luxembourgeoise a identifiés - et que j'ai validés - sont (1) la création d'un espace de concertation européen, (2) la sensibilisation de la place financière en vue de pouvoir mieux accueillir les acteurs potentiels, comme les fonds d'investissement en micro-finance et (3) la finance rurale.

Nous allons nous attacher à faire du concret ensemble avec les ONG en 2005 dans le domaine de la micro-finance.

Nous sommes de même en train de préparer une semaine de la micro-finance qui aura vraisemblablement lieu en novembre 2005.

SIDA

Plus de 42 millions de personnes vivent dans le monde avec le SIDA. Parmi ces 42 millions, 39 vivent dans les pays en développement. Le SIDA est, avec la guerre, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20 dernières années du 20^{ième} siècle. Il s'agit aussi d'un des principaux défis auxquels nous aurons à faire face durant les années à venir, aucun vaccin susceptible d'être disponible à

court terme, à prix modéré et grande échelle n'étant en vue dans un avenir proche.

Le SIDA détruit des vies. Il détruit des espérances. Il frappe invariablement jeunes et moins jeunes. Il n'épargne pas les nouveaux-nés. Il freine voire anéantit tout développement.

Il frappe partout dans le monde, mais plus encore dans les pays en développement - 39 millions, je viens de citer le chiffre et - sous peine de rater totalement ses objectifs - la coopération se doit d'en faire une de ses priorités tant le cadre de la coopération bilatérale que dans le cadre de la coopération multilatérale.

Le Luxembourg l'a fait durant ces dernières années et la Présidence nous donnera l'occasion d'accroître d'avantage encore cette priorité durant les six premiers mois de l'année prochaine.

Dans le cadre du programme stratégique qu'il a adopté en décembre 2003, le Conseil Européen a clairement fait de la lutte contre le SIDA l'une de ses priorités. La Présidence néerlandaise a examiné le problème sous l'angle de vue de la santé reproductive et des droits de la femme.

Le Luxembourg basera, durant sa Présidence, son action sur la globalité de la stratégie. Cette action mettra l'accent sur l'équilibre entre la prévention et le traitement des malades du SIDA. Nous allons nous efforcer dans ce contexte de valoriser pleinement l'expérience que nous sommes en train de gagner, ensemble avec d'autres acteurs européens, sur le terrain à travers le projet ESTHER au Rwanda et qui associe deux hôpitaux de notre pays à ceux du Rwanda.

J'aurai l'occasion d'en dire plus sur notre programme «Présidence - SIDA» dans les semaines à venir et je voudrais dès lors simplement conclure ici sur ce point en rappelant avec force que pour l'heure nous perdons le combat contre le SIDA. Incontestablement.

J'aurais dû aborder bien d'autres points encore ici aujourd'hui.

J'aurais ainsi par exemple dû parler de notre coopération multilatérale qui représente 25% de notre aide

au développement et qui est donc aussi un pilier essentiel de celle-ci.

J'aurais aussi dû parler de l'éducation au développement.

J'aurais dû parler des modes de financement alternatifs de l'aide au développement mis en avant sur la scène internationale, telle l'initiative dite «Lula-Chirac» ou «l'International Finance Facility» à l'initiative du Royaume-Uni, ces initiatives étant certes des initiatives intéressantes voire porteuses d'espoirs, mais elles suscitent tout autant des interrogations et des doutes.

J'aurais dû parler des initiatives visant à étendre la définition internationale de l'aide publique au développement pour y inclure des initiatives en matière de désarmement, démobilisation et réintégration - il y a là, à mon sens, un risque réel qui l'on donne des mauvaises réponses à de vraies questions.

J'aurais dû parler davantage encore de l'inter-relation entre commerce et développement.

Je pourrais multiplier les exemples.

Mais on ne peut pas tout faire en une seule fois et le temps est maintenant venu de conclure.

Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg assumera la Présidence de l'Union européenne lors du premier semestre de 2005.

J'ai déjà abordé trois des priorités de cette Présidence, à savoir- dans le désordre- le SIDA, la cohérence des politiques et les Objectifs du Millénaire.

Dans le contexte international, l'année 2005 sera marquée par la tenue, à New York, en septembre d'un sommet appelé à évaluer le suivi qui a été réservé jusqu'à présent à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à se mettre d'accord sur les efforts qui restent à consentir pour que ces objectifs soient atteints d'ici 2015.

Le Luxembourg aura, en tant que future Présidence, un rôle-clé à jouer dans le contexte des travaux de préparation.

Pour l'heure, les différents Etats-membres sont en train de finaliser leurs rapports nationaux. Le rapport luxembourgeois a été finalisé la semaine dernière.

D'ici le mois de septembre 2005, l'Union européenne aura en particulier à convenir du montant de l'aide qu'elle sera disposée à mettre à disposition après 2006.

Au niveau international, les relations avec les pays ACP revêtiront également une importance particulière à la fin de cette année 2004, mais également en 2005.

Les négociations en cours sur la révision de cette Convention seront finalisées dans les prochains mois - espérons-le avant la fin de l'année.

L'enveloppe budgétaire à mettre à la disposition de la coopération de l'UE avec les pays tiers et notamment les pays ACP durant la période 2007-2013 sera décidée dans le cadre des travaux sur les perspectives financières. Cette décision devra manifester concrètement la volonté politique de l'UE de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Nous aurons aussi à trouver une solution à la question de la budgétisation du FED sur base des propositions de la Commission et des travaux menés jusqu'à présent au sein du Conseil.

Le Luxembourg compte en tout cas durant sa Présidence intensifier les relations entre l'Union européenne et les pays ACP régies par la Convention de Cotonou, ceci notamment à l'occasion du Conseil Ministériel Conjoint ACP-UE prévue au mois de mai.

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation annuelle du rapport du Fonds des Nations unies pour les populations le 15 septembre dernier, j'ai dit que tant le Fonds pour les Populations que la Coopération luxembourgeoise avaient pour priorité d'améliorer la situation de la femme dans les pays en développement.

J'ai rajouté que j'étais personnellement persuadé que surtout en Afrique nous ne pouvions pas réussir grand-chose sans les femmes, que - par contre - avec les femmes, avec leur soutien, leur dynamisme, leur savoir-faire et leurs initiatives, nous pouvons réussir de grandes choses.

Un long entretien que j'ai eu avec Madame Thoraya Obaid, directrice du Fonds pour les Populations, au

mois d'octobre m'a conforté, si besoin en était encore, dans cette conviction.

Je note au passage que le Luxembourg est le 17^{ième} plus grand contributeur du Fonds pour les Populations au niveau mondial.

Dans les pays en développement, les femmes sont, d'un côté, des acteurs très importants et très fiables pour un développement durable, alors qu'elles n'ont, de l'autre côté, trop souvent pas les mêmes droits dans la société.

Les jeunes filles, quant à elles, ne disposent bien souvent pas d'un accès équitable à l'éducation.

Ayant pour but de changer cette injustice envers les femmes et les jeunes filles, la coopération luxembourgeoise s'engage résolument pour l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Elle s'engage par ailleurs tout aussi résolument dans le domaine de la santé reproductive et de l'accès des femmes aux soins de santé.

Madame Angela Cardoso de l'Organisation des Femmes du Cap Vert a bien résumé le drame de bon nombre de femmes dans les pays en développement:

«Quand une femme a une expérience avec un homme, elle en sort avec des enfants. Et à chaque fois qu'elle rencontre un nouvel homme en pensant qu'elle va enfin s'en sortir, elle alourdit son cas».

Madame Cardoso a rajouté que «si une femme a un enfant de deux ans qui n'est pas pris en charge par une structure, ça fait un gosse de deux ans qui est dans la rue du matin au soir, sans rien avoir à manger».

Mesdames, Messieurs,

Qu'y a-t-il de pire qu'un enfant qui a faim ?

Un enfant qui se retrouve dans la rue.

Un enfant qui n'a pas accès aux soins de base.

Un enfant qui n'a pas accès à l'éducation.

Mesdames, Messieurs,

Ensemble, donnons une chance à ces enfants.

Ensemble, donnons un avenir à ces enfants.

La coopération peut le faire.

Nous pouvons tous le faire.

Alors, - ensemble -, faisons-le.

Je vous remercie.

Discours du ministre Claude Wiseler lors du X^e Sommet de la Francophonie au Burkina Faso

26 novembre 2004

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais remercier les autorités du Burkina Faso de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à notre délégation. Et qui nous a d'autant plus touchés que nos deux pays entretiennent d'excellentes relations, de coopération et d'amitié, qui ne cessent de s'intensifier.

J'ai été mandaté par notre Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, de transmettre à cette éminente assemblée ses regrets sincères de n'avoir pu assister personnellement au sommet de Ouagadougou. Ceci en raison des contraintes de calendrier qui lui sont imposées par la préparation de la Présidence luxembourgeoise à l'Union européenne, à partir de janvier 2005. Monsieur Juncker m'a chargé de vous dire toute l'importance qu'il accorde au thème et aux travaux de ce X^e Sommet de la Francophonie, auquel il souhaite un plein succès. Il tient également à réexprimer son estime et son amitié personnelle à notre Secrétaire général, M. Abdou Diouf, en visite à Luxembourg au début de l'année.

Permettez-moi, Monsieur le secrétaire général, de m'associer à ce message de sympathie en vous adressant mes félicitations pour l'excellent travail que vous avez accompli depuis votre nomination à Beyrouth. Pour votre inlassable présence sur la scène politique. Pour vos réactions promptes et pertinentes aux événements, parfois douloureux, survenus dans les pays de notre famille francophone. Et surtout pour votre volonté d'inscrire l'action de la Francophonie dans la longue durée, par le biais du cadre stratégique décennal.

Ce cadre, qui circonscrit judicieusement les défis et les enjeux pour la Francophonie à l'horizon 2014, me semble indispensable pour donner plus de cohérence et surtout plus de continuité à notre réflexion et à notre action.

Il éclaire ainsi l'opportunité du thème central de notre Conférence: «La Francophonie, un espace solidaire pour un développement durable», en même temps que le lien entre Beyrouth et Ouagadougou.

Car le dialogue des cultures, point focal du sommet de Beyrouth, renforce le sentiment de solidarité et de fraternité entre les peuples et les nations, entre les pays développés et les pays moins développés. Il contribue donc à créer cet «espace solidaire» (j'aurais plutôt tendance à dire: espace de solidarité) sans lequel il n'y a pas de développement durable. Cette solidarité implique un partage plus équitable des richesses et des ressources de la planète. Un partage plus équitable également du savoir et de l'accès au savoir.

Dans cette perspective, la coopération est aujourd'hui une priorité absolue, mais qui doit se traduire dans les faits, c'est-à-dire par l'éradication progressive de la pauvreté conformément à l'agenda de Johannesburg. Le Luxembourg a fait de gros efforts en matière de coopération. Avec 318 dollars par habitant en 2003, il se situe dans le peloton de tête des contributeurs. En 2005, malgré un fléchissement passager de notre économie, nous consacrerons 0,85% de notre PIB à la coopération avec l'ambition d'atteindre le plus tôt possible le cap de 1%.

Avant même de l'année 2005, proclamée par les Nations unies «Année de la micro-finance» la coopération luxembourgeoise a pris des initiatives dans ce domaine: au cours d'une table ronde (à préciser) elle a identifié trois axes d'intervention prioritaires

- la création d'un espace de concertation européen
- la sensibilisation de la place financière en vue de pouvoir mieux accueillir les acteurs potentiels, comme les fonds d'investissement en micro-finance
- la finance rurale

Tout cela dans le souci de donner à la micro-finance la place qu'elle mérite dans le cadre d'une politique de développement cohérente.

Car la coopération n'est pas seulement une question de financement, mais doit relever d'une vision d'ensemble, politique, économique et culturelle, soutenue par d'inlassables efforts pédagogiques pour accréditer cette vision auprès des populations.

Le dialogue des cultures contribue également à «renforcer les défenses de la paix dans l'esprit des hommes» pour citer une formule bien connue du Préambule de l'acte constitutif de l'Unesco. Nous savons que la guerre constitue le principal obstacle à toute sorte de développement, sans parler des gaspillages en ressources, des destructions du patrimoine naturel et culturel, et surtout des souffrances humaines qu'elle génère. Sans les dividendes de la paix il n'y aura pas de véritable progrès ni de développement durable.

Le dialogue des cultures prépare donc le terrain pour cette «alliance mondiale pour le développement durable» que le président Chirac a appelée de ses vœux à Johannesburg. Une telle alliance devrait trouver son fondement dans une nouvelle définition des rapports, intimement liés d'ailleurs, entre l'Homme et la Nature, mais aussi entre l'Homme et l'Homme: ces derniers devant être des liens, non de pouvoir et de domination, mais de dialogue, d'écoute et de tolérance.

Le développement durable recèle donc clairement une dimension éthique. Éthique à la fois individuelle, collective et planétaire.

Tant que la politique internationale restera enfermée dans sa dynamique dominante, qui est celle de l'économie et de la compétition, on ne pourra mobiliser le grand élan de solidarité nécessaire pour construire un nouveau modèle de développement, respectueux de la diversité culturelle, de l'environnement naturel, du droit des générations futures. (Et sans lequel il sera peut-être un jour trop tard pour dévier la course vers l'abîme du bateau ivre qu'est en passe de devenir notre planète bleue.)

Mais le développement durable n'est pas uniquement l'affaire des décideurs, politiques ou économiques. Chaque homme a une responsabilité individuelle pour lutter contre le gaspillage énergétique, pour préserver la biodiversité, pour protéger la qualité du sol, de l'air et de l'eau.

Le développement durable possède donc aussi une dimension éducative, car il implique l'apprentissage

d'une nouvelle manière de penser et d'agir. Une nouvelle manière aussi d'être au monde, d'être en harmonie et non en conflit avec soi-même et les autres, avec l'environnement et la nature.

Dans cette perspective, il faudra accorder une attention toute particulière à l'éducation à la paix, à l'éducation aux valeurs. Valeurs revendiquées par la Francophonie, mais qui sont en fait des valeurs universelles: valeurs de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme. Il s'agit, pour l'éducateur, de faire naître dans l'esprit de chaque enfant le sens de la responsabilité, le respect d'autrui, la culture du partage: partage des biens matériels et des biens immatériels.

Et n'oublions pas que nous avons un trésor commun à partager: celui de la langue française. Car nous avons parfois tendance à négliger la défense de ce patrimoine commun dans un monde menacé par ce que j'appellerais le darwinisme linguistique.

Il est vrai que le français n'est guère menacé d'extinction, comme certains le redoutent et d'autres se plaisent à le prophétiser. Mais la vigilance s'impose et les pays francophones doivent impérativement adopter une politique volontariste pour défendre leur legs commun, notamment dans les organisations internationales et sur l'Internet, ou plutôt: sur la Toile.

Car c'est grâce au miracle de la langue française que nous pouvons nous comprendre. C'est grâce au miracle de la langue française que nous sommes ici pour faire entendre notre voix: la voix francophone pour un monde plus solidaire, plus équitable et plus humain.

Discours du ministre de la Défense, Luc Frieden, devant l'Assemblée de l'Europe occidentale

29 novembre 2004

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de
l'Assemblée,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser aux membres de l'Assemblée parlementaire à un

moment où l'Europe met en œuvre des décisions de portée historique pour sa sécurité et sa défense.

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte spécifique que le Luxembourg assumera, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, les présidences de l'UE et de l'UEO: D'une part, l'année à venir marquera le début du processus de ratification du nouveau traité constitutionnel avec ses nouvelles dispositions pour approfondir l'Europe de la sécurité et de la défense. Pour mon pays, le processus engagé depuis le Conseil de Maastricht en 1991 en matière de politique européenne de sécurité et de défense doit aboutir à faire de l'Union européenne une institution politique complète dotée d'une capacité d'action crédible. D'autre part, la menace du terrorisme international exige des engagements fermes et des alliances efficaces de tous ceux qui oeuvrent pour la démocratie et la liberté. Enfin, par leurs effets internationaux, les crises régionales exigent aujourd'hui, plus que par le passé, des réponses collectives, des réponses européennes.

Mesdames et Messieurs les députés,

Le monde a changé. Grâce à la construction européenne, nous avons assuré la paix sur notre continent durant les soixante dernières années. La guerre froide est heureusement terminée. La liberté et la démocratie pluraliste ont gagné du terrain. Mais ces valeurs fondamentales qui expliquent notre engagement politique ne sont pas assurés à jamais. Il nous faut donc une stratégie européenne de sécurité intérieure et extérieure pour défendre la paix, la liberté, l'État de droit et la démocratie. La PESD est un élément important de cette stratégie que nous appelons de nos vœux.

En matière de politique de sécurité et de défense, nous avons partagé bon nombre des analyses et des idées mises en avant par votre Assemblée, au cours des dernières années. Ces travaux ont contribué de manière significative à façonner l'Europe de la sécurité et de la défense.

L'Europe doit disposer d'une véritable capacité d'action pour assurer, dans un esprit de solidarité et d'engagement pour les valeurs de liberté et de démocratie, ses propres responsabilités, en pleine transparence et complémentarité avec ses parte-

naires, au premier rang desquels figurent les Etats-Unis. Mais cette dimension nouvelle de l'intégration européenne qu'exige la menace terroriste et les crises régionales avec effet doit s'appuyer, en démocratie parlementaire, sur des opinions publiques convaincues de sa nécessité. Il faut donc un débat autour de ces questions. Nos concitoyens doivent comprendre pourquoi il nous faut aujourd'hui des forces armées réformées pour agir dans un environnement qui au cours des dix dernières années a changé de fond en comble. Je crois que c'est là une des missions principales du débat parlementaire national et européen, et je tiens à saluer ici la détermination et l'efficacité avec lesquelles vous avez, Monsieur le Président, poursuivi avec vos collègues cette tâche au sein de cette Assemblée.

Aujourd'hui, cinquante ans après la signature du Traité modifié de Bruxelles et suite à la signature du traité constitutionnel de l'Union européenne, l'instance parlementaire se trouve au seuil d'une nouvelle ère. Nous devons réfléchir ensemble pour trouver les instruments parlementaires les plus efficaces pour mener ces débats auxquels mon pays attache une grande importance.

Monsieur le Président,

La sécurité de notre continent est indivisible et les risques auxquels elle est exposée, tout comme les réponses à y apporter, ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Union: la stabilité et la paix même loin de notre périphérie immédiate assurent notre sécurité de façon directe et substantielle. Ce qui se passe dans les Balkans, en Ukraine, au Proche-Orient, en Afghanistan ou ailleurs a aujourd'hui des conséquences directes sur notre sécurité intérieure et notre stabilité. Le monde est devenu «global», pas seulement en termes économiques; nous assistons au cours des dernières années à une globalisation ou mondialisation de l'instabilité. Il faut donc nécessairement une réponse globale, dans laquelle l'Europe et ses États-membres doivent prendre leurs responsabilités.

A cette fin, l'Europe a choisi de se donner les moyens politiques, civils et militaires pour être un acteur solidaire et efficace aux côtés de ses partenaires de l'OTAN. Dans ce contexte, le plus grand défi sera de contribuer à perfectionner les nouveaux éléments

constitutifs de la PESD dans une approche intégrée, en tirant le meilleur bénéfice des structures existantes tout en les agençant dans une nouvelle logique politique, plus efficace, plus rationnelle et plus opérationnelle. Dans ce contexte, la Présidence luxembourgeoise se propose d'agir dans la continuité, tout en établissant, bien entendu, un certain nombre de priorités.

Les opérations militaires actuellement menées par l'Union montrent que l'Europe a décidé de dépasser la rhétorique. Face aux crises régionales, face aux impacts qu'elles peuvent avoir sur les sociétés et les intérêts européens, face à la menace terroriste, elle est disposée à faire davantage d'efforts pour contribuer à la sécurité et la paix dans le monde. La mission ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, qui débutera formellement cette semaine-ci, est une illustration parfaite de cette détermination. Cette opération démontre en même temps que l'Union européenne et l'OTAN sont en mesure de coopérer de manière exemplaire et de développer des synergies constructives pour gérer les crises internationales. Les autres missions de l'Union dans les Balkans, au Congo et en Géorgie, qu'elles soient militaires ou civiles, constituent des efforts importants pour contribuer à la stabilité et à la paix et pour aider les pays concernés à préparer un futur plus prometteur et plus prospère.

Notre personnel militaire et civil dans ces régions, comme ailleurs dans le monde, y sont de grands artisans de paix, des ambassadeurs de l'Union oeuvrant pour la stabilité et pour notre sécurité. Je voudrais leur exprimer notre gratitude pour les risques et les engagements qu'ils prennent pour notre sécurité, pour notre liberté. Nos citoyens et nous, responsables politiques de la défense leur devons beaucoup. C'est avec ce message de gratitude que je me rendrai chez tous les soldats européens en mission durant notre Présidence. Permettez-moi également d'exprimer, dans ce contexte, ma profonde satisfaction quant à la participation des pays non membres de l'Union européenne à ces opérations. Je me réjouis de voir que les accords de Nice sont interprétés de manière non équivoque et que les pays tiers saisissent l'opportunité qui leur est offerte pour participer aux missions de l'Union. J'adresse donc mes remerciements aux représentants de la Bulgarie, de l'Islande, de la Norvège, de la Roumanie et de la Turquie pour les efforts que leurs gouvernements ont consentis au

cours des dernières années et pour les contributions significatives aux opérations en cours.

La politique étrangère commune fonde son autorité sur l'existence de moyens d'intervention militaire crédibles. C'est pourquoi la future Présidence luxembourgeoise s'appliquera à renforcer les aspects opérationnels, à la fois militaires et civils, de la PESD et à mettre en œuvre une stratégie pour combler les lacunes capacitaires. Pour faire face aux défis et pour être en mesure de contribuer à la gestion de crises dans le futur, il convient de poursuivre et de renforcer le processus de développement des capacités à moyen et à long terme. L'Union a pris la décision de compléter l'approche quantitative d'Helsinki par une approche qualitative. En d'autres mots: il y a lieu d'adapter, à l'horizon 2010, le processus d'Helsinki aux objectifs définis par la stratégie de sécurité européenne et à la dimension plus vaste de la défense européenne, conformément au Traité constitutionnel. Nous veillerons à développer les capacités militaires en tenant compte d'un certain nombre de critères précis et mesurables comme la mobilité stratégique, la déployabilité, l'interopérabilité et la durabilité. La mise en œuvre du concept des groupements tactiques est d'importance capitale pour permettre à l'Union de réagir rapidement en cas de besoin. Nous sommes très satisfaits de voir que d'ici peu l'Union européenne disposera de treize battlegroups nationaux ou multinationaux. Le fait que lors de la réunion des ministres de la Défense du 22 novembre dernier presque tous les Etats ont pris des engagements concrets démontre la volonté politique de tous de doter l'Union d'un instrument militaire rapide de gestion de crise dans un esprit européen. Cette réunion du 22 novembre était dès lors un pas important pour concrétiser la PESD. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de tirer tous les avantages des arrangements de Berlin + au niveau technique et militaire pour la coopération entre l'UE et l'OTAN. Dans le domaine de la réaction rapide, il faut mettre au diapason les ambitions européennes et celles de l'OTAN, ceci dans une optique de complémentarité et de renforcement réciproque.

Soucieux des deniers publics que nous gérons en tant que responsables politiques, il est inconcevable que la modernisation et l'adaptation de l'outil militaire échappent à une dynamique européenne d'intégration et de rationalisation. Le Luxembourg recon-

naît la nécessité d'accomplir des efforts soutenus pour renforcer la compétitivité de la base industrielle et technologique de la défense. La restructuration des industries européennes de défense dans les Etats concernés doit être favorisée, une collaboration plus étroite et plus efficace établie au niveau des industries de défense. La nouvelle Agence européenne pour la défense a donc un rôle crucial à jouer.

Enfin, la PESD permet également d'utiliser toute une gamme d'instruments civils pour la gestion des crises, particularité à laquelle nous attachons une grande importance. Le renforcement des capacités civiles constitue une amélioration indispensable pour l'approche intégrée de l'Union et le Luxembourg fera un effort particulier pour faire des progrès dans ce domaine et pour rendre l'Union plus opérationnelle en combinant les capacités d'action militaire et civile.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme international est devenue, après les événements dramatiques des trois dernières années aux Etats-Unis et en Europe, une des priorités de l'action de l'Union, au plan intérieur comme au plan des relations extérieures. Depuis 2001, nous avons identifié des lignes directrices claires et fortes et avons décidé l'adoption de mesures collectives à caractère normatif ou opérationnel.

L'Union européenne s'est dotée d'une feuille de route intégrant toutes les dimensions de la lutte contre le terrorisme, y compris les dimensions sécurité extérieure de l'Union avec la PESD. Ce travail essentiel devra continuer sous Présidence luxembourgeoise, notamment en veillant à mettre en œuvre le plan d'action que le Conseil européen adoptera sans aucun doute d'ici la fin de l'année. La coordination des travaux en matière de terrorisme effectuée dans les différentes enceintes du Conseil me semble essentiel à cet égard.

L'Europe reste confrontée à des menaces et des défis en matière de sécurité et aucun pays n'est en mesure de faire face, seul, aux problèmes. Parmi ces nouvelles menaces le terrorisme occupe une place particulière.

Le Conseil européen a souligné l'importance primordiale qu'il attache à l'utilisation du large éventail

d'instruments dont dispose l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre tous les facteurs qui alimentent le terrorisme: l'extrême pauvreté, l'injustice sociale, les injustices politiques, pour ne nommer que celles-là.

La stratégie européenne de sécurité constitue un cadre essentiel pour l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le terrorisme au plan multilatéral s'articulant autour des Nations unies.

Il est évident que la future Présidence luxembourgeoise attachera une haute priorité et une importance particulière à ce dossier en veillant à coordonner sans cesse la politique extérieure de sécurité de l'Union et les politiques menées dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. Ma double casquette de ministre de la Défense et de ministre de la Justice me sera, je l'espère, d'un avantage certain pour atteindre cet objectif. Le nouveau traité constitutionnel favorisera également cette approche intégrée.

Monsieur le Président,

Si l'UE, d'après la stratégie européenne de sécurité, entend agir dorénavant en tant qu'acteur global, il va sans dire que son action ne sera pas isolée. Nous comptons agir de manière solidaire, avec nos alliés, en particulier dans le cadre du partenariat stratégique qui nous lie aux Etats-Unis d'Amérique. Le fait que la nouvelle administration Bush entre en fonctions en janvier 2005 et l'importance que nous attachons à ce partenariat me conduisent tout naturellement, Monsieur le Président, à consacrer quelques réflexions sur ce sujet.

Depuis toujours, les relations transatlantiques ont été plus qu'une simple alliance d'intérêts. Elles relient une communauté d'Etats qui souscrivent à des valeurs fondamentales, des idéaux et des intérêts communs. L'Europe et l'Amérique du Nord partagent une histoire culturelle et spirituelle.

Je ne partage pas les vues de certains qui veulent diviser l'Europe entre ceux qui sont du côté américain et ceux qui veulent faire de l'Europe un contrepoids aux Etats-Unis. Il peut y avoir sur l'un ou l'autre dossier une divergence de vues entre Européens ou avec nos amis américains. Mais pour l'essentiel, l'Europe doit apporter sa contribution à la défense en commun des valeurs que nous jugeons essentielles, dans le cadre du dialogue transatlantique. Ce

dialogue, nous le voulons substantiel, reposant sur une faculté d'écoute réelle et de prise en compte des intérêts des uns et des autres. Car sur l'essentiel, la défense de la liberté et de la démocratie, nos objectifs ont été, sont et resteront identiques. Notre approche conjointe face à la crise en ex-Yougoslavie demeure à cet égard exemplaire. Le passage de relais entre la S-FOR de l'OTAN et la mission ALTHEA de l'UE s'inscrit dans la même veine.

A maintes reprises, les Etats-Unis ont réitéré leur appui à la construction européenne et l'Union, a pour sa part, confirmé son aspiration à jouer son rôle au sein d'un partenariat équilibré. J'accorde une grande importance à une stratégie commune États-Unis-Europe tant en matière de sécurité extérieure que dans les questions ayant trait à la sécurité intérieure et notre Présidence de l'Union nous permettra d'œuvrer en ce sens.

Dans la gestion des conflits, l'OTAN reste la pierre angulaire du dispositif transatlantique. Comme le disait l'autre jour Jaap de Hoop Scheffer, le secrétaire général de l'OTAN dans une interview: L'Europe a besoin de l'OTAN, l'OTAN a besoin de l'Europe. Il a tout à fait raison. L'Union européenne a créé de nouveaux instruments qui lui permettent, avec les Etats-Unis, de contribuer efficacement, de manière crédible et coordonnée, à la gestion des crises en Europe et au-delà. La PESD n'est pas destinée à se substituer à l'OTAN. Elle est orientée vers le renforcement de la communauté transatlantique. La nouvelle stratégie de sécurité européenne partage les perceptions américaines quant à la nature des menaces et apporte une réponse européenne pour garantir notre contribution. L'Europe a besoin des Etats-Unis pour sauvegarder sa sécurité, et inversement: une Europe forte, démocratique et prospère est un gage de sécurité pour les Etats-Unis.

Dans un monde interdépendant et face aux nouvelles menaces, nos actions pour la stabilité, la démocratie et la liberté doivent être coordonnées et complémentaires. Nos différents partenariats avec la Russie dans les domaines de la sécurité intérieure et extérieure doivent également être renforcés dans l'intérêt de la stabilité dans le monde et en Europe. Mais pour que la voix de l'Europe soit entendue, il faut que l'Europe exprime une opinion commune, unique en matière de politique étrangère et de sécurité.

Monsieur le Président,

J'ai pu constater qu'il existe un accord très large entre les orientations politiques dont je vous ai fait état et celles exprimées ici par votre Assemblée. Permettez-moi de souligner l'importance que la Présidence luxembourgeoise attache aux rapports avec les instances parlementaires. Nous voudrions que la coopération entre la Présidence et les parlementaires, tant au niveau national qu'au niveau européen, reste marquée par une communauté d'esprit et d'intentions.

Notre politique de sécurité et de défense n'a qu'un seul objectif: défendre les valeurs fondamentales auxquelles nous croyons: la liberté, la démocratie et les droits fondamentaux de l'homme.

Discours du ministre de l'Économie Jeannot Krecké lors de la présentation du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

30 novembre 2004

Monsieur le Professeur,
Monsieur le Député,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Le rapport que le Professeur Fontagné va vous présenter répond à une demande du Comité de Coordination Tripartite.

A la fin de l'année passée et au début de cette année, le comité tripartite, qui s'était réuni à plusieurs reprises pour analyser la position compétitive de notre économie, n'avait pas réussi à s'accorder sur un diagnostic concernant la capacité concurrentielle de l'économie luxembourgeoise, ni même sur une définition de la compétitivité et encore moins sur un programme d'action.

Certes, nous disposons de plusieurs études publiées par les organisations internationales, je pense aux travaux de la Commission européenne, de l'OCDE ou du World Economic Forum, qui sont largement commentés dans les médias. Mais aucune des ces études ne semblait prendre en compte la spécificité

de notre appareil de production, très ouvert au commerce international des services, aucune de ces études ne prêtait une attention suffisante à notre modèle social, favorisant la cohésion de la société.

Il est vrai qu'un regard extérieur peut être très utile. Après tout, nul n'est philosophe en son pays!

Les membres de la tripartite ont fini par se mettre d'accord sur le nom d'un expert: le Professeur Lionel Fontagné, directeur du Cepii, membre du prestigieux Conseil d'analyse économique, qui rédige des avis influents pour le Premier ministre de la République Française. Il est aussi l'auteur, avec Michèle Debonneuil, d'un rapport remarqué sur la compétitivité de la France.

Le gouvernement a donc confié à Monsieur Lionel Fontagné le soin de faire un rapport sur la situation actuelle de l'économie grand-ducale et ses perspectives d'avenir.

Mesdames, Messieurs,

Il est difficile de porter un jugement sur l'état de notre économie. En effet, notre appréciation a été quelque peu troublée par le ralentissement conjoncturel, inattendu par son ampleur, surprenant par sa brutalité et déconcertant par sa durée. La hausse du chômage et la fonte des plantureux surplus budgétaires nous ont rappelé tout d'un coup que le Luxembourg n'est pas une île mais un bouchon qui flotte sur la houle de l'économie internationale.

Au-delà des fluctuations cycliques, il faut donc analyser les soubassements structurels de notre compétitivité: la productivité globale, la Recherche et Développement, l'innovation, les qualifications et compétences, la spécialisation et la diversification de l'appareil de production, enfin, le fonctionnement des mécanismes des marchés des biens, des services, de l'emploi ainsi que l'efficacité du financement.

Cet exercice d'analyse et de réflexion nous le faisons également au niveau communautaire. Le rapport de Monsieur Wim Kok, l'ancien Premier ministre des Pays-Bas, sert de base à l'évaluation des objectifs et des instruments de la Stratégie de Lisbonne. Nous discutons aussi de la manière de communiquer plus largement et d'associer les citoyens au mouvement de modernisation du modèle social européen.

Ces réflexions devront aboutir, sous la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne à une

relance de la mise en œuvre des objectifs ambitieux fixés au sommet européen de Lisbonne.

Je ne peux m'empêcher de rappeler l'objectif de la Stratégie de Lisbonne. A l'horizon 2010, l'Union européenne doit, je cite, «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale».

Tous les mots comptent!

Cette citation est souvent tronquée: certains accentuent la dimension compétitive, d'autres la dimension sociale, d'autres enfin ne jurent que par la dimension technologique. Or, la stratégie de Lisbonne forme un tout, dont chaque composante est essentielle.

Je pense qu'une mise en œuvre plus dynamique de la «Stratégie de Lisbonne» aboutira, dans chacun des Etats membres à un plan qui détaille les objectifs particuliers, les instruments à engager et le tableau de bord d'indicateurs structurels.

Le modèle social et le respect de notre environnement naturel ne peuvent être consolidés voire développés que si nous sommes prêts à le réformer en permanence, non pas dans l'urgence et la précipitation, mais dans le calme et le dialogue.

Nous avons besoin d'un grand débat avec les forces vives de la nation, un débat qui doit permettre de forger une vision claire de ce que nous voulons préserver, mais aussi de ce que nous devons changer pour préserver le modèle social auquel nous sommes attachés.

Encore un mot sur la méthode.

La démarche poursuivie me semble originale, elle vise à élargir le débat et à impliquer l'ensemble des acteurs, en particulier et avant tout les représentants des partenaires sociaux.

En effet, tout au long de la rédaction du rapport, les partenaires sociaux, représentant la société civile organisée, ont livré leur analyse de l'économie luxembourgeoise, décrit ses forces et faiblesses, exposé les défis et les menaces auxquels elle doit faire face.

Les partenaires sociaux ont appuyé leurs arguments par des notes écrites fort intéressantes. Les repré-

sentants des forces vives de la nation ont rencontré l'expert à plusieurs reprises avant et pendant la rédaction de son rapport.

Je remercie ici tous ceux et toutes celles qui ont collaboré ouvertement et franchement avec M. Fontagné.

M. Fontagné a pu rédiger son rapport en puisant dans le stock d'études scientifiques et appliquées les plus diverses, notamment dans les avis du Conseil Economique et Social. Le STATEC a livré toutes les données statistiques disponibles. L'Observatoire de la Compétitivité, un organisme mis en place au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur par le gouvernement à la demande de la Tripartite, a servi d'interface et de facilitateur.

Il reste - et je le souligne avec force - que le rapport final porte la signature et la responsabilité d'un expert neutre et indépendant !!!

Je souhaite que le rapport soit diffusé largement afin que chacun puisse prendre part au débat.

J'invite les représentants des partenaires sociaux à prendre position dans les meilleurs délais et de faire part de leurs réactions au professeur Fontagné.

Monsieur Fontagné pourra ainsi éventuellement, s'il le souhaite, s'il l'estime nécessaire, compléter son rapport sur certains points.

Pour ma part je souhaite que cet exercice aboutisse à un débat informé et constructif au sein de la Tripartite et à la Chambre des Députés.

Ce débat doit aboutir à un Plan stratégique, une «Stratégie de Lisbonne nationale».

J'envisage 4 étapes essentielles:

- s'entendre sur une définition de la compétitivité, qui soit compatible avec la stratégie de Lisbonne, acceptée par tous;
- forger un diagnostic commun, partagé, sur la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise, ses forces et faiblesses, les menaces et dangers auxquels elle fait face;
- arrêter une liste de chantiers et formuler des propositions sur lesquelles nous devons travailler, et, finalement, négocier au sein de la tripartite;
- enfin, adopter un plan commun, un Pacte National pour le plein emploi et l'innovation qui guidera

notre action et qui sera aussi notre contribution à la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne.

Monsieur Fontagné, nous vous écoutons.

Conférence publique au sujet de la Présidence luxembourgeoise: Jean Asselborn au sujet des perspectives de la Présidence

3 décembre 2004

Altesse Royale,
Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Premier ministre honoraire,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui. A partir du 1^{er} janvier, le Luxembourg prendra les rênes de l'Europe et présidera le Conseil de l'Union européenne. A la veille de cet événement important pour le pays, je suis très honoré de m'exprimer à cette Conférence pour exposer les priorités et les perspectives qui sont celles de la Présidence luxembourgeoise. C'est un exercice qui ne saurait être considéré ni comme encyclopédique quant aux sujets et contenus, ni comme prétentieux par rapport au travail accompli par les Néerlandais. Sans vouloir trop dire, il faudra dire assez et j'essayerai donc d'être clair tout en évitant que toute la lumière soit faite.

Mesdames, Messieurs, un demi-siècle de construction européenne a donné naissance à une Union profondément originale, fondée sur une volonté partagée des Nations qui la composent. Et aujourd'hui, nous le sentons bien, nous abordons une nouvelle étape de l'histoire de cette construction européenne qui nous a apporté la paix, le succès économique et le progrès social. L'admirable projet de l'élargissement a bien changé l'Union, ses modalités de fonctionnement. Parallèlement, et à mesure que s'étendent les domaines d'intervention de l'Union, les citoyens exigent, à bon droit, qu'elle soit plus démocratique, plus transparente et plus efficace. Cette nouvelle Europe, elle est aussi un défi.

Les autorités luxembourgeoises sont conscientes de la responsabilité qui leur incombe au titre de la présidence et elles abordent cette étape avec l'ambition de faire progresser ou d'aboutir tous les dossiers qui engagent l'avenir. Elles le feront en s'attachant à préserver et enrichir ce qui donne son sens à notre projet: la défense des valeurs fondamentales et le respect des identités nationales et culturelles; la volonté de concilier sans cesse performance économique et progrès social et de répondre aux attentes les plus concrètes des citoyens; l'affirmation de l'Europe comme acteur majeur sur la scène internationale. Voilà dans quel esprit le Luxembourg entend agir, dans le prolongement du travail remarquable accompli par la Présidence néerlandaise et en concertation étroite avec le Royaume Uni qui nous succédera le 1^{er} juillet prochain. La tâche sera lourde, l'agenda ambitieux et notre gouvernement devra faire face à de grands enjeux, tant sur le plan européen que mondial.

A. Sur le plan européen

L'Europe a besoin de plus de croissance, de plus d'emplois et d'esprit d'entreprise. Elle doit mener à bien des réformes qui assurent un dynamisme économique. Une Union plus dynamique et plus compétitive doit aller de pair avec le maintien du modèle social européen. La Présidence luxembourgeoise intervient à un moment crucial où l'Union doit prendre des décisions essentielles dans ce domaine. Ces dossiers domineront l'agenda économique et financier de l'Union durant le premier semestre de l'année prochaine.

Agenda socio-économique et financier

La Présidence luxembourgeoise consacrera ses énergies à faire avancer principalement trois dossiers, qui ont été traités en détail ce matin lors de la deuxième session. Pour deux de ces dossiers, le calendrier de la Présidence luxembourgeoise est tributaire de décisions prises antérieurement par le Conseil européen: ainsi la Présidence organisera-t-elle la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne selon le calendrier retenu lors du lancement de la Stratégie au Conseil européen de Lisbonne en l'an 2000; de même, elle mettra tout en œuvre pour trouver un accord politique en matière de perspectives financières, conformément à ce qui est prévu dans le programme stra-

tégique triennal arrêté par le Conseil européen de décembre 2003. Enfin, le troisième dossier à l'ordre du jour dans ce domaine des affaires économiques et financières sera l'adaptation du Pacte de stabilité et de croissance que le Luxembourg comptera réaliser sous sa présidence.

Les perspectives financières

Depuis leur création en 1988, les perspectives financières ont pleinement rempli les objectifs qui leur avaient été fixés: évolution ordonnée de la dépense communautaire, discipline budgétaire, pacification de la procédure budgétaire annuelle. La reconnaissance de ce succès et le souhait de sa pérennisation ont amené les Etats membres et le Parlement européen à considérer qu'il convenait désormais de formaliser cet instrument en l'inscrivant dans le projet de traité constitutionnel sous le nom de «cadre financier pluriannuel».

C'est en tenant compte de ce contexte que le programme stratégique triennal pour la période 2004-2006 prévoit expressément que les travaux au sein du Conseil viseront à parvenir en juin 2005 à un accord politique sur les prochaines perspectives financières couvrant la période 2007-2013.

Ainsi que l'explique le programme stratégique, cette échéance n'a pas été choisie au hasard. Elle vise à permettre, d'une part, l'adoption des différents instruments législatifs tributaires du prochain cadre financier pour la fin de l'année 2005 et, d'autre part, la réalisation en 2006 des travaux préparatoires indispensables à la mise en œuvre de la nouvelle génération de programmes communautaires dès 2007. Par ailleurs, la date de juin 2005 permet de garantir le déroulement de la procédure budgétaire 2007 dans la clarté et la sécurité.

Aux yeux de la Présidence luxembourgeoise, les raisons sous-tendant le calendrier des travaux arrêté par le Conseil européen n'ont rien perdu de leur force ni de leur pertinence. Partant, la Présidence entend organiser les travaux au premier semestre 2005 de telle manière que l'objectif stratégique de l'Union de parvenir à un accord politique en juin 2005 soit résolument poursuivi.

En ce qui concerne les perspectives financières, la Présidence luxembourgeoise devra faire face à d'importantes divergences. Il s'agira d'œuvrer en faveur

d'une solution de compromis en 2005, faute de quoi toute percée risque d'être compromise. L'Europe veut réaliser des objectifs multiples et diversifiés et pour cela, elle devra se donner les moyens appropriés.

Le Processus de Lisbonne

Permettez-moi de rappeler que la future présidence est très attachée à la redynamisation de ce processus qui prend une de ses principales sources dans le Sommet pour l'Emploi de novembre 1997, qui a eu lieu sous la dernière Présidence luxembourgeoise. Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 avait lancé cette Stratégie comme modèle de développement fondé sur les trois dimensions que sont l'économie, le social et l'environnement. A Göteborg en 2001, le développement durable a été ajouté à ces objectifs. Au-delà de l'ambition affichée et souvent reprise de «l'Union européenne, économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde en 2010», elle constitue une réponse européenne aux besoins de réforme de nos économies dans un contexte de mutations importantes de l'économie mondiale. Il en va de la création d'emplois de qualité dans un contexte respectueux des spécificités du modèle social européen et de l'environnement. La révision à mi-parcours de la stratégie, dont la date avait déjà été fixée dès ce Conseil de Lisbonne, en l'an 2000, représente aujourd'hui une opportunité pour, premièrement, évaluer les progrès déjà accomplis, deuxièmement, améliorer les efforts à entreprendre en vue de réaliser les objectifs fixés et, finalement, corriger les actions menées jusqu'à présent.

Plus concrètement, pour contrer les carences au niveau de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, la Présidence luxembourgeoise encouragera la dynamisation des objectifs de Lisbonne dans le cadre de la révision à mi-parcours. Sur base du rapport de synthèse de la Commission, qui sera publié en janvier 2005 seulement, le Sommet de Printemps 2005 mettra l'accent sur des actions nécessaires que les gouvernements devront prendre dans les différents piliers de la stratégie.

Au cours de cet exercice de révision, la Présidence luxembourgeoise veillera surtout à ce que l'esprit initial de ce modèle de développement fondé sur le triptyque de l'économie, du social et de l'environnement soit maintenu. C'est ainsi que la Présidence luxembourgeoise s'appliquera à renforcer la dimension envi-

ronnementale du processus de Lisbonne, en dégageant une vision claire en matière de stratégies de lutte contre les changements climatiques et des objectifs de réduction des émissions y associés. L'annonce de l'entrée en vigueur début 2005 du Protocole de Kyoto ayant relancé le processus, il s'agit de préparer la mise en place d'un futur régime (post-2012) global, ambitieux et équitable, avec des engagements en matière d'efforts d'atténuation communs mais différenciés selon les capacités et responsabilités des Parties concernées.

Parmi d'autres domaines qui nous semblent aujourd'hui prioritaires, permettez-moi de mentionner l'achèvement et la bonne gestion du Marché intérieur, la recherche et l'innovation, l'amélioration de l'environnement pour les entreprises, la modernisation du marché du travail, ainsi qu'une stratégie pour le «Life Long Learning» et une meilleure qualification des jeunes quittant l'école.

En ce qui concerne le Marché intérieur, je relève en particulier qu'il incombera à la Présidence luxembourgeoise de continuer les travaux en cours sur la proposition de directive «Services» en s'efforçant d'introduire dans les débats la dose de sérénité nécessaire à tout progrès et d'apporter aux textes les clarifications indispensables pour faire disparaître les incertitudes et angoisses des partenaires sociaux, qu'il s'agisse des organisations syndicales ou patronales. Qu'on ne se serve pas de notre présidence pour organiser le dumping social. Nous n'adhérerons jamais à cette méthode.

Il ne s'agit pas seulement de parvenir à un accord sur des législations importantes comme le brevet communautaire, mais aussi de faire progresser les initiatives de simplification des législations et de réduction des charges administratives tant au niveau national qu'au niveau communautaire. Chaque Etat membre doit en plus redoubler d'efforts en ce qui concerne la transposition des directives et l'application correcte des règles du Marché intérieur.

Au-delà, une meilleure mise en œuvre, au niveau national, des décisions prises dans le cadre du Processus de Lisbonne pourrait être favorisée par le recours à l'adoption de plans d'action nationaux tels que proposés par le rapport Kok, méthode, qui, par l'implication des parlements nationaux, du monde des affaires, de la société civile, des partenaires sociaux

et des médias, devrait conduire à un véritable «ownership» national et à une plus grande responsabilisation au niveau de chaque Etat membre.

La réforme du Pacte de Stabilité et de croissance

La Présidence luxembourgeoise va continuer les discussions de réforme du pacte de stabilité sur base des recommandations de la Commission de septembre dernier et du papier stratégique soumis par le Comité économique et financier au dernier Conseil Ecofin du 16 novembre.

L'objectif de la Présidence luxembourgeoise sera de faire adopter des ajustements au pacte actuel, sans remettre en cause les principes fondamentaux - on ne peut pas changer la Constitution sur ce point - de façon à assurer que le Pacte redevienne un instrument efficace dans le cadre de la gouvernance économique de l'Union européenne.

Elargissement

Le calendrier en matière d'élargissement de l'Union européenne sous Présidence luxembourgeoise dépendra en grande partie des décisions qui seront prises les 16 et 17 décembre prochain à Bruxelles.

D'abord, la Présidence sera normalement amenée à finaliser la rédaction du traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumanie. En ce qui concerne la Bulgarie, je suis très optimiste, en ce qui concerne la Roumanie, les événements des derniers jours peuvent remettre en cause le processus. Je ne le souhaite pas à la Roumanie. C'est une décision de faire adhérer ce tandem à l'Union européenne sous notre présidence, j'espère que ce sera possible. Lundi prochain, je serai à Sofia et après à Bucarest. J'aurai une occasion de parler avec les responsables politiques de ces pays. Pour l'instant, en ce qui concerne la Bulgarie, tous les chapitres ont été clos et en ce qui concerne la Roumanie, il y en a encore trois qui doivent être analysés. Hier, j'étais au Parlement européen, et j'ai discuté avec tous les chefs de groupes parlementaires au Parlement européen. Pour le Parlement européen, ceci est un point à clarifier, je le dis ici en toute sincérité.

Au terme de la procédure institutionnelle qui comprend la saisine du Parlement européen, l'organisation d'une cérémonie de signature officielle - au plus tôt vers la fin avril, en raison de la procédure institu-

tionnelle précitée - viendra clore le long travail des négociations d'adhésion. L'adhésion effective de ces deux pays candidats n'étant prévu que pour le 1er janvier 2007, le monitoring de la transposition de l'acquis sera toutefois poursuivi avec détermination.

Ensuite, la future Présidence luxembourgeoise entamera les négociations avec la Croatie si les décisions prises en décembre sont en ligne avec les conclusions du Conseil européen de juin 2004, qui fixent l'ouverture des négociations au début de l'année 2005. Une question d'importance fondamentale est évidemment ici la collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les travaux sous la Présidence luxembourgeoise seront normalement dominés par l'élaboration d'un cadre de négociation, qui déterminera les critères pour la conduite des négociations techniques proprement dites. Le lancement de celles-ci pourra intervenir dès l'approbation du cadre de négociation par le CAGRE; la convocation d'une Conférence Intergouvernementale donnera le coup d'envoi officiel au processus de screening de l'acquis par la Commission, préalable à l'ouverture des discussions techniques chapitre par chapitre.

Enfin, s'agissant de la Turquie, sous la réserve d'une décision positive du Conseil européen en décembre, qui fixera, alors prévisiblement, une date pour l'ouverture des négociations dans le deuxième semestre, il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de veiller, à l'instar de ce qui sera fait pour la Croatie, à la fixation d'un cadre détaillé de négociation. Il s'agira notamment de traduire en termes concrets le concept des trois piliers de négociation préconisés par la Commission et de fixer les priorités d'une feuille de route de travail. A son tour, ce cadre devra être entériné par le CAGRE et accepté comme base de travail lors de la convocation de la Conférence Intergouvernementale.

Sur la Turquie, permettez-moi encore deux mots: Nous avons, ici au Grand-Duché, un débat critique à la Chambre des députés sur ce sujet. Une large majorité, 55 députés sur 60, se sont prononcés en faveur de l'ouverture des négociations avec la Turquie. Personnellement, je préfère une Turquie qui veut rejoindre l'Union européenne que l'inverse. Sous la pression, Mesdames et Messieurs, d'une adhésion

de la Turquie, soixante-cinq millions de personnes ont profité d'une amélioration sensible, considérable en ce qui concerne les droits de l'homme. La peine de mort a été abolie. La torture n'est plus tolérée. Les droits culturels et les droits de la femme se sont considérablement améliorés. Donc, il s'agit ici d'un début de négociations dans un processus ouvert dans le temps et aussi en ce qui concerne le résultat. Je crois que ce serait une bonne chose pour l'Europe, une bonne chose pour la Turquie en matière de cohabitation fructueuse du monde de notre civilisation avec la civilisation plus à l'est de l'Europe. Quand je dis ceci sur la Turquie, je me rends compte de ce qui pourrait se passer si on perdait en cours de route la Roumanie. Je suis très prudent dans mes propos en ce qui concerne la Roumanie. Je sais ce qui pourrait se passer pour ce pays et il faudra attendre les résultats du Conseil européen de décembre qui sera très important.

Traité constitutionnel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Traité Constitutionnel, il reviendra à la Présidence luxembourgeoise de continuer les travaux préparatoires entamés sous présidence néerlandaise. Il incombera également à la Présidence de veiller au suivi de la procédure de ratification du Traité constitutionnel dans les Etats membres. Les referenda, d'après ce que nous savons maintenant, auront lieu en Espagne au mois de février, au Portugal, la question reste ouverte suite aux récents développements politiques, aux Pays-Bas, entre mars et mai, au Luxembourg, le 10 juillet, et en France - après le vote positif des socialistes - au mois de juillet.

Chers amis, Mesdames, Messieurs, Altesse Royale, la démocratie participative, pour moi est toujours positive, mais ne peut signifier immobilisme politique. Dans notre Présidence, nous aurons une avalanche de referendum et d'élections nationales, mais quand même nous devons faire avancer les choses et ne pas rester bloqués par ces événements.

Je vous ai maintenant parlé des grandes lignes de l'Agenda interne de l'Union européenne. Mais, simultanément, l'Union devra également assurer sa présence et développer son action sur le plan international.

B. Relations extérieures de l'Union européenne

L'importance de cette dimension de la présidence s'est accrue considérablement, tout comme l'importance de l'Union sur la scène mondiale, et les responsabilités qui en découlent.

Les objectifs de l'Union sont bien connus: un monde plus stable, plus prospère, plus respectueux des droits de l'homme. Ils inspirent toute l'action extérieure de l'Union qui dispose d'un ensemble d'instruments au service de leur réalisation.

La politique étrangère et de sécurité commune et la coopération avec les pays tiers

Dans ce contexte, la Présidence aura pour responsabilité de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, adoptée il y a un an et qui constitue la trame dans laquelle s'inscrit l'action extérieure de l'Union. De cette stratégie découle un certain nombre de choix fondamentaux qu'il appartiendra à la présidence de concrétiser.

Une des orientations essentielles de cette stratégie est la priorité accordée au multilatéralisme. L'Union européenne voit dans ce système le moyen privilégié d'atteindre les objectifs ambitieux qui sont les siens. C'est pourquoi elle continuera à soutenir l'action des Nations unies dans les divers conflits auquel notre monde doit faire face.

Cette priorité accordée au système multilatéral se traduit également dans le domaine économique par l'importance que l'Union attache à l'Organisation mondiale du Commerce. La Présidence aura à cœur de favoriser la conclusion la plus rapide possible des travaux du Doha Round dont il faut souligner l'importance pour le développement de l'économie mondiale et l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial.

C'est également dans un cadre multilatéral que l'Union européenne entend faire face à d'autres défis tels que la prolifération des armes de destruction massive. Rappelons dans ce contexte que le premier semestre 2005 doit voir la réforme du traité de non prolifération, entreprise dont les événements actuels démontrent amplement le caractère prioritaire.

La lutte contre le terrorisme suppose également de s'appuyer notamment sur le système multilatéral.

Au-delà de ce parti pris en faveur du multilatéralisme, l'Union poursuit également la réalisation de ses objectifs par un dialogue et une coopération intensives avec de nombreux partenaires.

Pour un certain nombre d'entre eux, la Présidence luxembourgeoise verra sans doute des échéances importantes. Ainsi, les réunions au sommet prévues avec des pays tels que les Etats-Unis ou la Russie seront l'occasion de marquer des étapes potentiellement décisives dans les relations avec ces pays. Le Premier ministre se rendra le 14 décembre en Russie et moi-même je me rendrai le 20 décembre aux Etats-Unis pour préparer notre présidence avec ces acteurs importants.

La relation transatlantique, dont le caractère irremplaçable est souligné par la stratégie de sécurité, sera placée sous le signe de la réalisation des objectifs ambitieux fixés lors du dernier sommet entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Ils concernent des domaines allant de l'élimination des entraves aux relations économiques à la lutte contre le terrorisme.

Au vu des événements actuels, je n'ai guère besoin de souligner l'importance qu'il convient d'accorder aux relations de l'Union européenne avec la Russie, nouveau voisin de l'Europe élargie, dont les choix politiques internes et externes ont un impact majeur sur notre sécurité et notre prospérité.

L'importance et la visibilité de ces deux sommets ne doit cependant pas faire oublier que le calendrier - chargé - de la Présidence luxembourgeoise comporte un certain nombre d'autres rendez-vous sur lesquels je voudrais mettre l'accent. Ainsi, Luxembourg verra la tenue de la 7^{ème} réunion ministérielle du processus de Barcelone, dit Euromed. Il s'agit là d'une des rares enceintes où se côtoient Israéliens et Palestiniens avec d'autres voisins de la région.. L'ampleur des défis auxquels est confrontée cette région voisine de l'Union et leur impact sur la sécurité et la prospérité de celle-ci expliquent toute l'attention qu'il convient d'accorder à la préparation de cette échéance. A La Haye, j'ai pu constater l'esprit positif et la volonté de revenir terre-à-terre pour s'occuper des vrais problèmes pour faire fonctionner les institutions, les points névralgiques de cette région.

Une autre réunion ministérielle d'une envergure toute particulière sera celle qui se tiendra à Luxembourg

entre l'UE et ses partenaires d'Amérique latine avec lesquels les relations s'intensifient continuellement.

Au-delà de ces réunions spécifiques, découlant d'engagements préexistants de l'Union européenne, l'action de la présidence est surtout dictée par l'évolution des nombreux défis extérieurs auxquels l'Union est confrontée, évolution qui implique des échéances plus ou moins prévisibles. Il serait vain de vouloir passer en revue ici l'ensemble des problèmes auxquels il faudra faire face. Je me contenterai donc d'évoquer les principaux.

En bonne place parmi ceux-ci figure bien entendu le Moyen-Orient. Les élections dans les Territoires palestiniens - et beaucoup d'élections sont programmées - et le retrait israélien de la bande de Gaza peuvent marquer le début d'un processus positif qui permettrait de sortir de la spirale - apparemment sans fin - de la violence. La réalisation de ce potentiel suppose un engagement constant non seulement des parties en présence mais également de l'ensemble des membres de la communauté internationale, au premier rang desquels les membres du quartette. Ma première visite que je ferai après le 1^{er} janvier m'emmènera en Israël, en Cisjordanie et en Jordanie pour bien montrer l'importance qu'accorde notre présidence à cette région du monde.

L'Irak restera évidemment lui aussi au centre des préoccupations. La Présidence cherchera à poursuivre le processus d'approfondissement des relations entre l'UE et ce pays, initié par la présidence actuelle. Les élections législatives prévues pour janvier 2005 marqueront - je l'espère - un pas décisif vers une normalisation à laquelle l'UE entend contribuer activement. Difficile, apparemment de maintenir la date du 31 janvier 2005. Probable donc, mais pas certain.

Il importera également d'être attentifs à la situation en Iran, qui met en cause des objectifs fondamentaux de la politique extérieure de l'Union, à savoir la protection des droits de l'homme et la lutte contre la prolifération nucléaire. Vous savez que l'Union européenne, notamment trois grands pays, ont pris l'initiative, avec l'apport du Haut Représentant Javier Solana, d'éviter un clash au Conseil de sécurité. Je crois que là, l'Union européenne a montré qu'elle a une influence capitale dans cette région du monde et qu'elle fait un excellent travail sur ce point.

L'année 2005 verra également de grandes échéances en ex-Yougoslavie. La Communauté internationale sera en particulier appelée à faire le bilan de la situation au Kosovo. Nous avons rencontré, il y a quelques semaines, M. Sören-Peterssen, chef de la MINUK à Pristina. Les standards au Kosovo seront analysés et si le niveau est assez élevé, les négociations sur le statut du Kosovo pourront éventuellement être entamées au milieu de l'année. Un autre grand défi pour l'Union européenne sera le développement futur de la Bosnie. La mission militaire que l'UE vient d'y entreprendre est un exemple du renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et de la coopération entre l'OTAN et la PESD. Ces deux développements sont cruciaux pour l'avenir de l'action extérieure de l'Union, mais je reviendrai plus en détail sur cette question dans quelques instants.

J'ai déjà fait allusion à la Russie. Il va sans dire que l'Union européenne devra accorder une attention soutenue à un certain nombre de situations affectant des pays proches de la Russie et de l'Union, qu'il s'agisse de l'Ukraine, du Caucase, de la Biélorussie ou de la Moldavie.

Enfin, il m'est impossible de conclure sans évoquer la situation en Afrique, dont les liens avec l'UE sont tels que celle-ci ne saurait se désintéresser des nombreux foyers de crise qu'on y rencontre, que ce soit au Soudan, en Côte d'Ivoire ou dans la région des Grands Lacs.

Politique européenne de sécurité et de défense

En matière de défense, l'Union européenne a connu une évolution significative avec la mise en place de la Politique européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

Il y a néanmoins lieu de constater que des lacunes notamment en matière de capacités militaires subsistent. La mise en œuvre de la PESD constitue donc un véritable défi pour la Présidence luxembourgeoise.

Dans cet ordre d'idées, la Présidence aura la responsabilité de développer davantage la contribution de la Politique européenne de Sécurité et de Défense à la lutte contre le terrorisme, notamment en développant les capacités militaires et civiles de gestion de crises qui sont considérées dans ce contexte comme un élément-clé en matière de lutte contre cette nouvelle forme de menace.

Par ailleurs, sous Présidence luxembourgeoise seront prises les décisions relatives aux futures missions européennes de gestion de crises à caractère civil et militaire et en particulier à la conduite de la mission européenne ALTHEA en Bosnie-Herzégovine. L'opération qui a débuté le 2 décembre 2004, se déroulera sous notre présidence qui jouera donc un rôle primordial dans le suivi de cette mission.

Parmi les tâches qui incomberont à la Présidence luxembourgeoise, on peut d'ores et déjà prévoir une première évaluation de cette opération.

Concernant l'Objectif Global 2010 (Headline Goal 2010) visant à atteindre pour 2010 la convergence vers une pleine interopérabilité des équipements, des forces et des structures de commandement et de contrôle, la Présidence luxembourgeoise aura notamment pour tâche la mise au point d'un catalogue des besoins pour 2005, l'établissement d'un Questionnaire relatif à l'Objectif Global ainsi qu'un Questionnaire des plans de défense. Ces exercices serviront à assurer la cohérence des efforts entrepris par les différents Etats membres de l'Union européenne afin de remédier aux lacunes capacitaires constatées.

Un des éléments qualitatifs clés en la matière est la définition de l'ambition de l'Union européenne en termes de réponse rapide, c'est-à-dire la mise en avant du concept des groupements tactiques.

La Présidence luxembourgeoise devra ainsi assurer la capacité opérationnelle initiale des groupements tactiques dès début 2005 et préparer la voie pour leur pleine capacité opérationnelle en 2007. En effet, vers mars 2005 la Présidence devra pouvoir constater la réalisation des engagements pris par les différents Etats lors de la conférence d'engagement des capacités militaires du 22 novembre 2004 en termes de groupements tactiques capables d'être déployés à très brève échéance.

Un autre sujet de la Présidence sera la coordination des relations des différents Etats membres avec l'Agence européenne de Défense nouvellement créée. Celle-ci assistera la Présidence dans l'amélioration des capacités de défense de l'Union européenne et dans le soutien du développement de la Politique européenne de Sécurité et de Défense.

Le Luxembourg sera également engagé dans la continuation de l'évaluation du Plan d'action européen

pour les capacités, lancé pour remédier aux lacunes capacitaires constatées dans le cadre de l'objectif global 2003.

Sous Présidence luxembourgeoise les travaux de mise en œuvre de la cellule civilo-militaire seront entamés. L'intensification des relations UE-OTAN sera à l'ordre du jour.

Finalement la Présidence aura la charge de faire avancer le programme d'exercice et le concept de formation de l'Union européenne en matière de PESD. Elle tirera les conclusions du fonctionnement de la session pilote du Collège européen de Sécurité et de Défense et décidera des modalités pour les sessions futures.

Enfin, un élément clé de la Présidence luxembourgeoise sera le renforcement du dialogue et de la coopération avec les organisations internationales telles que les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE.

Coopération au développement

Je suis persuadé que la paix dans notre Continent a tout à gagner d'une stabilité politique accrue dans l'Europe de l'Est, les Balkans, l'Afrique et les pays de la Méditerranée. De même, je compte sur la politique d'aide au développement pour coopérer davantage avec les régions du monde qui nécessitent notre aide et notre assistance.

Dans le domaine de la coopération au développement, la lutte contre la pauvreté constituera l'objectif central de notre programme de présidence. Nous ne saurons rester indifférents aux phénomènes dans un nombre important de pays en développement, notamment en Afrique, de la marginalisation, de l'exclusion, de la maladie, des inégalités et de la pauvreté.

Je me permets de reprendre ci-dessous les grandes orientations, déjà définies par mon collègue Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, le 17 novembre dernier, lors de sa Déclaration à la Chambre des Députés.

Trois priorités figureront à l'ordre du jour de notre présidence, à savoir - dans le désordre - les Objectifs du Millénaire, le SIDA et la cohérence des politiques.

L'année 2005 sera marquée par la tenue, à New York, en septembre d'un sommet appelé à évaluer le suivi

qui a été réservé jusqu'à présent à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à définir les efforts qui restent à consentir pour que ces objectifs soient atteints d'ici 2015. Avec un peu de chance, le Secrétaire général des Nations unies, Monsieur Kofi Annan, sera présent au Luxembourg durant le premier semestre 2005. Il s'agira de débattre du rapport de M. Badinter. Il est clair dès aujourd'hui que si nous voulons vraiment réduire de moitié l'extrême pauvreté et le nombre de ceux qui souffrent de faim, la communauté internationale devra consentir des efforts additionnels substantiels en matière d'Aide Publique au Développement (APD).

Le Luxembourg aura, en tant que future présidence, un rôle-clé à jouer dans le contexte des travaux de préparation de ce sommet.

L'Union européenne aura en particulier à convenir sous Présidence luxembourgeoise du montant de l'aide qu'elle sera disposée à mettre à disposition après 2006. On se rappelle à ce sujet que lors de la Conférence de Monterrey, l'UE s'était engagée à fournir, jusqu'à cette date, une APD de 0,39 % de son Revenu National Brut.

La lutte contre le SIDA est une autre de nos priorités. 42 millions vivent avec le Sida dont 39 dans les pays en développement. Le SIDA est, avec la guerre et avec la malaria en Afrique, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20 dernières années du 20^e siècle. Il s'agit aussi d'un des principaux défis auxquels nous aurons à faire face durant les années à venir.

Conclusion

Comme vous le voyez, Altesse Royale, Mesdames, Messieurs, ce ne sont pas les défis qui manqueront à l'Union européenne et à la Présidence luxembourgeoise, dont je sais cependant qu'elle pourra compter sur le soutien de l'ensemble de ses partenaires pour y faire face. Nous n'avons pas de temps à perdre. C'est le moment de passer à l'action et de consacrer toutes nos énergies pour le bien-être des citoyens européens.

Je conclurai, Altesse royale, Mesdames et Messieurs, en vous assurant que le gouvernement luxembourgeois sera totalement mobilisé dans cette présidence. Nous l'avons préparée extrêmement sérieusement, les réunions du Conseil des ministres y consacrent

désormais chaque semaine un temps significatif. Les ministres savent que l'agenda européen doit être la priorité de leur calendrier des six mois qui viennent. Ils ont vocation et je crois désir, par les contacts avec leurs collègues, par un travail suivi et confiant avec les instances européennes, de contribuer chacun individuellement dans sa responsabilité, et collectivement en tant que gouvernement, non pas à un succès de la Présidence luxembourgeoise mais à des succès pour l'Europe pendant la Présidence luxembourgeoise.

Je vous remercie.

Discours du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn lors de la 12^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

6 décembre 2004

Monsieur le Président,

Je partage entièrement vos positions exprimées au nom de l'Union européenne et je me permets de me tourner plus en détail vers quelques sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Commencé en 2003, l'engagement actif de l'OSCE dans la lutte contre l'intolérance et la discrimination s'est poursuivi sans relâche cette année à travers deux conférences importantes à Berlin et à Bruxelles ainsi qu'une réunion de nature plus technique à Paris. Par la suite, l'OSCE a décidé de se doter de Représentants spéciaux pour donner plus de visibilité à la lutte contre certaines formes d'intolérance notamment celles de nature religieuse. Ici, je voudrais également rendre hommage à l'Espagne qui a généreusement offert d'accueillir en 2005 une conférence de suivi à Cordoue.

J'aimerais rappeler dans ce contexte un principe auquel les Etats participants ont tous souscrit à l'occasion de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, en juin 1993. Je cite: «Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter des droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un

«... pied d'égalité et en leur accordant la même importance». Il faut donc éviter toute hiérarchisation, justement pour ne pas perpétuer la discrimination à un autre niveau.

Dans la lutte contre toute forme de discrimination, l'OSCE se doit de donner elle-même l'exemple, ceci notamment dans le domaine de l'égalité des chances entre femmes et hommes au sein de cette organisation et à tous les niveaux. Dans cet esprit, nous saluons l'élaboration du nouveau «Plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes» (Gender Action Plan) et nous en appelons aux Etats participants d'accorder à notre Organisation les moyens budgétaires qui seront nécessaires pour pouvoir le mettre en œuvre.

En 2004, la lutte contre la traite des êtres humains n'a malheureusement pas perdu de son urgence. La Représentante spéciale de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains a effectué une visite de travail à Luxembourg le 15 novembre dernier. Elle a pu rencontrer des représentants du gouvernement, du parlement ainsi que de la société civile. Cette visite a contribué à alimenter la réflexion en cours au sein du gouvernement luxembourgeois sur la création d'une unité chargée de lutter contre la traite des êtres humains sous toutes ses formes.

A propos de la traite, je voudrais également saluer tout particulièrement le projet de décision qui vise la protection accrue des enfants qui en sont les victimes. Je rappelle ici l'importance que mon gouvernement attache à la promotion et à la protection des droits de l'enfant tels qu'ils sont définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.

Monsieur le Président,

Parlant de la réforme de notre organisation, je me félicite du projet de décision visant à la mise en place d'un groupe de personnes éminentes chargées de raviver le débat en y apportant un regard nouveau.

Nous sommes d'accord avec ceux qui disent qu'un meilleur équilibre doit être recherché entre les trois dimensions de l'OSCE dans toutes les activités de l'organisation.

Toutefois, ce rééquilibrage ne doit pas se faire au détriment de la dimension humaine car «la promotion et la protection de tous les droits de l'homme sont une obligation légitime de la communauté internationale» (VDPA, art 4).

De plus, nous sommes opposés à toute initiative qui viserait à remettre en question les valeurs et les principes fondamentaux de l'organisation ou encore ses institutions, de même que certaines des activités que nous considérons comme étant les fleurons et la valeur ajoutée de cette organisation, à savoir les missions sur le terrain et les missions d'observation des élections.

Les missions de l'OSCE sur le terrain constituent un atout primordial de cette organisation et elles sont un de ses instruments essentiels servant à contribuer à la stabilité et à la sécurité et à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Depuis la fin de la guerre froide, l'OSCE et plus particulièrement son Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH / ODIHR) ont acquis une renommée internationale dans le domaine de l'assistance à l'organisation et dans l'observation d'élections dans la région couverte par l'OSCE. L'actualité nous rappelle sans cesse l'importance de cette tâche. Nous ne souhaiterions pas que les normes établies et adoptées par tous les pays membres à Copenhague en 1990 soient remises en question par des tentatives de réforme inappropriées.

Monsieur le Président,

L'OSCE a une contribution importante à faire dans la recherche de solutions aux conflits dits «gelés», tels ceux en Moldavie, en Géorgie et dans le cadre du processus de Minsk (Haut Karabakh). La responsabilité de la recherche d'une solution politique à ces conflits incombe cependant en premier lieu aux parties en cause, qui doivent faire bon usage des efforts de médiation prodigués par l'organisation et par ses missions sur le terrain.

Dans le domaine du contrôle des armements, force est de constater qu'à notre grand regret certains engagements pris au sommet d'Istanbul (1999) ne sont toujours pas remplis. Cette situation constitue pour les pays de l'Alliance Atlantique, dont le mien, un obstacle majeur à la ratification du Traité adapté sur les Forces conventionnelles en Europe.

Parlant du pilier politico-militaire, nous saluons l'intérêt renforcé que le Forum porte aux problèmes que posent les stocks d'armes légères en surplus ainsi que les stocks de munitions conventionnelles dan-

gereuses, mal protégées et dont la destruction s'avère indispensable. Mon pays contribue déjà à de tels programmes, notamment en assurant la direction d'un projet de destruction de munitions en Géorgie et il est prêt à poursuivre ses efforts.

Monsieur le Président,

Au terme de mon intervention, je tiens à adresser mes meilleurs vœux à la future Présidence slovène. En tant que pays assumant la présidence de l'UE au cours du premier semestre de 2005, je voudrais dès maintenant assurer nos partenaires et amis slovènes de notre plein soutien dans l'importante et lourde tâche qu'ils assumeront au cours de l'année à venir.

Mes vives félicitations vont également à l'Espagne pour sa désignation à la présidence de l'OSCE en 2007.

Enfin, je voudrais adresser au gouvernement bulgare mes chaleureuses félicitations pour l'organisation exemplaire de cette Réunion Ministérielle ainsi que nos remerciements sincères pour la généreuse hospitalité qu'il nous offre dans cette belle ville de Sofia, tout en mettant en exergue le travail engagé de mon collègue Solomon Passy.

Je vous remercie M. le Président.

Jean-Claude Juncker à l'occasion de la commémoration du 60^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes

16 décembre 2004

This is a day of remembrance.

This is a day of celebration.

This is a day for reflection and thought.

This is a day for prayer.

This is a day for the post-war generation to show modesty and respect.

This is a day to honour the memory of those brave Allied soldiers who made the greatest sacrifice of all for a free and democratic Europe.

This is a day to pay tribute and show our deepest respect and recognition to the war veterans who have gathered with us here today.

It is freezing cold today. Just try to imagine under what harsh conditions these courageous young men were living in the forest of the Ardennes; squeezed together in precarious shelters and foxholes thousands of miles away from home; wondering whether they would spend Christmas and New Years' Eve with their beloved ones.

When on December 16, 1944, 5:30 a.m. the German Army launched its assault, Allied troops were completely taken by surprise. This was the beginning of one of the cruelst battles of the Second World War, the "Battle of the Bulge". Initially out-numbered by the overwhelming German forces, the Allied troops finally managed with air support to drive back the aggressors. By early February 1945, Luxembourg and the Ardennes were free again.

The Battle of the Bulge was cruel, fierce, barbaric and brutal. It was the German Dictator's desperate attempt to reverse the irreversible. By launching the assault in the Ardennes, the Dictator accelerated his own defeat and demise.

For the North of Luxembourg, this Battle was one of the worst things that ever happened. For those young Allied soldiers who resisted and fought heroically it was the most terrible experience in their life.

What a waste of human lives and human talent: the Battle of the Bulge resulted in the killing of more than 50.000 soldiers and civilian on both sides, with 80.000 more wounded and 35.000 captured or missing.

So many individual biographies lost.

So many lives destroyed.

So many destinies ruined.

So many children never born because their fathers did not come home.

The people of Luxembourg have not forgotten and will never forget the sacrifice made by young American GIs and British soldiers for their country, their freedom, their future and for the restoration of democracy and peace on the European continent.

And it is the duty and responsibility of the post-war generations to keep the memory alive and to pass on

the lessons learnt to the younger generations who can live a carefree life.

And allow me finally to express our gratitude to all those who have been working for reconciliation and I am thinking in particular of the war veterans. They are the true messengers of peace, the true ambassadors of reconciliation.

We must never forget. History must not repeat itself. This is what we owe to those who lost their lives sixty years ago.

La



CHRONOLOGIE

Octobre

Luc Frieden s'informe sur les nouvelles mesures de sécurité et d'entrée aux États-Unis pour les citoyens européens 1 ^{er} octobre 2004	157
Visite de travail du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn à Paris 1 ^{er} octobre 2004	43
Visite de Jean-Louis Schiltz au Cap-Vert: inauguration d'un SOS Kannerduerf 3-8 octobre 2004	110
Marie-Josée Jacobs, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo assistent au Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs 4 octobre 2004	166
Mars Di Bartolomeo reçoit une délégation de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) 5 octobre 2004	157
Jeannot Krecké reçoit une délégation de la FEDIL 6 octobre 2004	123
Lucien Lux assiste au Conseil Transports, télécommunications et énergie au Centre de Conférences Kiem 7 octobre 2004	162
Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn au 5 ^e sommet ASEM à Hanoï: «L'ASEM est un organe de coopération solide» 7-9 octobre 2004	12
Allocution prononcée par Jean-Claude Juncker lors de l'ouverture du 5 ^e sommet de l'ASEM 8 octobre 2004	187
Visite de Mady Delvaux à l'INFC: motiver les entreprises à investir dans la formation 8 octobre 2004	132
Nicolas Schmit reçoit le secrétaire d'État aux Affaires européennes belge, Didier Donfut 8 octobre 2004	44
Jean Asselborn assiste au Conseil Affaires générales et relations extérieures: plaidoyer pour un début rapide des négociations avec la Turquie 11 octobre 2004	93

Le ministre des Transports Lucien Lux rencontre le collège échevinal de la Ville de Luxembourg: la mobilité au centre des discussions 11 octobre 2004	163	Ouverture de la Foire d'automne 2004: «Le Luxembourg doit redécouvrir son esprit d'entreprise» 16 octobre 2004	124
Visite de travail de la ministre déléguée française aux Affaires européennes, Claudie Haigneré 12 octobre 2004	45	Discours du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire d'automne 2004 16 octobre 2004	194
Visite de la troïka européenne au Soudan: Jean Asselborn prône le dialogue politique à Khartoum 12-13 octobre 2004	46	Jean Asselborn participe à une réunion de la troïka européenne avec Sergueï Lavrov 19 octobre 2004	47
Jeannot Krecké et François Biltgen assistent au 1 ^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie de la connaissance 12-13 octobre 2004	124	Lucien Lux reçoit la Sécurité routière asbl: vers une collaboration franche et intense 19 octobre 2004	164
Ouverture de la session parlementaire 2004-2005 12 octobre 2004	140	Luc Frieden à la fête patronale de la police grand-ducale: «Il n'existe aucune liberté sans sécurité» 19 octobre 2004	152
Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors de l'ouverture solennelle de la session parlementaire 2004-2005 12 octobre 2004	188	Visite au Luxembourg de Jakob Kellenberger, président du CICR: le Luxembourg annonce le renforcement de son soutien au CICR 20 octobre 2004	94
Les partenaires sociaux du domaine des assurances maladie se réunissent en quadripartite 13 octobre 2004	159	Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Madrid 20 octobre 2004	48
Discours du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; «En route vers Lisbonne»; 1 ^{er} colloque luxembourgeois sur l'économie et la gestion de la connaissance 12 et 13 octobre 2004	189	Visite d'amitié de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Arlon 20 octobre 2004	143
Luc Frieden à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN en Roumanie 13-14 octobre 2004	122	Dépôt du projet de budget 2005 à la Chambre des députés 20 octobre 2004	144
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, orateur principal lors d'une manifestation organisée par <i>Bertelsmann Stiftung</i> 13 octobre 2004	85	Nicolas Schmit rencontre le président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles 21 octobre 2004	49
Lucien Lux au Conseil Environnement au Centre de Conférences Kiem 14 octobre 2004	137	Wirtschaftstag 2004: le Premier ministre Jean-Claude Juncker plaide pour une Europe plus optimiste et plus laborieuse 21 octobre 2004	86
François Biltgen et Octavie Modert présentent le nouvel établissement public chargé de gérer la Rockhal 15 octobre 2004	120	Discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion du « <i>Wirtschaftstag 2004</i> » 21 octobre 2004	201
		Marc Fischbach présente le rapport d'activité du médiateur: plaidoyer pour une plus grande célérité et transparence administratives 21 octobre 2004	155

Tournée des capitales de la Présidence néerlandaise: Jean-Claude Juncker rencontre Gerrit Zalm 21 octobre 2004	87
État et perspectives de l'Université du Luxembourg 21 octobre 2004	135
Plan national d'allocation des gaz à effet de serre: Lucien Lux lance un appel à la lutte contre le gaspillage d'énergie 22 octobre 2004	137
Visite à Paris du Premier ministre Jean-Claude Juncker 24-25 octobre 2004	20
Note de conjoncture du Statec: les perspectives pour 2004 et 2005 revues à la hausse 25 octobre 2004	125
Luc Frieden et Nicolas Schmit assistent au Conseil Justice et Affaires intérieures 25-26 octobre 2004	153
Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso 26 octobre 2004	50
Visite de Jean Asselborn en Égypte et dans les Territoires palestiniens 26-28 octobre 2004	50
Jean-Louis Schiltz participe à la réunion informelle des ministres de la Coopération de l'Union européenne 26-27 octobre 2004	114
Réunions de travail de Nicolas Schmit au Parlement européen en préparation de la Présidence luxembourgeoise 27 octobre 2004	52
Présentation de la campagne de sensibilisation «Le bon conducteur» 27 octobre 2004	164
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République de Lettonie, Indulis Emsis 27 octobre 2004	88
Jean-Claude Juncker salue la décision du report du vote sur la Commission européenne au Parlement européen 27 octobre 2004	89
Jean-Claude Juncker en visite officielle en Croatie 28 octobre 2004	24

Jean-Marie Halsdorf présente les prochaines étapes de l'aménagement du territoire 28 octobre	150
Signature du traité constitutionnel de l'Union européenne: Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit représentent le Luxembourg à Rome 29 octobre 2004	89

Novembre

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 3 novembre 2004	95
Mars Di Bartolomeo présente la campagne de sensibilisation à l'usage raisonné des antibiotiques 3 novembre 2004	158
Entrevue entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, les responsables de la plate-forme 4 novembre 2004	126
Conseil européen à Bruxelles 4-5 novembre 2004	53
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker en République populaire de Chine 8-12 novembre 2004	28
Participation du ministre Jean-Louis Schiltz à la troïka UE-Cedeao au Ghana 8 novembre 2004	114
Visite du secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Alberto Navarro 11 novembre 2004	55
Jeannot Krecké: «Luxembourg: Your Gateway to Europe». Le ministre de l'Économie lors de la rencontre business-to-business avec les hommes d'affaires à Hong Kong 11 novembre 2004	205
Décès de Yasser Arafat: réactions du gouvernement luxembourgeois 12 novembre 2004	96

Visite officielle au Luxembourg du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Huang Ju 14-15 novembre 2004	91	Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne dans la région des Grands Lacs en Afrique 19-20 novembre 2004	62
Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Günter Verheugen 15 novembre 2004	56	Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur en tournée dans les pays du Golfe arabe 20-24 novembre 2004	127
Visite de Helga Konrad, représentante spéciale de l'OSCE 15 novembre 2004	154	Jean-Claude Juncker en visite de travail à Prague et à Budapest 22 novembre 2004	63
Visite de travail de Jean Asselborn à Belgrade et Pristina 15-16 novembre 2004	56	Visite de Eveline Herfkens, coordinatrice exécutive du secrétaire général de l'ONU pour la campagne de promotion des Objectifs du Millénaire pour le développement 22 novembre 2004	115
Plan d'action national en faveur de l'emploi 2004 15 novembre 2004	167	Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 22-23 novembre 2004	99
Visite de travail du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, à Lisbonne 16 novembre 2004	58	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche 22-23 novembre 2004	108
Jean-Louis Schiltz et Octavie Modert assistent au Conseil Culture et politique audiovisuelle à Bruxelles 16 novembre 2004	121	Participation de Jean Asselborn à la troïka européenne avec la Turquie 24 novembre 2004	65
Visite de travail du Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan 17 novembre 2004	58	Visite du roi Abdallah II de Jordanie au Luxembourg 24-25 novembre 2004	36
Visite du ministre grec des Affaires étrangères, Petros Molyviatis 17 novembre 2004	98	Visite officielle de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe 25 novembre 2004	100
Déclaration sur la politique de coopération au développement 17 novembre 2004	115	Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil Compétitivité à Bruxelles 25 novembre 2004	65
Déclaration du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire 17 novembre 2004	208	Visite au Luxembourg de la ministre des Affaires européennes de la République de Bulgarie, Meglena Kuneva 25 novembre 2004	101
Visite officielle du président du Parlement européen, Josep Borrell Fontelles 18 novembre 2004	60	Jean-Louis Schiltz à la II ^e Commission de partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam 25-28 novembre 2004	116
Nicolas Schmit présente les grandes lignes de la Présidence luxembourgeoise au Comité des régions à Bruxelles 18 novembre 2004	61	Le ministre Claude Wiseler au X ^e Sommet de la Francophonie au Burkina Faso 26-27 novembre 2004	119

Discours du ministre Claude Wiseler lors du X ^e Sommet de la Francophonie au Burkina Faso 26 novembre 2004	223	Entrevues bilatérales du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, au Parlement européen 1 ^{er} décembre 2004	69
Luc Frieden plaide pour une stratégie européenne de sécurité intérieure et extérieure devant l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale 29 novembre	67	Le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, assiste à la présentation des 3 chantiers autour du Marché-aux-Poissons 2 décembre 2004	170
Discours du ministre de la Défense, Luc Frieden, devant l'Assemblée de l'Europe occidentale 29 novembre 2004	225	Visite de Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune 2 décembre 2004	70
Lancement du «Portail entreprises» 29 novembre 2004	128	Réunion du ministre des Affaires étrangères avec les ambassadeurs de la Ligue arabe 2 décembre 2004	102
Nicolas Schmit en visite de travail à Berlin 29 novembre 2004	68	Conférence publique au sujet de la Présidence luxembourgeoise: Jean Asselborn au sujet des perspectives de la Présidence 3 décembre 2004	231
Le ministre du Tourisme Fernand Boden présente le bilan de l'année touristique 2004 29 novembre 2004	161	Réunion de travail entre le ministre Luc Frieden et le coordinateur antiterroriste de l'UE, Gijs de Vries 6 décembre 2004	70
Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, participe à la réunion euro-méditerranéenne à La Haye 29-30 novembre 2004	102	Jean Asselborn participe au Conseil ministériel de l'OSCE à Sofia 6 décembre 2004	103
Jean-Claude Juncker lauréat de la distinction «Das goldene Schlitzohr 2004» 30 novembre 2004	91	Discours du ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn lors de la 12 ^e réunion du Conseil ministériel de l'OSCE 6 décembre 2004	238
Présentation du rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise 30 novembre 2004	130	Entrevue du ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, avec le commissaire chypriote pour la santé et la protection des consommateurs, Markos Kyprianou 6 décembre 2004	71
Discours du ministre de l'Économie Jeannot Krecké lors de la présentation du rapport Fontagné sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise 30 novembre 2004	229	Entrevue du ministre des Transports avec une délégation de l'AÖT 6 décembre 2004	166
Décembre		Visite de travail de Jean Asselborn en Roumanie 7 décembre 2004	72
Signature d'une convention bilatérale en matière de Sécurité sociale entre la Bulgarie et le Luxembourg 1 ^{er} décembre 2004	160	Échange de vues sur les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière de transports et d'environnement 7 décembre 2004	73
Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le Comité exécutif des syndicats européens 1 ^{er} décembre 2004	68		

Présentation des résultats nationaux de l'étude PISA 2003 7 décembre 2004	132	Conseil européen à Bruxelles 16-17 décembre 2004	78
Visite de Jack Straw, ministre britannique des Affaires étrangères 8 décembre 2004	73	Signature d'un accord sur la sécurité dans les banques 17 décembre 2004	147
Visite de Ruud Lubbers, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés 8 décembre 2004	74	Participation du ministre Lucien Lux au Conseil Environnement de l'Union européenne 20 décembre 2004	139
Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'OTAN 8-9 décembre 2004	104	Entrevue Juncker - Barroso à Bruxelles 20 décembre 2004	79
Visite de travail de Luc Frieden à Varsovie 13 décembre 2004	75	Jean Asselborn rencontre Colin Powell et Condoleezza Rice à Washington 20 décembre 2004	107
Visite de Jean-Claude Juncker en Finlande et en Russie 13-14 décembre 2004	76	Présentation du programme de la Présidence luxembourgeoise 21 décembre 2004	79
Participation de Jean Asselborn au Conseil Affaires générales et relations extérieures à Bruxelles 13-14 décembre 2004	105	Deuxième rencontre des gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique 21 décembre 2004	92
Visite au Luxembourg d'une délégation du Congrès américain présidée par Dennis Hastert 15-16 décembre 2004	97	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil Agriculture et pêche à Bruxelles 21-22 décembre 2004	109
Jean-Claude Juncker à l'occasion de la commémoration du 60 ^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes 16 décembre 2004	240	Visite de travail de Jean Asselborn en Autriche 22 décembre 2004	80
Le ministre de l'Environnement Lucien Lux à la 10 ^e Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Buenos Aires 15-17 décembre 2004	138	Message de Noël de S.A.R. le Grand-Duc 24-25 décembre 2004	143
60 ^e anniversaire du début de la bataille des Ardennes 15-16 décembre 2004	141	Raz-de-marée en Asie du Sud-Est 30 décembre 2004	120
Jean Asselborn et Nicolas Schmit présentent le projet de loi sur le droit d'asile 16 décembre 2004	156	Transition de la Présidence du Conseil de l'UE: entrevue Jan Peter Balkenende - Jean-Claude Juncker 31 décembre 2004	81
Le gouvernement met en place le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE) 16 décembre 2004	131	Réunions du Conseil Affaires économiques et financières Octobre-Décembre	147
Rencontre de Fernand Boden et de Octavie Modert avec Joe Borg, commissaire européen à la Pêche et aux Affaires maritimes 17 décembre 2004	78	Comité de conjoncture Octobre-Décembre	168
		Les travaux du Conseil de gouvernement Octobre-Décembre	173

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax : (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse